

Actualisation A.01 Eléments financiers 2008 du groupe Crédit Agricole

ACTUALISATION A.01 : ÉLÉMENTS FINANCIERS 2008 DU GROUPE CREDIT AGRICOLE

Le présent document d'actualisation complète les informations publiées dans le document de référence de Crédit Agricole S.A. au titre de la rubrique 7 «organigramme», sous-rubrique 7.1 «Description du Groupe» de l'annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004. Il présente les éléments financiers 2008 du groupe Crédit Agricole.

Sommaire

LE GROUPE CREDIT AGRICOLE, UN LEADER EUROPEEN	P. 3
RAPPORT DE GESTION DU GROUPE CREDIT AGRICOLE SUR L'EXERCICE 2008	P. 8
ETATS FINANCIERS DU GROUPE CREDIT AGRICOLE	P. 118
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	P. 242
PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DE SES ACTUALISATIONS	P. 244
CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	P. 245

AMF

Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 12 mai 2009 conformément à l'article 212-13 de son Règlement général. Il complète le document de référence déposé auprès de l'AMF le 27 mars 2009 sous le numéro D.09-0163. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

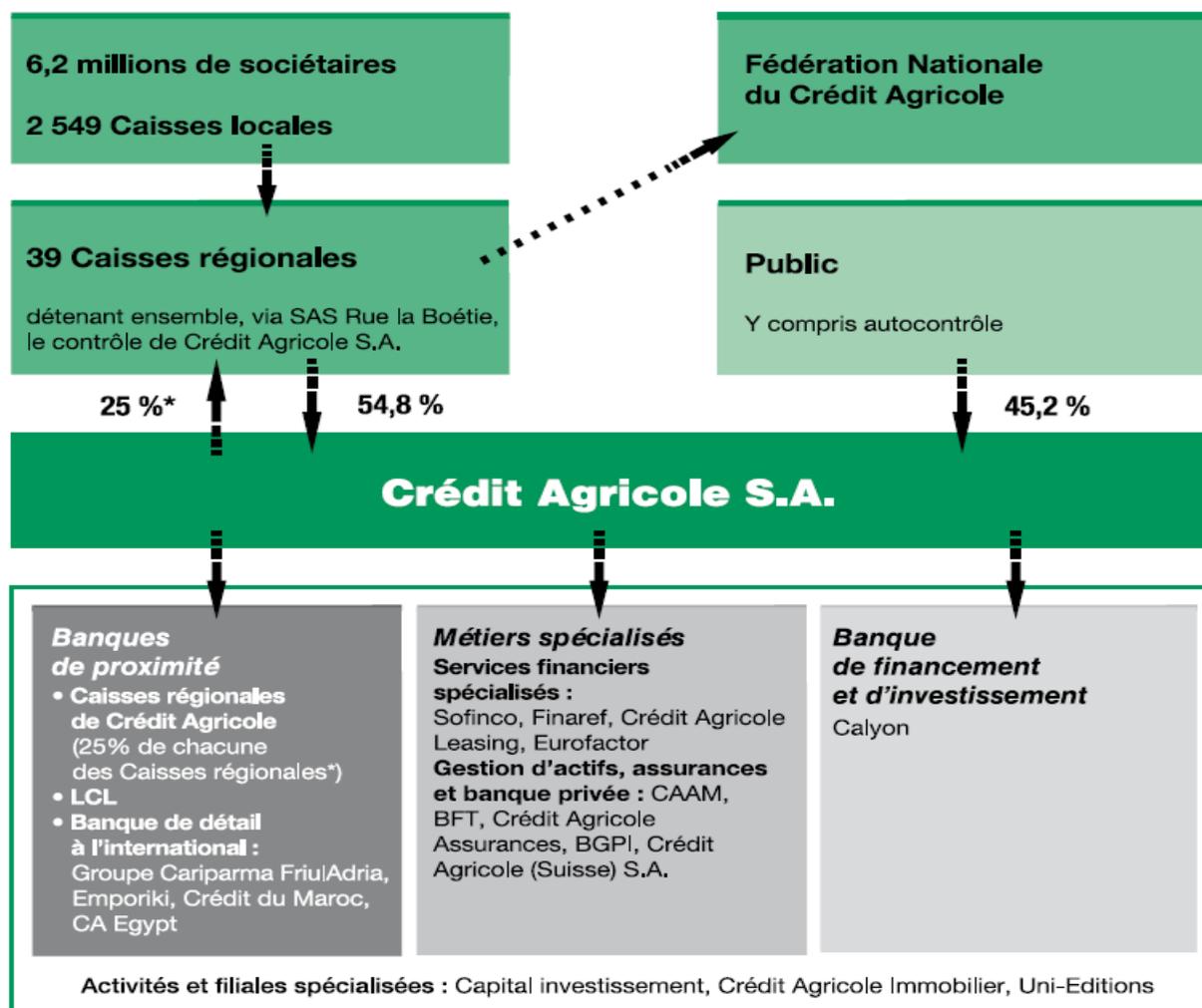
Le groupe Crédit Agricole, un leader européen

N°1 de la banque de proximité en France, le Crédit Agricole est le premier partenaire financier de l'économie française et se place aux premiers rangs de la banque de détail en Europe¹.

Son ambition : construire un leader européen, à dimension mondiale, de la banque et de l'assurance, dans le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies.

Avec 164 000 collaborateurs dans 74 pays, le Crédit Agricole est présent dans tous les métiers de la finance. Fort d'un réseau de 11 850 agences ancrées dans leurs territoires, et de l'expertise de ses filiales spécialisées par métier, il conjugue l'efficacité de la production et la puissance de la distribution, au service de 58 millions de clients dans le monde.

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales



Au 31/12/2008

* À l'exception de la Caisse régionale de la Corse.

¹ par les revenus de la banque de détail.

PROXIMITÉ ET EXPERTISES

Un modèle industriel qui conjugue la puissance de réseaux solidement ancrés dans leurs territoires et la performance des métiers producteurs.

LES SIX POLES METIERS DU GROUPE CREDIT AGRICOLE

1- Banque de proximité en France - Caisses régionales

Produit net bancaire : 11,7 milliards d'euros

Banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités publiques, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de produits et services bancaires et financiers : supports d'épargne (monétaires, obligataires, titres) ; placements d'assurance-vie ; distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, aux entreprises et aux professionnels ; offre de moyens de paiement ; services parabancaires ; gestion de patrimoine. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance dommages et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurances-vie.

Ces services sont accessibles par le dispositif des agences de proximité et ceux de la banque à distance, en particulier via Internet et téléphone mobile.

- 39 caisses régionales de Crédit Agricole ;
- 7 088 agences ;
- 76 000 collaborateurs ;
- 20 millions de clients¹ ;

- Première part de marché (source : Banque de France ; Société) :
 - dans les dépôts bancaires des ménages : 24 %,
 - dans les crédits aux ménages : 22 %,
 - auprès des agriculteurs : 79 %, (source : RICA 2007).

- Part de marché commerciale :
 - auprès des professionnels : 30 % (source Pépite CSA 2008),
 - auprès des entreprises : 35 % (source TNS Sofres 2007),
 - auprès du secteur associatif : 29 % (source CSA 2006).

2- Banque de proximité en France - LCL

Produit net bancaire : 3,8 milliards d'euros

LCL est un réseau national de banque de détail, à forte implantation urbaine, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance ainsi que des prestations de gestion de patrimoine. Les services sont accessibles à partir de multiples canaux de distribution : les réseaux d'agences, avec des implantations dédiées aux entreprises ou à la Banque privée ; les sites Internet et le téléphone.

¹ Hors professionnels et entreprises.

- 2 057 implantations commerciales, dont :
 - 50 % dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants,
 - 84 pôles dédiés aux entreprises et institutionnels,
 - 54 dédiés à la Banque privée ;
- 22 000 collaborateurs ;
- 6 millions de clients particuliers, 320 000 professionnels, 26 000 entreprises.

3- Banque de détail à l'international

Produit net bancaire des filiales consolidées : 3,3 milliards d'euros

Crédit Agricole S.A. dispose d'une présence très significative en banque de détail en Europe, et plus particulièrement dans la zone euro, ainsi que, dans une moindre mesure, en Afrique/Moyen-Orient et en Amérique latine.

En Italie, le Crédit Agricole est présent sous les enseignes de Cariparma et de FriulAdria ; les 778 agences de ces deux réseaux sont très majoritairement situées dans le nord de l'Italie et sont au service de plus de 1,4 million de clients.

En Grèce, le Crédit Agricole est présent avec Emporiki, 5^e banque grecque (source : Société). Forte de 392 agences, elle dispose d'une part de marché de 8 %, avec plus d'1,4 million de clients. Emporiki est également présent dans les Balkans.

Le Crédit Agricole est également très présent au Portugal, au travers de la 3^e banque portugaise (source : Société), le Banco Espírito Santo dont il détient 23,8 % d'intérêts.

Hors de la zone euro, Crédit Agricole S.A. opère en Serbie (Meridian Bank), en Ukraine (Index Bank) et en Pologne (Lukas S.A.).

Sur le continent africain, Crédit Agricole S.A. dirige le Crédit du Maroc et Crédit Agricole Egypt, ainsi que 7 banques en Afrique subsaharienne : au Cameroun, Sénégal, Côte d'Ivoire, Gabon, Congo, Madagascar et Djibouti. Cette configuration a vocation à évoluer en 2009 après l'autorisation des autorités compétentes locales concernant l'accord signé en novembre 2008 entre Crédit Agricole S.A. et Attijariwafa Bank.

En Amérique latine, Crédit Agricole S.A. détient Crédit Uruguay Banco.

4- Services financiers spécialisés

Produit net bancaire : 3,0 milliards d'euros

Crédit à la consommation : un leader européen, présent dans 20 pays, en Europe, au Maroc et en Arabie Saoudite. (source : Société).

Sofinco et Finaref sont spécialistes des crédits à la consommation. En France, la distribution s'effectue à travers plusieurs canaux : sur le lieu de vente (automobile, équipement de la maison) ; en direct par un réseau d'agences ; enfin, au travers de partenariats avec les Caisses régionales et LCL, ainsi qu'avec la grande distribution, des sociétés de vente par correspondance, des constructeurs automobiles et des institutions financières (compagnies d'assurances notamment).

71,2 milliards d'euros d'encours de crédit à la consommation.

Crédit-bail : Crédit Agricole Leasing est le n°1 français du crédit-bail immobilier et n°2 pour le crédit-bail mobilier et la location (source : ASF), également n°2 pour le financement du secteur public et du développement durable. Crédit Agricole Leasing est présent en Pologne, où sa filiale EFL est n°1 du crédit bail mobilier, ainsi qu'en Italie, en Grèce, en Espagne, au Maroc et en Arménie.

Encours de crédit-bail : 16 milliards d'euros.

Affacturage : n° 1 en France avec Eurofactor (source : ASF) ; 21,6 % de part de marché.

Disposant d'un des réseaux européens les plus étendus, Eurofactor est présent dans 7 pays d'Europe.

Chiffre d'affaires factoré : 45 milliards d'euros.

5- Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Produit net bancaire : 4,0 milliards d'euros

Leader en gestion collective en France et en Europe (sources : Euro-performance, Lipper) et parmi les 6 premiers gestionnaires en Europe continentale (source : IPE).

Gestion d'actifs : le métier de la gestion d'actifs, exercé principalement par le groupe Crédit Agricole Asset Management, englobe la gestion d'OPCVM destinés à la clientèle de particuliers, d'entreprises et d'investisseurs institutionnels, et les mandats de gestion pour le compte d'entreprises et d'investisseurs institutionnels.

Actifs sous gestion : 457 milliards d'euros.

Assurances : deuxième assureur et 1er bancassureur en France (source : FFSA), parmi les 20 premiers mondiaux.

Crédit Agricole Assurances couvre l'ensemble des besoins clients : une offre importante de produits d'épargne et de prévoyance en assurances de personnes, et une large gamme de produits d'assurances dommages pour les marchés des particuliers, des agriculteurs et des professionnels, commercialisés par les Caisses régionales et LCL. Il s'est élargi en 2007 à l'assurance des emprunteurs et développe l'ensemble de ces métiers à l'international.

Encours : 192 milliards.

Banque privée : le groupe Crédit Agricole est un acteur majeur en banque privée, tant en France où il est leader dans le haut de gamme au travers de BGPI, des Caisses régionales et de LCL, qu'à l'international sur ses places de présence en Suisse (y compris ses filiales/succursales aux Bahamas et à Singapour), au Luxembourg, à Monaco, au Brésil et à Miami (Etats-Unis), ainsi qu'en Espagne.

Actifs gérés¹: 110 milliards d'euros.

6- Banque de financement et d'investissement - Calyon

Produit net bancaire : 1,9 milliard d'euros

Présent dans 58 pays, Calyon propose à ses clients une gamme complète de produits et services dans les métiers de la banque de marchés, du courtage, de la banque d'investissement, des financements structurés, et de la banque commerciale. Ses activités s'articulent autour de quatre pôles majeurs.

Le pôle Coverage and Investment Banking assure le suivi et le développement des clients entreprises et institutions financières, en France et à l'international, et les activités de conseil et de financements des opérations dites de "haut de bilan"(Fusions et Acquisitions, Equity Capital Markets (ECM), Corporate Equity Derivatives et Syndication de crédits).

Le pôle Equity Brokerage and Derivatives regroupe le courtage actions en Europe, en Asie et aux Etats-Unis, ainsi que les activités de trading et dérivés sur actions et fonds. Les activités de courtage actions de Calyon sont organisées autour de deux filiales de premier plan : Crédit Agricole Cheuvreux et CLSA. Ce dispositif est complété par Calyon Securities (USA) Inc. et Newedge, filiale détenue paritairement par Calyon et Société Générale.

Le pôle Fixed Income Markets couvre l'ensemble des activités de trading et de vente de produits de marché standards ou structurés, à destination des entreprises, institutions financières et grands émetteurs. Le pôle rassemble cinq lignes métiers spécialisées (change, dérivés de taux, dette et marchés de crédit, matières premières et trésorerie) et une division commerciale.

Le pôle Structured Finance regroupe 9 domaines d'activité : financements aéronautique et rail, financements maritimes, ressources naturelles, infrastructures et électricité ; immobilier et hôtellerie ; *export & trade finance*, financements d'acquisition ; financements transactionnels de matières premières ; conseils en financements structurés ; crédit-bail fiscal. Pour chacune de ces activités, Calyon se classe parmi les tout premiers acteurs mondiaux.

¹ Hors Caisses régionales

CHIFFRES-CLÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

intégrant les Caisses régionales, les Caisses locales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales

Compte de résultat résumé

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007	2006
Produit net bancaire	28 455	29 610	29 156
Résultat brut d'exploitation	8 263	9 338	11 342
Coût du risque	(4 600)	(2 888)	(1 481)
Résultat net	2 941	6 487	7 469
Résultat net part du Groupe	2 451	5 970	7 106

Activité

<i>(en milliards d'euros)</i>	2008	2007	2006
Total du bilan	1 784	1 541	1 380
Prêts bruts	791,0	729,1	636,5
Ressources clientèle	732,4	680,6	622,7
Capitaux propres	69,0	70,0	62,5
Capitaux propres, part du Groupe	63,7	64,8	58,0

Notations des agences de rating

Agences	Court terme	Long terme	Perspectives
Moody's	P1	Aa1	Négative
Standard and Poor's	A1+	AA-	Stable
FitchRatings	F1+	AA-	Stable

Rapport de gestion du groupe Crédit Agricole

Sur l'exercice 2008

Activité et informations financières sur le groupe Crédit Agricole

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS DU GROUPE CREDIT AGRICOLE	9
ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER	11
ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE CREDIT AGRICOLE	13
ACTIVITE ET RESULTATS PAR POLE D'ACTIVITE	16
BILAN CONSOLIDE DU GROUPE CREDIT AGRICOLE	33
PARTIES LIEES	36
CONTROLE INTERNE	36
TENDANCES RECENTES ET PERSPECTIVES	48

Facteurs de risques sur le groupe Crédit Agricole

RISQUE DE CREDIT	53
RISQUES DE MARCHE	66
RISQUES PARTICULIERS INDUITS PAR LA CRISE FINANCIERE	72
GESTION DU BILAN	80
RISQUES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE	88
RISQUES OPERATIONNELS	93
RISQUES DE NON-CONFORMITE	95

Informations au titre du Pilier 3 de Bâle II

GESTION DES RISQUES	96
CHAMP D'APPLICATION DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DE LA SURVEILLANCE PRUDENTIELLE	96
RATIOS PRUDENTIELS	96
RISQUE DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE	104
OPERATIONS DE TITRISATION	113
EXPOSITIONS SUR ACTIONS DU PORTEFEUILLE BANCAIRE	116
RISQUE DE MARCHE	117
RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL	117
RISQUE OPERATIONNEL	117

Activité et informations financières sur le groupe Crédit Agricole

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS DU GROUPE CREDIT AGRICOLE

Le **groupe Crédit Agricole** est composé de 2 549 Caisses locales, de 39 Caisses régionales, de son organe central « Crédit Agricole S.A. » et de leurs filiales.

Son organisation fait de lui un Groupe uni et décentralisé. Elle repose sur une structure à trois niveaux, avec les Caisses locales regroupées en Caisses régionales, qui détiennent, au travers de la SAS Rue La Boétie, environ 55 % du capital de Crédit Agricole S.A., société cotée sur Euronext Paris, compartiment A.

Sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 900 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie détenue par les Caisses régionales détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. a été organisé lors de sa cotation, en décembre 2001, pour être représentatif de tous les métiers et de toutes les composantes du Groupe. Organe central du groupe Crédit Agricole conformément aux dispositions du Code Monétaire et Financier, Crédit Agricole S.A. veille à la cohésion du réseau du Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, et représente le Groupe auprès des autorités bancaires. Il veille au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. En tant que banque centrale, il garantit l'unité financière du Groupe. Il dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés. Responsable de la cohérence de son développement, il coordonne, en liaison avec ses filiales spécialisées, les stratégies des différents métiers en France et à l'international.

Groupe bancaire à organe central au sens de la première directive de l'Union Européenne (CE/77/780), le groupe Crédit Agricole établit des comptes consolidés conformément à la directive 86/635 sur la base de **l'entité de reporting** telle que définie par le règlement européen 1606/02 et constituée de l'organe central et des établissements affiliés.

Changements de principes et méthodes comptables

Application du référentiel IAS/IFRS

La note 1 de l'annexe aux états financiers du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2008 « Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées » expose le cadre réglementaire ainsi que la comparabilité avec les données relatives à l'exercice précédent.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, en application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés du Crédit Agricole sont établis conformément aux normes comptables internationales « International Financial Reporting Statements – IFRS » telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture.

Le référentiel IFRS applicable pour les comptes et l'information annuels au 31 décembre 2008 comprend les normes IAS/IFRS et les interprétations nouvelles du Comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (IFRIC) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2008. Ces normes et interprétations sont celles qui ont été appliquées pour l'arrêté des comptes consolidés au 31 décembre 2007 ; elles sont complétées par les dispositions des normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour la première fois en 2008.

Celles-ci portent sur :

- l'amendement de la norme IAS 39 issu du règlement CE n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 sur la possibilité de reclasser dans d'autres portefeuilles certains instruments financiers initialement détenus à des fins de transaction ou classés en « disponibles à la vente » ;
- l'amendement de la norme IFRS 7 relatif aux informations à publier sur ces reclassements d'instruments financiers.

Le Groupe Crédit Agricole a utilisé, au cours du second semestre 2008, la possibilité de reclassement offerte par l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008. La juste valeur à la date de reclassement des actifs financiers reclassés par Calyon de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers la catégorie « prêts et créances » est de 12,1 milliards d'euros. L'impact de ces reclassements sur le résultat (498 millions d'euros sur le résultat net du Groupe) et la situation nette 2008 ainsi que le détail des reclassements effectués sont présentés dans la note 9 de l'annexe aux états financiers « Reclassements d'instruments financiers ».

Rappelons par ailleurs que le Groupe n'applique pas, sauf mention spécifique, les normes et interprétations d'application optionnelle sur l'exercice.

Évolution du périmètre de consolidation

Au 31/12/2008, le périmètre de consolidation du Groupe comprend 2 549 Caisses locales, 39 Caisses régionales, Crédit Agricole S.A. et 509 filiales et participations. Les notes 12 et 2.1 des annexes aux états financiers présentent respectivement le périmètre de consolidation et son évolution au cours de l'exercice.

Un certain nombre d'opérations ont été réalisées en 2008, impactant le périmètre de consolidation. Les principales sont :

- la création, en tout début d'année, de Newedge, filiale de courtage détenue conjointement à 50/50 par Calyon et Société Générale, issue de la fusion des filiales Calyon Financial et Fimat ;
- la consolidation, par mise en équivalence, de la participation de 22 % dans la banque espagnole Bankinter à partir du 4^{ème} trimestre 2008 ;
- l'acquisition de la totalité du capital de National Bank of Canada Ltd (NBCI), ancienne filiale de la Banque Nationale du Canada aux Bahamas spécialisée dans la banque privée internationale. Entrée dans le périmètre au 1er janvier 2008, NBCI a fusionné avec CA Suisse Nassau le 20 juin 2008 avec effet rétroactif au 1er janvier 2008 ;
- la souscription par Crédit Agricole S.A. à l'augmentation de capital de CACEIS, résultant de l'apport par Natixis de ses activités de conservation institutionnelle, d'administration de fonds et de services aux émetteurs à cette même structure et visant à conserver la parité dans la détention du capital ;
- dans le domaine du crédit à la consommation, l'acquisition de 50 % de Forso Nordic AB, société opérant dans les pays nordiques sur des activités de financement automobile pour le compte des marques du Groupe Ford. L'entité est consolidée par intégration proportionnelle depuis le troisième trimestre 2008.

En outre, des opérations ont été réalisées en Italie, dans la lignée des opérations précédemment accomplies :

- l'acquisition de la totalité du capital non encore détenu de Po Vita, précédemment consolidée par intégration proportionnelle et désormais intégrée globalement dans les comptes. Po Vita a été renommée CA Vita au cours du deuxième trimestre 2008 ;
- l'acquisition de la participation minoritaire de 49 % détenue auparavant par Intesa Sanpaolo dans Agos. Cette opération a un impact positif sur le résultat net part du Groupe, par suppression de la part précédemment reversée aux minoritaires.
A la fin de l'année, l'entité Agos, alors détenue à 100 %, a fait l'objet d'un rapprochement avec Ducato, filiale de Banco Popolare, donnant ainsi naissance au premier opérateur de crédit à la consommation en Italie. La nouvelle entité est détenue à 61 % par Sofinco et 39 % par Banco Popolare. L'opération ayant été finalisée en fin d'année, la consolidation de Ducato est effective au bilan et n'engendre pas la comptabilisation de résultats au 31 décembre 2008.

Ces opérations font suite aux opérations italiennes de 2007 :

- acquisition au 1er mars 2007 des réseaux Cariparama et FriulAdria, au 1er avril 2007 de 29 agences anciennement Banca Intesa et au 1er juillet 2007 de 173 agences supplémentaires ;
- dénouement de la joint venture avec Intesa Sanpaolo, spécialisée dans la gestion d'actifs en Italie, CAAM Sgr, impliquant la déconsolidation, en fin d'année 2007, de Nextra Investment Management et la constitution, début 2008, d'une nouvelle filiale, Crédit Agricole Asset Management SGR.

Les évolutions de périmètre par rapport au 31 décembre 2007 résultent, par ailleurs, des autres opérations réalisées au cours de 2007. Il s'agit principalement de :

- la déconsolidation, en décembre 2007, de la participation de 23,7 % détenue par Crédit Agricole S.A. dans le capital de la banque chilienne Banco del Desarrollo, précédemment mise en équivalence ;
- l'acquisition par Sofinco de la totalité du capital des deux filiales d'ABN AMRO : Interbank N.V., et DMC Groep N.V., sociétés spécialisées dans le domaine du crédit à la consommation et intégrées globalement dans les comptes du groupe Crédit Agricole depuis le quatrième trimestre 2007 ;
- l'acquisition par Crédit Agricole Luxembourg de Bank Sarasin Europe S.A., filiale intégrée globalement dans les comptes du groupe Crédit Agricole au cours du second semestre 2007 et fusionnée avec Crédit Agricole Luxembourg au cours du deuxième trimestre 2008 ;
- l'acquisition, par Crédit Agricole Immobilier, au second semestre 2007, d'une participation majoritaire dans le capital du groupe Monné-Decroix, l'un des principaux promoteurs français de logements, désormais intégré globalement dans les comptes du groupe Crédit Agricole.

Au total, l'impact des modifications de périmètre sur les soldes intermédiaires de gestion du Groupe représente 4,6 % du produit net bancaire et 3,8 % des charges.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Entamée début 2007 outre-Atlantique, la crise financière a suivi son cours tout au long de 2008 et s'est étendue, au deuxième semestre, à l'ensemble des marchés et des économies mondiales.

Début 2008, la crise financière a continué de focaliser toutes les attentions avec en toile de fond une réévaluation des pertes liées au *subprime*. Les doutes sur la santé financière de certains acteurs fragilisés par la crise se sont accrus. Mi-mars, l'intervention de la Fed, venue au secours de la banque d'affaires Bear Stearns, a marqué un point d'inflexion. A partir de cette date, les marchés ont cru que le plus gros de la crise du *subprime* était passé. L'aversion au risque a reculé, les marchés actions et de crédit se sont repris. La crise financière a perdu momentanément en intensité. Aidés par un *policy mix* accommodant, les pays développés, Etats-Unis en tête, semblaient partis pour emprunter un sentier de croissance molle, le temps de purger dans la durée les excès d'endettement passés. Les pays émergents ont également joué un rôle de relais en délivrant des taux de croissance encore flatteurs. Collatéral de cette croissance mondiale toujours forte, le prix du pétrole a poursuivi son ascension entraînant un peu partout dans son sillage les indices de prix à la consommation. Le risque inflationniste est rapidement devenu une priorité. A l'été, on a vu émerger un front anti-inflation, avec des hausses de taux en cascade, dans les pays émergents surtout, censées infléchir la dynamique des prix.

Mais la crise financière s'est de nouveau brutalement intensifiée à partir de la fin de l'été. Les événements se sont précipités, avec des mouvements typiques de panique financière. Nous avons ainsi vu la mise sous tutelle de l'Etat des deux géants hypothécaires américains, *Fannie Mae* et *Freddie Mac*, les faillites de *Lehman Brothers* et de *Washington Mutual*, le sauvetage express d'*AIG*, les rachats successifs de *Merrill Lynch* ou de *Wachovia*. Certaines banques européennes ont été également prises dans la tourmente avec le sauvetage des banques anglaises *HBOS* et *Bradford et Bingley*, et de la belgo-néerlandaise *Fortis*... Cet épisode intense s'est accompagné d'une remontée brutale des primes de risques sur toutes les gammes d'actifs risqués. Le dollar et le yen ont profité de leur statut de valeur refuge pour se renforcer contre la plupart des autres devises y compris l'euro.

Des mesures d'urgence ont été prises pour stopper ces enchaînements systémiques. Les banques centrales ont ouvert plus grand encore le robinet de la liquidité pour éviter que les acteurs à court de cash ne vendent en masse des actifs et alimentent la spirale déflationniste sur les prix d'actifs. Le 8 octobre, la Fed et cinq autres banques centrales ont décidé d'une baisse coordonnée de leurs taux directeurs de 50 points de base pour tenter de calmer le jeu. Les pouvoirs publics ont mis en place des plans de soutien aux banques : le 19 septembre, le Trésor américain a ainsi annoncé la mise en place d'un programme *TARP (Troubled Assets Relief Programm)* doté d'une enveloppe de 700 milliards de dollars dédiée au rachat des actifs toxiques détenus par les institutions financières américaines. Début octobre, le Royaume-Uni a également dévoilé un plan de sauvetage bancaire appréhendant simultanément les problèmes de refinancement et de solvabilité, avec une offre de garanties sur les nouvelles émissions de dette pour 250 milliards de livres et une recapitalisation des banques à hauteur de 50 milliards. Un plan concerté européen, largement inspiré des mesures britanniques, a été adopté mi-octobre avec pour objectif commun de ramener la confiance et d'assurer la continuité du financement de l'activité économique, le mode opératoire étant laissé à la discrétion de chaque pays. Ainsi, la France a créé deux structures *ad-hoc* ; l'une dotée d'une enveloppe de 40 milliards d'euros visant à renforcer les fonds propres des banques, via notamment la souscription par l'Etat de titres hybrides ; l'autre servant d'intermédiaire entre les banques et le marché afin de garantir à ces dernières un meilleur accès au refinancement. Ce véhicule spécial pourra emprunter sur les marchés jusqu'à 320 milliards d'euros avec une garantie de l'Etat puis prêter ces ressources aux banques en échange de gages et moyennant une prime d'assurance.

Cette matérialisation du risque systémique a ravivé les craintes déflationnistes en même temps que le prix des matières premières refluit rapidement et que la croissance mondiale connaissait un coup de frein brutal. Aux Etats-Unis, la récession, au départ peu visible dans les chiffres du PIB, s'est aggravée. Restriction de l'offre de crédit (*credit crunch*), chute des prix d'actifs et dégradation accélérée du marché du travail ont mis consommateurs et entreprises sous pression. La zone euro a souffert de ce climat de confiance délétère et est entrée en récession dès le troisième trimestre. En l'absence totale de visibilité, les agents économiques ont privilégié des comportements attentistes, les consommateurs en repoussant leurs décisions d'achat et les entreprises en puisant dans leurs stocks et en repoussant leur programme d'investissement. L'ajustement à la baisse de la demande globale en découlant et le gel du commerce international ont plongé l'ensemble du secteur industriel en récession, entraînant dans son sillage la croissance des pays émergents. Par ailleurs, le retrait des capitaux étrangers a précipité des ajustements de change dans les pays émergents les plus dépendants des financements extérieurs.

Les politiques économiques se sont rapidement adaptées à ce nouvel environnement récessif. **Face à une menace de nature déflationniste, les banques centrales ont concédé des baisses de taux exceptionnelles par leur ampleur et leur rapidité.** Mi-décembre, la Fed a ramené son taux cible dans une fourchette de 0%-0,25% et, depuis la mi-septembre, elle déploie un dispositif d'assouplissement quantitatif (gonflement de son bilan et changements dans sa composition). Elle se substitue ainsi au marché pour fluidifier les mécanismes de financement de l'économie en achetant des billets de trésorerie et des titres adossés aux crédits immobiliers. La BCE et la BoE ont aussi participé au mouvement global de relâchement monétaire en abaissant leurs taux directeurs, respectivement de 4,25 % à 2,5 % et de 5,75 % à 2,0 % en quelques mois. De leur côté, les gouvernements se sont progressivement engagés à mener des politiques de relance pour prendre le relais d'une demande privée déficiente. **Fin 2008, le pire de la crise financière semblait passé alors que les inquiétudes montaient sur le front de la crise économique.**

Au niveau de l'industrie bancaire, la crise financière et la détérioration de l'environnement économique ont eu des effets défavorables sur la situation financière des établissements.

Au sein du groupe Crédit Agricole, les conséquences de la crise ont fait l'objet d'une surveillance particulière des risques induits. Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ainsi que les Comités (Comité d'audit et des risques, Comité stratégique notamment) se sont ainsi particulièrement attachés au suivi de la situation du Groupe en matière de risques. En outre, des instances ad hoc ont été créées : Comité de crise hebdomadaire, Comité des risques financiers en charge des risques de marché, Comité des risques financiers des Caisses régionales, resserrement des règles de fonctionnement du Comité des normes et méthodologies. Cette surveillance renforcée ainsi que les dispositifs de contrôle des risques sont décrits dans la partie du rapport de gestion relative au « Contrôle interne ».

La nature des risques auxquels le Groupe est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer, sont par ailleurs présentés ci-après dans la partie « Facteurs de risques » du rapport de gestion. Un paragraphe spécifique traite des risques particuliers induits par la crise financière.

ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE CREDIT AGRICOLE

Dans un contexte de crise financière et économique sans précédent, le groupe Crédit Agricole a dégagé un résultat net part du Groupe de 2,5 milliards d'euros en 2008. Le Produit net bancaire atteint 28,5 milliards d'euros, en recul très limité (- 3,9 %) sur celui de l'exercice précédent, soutenu par les activités de banque de détail sur ses marchés domestiques.

Ces résultats témoignent de la réactivité et de la résistance du modèle développé par le Groupe.

De fait, dans le contexte très perturbé de l'année 2008, le Groupe a pris très tôt la mesure de la crise et s'est efforcé d'en circonscrire les effets, tout en adaptant systématiquement son dispositif pour le rendre plus solide, afin de traverser la crise, mais surtout pour en sortir renforcé. Un plan d'actions a été engagé dès le début de l'année 2008 par Crédit Agricole S.A. : augmentation de capital de Crédit Agricole S.A. réalisée avec succès en juin pour porter à un objectif cible de 8,5 % son ratio *Tier 1* en temps de crise ; mise en œuvre par Calyon, dès le mois de mai, du recentrage des activités de la Banque de financement et d'investissement sur ses trois métiers stratégiques (financements structurés, courtage, marchés de capitaux) ; plan de contrôle des charges assigné à l'ensemble des métiers du Groupe Crédit Agricole S.A. dès le deuxième trimestre 2008 pour améliorer l'efficacité opérationnelle.

Comme il l'avait annoncé lors de la présentation des résultats annuels 2007, le Groupe s'est engagé en 2008 dans une politique de croissance maîtrisée avec la priorité au développement organique et au renforcement du modèle industriel. Plusieurs opérations participent de cet objectif de consolidation des métiers spécialisés :

- la création de Newedge, filiale de courtage, issue de la fusion de Fimat et Calyon Financial au 1^{er} trimestre 2008 ;
- la création de Crédit Agricole Assurances regroupant les trois métiers d'assurance de personnes, de dommages et des emprunteurs, selon un modèle intégré à la distribution bancaire et décliné à l'international ;
- la constitution de Crédit Agricole Consumer Finance (soumise aux autorisations) ainsi que le rapprochement d'Agos et de Ducato (filiale de Banco Popolare) qui visent à rechercher des synergies dans le domaine du crédit à la consommation, afin d'accroître la capacité de développement et d'investissement ;
- la création d'un pôle commun de gestion d'actifs d'envergure mondiale entre CAAM et SGAM, annoncée le 26 janvier 2009 (soumise aux autorisations). Ce rapprochement s'inscrit dans un projet industriel répondant aux évolutions récentes et attendues de l'industrie de la gestion d'actifs, par un renforcement de la taille critique et de la compétitivité des deux groupes dans le métier ;
- l'annonce, début 2009, de discussions sur le renforcement de la participation dans CACEIS pour maîtriser le processus de consolidation dans le métier de Services financiers aux institutionnels.

Dans le même temps, l'ensemble du Groupe est resté mobilisé en 2008 au service de ses clients. Premier partenaire financier de l'économie française, il a poursuivi sa mission de financement de l'économie dans un contexte économique plus difficile. Ainsi à fin décembre, la progression en rythme annuel des encours de crédits à l'économie s'établit-elle à + 6,7 % pour les Caisses régionales (à 350 milliards d'euros) et à + 8,8 % pour LCL (à 74 milliards d'euros).

**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE SYNTHETIQUE –
PRINCIPAUX SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007	Variation 2008/2007
Produit net bancaire	28 455	29 610	- 3,9 %
Charges d'exploitation et amortissements	(20 192)	(20 272)	- 0,4 %
Résultat brut d'exploitation	8 263	9 338	- 11,5 %
Coût du risque	(4 600)	(2 888)	+ 59,3 %
Résultat d'exploitation	3 663	6 450	- 43,2 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	66	402	- 83,6%
Résultat net sur autres actifs et variations de valeur des écarts d'acquisition	142	1 374	n.s.
Résultat avant impôt	3 871	8 226	- 52,9 %
Impôts sur les bénéfices	(958)	(1 735)	- 44,8 %
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	28	(4)	n.s.
RESULTAT NET	2 941	6 487	- 54,7 %
RESULTAT NET PART DU GROUPE	2 451	5 970	- 58,9 %

Le **produit net bancaire** du Groupe enregistre sur l'ensemble de l'année 2008 un repli de 3,9 % par rapport à 2007 ; cette baisse limitée reflète une activité commerciale toujours très dynamique du réseau LCL en France (+ 3,9 % hors mouvements de provisions sur l'épargne logement) et une bonne résistance des entités à l'international (+ 36,8 % hors Emporiki et l'effet du passage en activités arrêtées des entités africaines en cours de cession) ainsi que des Services financiers spécialisés (+ 0,4 %) et des activités de crédit-bail et d'affacturage.

Le produit net bancaire du Groupe est néanmoins impacté par les performances des marchés dans les activités de Gestion d'actifs (produit net bancaire en baisse de 7,2 %) et de Banque de financement et d'investissement (produit net bancaire en baisse de 31,9 % ramenée à 3,4 % sur les seules activités stratégiques). De même, le produit net bancaire des Caisses régionales et de leurs filiales est fortement pénalisé (- 7,2 %) par l'impact du contexte boursier sur l'activité de placement de fonds propres.

Le produit net bancaire inclut, en outre, 882 millions d'euros de plus-value sur la cession de la participation du Groupe dans Suez. Celui de 2007 intégrait quant à lui les plus-values de cession de la participation de Crédit Agricole S.A. dans Intesa San Paolo, pour 472 millions d'euros.

Grâce aux mesures de stabilisation des charges engagées dès le 2ème trimestre 2008 visant à rationaliser l'outil industriel (unification des systèmes informatiques en Banque de détail à l'international, construction d'une plate-forme européenne de moyens de paiement, etc.), **les charges d'exploitation** sont en baisse de 0,4 % sur celles de 2007, à 20,2 milliards d'euros. A périmètre et taux de change constant, et après retraitement de la provision enregistrée en 2007 au titre du plan de compétitivité 2007-2010 de la banque LCL (601 millions d'euros), elles sont en retrait de 1,7 % par rapport à 2007 malgré le renforcement des moyens alloués à la gestion des risques et au pilotage des fonds propres ainsi qu'au maintien de la capacité de production.

Les charges sont contenues dans tous les métiers et leur réduction inclut la diminution des rémunérations variables. Au sein de la Banque de financement et d'investissement, elles sont en diminution de 193 millions d'euros par rapport à 2007 (hors impact de la création de Newedge), conformément au plan de recentrage annoncé en septembre.

Le résultat brut d'exploitation s'établit ainsi à 8,3 milliards d'euros en diminution de 11,5 %.

Le coût du risque enregistre une charge nette de 4,6 milliards d'euros (+ 59,3 %). Cette forte hausse reflète la détérioration de l'environnement économique mondial ; elle est plus particulièrement marquée dans la Banque de détail à l'international (927 millions d'euros), notamment chez Emporiki qui renforce nettement ses provisions, ainsi que dans les Caisses régionales (1,4 milliard d'euros), en crédit à la consommation (627 millions d'euros) et à la Banque de financement et d'investissement (1 310 millions d'euros) qui connaît une dégradation du risque de contrepartie principalement dans les secteurs financiers et immobiliers.

Les créances douteuses s'élèvent à 21,1 milliards d'euros au 31 décembre 2008 (+ 20,2 % par rapport au 31 décembre 2007). Elles représentent 2,7 % des créances brutes sur les établissements de crédit et la clientèle contre 2,4 % en 2007. Hors opérations de location financement et créances rattachées, les créances douteuses sont couvertes par des provisions à hauteur de 83,3 % dont 57,2 % hors provisions collectives. Corrigé de l'acquisition de portefeuilles d'actifs dépréciés, la couverture des créances douteuses par les provisions individualisées est de 60,1 % en 2008.

Se reporter à la partie « Facteurs de risques » ci-après qui présente une analyse de la qualité des encours, la politique de dépréciation et de couverture des risques ainsi qu'aux notes 3.1, 4.8, 6.5 et 6.6 de l'annexe aux états financiers.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est constituée pour sa quasi-totalité par la contribution de la Banque Saudi Al Fransi (121 millions d'euros) et celle d'Eurazeo (36 millions d'euros en repli de 92 millions d'euros sur celle de 2007). Pour sa part, la contribution du Banco Espirito Santo (BES) diminue de 161,5 millions d'euros pour devenir négative en raison de moindres résultats et du traitement dans les comptes du Groupe des engagements pour retraites de la banque portugaise. Enfin, la première consolidation de Bankinter, détenue à hauteur de 22 %, conduit à enregistrer un résultat négatif de 98 millions d'euros. Le résultat des sociétés mises en équivalence s'établit au total à 66 millions d'euros contre 402 millions d'euros en 2007.

Le résultat net sur autres actifs, à 447 millions d'euros, est constitué essentiellement de la plus-value liée à la création de Newedge (435 millions d'euros), enregistrée dans le pôle Gestion pour compte propre et divers. En 2007, il intégrait les plus-values enregistrées par Crédit Agricole S.A. à la suite de la fusion Banca Intesa - San Paolo IMI : le profit de dilution sur Intesa (1 097 millions d'euros) et la plus-value résultant du dénouement de la *joint-venture* dans la gestion d'actifs CAAM Sgr (220 millions d'euros). Il enregistrait aussi la plus-value réalisée sur la cession de la participation de 23,7 % dans Banco del Desarrollo au Chili.

Les variations de valeur des écarts d'acquisition s'élèvent à - 305 millions d'euros en 2008 après prise en compte des dépréciations sur Emporiki (279 millions d'euros) et sur Index Bank (25 millions d'euros).

Au total, après déduction des 490 millions d'euros revenant aux intérêts minoritaires (en baisse de 5,2 %), **le résultat net part du Groupe** du Crédit Agricole s'établit 2,5 milliards d'euros sur l'exercice 2008.

Les **ratios de solvabilité**, 9,9 % pour le ratio CRD et 8,4 % pour le *Tier 1*, sont fortement minorés en 2008 par l'application du plancher réglementaire fixé à 90 % des actifs pondérés Bâle I. Non floorés, au 31 décembre 2008, ces ratios s'élèveraient respectivement à 12,0 % et 10,1 %.

ACTIVITE ET RESULTATS PAR POLE D'ACTIVITE

Au sein du groupe Crédit Agricole, les métiers sont structurés en six pôles d'activité :

- Banque de proximité en France – Caisses régionales de Crédit Agricole ;
- Banque de proximité en France – LCL ;
- Banque de détail à l'international ;
- Services financiers spécialisés ;
- Gestion d'actifs, assurances et banque privée ;
- Banque de financement et d'investissement ;

auxquels s'ajoute le pôle Gestion pour compte propre et divers.

Les pôles métiers du Groupe sont définis dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2008 - note n° 5 « Informations sectorielles ».

Au cours de 2008, quelques modifications sont intervenues dans le découpage des activités entre les pôles métiers, principalement entre la Banque de détail et les métiers spécialisés du Groupe. Elles résultent pour l'essentiel de la montée en régime des activités de crédit-bail, crédit à la consommation, assurance vie et non vie dans le réseau international du Groupe (Cariparma FriulAdria, Emporiki, Crédit du Maroc, Lukas).

De même, début 2008, l'activité et les résultats de la filiale polonaise Lukas ont été affectés en totalité à la Banque de détail à l'international ; jusqu'au 31 décembre 2007, Lukas était répartie entre les Services Financiers Spécialisés (pour l'activité de crédit à la consommation) et la Banque de détail à l'international (pour les activités de banque de détail).

Ces réaffectations entre pôles métiers sont non significatives et sans impact sur les résultats globaux du Groupe.

CONTRIBUTION DES METIERS AU RESULTAT NET PART DU GROUPE DU CREDIT AGRICOLE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Banque de proximité en France	2 721	3 272
Banque de détail à l'international	(426)	518
Services financiers spécialisés	460	595
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	1 398	1 911
Banque de financement et d'investissement	(1 924)	(904)
Gestion pour compte propre et divers	222	578
TOTAL RESULTAT NET PART DU GROUPE	2 451	5 970

1. Banque de proximité en France - Caisses régionales de Crédit Agricole

En 2008, dans un contexte économique et financier très dégradé et de concurrence toujours vive, la contribution des 39 Caisses régionales et de leurs filiales au résultat net consolidé du groupe Crédit Agricole atteint 2 milliards d'euros, en repli de 25,9 % sur celle de l'exercice précédent.

Ces résultats reflètent de bonnes performances commerciales, des charges très bien contrôlées et une forte augmentation de la charge du risque liée à la détérioration de la conjoncture économique.

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007	Variation 2008/2007
Produit net bancaire	11 692	12 600	- 7,2 %
Charges d'exploitation et amortissements	(7 260)	(7 406)	- 2,0 %
Résultat brut d'exploitation	4 432	5 194	- 14,7 %
Coût du risque	(1 384)	(987)	+ 40,1 %
Résultat d'exploitation	3 048	4 207	- 27,5 %
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	5	3	+ 43,8 %
Résultat avant impôt	3 053	4 210	- 27,5 %
Impôts sur les bénéfices	(1 057)	(1 515)	- 30,2 %
RESULTAT NET	1 996	2 695	- 25,9 %
RESULTAT NET PART DU GROUPE	1 994	2 690	- 25,9 %

Le produit net bancaire du métier Banque de proximité en France – Caisses régionales s'inscrit à 11,7 milliards d'euros hors dividendes reçus de Crédit Agricole S.A. Dans un contexte économique et financier dégradé, il se replie de 7,2 % (- 7,0 % hors effet des mouvements de provisions sur l'épargne-logement), par rapport à une référence 2007 élevée, en raison de l'impact défavorable de la volatilité des marchés sur l'activité de transformation et de rendement des placements de fonds propres. Cette baisse des revenus masque la dynamique des Caisses régionales au plan commercial.

De fait, les Caisses régionales se sont fortement mobilisées pour ouvrir la gamme de produits et services à de nouveaux clients, soutenir et satisfaire la clientèle en répondant à tous les moments de la vie. L'innovation a été poursuivie dans tous les métiers de la banque de détail tant en matière de produits qu'au plan de la technologie. Avec la carte Double Action (nouvelle génération de carte bancaire offrant le choix de retrait et de paiement comptant ou à crédit en France), le Crédit Agricole a lancé une innovation majeure dans le domaine des moyens de paiement. Cette nouvelle offre déployée depuis juin 2008 dans toutes les Caisses régionales a permis de commercialiser plus de 300 000 cartes en 2008.

Autres succès de l'année 2008 : Cap découverte, contrat d'assurance-vie par abonnement pour les jeunes actifs (plus de 300 000 contrats vendus en un an), la garantie Obsèques (95 000 contrats), la vente de produits et services 100% sur Internet, l'offre de télésurveillance et téléassistance en exploitant les synergies avec le crédit habitat, la filière immobilière et l'assurance habitation, l'adaptation du site Internet du Crédit Agricole au mobile iPhone, le paiement mobile sans contact, le nouveau service de Bourse en ligne « Invest store » etc.

En outre, les Caisses régionales réaffirment leur leadership commercial dans le cadre de la réservation du Livret A ; elles ont recueilli, à fin janvier 2009 soit en 5 mois, 7,8 milliards d'euros sur 2,5 millions de contrats souscrits.

Cette conquête de la clientèle est appuyée par l'ouverture de 110 nouvelles agences au cours de l'année 2008.

Les commissions clientèle progressent de 5,0 % par rapport à 2007, bénéficiant toujours d'une forte dynamique des assurances (+ 5,8 %) notamment IARD ainsi que de la conquête et de l'équipement de la clientèle en services (montée en gamme des cartes, comptes services des particuliers ...). Néanmoins, la croissance des revenus de l'activité clientèle est amputée par la détérioration du résultat des opérations de transformation enregistrées en valeur de marché (-0,6 %).

Dans un contexte de diminution de la part du revenu disponible placée en épargne financière, l'évolution annuelle des encours de collecte des Caisses régionales (- 0,9 %) par rapport à 2007 est freinée par la chute des marchés boursiers. Les encours atteignent au total 494,1 milliards d'euros au 31 décembre 2008 malgré le net repli des valeurs mobilières (OPCVM et titres) de -14,4% sur un an (-14,3 milliards d'euros) en lien avec l'effet valorisation défavorable (- 42,7% pour le CAC 40) et le recul des investissements en titres notamment sur les supports actions.

ENCOURS DE COLLECTE DES CAISSES REGIONALES

<i>(en milliards d'euros)</i>	31-12-2008	31-12-2007	Evolution 2008/2007
Dépôts à vue	73,9	75,3	- 1,8 %
Livrets (1)	74,7	67,7	+ 10,4 %
Epargne logement	72,7	77,3	- 6,0 %
Comptes et dépôts à terme (2)	51,1	44,2	+ 15,7 %
Sous-total ressources bancaires	272,4	264,5	+ 3,0 %
Assurance-vie	137,2	135,4	+ 1,3 %
Titres (actions, obligations, TCN, TSR, CCI ...) (3)	38,0	45,4	- 16,4 %
OPCVM (4) et SCPI	46,5	53,3	- 12,8 %
Total encours (5)	494,1	498,6	- 0,9 %

(1) Comptes sur livrets, livrets « jeunes », livrets d'épargne populaires (LEP), livrets de développement durable (LDD)

(2) y compris bons de caisse, Plans d'Epargne Populaire, CDN de la clientèle non financière

(3) Titres conservés par les centrales titres dans les portefeuilles des clients des Caisses régionales (hors TCN de la clientèle financière et inter-bancaire)

(4) y compris OPCVM hors Groupe

(5) hors placements de la clientèle financière.

A l'inverse, les produits d'épargne bilan progressent globalement de 3 %. Ils sont tirés par les comptes à terme (+ 44,1 %) et les comptes sur livrets, produits sans risque, liquides et offrant une rémunération attractive sur la période, qui progressent de 10,4 % (+12,9 % pour le livret ordinaire, +10,8 % pour le livret de développement durable, +6,9 % pour le livret jeunes). Les encours d'épargne longue poursuivent leur ralentissement, le Plan d'épargne logement notamment (-7,3%) ; l'assurance vie, pour sa part, enregistre une croissance modérée de + 1,3 % (contre + 7,6 % un an avant) supérieure néanmoins à la tendance du marché.

L'activité crédits des Caisses régionales est marquée en 2008 par des réalisations de 64,4 milliards d'euros dans un marché fortement attentiste. Le recul, essentiellement marqué sur l'habitat, résulte de la baisse sensible en fin d'année de la demande de prêts des ménages et de la correction du marché immobilier. En revanche, la production progresse favorablement sur le marché des collectivités locales, sur celui de l'agriculture avec des réalisations en hausse de 12,7 % et sur celui des entreprises. Dans ce domaine, elles ont joué un rôle particulièrement actif dans la création et la reprise d'entreprise et augmenté leur part de marché de 24,3 % dans le prêt à la création d'entreprise (PCE) en partenariat avec OSEO.

En conséquence, la progression des encours de prêts aux entreprises et professionnels (+ 8,1 %) ainsi qu'aux collectivités locales (+ 7,6 %) est désormais plus forte que celle des prêts à l'habitat (+7,2 %). Seul le crédit à la consommation est en léger repli (-0,5 %) sous l'effet de la dégradation de la confiance et du fort recul de la consommation.

Les Caisses régionales ont poursuivi plus particulièrement leurs efforts en faveur du financement des très petites entreprises (TPE) qui représente désormais 69 % des encours de prêts aux entreprises du Groupe et une part de marché commerciale de 35 % sur les PME/TPE (source TNS/Sofres). Au 31 décembre 2008, elles gèrent ainsi 93 milliards d'euros de crédits à court, moyen et long terme auprès de ces segments de clientèle (agriculteurs, entreprises et professionnels), ce qui représente 28,4 % des crédits déclarés par l'ensemble des établissements financiers à la Centrale des risques à la Banque de France.

Au total, les encours de crédits des Caisses régionales augmentent de 6,7 % sur un an pour atteindre 349,8 milliards d'euros fin 2008 confirmant ainsi le rôle des Caisses régionales comme acteur du développement régional.

CREDITS DES CAISSES REGIONALES

<i>(en milliards d'euros)</i>	Production de prêts année 2008	Encours bruts au 31/12/2008	Evolution des encours 2008/2007
Habitat	32,9	185,3	+ 7,2 %
Agriculture	7,0	31,2	+ 3,3 %
Entreprises et Professionnels	13,1	82,7	+ 8,1 %
Consommation	5,5	16,7	- 0,5 %
Collectivités locales	4,0	33,9	+ 7,6 %
Autres	1,9	-	-
Total	64,4	349,8	+ 6,7 %

Dans le même temps, les créances douteuses progressent de 10,2 % pour représenter 2,1 % des encours bruts de créances clientèle (2,0 % en 2007). Leur provisionnement reste prudent ; le taux de couverture par les dépréciations ressort au niveau élevé de 70 % (hors provisions collectives).

Au regard des investissements réalisés : coûts immobiliers consécutifs à la rénovation progressive du réseau et à l'ouverture de nouvelles agences, développements technologiques, lancement de nouveaux produits et services, campagnes publicitaires, les charges de fonctionnement sont très bien maîtrisées, en baisse de 2,0 %, à 7,3 milliards d'euros.

Conséquence du repli plus important du PNB que des charges, le coefficient d'exploitation des Caisses régionales et de leurs filiales se dégrade à 62,1 % contre 58,8 % en 2007.

Le résultat brut d'exploitation du métier atteint 4,4 milliards d'euros, en diminution de 14,7 % sur celui de 2007 (- 14,1 % hors impact des mouvements de provisions sur l'épargne-logement). Le RBE des seules activités clientèle des Caisses régionales ressort en croissance de 0,7 %.

À 1,4 milliard d'euros, le coût du risque des Caisses régionales et de leurs filiales s'accroît de 40,1 % sur celui de 2007 sous l'effet du renforcement des provisions pour risques individualisés ainsi que des provisions collectives.

Au total, après l'impôt sur les bénéfices (1,1 milliard d'euros), le résultat net part du Groupe de la Banque de proximité en France - Caisses régionales ressort à 2 milliards d'euros contre 2,7 milliards d'euros en 2007, en baisse de 25,9 %.

2. Banque de proximité en France - LCL

La Banque de proximité - LCL capitalise sur la réorganisation menée à bien en 2007 et ses performances s'inscrivent dans les objectifs de développement du plan « Crescendo 2 ».

L'année 2008 est ainsi placée sous le double signe de la conquête et de la fidélisation de la clientèle. Le nombre d'ouvertures net de comptes à vue de particuliers approche 110 000, en ligne avec les objectifs.

Au-delà de la mise en place de politiques commerciales spécifiques par métier, LCL a identifié des leviers prioritaires. La satisfaction des clients est au premier rang de ces priorités et LCL a entamé un nouveau programme de formation destiné à promouvoir l'excellence opérationnelle à tous les stades de la relation.

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007	Variation 2008/2007
Produit net bancaire	3 771	3 664	+ 2,9 %
Charges d'exploitation et amortissements	(2 533)	(2 706)	- 6,4 %
Résultat brut d'exploitation	1 238	958	+ 29,2 %
Coût du risque	(200)	(127)	+ 58,0 %
Résultat avant impôt	1 038	831	+ 24,9 %
Impôts sur les bénéficiaires	(311)	(249)	+ 24,9 %
RESULTAT NET	727	582	+ 24,9 %
RESULTAT NET PART DU GROUPE	727	582	+ 24,9 %

Les encours de ressources de bilan et hors bilan accusent un repli de 3,4 % sur l'année, à 132,1 milliards d'euros. Cette baisse résulte de la crise qui affecte les marchés financiers et impacte les ressources de hors bilan : -8,6 % et -32,7 % sur les seuls titres. Le réseau LCL se démarque, néanmoins, sur l'assurance-vie dont l'encours progresse de 1,9 % dans un marché en repli de 10 % environ.

La collecte de bilan poursuit sa progression : + 3,7 % après 3 % l'année précédente. Elle est tirée par le succès du « livret cerise » et des opérations à taux boosté grâce auxquels les livrets s'inscrivent en hausse de plus de 18 %. En revanche, la baisse de l'épargne logement se poursuit. Pour leur part, les capitaux moyens sur les dépôts à vue des particuliers sont en hausse modérée.

L'activité crédit confirme le dynamisme de l'exercice précédent avec une progression de 8,8 %, pour atteindre 74 milliards d'euros, chiffre porté à 85 milliards d'euros avec le hors bilan du secteur entreprises (11 milliards d'euros) ; fin 2007, le hors bilan d'entreprises s'élevait à 10,1 milliards d'euros et portait le total des engagements à 78,1 milliards d'euros. L'activité est toujours portée par la forte hausse des concours aux entreprises et aux professionnels (+17,2 %). En liaison avec le ralentissement du marché immobilier survenu depuis l'été et la baisse consécutive de la demande, la progression des crédits à l'habitat revient de 11,5 % en 2007 à 5,5 % en 2008 ; leur encours dépasse désormais 41,7 milliards d'euros, contre 39,6 milliards d'euros en 2007.

Conséquence de ce dynamisme commercial, le produit net bancaire du réseau LCL s'établit à 3,8 milliards d'euros, en hausse de 2,9 %. La marge d'intérêts se consolide au bénéfice d'un contexte de taux favorable, de la structure des dépôts clientèle et de l'augmentation des volumes ainsi que des capitaux moyens à vue des particuliers. En revanche, la crise financière impacte fortement les commissions qui reculent globalement de 4,4%. Cette baisse atteint 23% pour les commissions de gestion mobilière sous l'effet conjugué de la chute des volumes d'opérations et d'un effet d'assiette défavorable sur les droits de garde. La baisse de la production de crédits immobiliers et le plafonnement de certaines commissions de services ont également pesé sur la progression des commissions de comptes et de services (+1,7 %).

Les charges d'exploitation demeurent contenues à 2,5 milliards d'euros, soit + 0,6 % hors éléments exceptionnels liés au plan de compétitivité enregistrés en 2007 (189 millions d'euros). Les gains de productivité continuent d'être recherchés de façon systématique : les effectifs moyens ont ainsi baissé de 984 ETP (équivalents temps plein) et la facture informatique a été réduite de 6,5 % ; s'ajoutent les gains nés de la mise en commun de plateformes de production au niveau du Groupe (CA Titres) et de l'optimisation en interne des processus.

Ces économies permettent à LCL de poursuivre la modernisation de son réseau (nouveaux espaces Banque Privée).

L'augmentation du produit net bancaire conjuguée à la bonne maîtrise des frais généraux se traduit par une amélioration significative du coefficient d'exploitation : 67,2% contre 68,7% fin 2007 hors charges liées au plan de compétitivité.

Le résultat brut d'exploitation s'élève à 1,2 milliard d'euros en hausse de 7,9 % sur celui de 2007 retraité des charges liées au plan de compétitivité de 2007, augmentation portée à 11,3 % si l'on retire en outre des provisions sur l'épargne logement.

A 200 millions d'euros, le coût du risque enregistre une hausse de 58 %. Cette augmentation se retrouve sur le secteur des entreprises ; elle n'est toutefois pas représentative d'une aggravation de la charge brute mais résulte de la baisse des reprises brutes par rapport à un exercice 2007 exceptionnel. Le coût du risque des particuliers et des professionnels reste stable.

Rapporté aux engagements pondérés moyens, le coût du risque s'établit au niveau de 2005 : à 39 points de base.

En conséquence, le résultat net part du Groupe de LCL s'établit à 727 millions d'euros, en hausse de 24,9 % sur le résultat de 2007.

3. Banque de détail à l'international

En 2008, le pôle Banque de détail à l'international a connu une forte croissance de son réseau et une bonne résistance de son activité commerciale dans un environnement macroéconomique dégradé.

Il est à noter que la comparabilité des périodes est affectée par la conclusion d'un accord de cession, en fin d'année, de certaines entités africaines dont le résultat annuel est transféré en résultat des activités en cours de cession.

Ces entités du Congo, Côte d'Ivoire, Cameroun, Gabon et Sénégal ont fait l'objet d'un accord de cession avec Attijariwafa Bank, concomitamment à l'acquisition par Crédit Agricole S.A. de 24 % supplémentaires dans Crédit du Maroc et l'acquisition par Sofinco de 15 % supplémentaires du capital de Wafasalaf. Au 31 décembre 2008, cet accord reste soumis à l'obtention des autorisations nécessaires de la part des autorités compétentes.

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007	Variation 2008/2007
Produit net bancaire	3 327	2 954	+ 12,6 %
Charges d'exploitation et amortissements	(2 267)	(1 959)	+ 15,8 %
Résultat brut d'exploitation	1 060	995	+ 6,5 %
Coût du risque	(927)	(295)	X 3,1
Résultat d'exploitation	133	700	- 80,9 %
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	(104)	154	ns
Résultat net sur autres actifs	(304)	52	ns
Résultat avant impôts	(275)	906	ns
Impôts sur les bénéfices	(165)	(228)	- 27,6 %
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	28	(4)	ns
RESULTAT NET	(412)	674	ns
RESULTAT NET PART DU GROUPE	(426)	518	ns

Les comptes 2008 du pôle Banque de détail à l'international ont été fortement affectés par la détérioration de la rentabilité d'Emporiki. Les impacts principaux en sont le fort provisionnement (488 millions d'euros) et la dépréciation de l'écart d'acquisition (254 millions d'euros).

Hors Emporiki¹, le pôle affiche une forte croissance, avec un produit net bancaire en hausse de 36,8 % sur un an, à 2 615 millions d'euros au 31 décembre 2008. Les charges d'exploitation sont en ligne avec cette évolution, conduisant à un résultat brut d'exploitation en progression de 45,2 %, à 994 millions d'euros.

Ces évolutions incluent l'effet périmètre lié à l'intégration du réseau italien : acquisition de FriulAdria et Cariparma au 1^{er} mars 2007 et acquisition de 29 agences ex Intesa au 1^{er} avril puis 173 nouvelles agences au 1^{er} juillet 2007. Elles incluent également des changements d'affectation entre pôles métiers visant à améliorer le découpage entre les activités. Parmi ces changements, figure le rattachement, depuis le 1^{er} trimestre 2008, de la totalité des résultats de Lukas au pôle Banque de détail à l'international, alors qu'une partie était auparavant affectée au pôle Services financiers spécialisés. A l'inverse, certaines entités spécialisées dont les résultats étaient enregistrés en Banque de détail à l'international ont été transférées aux pôles Services financiers spécialisés et Gestion d'actifs, assurances et banque privée.

Le coût du risque est également en progression, très marquée sur la fin de l'année avec la dégradation de la conjoncture économique mondiale. Hors effet du rattachement de Lukas à la Banque de détail à l'international et hors Emporiki, le coût du risque est multiplié par 2,7.

¹ et hors effet du passage en activités arrêtées des entités africaines en cours de cession (pour l'ensemble des données hors Emporiki)

Le résultat des sociétés mises en équivalence est négatif en 2008 compte-tenu de deux effets. En premier lieu, la première consolidation de Bankinter détenue à hauteur de 22 % au 31 décembre 2008 conduit à enregistrer un résultat de mise en équivalence négatif de 98 millions d'euros. En deuxième lieu, la contribution du BES baisse fortement et devient négative du fait des moindres résultats de la banque portugaise et du traitement dans les comptes de Crédit Agricole S.A. de ses engagements pour retraites.

Le résultat net sur autres actifs intègre la dépréciation de l'écart d'acquisition d'Index Bank en Ukraine à hauteur de 25 millions d'euros.

La hausse du coût du risque, conjuguée à la contribution négative du résultat des sociétés mises en équivalence ainsi qu'à l'effet négatif de la dépréciation de l'écart d'acquisition d'Index Bank conduit à un résultat avant impôts de 394 millions d'euros, en baisse de 53,2 % par rapport à 2007 (hors effet du rattachement de Lukas).

Au total, le résultat net part du Groupe du pôle hors Emporiki s'établit à 191 millions d'euros, en baisse de 64,5 % par rapport à l'année précédente (hors effet du rattachement de Lukas).

En Italie, le **groupe Cariparma FriulAdria** a connu en 2008 une activité soutenue et rentable, dans le contexte de crise.

L'année a été marquée par les succès commerciaux et de réputation. Le Groupe a notamment signé un pacte avec les consortiums de garantie CreditAgri Coldiretti pour le financement de l'agriculture et FriulAdria est devenu en fin d'année le trésorier de l'Agence de la Vénétie pour les paiements communautaires destinés à l'agriculture.

Avec 778 agences et 1,4 million de clients à fin décembre 2008, Cariparma FriulAdria dispose d'un réseau solide et reconnu ; le Groupe a été élu en fin d'année meilleur groupe bancaire italien par les magazines BancaFinanza et Lombard.

Il dispose, en outre, d'un excellent profil de risque et de liquidité, particulièrement favorable en période de crise. Les dépôts sont en hausse constante depuis un an, atteignant 24,7 milliards d'euros au 31 décembre 2008, soit une augmentation de près de 15 %. Le ratio dépôts sur crédits s'établit au niveau élevé de 96 %.

En termes de résultat, Cariparma FriulAdria est parvenu en 2008 à stabiliser sa marge d'intérêt, venant compenser la baisse des commissions et l'effet marché négatif. Ceci conjugué à l'effet taille dû à l'intégration du réseau début 2007, le produit net bancaire augmente de 30,3 % à 1 498 millions d'euros. Les charges sont en augmentation de 42,7 %, sous l'effet de la croissance du périmètre mais aussi d'un renforcement des structures, tant en termes de moyens humains que technologiques. Le résultat brut d'exploitation s'établit à 628 millions d'euros, en hausse de 16,4 %.

Le coût du risque est élevé, à 265 millions d'euros, reflétant la détérioration de l'environnement économique.

La contribution au résultat net part du Groupe s'établit à 266 millions d'euros, en hausse de 19,5 % par rapport à 2007.

En ce qui concerne **Emporiki**, la détérioration de la profitabilité de la banque grecque a conduit à la mise en place d'un dispositif visant à transformer la banque en profondeur pour préparer l'avenir.

En effet, le marché grec demeure stratégique pour le Groupe. Il bénéficie d'une situation géographique favorable, en phase avec la stratégie de développement globale du Groupe ainsi que d'un potentiel de développement important dans les pays d'Europe du Sud Est. La Grèce présente, en outre, l'un des taux de croissance les plus élevés de la zone Euro et l'endettement des ménages y demeure inférieur aux autres pays de la même zone.

Face à la dégradation de la situation, des mesures d'adaptation ont été prises. La première porte sur la base de capital d'Emporiki, renforcée par une augmentation de capital de 850 millions d'euros votée en assemblée générale début 2009 et soutenue par Crédit Agricole S.A. Cette opération, associée à d'autres mesures, permettra à Emporiki d'atteindre un ratio de solvabilité supérieur à 10 % au 30 juin 2009. Pour ce qui est de la maîtrise du risque, la politique de provisionnement a été adaptée pour conduire à un ratio de provisions sur encours de crédits douteux de 49 % à la fin 2008.

Pour accompagner l'ensemble des mesures visant à transformer la banque en profondeur, un nouveau management a été mis en place.

Les résultats 2008 d'Emporiki reflètent la situation économique dégradée. Le produit net bancaire s'élève à 713 millions d'euros pour des charges de 646 millions d'euros, en baisse de 1,4 %. Le résultat brut d'exploitation s'établit à 67 millions d'euros (-75,6 %).

Le coût du risque reflète les mesures de renforcement des provisions, à 488 millions d'euros, soit un montant 2,8 fois supérieur à celui de 2007.

Après une dépréciation de l'écart d'acquisition de 279 millions d'euros, la contribution au résultat net part du Groupe d'Emporiki s'établit en perte de 659 millions d'euros.

Hors l'Italie et la Grèce, les autres implantations du groupe affichent de bonnes performances commerciales avec un produit net bancaire total en hausse de 13,7 % (hors effet du rattachement de Lukas).

4. Services financiers spécialisés

Au cours de l'année 2008, le pôle Services financiers spécialisés a présenté une forte résistance à la dégradation de la conjoncture. La contribution annuelle du pôle, à 460 millions d'euros atteint près de 80 % du résultat net part du Groupe 2007, malgré la forte hausse du coût du risque (+ 39,3 %), en lien avec la détérioration de l'environnement.

Le pôle a ainsi fait preuve de réactivité face à la transformation de l'environnement économique. Le produit net bancaire est stable sur l'année (+ 0,4 %) et en hausse de 3,1 % à périmètre comparable¹, signe de la bonne dynamique commerciale et de la solidité du dispositif. Les charges d'exploitation sont maîtrisées, permettant au résultat brut d'exploitation d'enregistrer une hausse de près de 3 % à périmètre comparable, s'appuyant notamment sur la solidité du réseau à l'international.

Le résultat brut d'exploitation du pôle, à 1,4 milliard d'euros parvient largement à absorber un coût du risque en forte hausse mais qui demeure à un niveau maîtrisé, à 122 points de base des emplois pondérés Bâle I.

En 2008, le pôle Services financiers spécialisés a par ailleurs poursuivi le renforcement de son modèle industriel en consolidant ses positions à l'international, dans l'ensemble de ses activités. De nouvelles entités ont ainsi été intégrées en crédit à la consommation (Ducato et Forso) ou en crédit-bail (Crédit Agricole Leasing Italia) et d'autres ont été créées en affacturage (Eurofactor Italie).

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007	Variation 2008/2007
Produit net bancaire	2 990	2 977	+ 0,4 %
Charges d'exploitation et amortissements	(1 608)	(1 577)	+ 2,0 %
Résultat brut d'exploitation	1 382	1 400	- 1,3 %
Coût du risque	(684)	(491)	+ 39,3 %
Résultat d'exploitation	698	909	- 23,3 %
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	9	8	+ 8,9 %
Résultat net sur autres actifs et variations de valeur des écarts d'acquisition	0	28	ns
Résultat avant impôts	707	946	- 25,3 %
Impôts sur les bénéfices	(234)	(311)	- 24,8 %
RESULTAT NET	473	635	- 25,5 %
RESULTAT NET PART DU GROUPE	460	595	- 22,6 %

Dans le domaine du **crédit à la consommation**, l'année a montré la capacité de croissance durable de l'activité, à la fois par un développement soutenu, mais aussi par une bonne maîtrise des coûts et des risques.

En termes d'activité, la production de crédits à la consommation pour l'année s'élève à 32,5 milliards d'euros, en hausse de 1 % par rapport à 2007.

Les encours en France ont connu une progression constante, en hausse de 5,6 % sur un an à périmètre comparable ; ils atteignent 27,9 milliards d'euros au 31 décembre 2008.

Les implantations à l'international ont également fait preuve de vitalité, avec une croissance des encours de 5,4 % à périmètre comparable.

¹ Hors variations de périmètre de consolidation et changements d'affectation métiers (principalement Lukas en Banque de détail à l'international) et hors plus-value réalisée sur Finconsum en 2007

Le réseau s'est également développé par l'intégration de plusieurs entités à l'international. Dans les pays nordiques a été créée une coentreprise avec le Groupe Ford : Forso Nordic AB, apportant 1,3 milliard d'encours. En Italie, le rapprochement Agos – Ducato a été finalisé en fin d'année, conduisant à l'intégration des encours de Ducato pour un montant de 6,4 milliards d'euros. Au total, les encours à l'international s'élèvent à 43,3 milliards d'euros au 31 décembre 2008, soit 61 % du total.

En termes de risque, la résistance du pôle est favorisée par le profil diversifié des encours qui sont répartis dans des zones géographiques relativement préservées, principalement la France et l'Italie, mais aussi l'Allemagne ou encore les Pays Bas, ces pays représentant près de 87 % des encours. Les encours en Espagne, Europe du Nord et de l'Est représentent seulement 5,3 % du total.

Le coût du risque est également maîtrisé du fait des mesures prises en 2008, tant sur le renforcement des équipes de recouvrement que sur les techniques d'acceptation des clients. Ces mesures devraient commencer à porter leurs fruits en 2009.

Le risque automobile est maîtrisé par l'application de méthodes éprouvées, notamment un dispositif de monitoring rapproché des concessionnaires chez FGA Capital.

A fin 2008, le coût du risque du crédit à la consommation s'élève à 160 points de base des emplois pondérés, soit un niveau limité au regard de la conjoncture.

Le produit net bancaire de l'activité crédit à la consommation pour l'année 2008 est en légère baisse par rapport à 2007 (-1,7 %), à 2,5 milliards d'euros. Avec des charges d'exploitation de 1,3 milliard d'euros et un coût du risque s'élevant à 627 millions d'euros, le coefficient d'intermédiation s'établit à 77,2 %, niveau faible compte tenu de la dégradation de l'environnement.

Le résultat net de l'activité s'élève à 380 millions d'euros en 2008 contre 548 millions d'euros en 2007, soit une baisse de 30,6 %. A périmètre comparable, la baisse est limitée à 22,8 %.

En **crédit-bail et en affacturation**, le Groupe a fait preuve d'une bonne dynamique commerciale confirmant sa position de leader.

En **crédit-bail**, la production de l'année enregistre une hausse de 18 % à 5,7 milliards d'euros et les encours sont en progression de 23 % à 16 milliards d'euros. Le développement à l'international se poursuit, concentré sur les marchés domestiques du Groupe, avec la prise de participation de 20 % dans Emporiki Leasing en Grèce et la création de Crédit Agricole Leasing Italia suite à l'intégration de Leasing, ancienne filiale d'Intesa Sanpaolo.

Dans le même temps, le coefficient d'exploitation de l'activité s'améliore de 6 points, à 60,9 %. Le coût du risque est en forte hausse mais demeure maîtrisé à 37 millions d'euros. Au total, l'activité dégage un résultat net de 51 millions d'euros, en hausse de 18,5 %.

En matière d'**affacturation**, le Groupe a poursuivi en 2008 sa politique d'accompagnement des clients avec une activité commerciale soutenue tant en France qu'à l'international. Le chiffre d'affaires factoré a progressé plus de 9 % en un an, à 45 milliards d'euros.

En France, la production de nouveaux contrats est en hausse de 25 % à 9,5 milliards d'euros. A l'international, le dispositif a été renforcé notamment par la création d'une filiale en Italie. Le chiffre d'affaires factoré hors de France croît de 6,2 % pour atteindre 15 milliards d'euros.

Grâce à une bonne maîtrise des charges d'exploitation et une gestion prudente du risque, l'activité d'affacturation a généré en 2008 un résultat net de 50 millions d'euros, en recul limité de 3,8 %.

5. Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Dans un environnement boursier fortement dégradé (baisse de la valeur des actifs financiers, baisse générale des volumes consécutive à la remontée de l'aversion au risque), le pôle Gestion d'actifs, services financiers aux institutionnels, assurances et banque privée fait preuve d'une bonne résistance et enregistre des performances satisfaisantes tant au plan de l'activité commerciale qu'au plan des résultats opérationnels. La gestion prudente et rigoureuse de l'ensemble des activités permet de renforcer les positions du Groupe tant en France qu'à l'international.

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007	Variation 2008/2007
Produit net bancaire	3 997	4 307	-7,2 %
Charges d'exploitation et amortissements	(1 866)	(1 804)	+3,5 %
Résultat brut d'exploitation	2 131	2 503	-14,9 %
Coût du risque	(116)	4	n.s.
Résultat d'exploitation	2 015	2 507	-19,7 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	2	8	-72,5 %
Résultat net sur autres actifs et variation de valeur des écarts d'acquisition	(3)	216	n.s.
Résultat avant impôts	2 014	2 731	-26,3 %
Impôts sur les bénéficiaires	(611)	(782)	-21,9 %
RESULTAT NET	1 403	1 949	-28,0 %
RESULTAT NET PART DU GROUPE	1 398	1 911	-26,9 %

À fin décembre 2008, les encours gérés au sein du pôle par la gestion d'actifs, la banque privée et l'assurance-vie atteignent 735 milliards d'euros. Nets des doubles comptes, ils représentent 550,8 milliards d'euros en recul de 10,3 % par rapport à fin 2007 sous l'effet de la baisse des marchés actions et de la décollecte enregistrée en Gestion d'actifs sur quelques classes d'actifs principalement en Italie et en Espagne.

En gestion d'actifs, les encours gérés par le Groupe (CAAM Group et BFT) s'établissent à 457,5 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Ils enregistrent un repli de 12,9 % sur un an dont 8,5 points (soit -44,5 milliards d'euros) sont attribuables à la baisse des valorisations (à titre de comparaison le CAC 40 a perdu 42,7 % sur l'année 2008 et le Dow Jones 34%).

La décollecte de l'exercice est limitée à 4,4 % des encours (- 23 milliards d'euros) grâce à une forte collecte en produits monétaires (+18,3 milliards d'euros) (principalement sur les fonds « CAAM Tresor Etat » et « CAAM Tresor Eonia »), en produits garantis (+ 4,9 milliards d'euros) et en épargne salariale qui compense partiellement la désaffectation pour les produits de performance absolue VaR (Value at Risk) et alternatifs (- 26,8 milliards d'euros) et les produits actions (- 9,2 milliards d'euros).

Ainsi grâce à une stratégie de gestion prudente adaptée au contexte de marché, le Groupe renforce sa position au 1^{er} rang en France avec une part de marché des OPCVM à 19,3 % (source Europerformance-Fininfo, décembre 2008) et sa position de leader en Europe avec une part de marché de 4,4 % (source Lipper Insight) (soit des gains de 0,5 point en un an).

Il complète sa gamme de produits et services vers des clientèles ciblées : nouvelle offre OPCVM retail commercialisée par LCL, distribution de nouveaux fonds dans le réseau international, lancement de CAAM Funds Global Agriculture complétant la gamme de fonds actions matières premières, lancement d'une gamme de produits ETF (*exchange traded funds*) Les succès obtenus en gestion indicielle réaffirment le positionnement de CAAM parmi les leaders de cette classe d'actifs sur le marché français. De même, CAAM a remporté de nouveaux mandats en épargne salariale grâce à la forte mobilisation commerciale et au développement de nouveaux services web donnant davantage d'autonomie dans le pilotage de l'épargne.

Le Groupe poursuit son développement volontariste à l'international en privilégiant la croissance organique. CAAM Canada Inc.¹, la filiale de CAAM créée mi 2007, a ouvert son premier bureau à Montréal début 2008 avec pour mission de développer les relations commerciales avec la clientèle institutionnelle et la clientèle de banques privées. Le dispositif est également renforcé au Moyen-Orient, avec l'ouverture de la joint-venture Caam Saudi Fransi¹ en Arabie-Saoudite en partenariat avec la Banque Saudi Al Fransi. En outre, CAAM accélère son développement en Asie du sud-Est avec l'ouverture, début novembre, d'une nouvelle filiale en Malaisie dont l'objectif est d'accroître sa présence auprès des investisseurs institutionnels et des sociétés de gestion locales.

¹ entité non consolidée dans les comptes au 31 décembre 2008.

Crédit Agricole Asset Management Malaysia¹ a collecté 525 millions d'USD grâce à 4 mandats de gestion actions.

Dans le même temps, il renforce significativement son dispositif commercial de vente dans les réseaux de détail acquis récemment par le Groupe ou partenaires. Ainsi, en Chine, une joint-venture ABC-CA¹ a été créée avec Agricultural Bank of China. Avec le 2^{ème} fonds récemment distribué, ABC-CA gère désormais environ 1 milliard d'euros d'actifs.

Pour autant les charges restent strictement contrôlées (-8,4% ; -4,3% hors variations de périmètre), les gains de productivité réalisés excédant le coût des renforcements commerciaux à l'international et le coefficient d'exploitation du métier ressort ainsi au niveau particulièrement bas de 47,9 %.

Le 26 janvier dernier, Crédit Agricole S.A. et Société Générale ont annoncé la création d'un pôle commun de gestion d'actifs d'envergure mondiale. Ce mode de collaboration bancaire qui conjugue l'efficacité de la production avec la puissance de la distribution s'inscrit dans la stratégie de sortie de crise et dans un projet industriel répondant aux évolutions récentes et attendues de l'industrie de la gestion d'actifs, par un renforcement de la taille critique et de la compétitivité des deux groupes dans le métier. Ce rapprochement comporte un potentiel important de création de valeur puisqu'il devrait permettre de réaliser de l'ordre de 120 millions d'euros de synergies de coûts avant impôts en année pleine, à l'horizon de trois ans.

La nouvelle entité, détenue à 70 % par Crédit Agricole S.A. et à 30 % par Société Générale, se situera au 4^{ème} rang européen des gestionnaires d'actifs et au 9^{ème} rang mondial. Elle bénéficiera de trois atouts majeurs : une offre de gestion complète adaptée à chaque segment de clientèle, une position de leader en termes d'efficacité opérationnelle (avec un objectif de coefficient d'exploitation inférieur à 50 %), une large couverture géographique (présence dans 37 pays) et de bons positionnements dans les régions à forte croissance (partenariats avec de grandes banques asiatiques). La clôture de l'opération est prévue au second semestre 2009 sous réserve des autorisations des autorités compétentes.

Dans le domaine des **services financiers aux institutionnels**, le groupe CACEIS (consolidé par intégration proportionnelle à 50% dans les comptes de Crédit Agricole S.A.) poursuit son développement par croissance externe (apports de Natixis) et enregistre de bons résultats opérationnels (hausse du RBE de 11,6 % à périmètre constant).

L'évolution des encours globaux (- 3,2 % à 3 112 milliards d'euros) sur l'exercice résiste à la diminution de la valeur des actifs induite par la baisse des marchés grâce à la croissance externe.

En France, les encours augmentent de 3,2 % sous l'effet de l'intégration au 1^{er} juillet 2008 des activités de services aux émetteurs, de conservation et d'administration de fonds de Natixis IS (173 milliards d'euros et 145 milliards d'euros respectivement). Hors cet effet de périmètre, la baisse des encours d'actions sous l'effet de la chute des cours (- 42,7 % pour le CAC 40) et de la contraction des volumes est compensée pour partie par la hausse des encours obligataires.

La société renforce sa présence à l'international : fin 2007, acquisition d'Olympia Capital International (groupe spécialisé dans l'administration de fonds alternatifs) et de Financial Services Markets Bank GmbH, filiale de HypoVereinsbank (HVB), en charge de ses activités de conservation. Les résultats de la société, renommée CACEIS Bank Allemagne, sont consolidés par intégration proportionnelle en 2008.

CACEIS consolide également sa présence en Irlande avec le rapprochement de ses filiales Olympia Capital Ireland et Fastnet Ireland intervenu fin mai 2008.

Néanmoins, après les apports de Natixis, la part de l'activité réalisée à l'international ne représente plus que 21 % contre 26 % un an avant.

Les actifs sous conservation représentent 2 166 milliards d'euros fin 2008 contre 2 272 milliards d'euros un an auparavant et les encours sous administration sont stables d'une année sur l'autre à 946 milliards d'euros.

Crédit Agricole S.A. est entré en négociations exclusives avec Natixis, en vue d'acquérir une participation dans CACEIS SAS à hauteur de 35 % du capital et des droits de vote de CACEIS SAS.

Après réalisation de cette transaction (conditionnée notamment à l'aboutissement des négociations exclusives, à l'accord des autorités compétentes et à la consultation des instances représentatives du personnel), Crédit

Agricole S.A. détiendra 85 % du capital de CACEIS (au lieu de 50 % précédemment) et en assurera donc le contrôle exclusif, Natixis en détenant 15% (cf. communiqué de presse du 25 février 2009).

La Banque privée affiche une bonne résistance dans le contexte de crise économique et de marchés fortement perturbés. La baisse des revenus est restée contenue (- 8,1 %) et la politique prudente du Groupe sur les marchés a permis d'en limiter l'impact sur les actifs détenus par la clientèle.

En terme d'activité, le Groupe a poursuivi avec succès sa conquête de nouveaux clients et de nouveaux actifs et accentué le renforcement de son dispositif commercial sur les zones de croissance en Asie et en Amérique Latine.

Il a ainsi enregistré une collecte nette positive de 1,5 milliard d'euros sur l'année. Cette croissance de l'activité est néanmoins masquée par les conditions de marché défavorables qui ont lourdement affecté le métier particulièrement au dernier trimestre.

L'encours des actifs sous gestion diminue ainsi de 11,1 milliards d'euros sur l'année (- 11,6 % sur un an, - 12,1 % à périmètre constant) sous l'effet de l'impact défavorable des marchés (-14,2 milliards d'euros sur l'exercice) compensé très partiellement (+ 1,1 milliard d'euros) par un effet de change redevenu favorable au second semestre.

Il intègre par ailleurs les encours de NBCI (National Bank of Canada International) aux Bahamas (498 millions d'euros) entrée dans le périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2008 suite à l'acquisition de la totalité de son capital et fusionnée avec Crédit Agricole (Suisse) S.A. le 20 juin 2008.

L'encours de la fortune gérée s'établit ainsi à 85,3 milliards d'euros fin 2008. En prenant en compte les activités de Banque Privée au sein de la Banque de détail à l'international (Cariparma FriulAdria en Italie, Crédit Agricole Egypt, Crédit Uruguay Banco) et le nouveau périmètre de la Banque Privée de LCL en France, en plus des banques privées spécialisées du Groupe, les volumes gérés par le groupe Crédit Agricole S.A. atteignent environ 110 milliards d'euros (non compris celle de la clientèle patrimoniale des Caisses régionales).

En matière de croissance externe, après une année 2007 marquée par deux acquisitions significatives : Banque Sarasin Europe au Luxembourg et NBCI aux Bahamas, 2008 est une année de consolidation avec l'intégration réussie de ces deux entités.

Dans le domaine des assurances, le Groupe a poursuivi en 2008 la stratégie d'internationalisation des activités du pôle initiée il y a 3 ans au Portugal et qui se met en place dans tous les pays où il a acquis un réseau de distribution, notamment en Italie, en Grèce, en Serbie, en Pologne et en Égypte. Le développement de ces activités se fait selon un modèle intégré à la distribution bancaire et décliné à l'international. La création de la holding Crédit Agricole Assurances intervient dans ce cadre.

En assurance-vie, le Groupe réalise des performances satisfaisantes dans un marché très affecté : orientation de l'épargne vers des produits liquides offrant des rémunérations attractives ; désaffection à l'égard de la bourse qui pénalise la collecte sur les supports en unités de compte.

Le Groupe enregistre néanmoins une activité soutenue avec un chiffre d'affaires annuel de 19,7 milliards d'euros, en repli de - 6,4 % sur celui de 2007 qui avait encore bénéficié de transferts en provenance des anciens plans d'épargne-logement dont le régime fiscal avait été modifié fin 2005.

En matière de Prévoyance (assurance décès, dépendance, obsèques), la croissance reste élevée (+8,2 % sur un an). En épargne, la diversification des offres (Euro, UC, compte géré) permet de capter de nouveaux segments de clientèle.

L'activité est portée également par le développement rapide des relais de croissance à l'international. Bes Vida, CALI, CA Vita et Emporiki Life réalisent un chiffre d'affaires de 3,7 milliards d'euros sur l'exercice soit 19 % de la collecte du Groupe. Bes Vida, en particulier, a réalisé une activité très soutenue notamment sur les produits de retraite.

Par ailleurs, l'intégration de CA Vita, début 2008, a permis de concrétiser les synergies de revenus liés au nouveau réseau du Groupe en Italie.

Au total, les provisions mathématiques du Groupe atteignent 192,2 milliards d'euros, en hausse de 5,6 % sur un an ; hors CA Vita et Emporiki Life nouvellement intégrées au métier, la croissance est de 3,3 %. Pour sa part, Predica renforce sa place de 1^{er} bancassureur et 2^e assureur en France avec un encours de provisions mathématiques de 176,5 milliards d'euros.

En assurances IARD, le Groupe réalise un nouvel exercice de fort développement commercial et la croissance de l'activité est toujours très supérieure à celle du marché. Le chiffre d'affaires du métier s'établit ainsi à 2,2

milliards d'euros en progression de 17,9 % sur celui de 2007. Toutes les entités du Groupe, en France comme à l'international, participent à cette forte augmentation.

Ces performances ont été obtenues sous l'effet de la croissance organique, mais aussi grâce à la réactivité du Groupe au service des clients (forte mobilisation lors de la tempête Klaus avec renforcement de son dispositif d'accueil et d'indemnisation).

En France, l'évolution du chiffre d'affaires de Pacifica est portée par les excellents résultats commerciaux obtenus en particulier sur les segments agricole et professionnel (+ 33,5 % dont 162 000 affaires nouvelles) mais aussi sur ceux des particuliers (dont + 20,4 % pour les contrats GAV et santé). Grâce notamment au déploiement de l'offre dans le réseau de LCL, les parts de marché continuent de croître à 4,3 % sur l'assurance automobile et 6,1 % sur la multirisque habitation.

Au 31 décembre 2008, le portefeuille de contrats dépasse 7,3 millions, en hausse de 7,5 % sur un an.

Le Groupe poursuit l'exportation de son modèle de bancassurance à l'international dans le métier de l'assurance dommages. Deux nouvelles entités ont ainsi démarré leurs activités en 2008 : Emporiki Insurance en Grèce et CA Assicurazioni en Italie. Cette dernière, créée en septembre 2007, a déployé son offre à partir de juin 2008 via le réseau de Cariparma FriulAdria.

Par ailleurs, en fin d'année, CACI – Crédit Agricole Creditor Insurance – a été créée au sein de CAA pour porter **l'assurance emprunteurs** du Groupe. Née du rapprochement des compagnies d'assurance et de réassurance de Finaref et de la plateforme industrielle créée pour l'assurance emprunteurs de LCL, CACI est l'un des leaders sur le marché en Europe ; il exerce son activité depuis Dublin dans 14 pays européens avec 47 partenaires. CACI a lancé en 2008 une offre paneuropéenne avec FGA Capital.

Pour 2009, tout en maintenant une vigilance accrue en termes de maîtrise des risques financiers et techniques, Crédit Agricole Assurances entend poursuivre sa politique de développement et d'innovation (poursuite de l'équipement des clientèles des réseaux bancaires) ainsi que l'exportation à l'international du modèle de bancassurance et de la valorisation des savoir faire avec d'autres partenaires.

Au total, la poursuite du développement organique et externe et la gestion prudente et rigoureuse de l'ensemble des activités du pôle se traduisent par une baisse limitée du produit net bancaire de 7,2 % par rapport à 2007. A 4 milliards d'euros, ces revenus sont soutenus par les relais de croissance à l'international : acquisition début 2008 de National Bank of Canada Ltd (NBCI) par Crédit Agricole (Suisse) S.A., et le 1^{er} avril 2008 des 50 % non détenus du capital de Po Vita (entité renommée CA Vita) ; intégration en 2008 de Emporiki life dans le pôle métier ; acquisitions fin 2007 de Olympia Capital International et de Financial Services Markets Bank GmbH (devenu CACEIS Bank Deutschland) par CACEIS, de Bank Sarasin Europe S.A. par Crédit Agricole Luxembourg. A périmètre constant, le produit net bancaire se replie de 8,5 % sur un an.

La hausse des charges d'exploitation de 3,5 % résulte des acquisitions. A périmètre constant, elles diminuent de 1,0 % sur un an. Il en résulte un résultat brut d'exploitation de 2,1 milliards d'euros, en retrait de 14,9 % sur un an (- 13,9 % à périmètre inchangé) et un coefficient d'exploitation de 46,7 % et même 45,0 % hors variations de périmètre.

Le résultat net part du Groupe du pôle ressort à 1,4 milliard d'euros, en diminution de 26,9 % sur celui de 2007 qui enregistrait, en gains sur autres actifs, la plus-value (220 millions d'euros) résultant du dénouement de la *joint-venture* CAAM Sgr S.p.A., filiale conjointe de Crédit Agricole S.A. et d'Intesa Sanpaolo.

6. Banque de financement et d'investissement

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2008*	2007	2007*	Variation 2008*/2007*
Produit net bancaire	1 893	6 354	2 781	6 576	- 3,4 %
Charges d'exploitation et amortissements	(3 580)	(3 280)	(3 537)	(3 342)	- 1,8 %
Résultat brut d'exploitation	(1 687)	3 074	(756)	3 234	- 5,0 %
Coût du risque	(1 310)	(1 083)	(957)	(150)	X 7,2
Résultat d'exploitation	(2 997)	1 991	(1 713)	3 084	- 35,5 %
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	113	113	135	135	- 16,5 %
Résultat net sur autres actifs	(2)	(2)	(1)	(1)	ns
Résultat avant impôts	(2 886)	2 102	(1 579)	3 218	- 34,7 %
Impôts sur les bénéfices	1 016	(545)	767	(680)	- 20,0 %
RESULTAT NET	(1 870)	1 557	(812)	2 538	- 38,6 %
RESULTAT NET PART DU GROUPE	(1 924)	1 503	(904)	2 446	- 38,5 %

* Hors impacts des activités en cours d'arrêt

L'année 2008 a été marquée par l'aggravation de la crise financière et, sur sa seconde moitié, par l'entrée en récession des économies occidentales. La dégradation du marché hypothécaire américain a induit des décotes complémentaires de 807 millions d'euros sur CDO et ABS portant ce sous jacent (-2,2 milliards en 2007) et a accentué l'affaiblissement des rehausseurs de crédit rendant nécessaires des réfections complémentaires de 2,3 milliards d'euros (-1,2 milliard d'euros en 2007). La volatilité des marchés et le manque de liquidité ont contribué à rendre l'environnement très difficile sur les dérivés de taux et d'actions ainsi que sur la corrélation. Enfin, l'écartement des *spreads* a généré des résultats latents significatifs : appréciation des couvertures par Credit Default Swap du portefeuille de crédit (469 millions d'euros en 2008 contre 83 millions d'euros en 2007) et des émissions structurées 688 millions d'euros en 2008 (188 millions d'euros en 2007).

Retraité des activités de structurés de crédit et de dérivés exotiques actions en cours d'arrêt (-3,4 milliards d'euros en 2008), le résultat net part du groupe des activités stratégiques de la Banque de financement et d'investissement s'élève à 1 503 millions d'euros.

Le produit net bancaire 2008 diminue de 6,3 % par rapport à 2007 (proforma Newedge). Retraités des décotes de syndication et des effets positifs de l'appréciation des couvertures de crédits, les revenus de la banque de financement sont en progression de 5,6 %. Ceux de la banque de marché et d'investissement sont plus contrastés (- 30,5 % hors effet des émissions structurées, proforma Newedge). Les pertes sur dérivés de taux et actions ont été compensées par les très bonnes performances de la trésorerie, du change et des matières premières.

Les charges d'exploitation diminuent de 193 millions d'euros par rapport à 2007 pro forma Newedge (- 8,3 %). Cette diminution des frais est en phase avec les objectifs annoncés dans le plan de recentrage. Elle reflète notamment la baisse sensible des rémunérations variables des activités de marché.

La dégradation du risque de contrepartie (secteurs financiers et de l'immobilier principalement) a engendré une forte progression du coût du risque qui atteint 1,3 milliard d'euros au 31 décembre 2008.

La banque de financement

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007	Variation 2008/2007
Produit net bancaire	2 683	2 300	+ 16,6 %
Charges d'exploitation et amortissements	(869)	(935)	- 7,1 %
Résultat brut d'exploitation	1 814	1 365	+ 32,9 %
Coût du risque	(626)	(104)	X 6
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	121	130	- 7,1 %
Résultat net sur autres actifs	(2)	(1)	ns
Résultat avant impôts	1 307	1 390	- 6,0 %
Impôts sur les bénéfices	(293)	(277)	+ 5,9 %
RESULTAT NET	1 014	1 113	- 8,9 %
RESULTAT NET PART DU GROUPE	967	1 072	- 9,8 %

Après une année 2007 marquée par un volume d'affaires en forte croissance, les résultats de la banque de financement résistent bien dans un environnement 2008 difficile, marqué par la montée du coût du risque.

Retraité des décotes de syndication constatées sur un nombre limité de dossiers pour un montant total de 186 millions d'euros et de l'appréciation du résultat latent des CDS de couverture de prêts (83 millions d'euros en 2007 et 469 millions d'euros en 2008), le produit net bancaire de la banque de Financement augmente de 5,6 % d'une année sur l'autre.

La diversification des métiers du pôle « financements structurés » a permis de maintenir les revenus 2008 au niveau de ceux de 2007 (+ 1,2 % hors décotes de syndication). La diminution des financements LBO et de projets a été compensée par les bonnes performances des activités de financements maritimes, aéronautiques et du commerce international.

Les revenus des activités de banque commerciale tant en France qu'à l'international sont en hausse de 11 % par rapport à 2007, confirmant la pérennité des relations avec la clientèle.

L'évolution des charges d'exploitation est maîtrisée (- 5,9 %).

Le coût du risque 2008 enregistre principalement une dépréciation sur un client immobilier espagnol et un renforcement des provisions collectives. Au total, le stock des provisions collectives au 31 décembre 2008 s'élève à 1 398 millions d'euros.

Le résultat net part du groupe s'élève à 967 millions d'euros contre 1 072 millions d'euros en 2007.

La banque de marchés et d'investissement

(en millions d'euros)	2008	2008*	2007	2007*	Variation 2008*/2007*
Produit net bancaire	(790)	3 672	481	4 276	- 14,1 %
Charges d'exploitation et amortissements	(2 711)	(2 412)	(2 602)	(2 406)	+ 0,2 %
Résultat brut d'exploitation	(3 501)	1 260	(2 121)	1 870	- 32,6 %
Coût du risque	(684)	(457)	(853)	(46)	x 9,9
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	(8)	(8)	5	5	ns
Résultat avant impôts	(4 193)	795	(2 969)	1 829	- 56,5 %
Impôts sur les bénéfices	1 309	(252)	1 044	(404)	- 37,6 %
RESULTAT NET	(2 884)	543	(1 925)	1 425	- 61,9 %
RESULTAT NET PART DU GROUPE	(2 891)	536	(1 976)	1 374	- 61,0 %

* Hors impacts des activités en cours d'arrêt

Dans un contexte de marché fortement chahuté en 2008, les revenus de la banque de marchés et d'investissement ont été à nouveau pénalisés par des dépréciations d'actifs liés à l'immobilier résidentiel américain de 807 millions d'euros (-2,2 milliards en 2007) et par les conséquences de la dégradation de la situation des assureurs monolines générant une réfaction de 2,3 milliards d'euros (-1,2 milliard d'euros en 2007). En sens inverse, l'écartement des *spreads* a engendré des résultats latents sur les émissions structurées de 688 millions d'euros en 2008 (188 millions en 2007).

Le coût total des faillites de Lehman Brothers, des banques islandaises et de Madoff est très limité (- 0,2 milliard d'euros).

Retraité des activités en cours d'arrêt (structurés de crédit et dérivés exotiques actions), le résultat net des activités stratégiques est de 543 millions d'euros en 2008.

Les revenus du pôle actions diminuent de 955 millions d'euros par rapport à 2007 (pro forma Newedge). Cette diminution est la conséquence de la très forte volatilité des marchés actions engendrant des pertes sur ces dérivés et un ralentissement des courtiers CA Cheuvreux et CLSA à partir du second semestre. Par ailleurs, Newedge affiche de bonnes performances avec des revenus records sur le dernier trimestre 2008, tirant profit de la forte volatilité. L'activité conseil préserve globalement son niveau de revenus en 2008.

Les revenus du pôle fixed income diminuent de 17 %. Profitant des opportunités de marché, la trésorerie, les matières premières et le change ont enregistré de bonnes performances durant toute l'année mais celles-ci sont contrebalancées par l'évolution défavorable des dérivés de taux.

L'érosion des revenus commerciaux du pôle Fixed Income a été limitée à 12 % en 2008 avec un quatrième trimestre retrouvant le niveau moyen de 2007.

Les actions de recentrage des activités et de réduction des expositions ont permis de contenir les effets négatifs des très fortes perturbations qui ont suivi la faillite de Lehman Brothers au quatrième trimestre.

Les charges d'exploitation diminuent de 9 % en pro forma Newedge.

Le coût du risque enregistre des dépréciations sur un nombre limité de dossiers.

7. Gestion pour compte propre et divers

La variation des résultats du pôle Gestion pour compte propre et divers en 2008 par rapport à 2007 résulte d'effets variés enregistrés sur les deux années et qui les rendent difficilement comparables.

En 2008, le produit net bancaire enregistre une plus-value de 882 millions d'euros sur la cession de la participation dans Suez. Le résultat net sur autres actifs inclut la plus-value de 435 millions d'euros réalisée avec la création de Newedge.

En 2007, le pôle enregistrait également des éléments non récurrents significatifs. En premier lieu, les plus-values liées à la constitution du nouveau groupe Intesa Sanpaolo : plus-value de cession d'une partie de la participation dans le nouveau groupe, d'un montant de 472 millions d'euros, enregistrée en produit net bancaire et plus-value de dilution liée à la fusion Banca Intesa – San Paolo IMI, d'un montant de 1 097 millions d'euros, enregistrée en résultat net sur autres actifs.

Par ailleurs, les résultats du pôle en 2007 supportaient 412 millions d'euros en charges d'exploitation liées au plan de compétitivité de LCL.

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007	Variation 2008/2007
Produit net bancaire	785	327	x 2,4
Charges d'exploitation et amortissements	(1 078)	(1 284)	- 16,2 %
Résultat brut d'exploitation	(293)	(957)	- 69,5 %
Coût du risque	21	(35)	n.s.
Résultat d'exploitation	(272)	(992)	-72,6 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	41	94	- 55,3 %
Résultat net sur autres actifs et variation de valeur des écarts d'acquisition	451	1 079	- 58,2 %
Résultat avant impôts	220	181	+ 21,3 %
Impôts sur les bénéfices	404	583	- 30,8 %
RESULTAT NET	624	764	- 18,4 %
RESULTAT NET PART DU GROUPE	222	578	- 61,7 %

Les activités de **private equity** ont réalisé en 2008 un produit net bancaire de 47 millions d'euros, en forte baisse par rapport à 2007 (- 67,9 %), en dépit d'une activité soutenue (encours des participations gérées en hausse de 28,6 % par rapport à 2007 à 3,6 milliards d'euros), générant une progression des commissions. Cette baisse du PNB est liée à la dégradation des conditions de marché qui ont affecté les valorisations et le montant des plus-values réalisées sur les cessions. Le résultat brut d'exploitation s'élève à 7 millions d'euros et le résultat net part du Groupe à 3 millions d'euros.

Hors les activités de private equity et hors Europay France, le produit net bancaire du pôle s'établit à 61 millions d'euros contre 180 millions d'euros en 2007. Outre les effets non récurrents cités plus haut, le produit net bancaire est impacté par la hausse des coûts de refinancement (+ 18,5 %) et les moindres résultats de la gestion financière.

Les charges d'exploitation, à 835 millions d'euros, sont en diminution de 32,7 % par rapport à 2007 qui intégrait la provision liée au plan de compétitivité de LCL. Hors cette provision, les charges sont quasiment stables (+ 0,9 %).

Au total, le pôle Gestion pour compte propre et divers dégage un résultat net part du Groupe de 222 millions d'euros ; il intègre la plus-value de 150 millions d'euros réalisée sur la cession des actions Mastercard par Europay France.

BILAN CONSOLIDE DU GROUPE CREDIT AGRICOLE

Fin 2008, le total du bilan du groupe Crédit Agricole s'élève à 1 784 milliards d'euros contre 1 541 milliards d'euros un an avant, enregistrant une croissance de 15,8 % soit de plus de 243 milliards d'euros.

Cette progression du bilan s'explique pour l'essentiel par le développement organique du Groupe. Elle tient aussi, dans une moindre mesure (2,7 %) à la croissance externe (entrées dans le périmètre de consolidation en 2008 de Newedge, Ducato, Forso, Crédit Agricole Leasing Italia, CA Vita, Europay France principalement) ainsi qu'à l'évolution des taux de change des principales devises par rapport à l'euro entre fin 2007 et fin 2008 dont l'impact favorable sur le bilan représente 0,3 %.

Au total, à périmètre et change constants, le bilan augmente de plus de 196 milliards d'euros soit de 12,7 % sur un an.

Actif du bilan

Les principaux postes de l'actif sont constitués des actifs financiers en valeur de marché par résultat (32%), des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (4 %) et sur la clientèle (39 %) et des actifs financiers disponibles à la vente (11 %). L'ensemble de ces postes contribue pour plus de 74 % soit 180 milliards d'euros à l'accroissement de l'actif du bilan.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Le montant total des actifs financiers enregistrés à la juste valeur par résultat représente 578,7 milliards d'euros. L'essentiel du portefeuille (près de 95 %) est constitué de titres classés en actif financier à la juste valeur par résultat par nature. Il s'agit principalement de la juste valeur positive des instruments financiers dérivés (pour 383,9 milliards d'euros) ainsi que des opérations de pension (pour 56,1 milliards d'euros), du portefeuille de titres de transaction sous forme d'obligations et autres titres à revenu fixe (pour 53,2 milliards d'euros) ou d'actions et autres titres à revenus variables (pour 11,5 milliards d'euros).

Le portefeuille contient par ailleurs des titres (5,5 %) dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte d'une option prise par le Groupe ; il s'agit pour l'essentiel (27,8 milliards d'euros) des actifs représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurances dont la diminution de 4,6 % par rapport au montant de 2007 résulte de la baisse des marchés actions.

Globalement, les instruments financiers en juste valeur par résultat sont en hausse de 25,5 % d'une année sur l'autre. La très forte hausse affichée des instruments financiers dérivés (+119 %) illustre une croissance des soldes comptables de ces instruments ; le traitement comptable en IFRS ne permettant que peu de compensation entre les justes valeurs positives, à l'actif, et négatives, au passif, sur dérivés avec une même contrepartie. Le risque de crédit afférent à ces instruments est en fait moindre, puisqu'existent en général des accords de compensation entre Calyon et ses contreparties. Les autres titres détenus à des fins de transaction subissent l'effet défavorable des valorisations.

À l'inverse, la dégradation des marchés financiers et boursiers entre les deux exercices pèse sur l'évolution des portefeuilles de titres. Les titres détenus à des fins de transaction sous forme d'obligations sont en réduction de 33,1 milliards d'euros à 53,2 milliards d'euros en 2008 contre 86,3 milliards d'euros en 2007 de même que les actions et autres titres à revenus variables qui diminuent de 17,6 milliards d'euros.

Les opérations de pension, réalisées pour l'essentiel par Calyon, sont également en repli de 38,7 milliards d'euros. Ces activités de pension sont essentiellement concentrées sur la salle de marché de Paris qui représente 67 % des encours.

Le repli de 7,5 % sur un an des actifs financiers en juste valeur par résultat sur option reflète pour l'essentiel la baisse de la valorisation des contrats en unités de compte des activités d'assurances.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Cette catégorie enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif, à revenus fixes ou déterminables, corrigés des dépréciations éventuelles. L'encours global approche 778 milliards d'euros ; il enregistre une très forte augmentation de 8,5 % par rapport à 2007 soit + 60,6 milliards d'euros.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39, le groupe Crédit Agricole S.A. a opéré des reclassements de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les prêts et créances. Les

reclassements, pour l'essentiel réalisés chez Calyon, ont concerné des actifs financiers dont la valeur de marché à la date de reclassement s'élevait à 12,1 milliards d'euros (cf. note 9 de l'annexe aux états financiers).

L'encours net des prêts et créances sur la clientèle (y compris les opérations de crédit-bail) s'élève à 699 milliards d'euros au 31 décembre 2008 en croissance de plus de 68 milliards d'euros sur l'exercice (+10,8 %). Cette forte augmentation résulte pour partie (10,3 milliards d'euros) des acquisitions réalisées au cours de l'exercice (pour l'essentiel Ducato, Forso, Newedge, Crédit Agricole leasing Italia).

Elle traduit aussi l'activité soutenue en matière de crédit à la clientèle des métiers du Groupe tant en France qu'à l'international dans un contexte de ralentissement de la demande de crédit de la part des agents économiques (particuliers et entreprises notamment). Ainsi, à périmètre comparable, les encours progressent globalement de 9,2 % (+ 58 milliards d'euros).

Les encours nets de la Banque de proximité en France augmentent de plus de 30 milliards d'euros en 2008 dont + 24,5 milliards d'euros (soit + 7,6 %) dans le réseau des Caisses régionales et + 5,7 milliards d'euros (soit + 8,6 %) dans le réseau LCL. Les encours de la Banque de financement de Calyon se sont accrus de 20,6 % soit + 24,4 milliards d'euros, ceux du groupe Sofinco dans le crédit à la consommation de 28,6 % soit + 9 milliards d'euros.

En particulier, le Groupe Crédit Agricole, au travers de ses réseaux de banque de détail en France, mais aussi des filiales des métiers spécialisés (CA Leasing, Eurofactor, Sofinco notamment) ainsi que de Calyon, est un acteur essentiel dans l'accompagnement du développement des petites entreprises (TPE et PME) en France. Ainsi, au 31 décembre 2008, le Groupe gère 127,8 milliards d'euros d'engagements auprès de ces segments de clientèles (entreprises, agriculteurs et professionnels) dont 106,5 milliards d'euros de crédits à court, moyen et long terme. La part de marché du Groupe fin 2008 (31,2 % des engagements et 32,5 % des crédits déclarés à la centrale des risques à la Banque de France) témoigne de la constance et de la vigueur de l'engagement du Crédit Agricole auprès de cette clientèle.

L'essentiel de la progression des créances sur la clientèle concerne les "autres concours à la clientèle" qui se développent de 45,8 milliards d'euros ainsi que « les titres reçus en pension livrée » (+ 11 milliards d'euros). Les dépréciations des crédits à la clientèle, 18,4 milliards d'euros, augmentent de 7,6 % (soit + 1,3 milliard d'euros) en lien avec les entrées dans le périmètre et avec l'activité (les crédits bruts augmentent de 10,7%). Elles incluent 5,4 milliards d'euros de provisions collectives.

Les prêts et créances sur les établissements de crédit atteignent 78,7 milliards d'euros au 31 décembre 2008, en baisse de 8,8 % (- 7,6 milliards d'euros) sur l'exercice dans un contexte de crise de la liquidité. Les comptes et prêts sont ainsi en repli de 12,4 milliards d'euros sur l'exercice (- 23,6 %).

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente (nets de dépréciations) augmentent de 2 milliards d'euros entre les 31 décembre 2007 et 2008 pour représenter 192,4 milliards d'euros. Ils sont constitués d'obligations, d'actions et d'effets publics et valeurs assimilées, qui ne sont comptabilisés ni en valeur de marché par résultat, ni détenus jusqu'à l'échéance, et évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice. 3 milliards d'euros ont été comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur les titres et les créances disponibles à la vente (2,4 milliards d'euros en 2007). Les pertes nettes latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente s'établissent à 4,5 milliards d'euros après impôts (contre des gains nets de 7,2 milliards d'euros en 2007).

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Cette catégorie est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Leur montant diminue de 26,5 milliards d'euros au 31 décembre 2007 à 24,4 milliards d'euros au 31 décembre 2008 (- 7,7 %).

Participations dans les sociétés mises en équivalence

Le montant des participations dans les sociétés mises en équivalence passe de 2,6 milliards d'euros en 2007 à 3,5 milliards d'euros en 2008 notamment après la consolidation de la participation de 22 % dans la banque espagnole Bankinter.

Les écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont en hausse de 924 millions d'euros à 20,6 milliards d'euros, compte tenu d'une part, des investissements complémentaires réalisés au cours de l'exercice (principalement création de Newedge, acquisition de Ducato, apports des activités de Natixis à CACEIS) et d'autre part, de dépréciations sur Emporiki et Index Bank.

Passif du bilan

Le passif du bilan regroupe principalement les passifs financiers à la juste valeur par résultat (28 %), les dettes envers les établissements de crédit (8 %) et la clientèle (30 %), les dettes représentées par un titre (11 %), les provisions techniques des contrats d'assurance (11 %) qui représentent dans leur ensemble près de 92 % du passif hors capitaux propres.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Le montant total des passifs financiers à la juste valeur par résultat représente 497 milliards d'euros. Ce portefeuille est constitué d'instruments de dette évalués par nature en juste valeur à la date d'arrêté comptable en contrepartie du compte de résultat. Il se compose d'instruments financiers dérivés de transaction (pour 375 milliards d'euros), d'opérations de pension (pour 70,6 milliards d'euros), d'opérations de vente à découvert (pour 26,1 milliards d'euros) et de dettes représentées par un titre (pour 24,4 milliards d'euros).

Le total des passifs financiers à la juste valeur par résultat est en très forte croissance de 49,3 % d'une année sur l'autre (soit + 164,2 milliards d'euros). Celle-ci résulte de l'augmentation (+ 203,1 milliards d'euros, soit + 118 %) de la juste valeur négative des instruments dérivés.

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle dépassent 677 milliards d'euros ; elles se développent de 40,7 milliards d'euros sur l'année (+ 6,4 % par rapport à 2007).

Les dettes envers les établissements de crédit sont en très légère diminution (de 2,1 milliards d'euros soit - 1,4 %). Grâce à la solidité de sa structure financière et à la gestion de sa liquidité, le Groupe s'est donné les moyens, durant la période de crise du système financier, d'assurer lui-même son refinancement afin de poursuivre son engagement dans le financement de l'économie.

Pour leur part, les dettes envers la clientèle s'élèvent à 528 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Leur croissance de 42,8 milliards d'euros sur l'exercice (+ 8,8 %) reflète le développement de l'activité de collecte bancaire des entités du groupe Crédit Agricole tant en France qu'à l'international. L'augmentation des dettes envers la clientèle porte sur les comptes ordinaires créditeurs (2,6 milliards d'euros à 148,5 milliards d'euros) et surtout sur les autres dettes envers la clientèle (dépôts à terme, bons de caisse et d'épargne...) qui se développent de 16,9 % passant à 135,9 milliards d'euros en 2008 en liaison avec la bonne tenue de la collecte de la banque de détail France (LCL et Caisses régionales) sur ces produits.

Les opérations données en pension s'accroissent de 19,3 milliards d'euros à 35,1 milliards d'euros. À l'inverse, les placements sur les produits d'épargne à régime spécial poursuivent leur repli (- 3,3 milliards d'euros soit - 1,6 %) sous l'effet de la décollecte sur les plans d'épargne-logement.

La répartition géographique des ressources illustre l'internationalisation du Groupe ; la part des dettes envers la clientèle étrangère représente près de 30 % en 2008 contre 25,4 % un an avant et à peine plus de 14 % il y a 4 ans.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (hors celles en juste valeur par résultat cf. note 6.2.) se sont développées de 9,1 milliards d'euros (+ 4,6 %) au cours de l'exercice pour représenter 204,5 milliards d'euros au 31 décembre 2008, le Groupe ayant accru son recours au marché sous forme d'emprunts obligataires (+ 3,8 milliards d'euros nets) et de titres de créances négociables (+4,4 milliards d'euros nets).

Provisions techniques des contrats d'assurance

Pour leur part, les provisions techniques des contrats d'assurance, passent de 199,1 milliards d'euros à 196 milliards d'euros, en repli de 3,1 milliards d'euros sur l'exercice (- 1,6 %) compte tenu du niveau des marchés. Les passifs d'assurance sont toujours pour partie évalués en normes françaises conformément aux dispositions réglementaires IAS et IFRS en vigueur à la date d'arrêt.

Dettes subordonnées

L'encours des dettes subordonnées atteint 31,6 milliards d'euros en croissance de 9 milliards d'euros sur l'exercice. Cette augmentation comprend notamment l'émission par Crédit agricole S.A. de 3 milliards d'euros de titres super subordonnés souscrite par la Société de Prise de Participation de l'Etat (SPPE). Les émissions de titres subordonnées sont décrites en note 6.9 de l'annexe aux états financiers.

Fonds propres

Au 31 décembre 2008, avec les intérêts minoritaires (5,3 milliards d'euros) et les dettes subordonnées (31,6 milliards d'euros), les fonds propres bruts de Crédit Agricole S.A atteignent 100,6 milliards d'euros.

La part du Groupe représente 95,2 milliards d'euros en augmentation de 8 milliards d'euros par rapport à 2007 sous l'effet principalement de l'augmentation des dettes subordonnées émises dans le cadre de la gestion du passif de Crédit Agricole S.A.

Les capitaux propres, part du Groupe, (y compris le résultat de l'exercice et avant distribution du dividende de 2008) s'élevaient à 63,7 milliards d'euros contre 64,8 milliards d'euros au 31 décembre 2007. Leur évolution (- 1,1 milliard d'euros) résulte principalement des mouvements opposés suivants :

- l'impact de + 2,4 milliards d'euros sur les capitaux propres du groupe Crédit Agricole de l'augmentation de capital réalisée par Crédit Agricole S.A. début juillet,
- le résultat de l'exercice 2008 (2,5 milliards d'euros),
- diminués de la distribution des dividendes au titre de l'exercice 2007 (1,1 milliard d'euros après déduction des dividendes perçus) et de résultats latents en baisse sur le portefeuille de titres disponibles à la vente (-3,5 milliards d'euros).

Gestion du capital et ratios prudentiels

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 impose de publier des informations quantitatives et qualitatives sur le capital de l'émetteur et sa gestion : les objectifs, politique et procédures de gestion du capital. Ces informations sont fournies dans la note 3.6 de l'annexe aux états financiers ainsi que dans la partie « Informations au titre du pilier 3 de Bâle II » présentée ci-après.

PARTIES LIEES

Les informations relatives aux parties liées, sociétés consolidées et principaux dirigeants du groupe, au 31 décembre 2008 sont décrites dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2008 « Cadre général – Parties liées ».

CONTROLE INTERNE

L'organisation du contrôle interne du groupe Crédit Agricole témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens de respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la direction générale ;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité avec les règles internes et externes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée. Ce principe, appliqué par chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A. à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble des entités. Le dispositif mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., qui s'inscrit dans le cadre de normes et principes rappelés ci-dessous, est ainsi déployé d'une façon adaptée aux différents métiers et aux différents risques, à chacun des niveaux du groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil d'administration et au Comité d'audit, à la Direction générale et au management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives...).

Références en matière de contrôle interne

Les références en matière de contrôle interne procèdent des dispositions du Code monétaire et financier⁽¹⁾, du règlement 97-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif au contrôle interne des établissements de crédit et entreprises d'investissement, du règlement général de l'AMF et des recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le Comité de Bâle.

Ces normes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Crédit Agricole :

- corpus des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents, applicables à l'ensemble du groupe Crédit Agricole ;
- charte de déontologie du groupe Crédit Agricole ;
- recommandations du Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales ;
- corps de "notes de procédure", applicables au groupe Crédit Agricole S.A., portant sur l'organisation, le fonctionnement ou les risques. Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. avait dès 2004 adopté un ensemble de notes de procédures visant au contrôle de la conformité aux lois et règlements. Ce dispositif procédural a été depuis lors adapté aux évolutions réglementaires et déployé dans les entités du Groupe, notamment en matière de sécurité financière (prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme...) ou de détection des dysfonctionnements dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, par exemple. Ces notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de contrôle interne.

¹ Article L. 511-41.

Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d'organisation du Groupe, le groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux.

Ainsi, chaque entité du groupe Crédit Agricole (Caisses régionales, Crédit Agricole S.A., filiales établissements de crédit ou entreprises d'investissement, autres...) se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., communs à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole, recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne) ;
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (réalisés par les unités d'Inspection générale ou d'audit).

Pilotage du dispositif

Depuis l'entrée en vigueur des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne relatives à l'organisation des fonctions de contrôle, l'obligation a été rappelée, pour chaque responsable d'entité ou de métier, chaque manager, chaque collaborateur et instance du Groupe, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de reportings à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace à chacun des niveaux du Groupe : fonctions centrales, pôles métiers, filiales, unités opérationnelles et fonctions supports.

LE COMITE DE CONTROLE INTERNE GROUPE

Le Comité de contrôle interne Groupe, instance faîtière de pilotage des dispositifs, s'est réuni régulièrement sous la présidence du Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Ce Comité a pour objectif de renforcer les actions à caractère transversal à mettre en œuvre au sein du groupe Crédit Agricole. Il a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne communes à l'ensemble du Groupe (Crédit Agricole S.A., filiales de Crédit Agricole S.A., Caisses régionales, structures communes de moyens) et à s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée. Le CCIG, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est composé de dirigeants salariés de Crédit Agricole S.A. À ce titre, il est distinct du Comité d'audit et des risques, démembrement du Conseil d'administration. Le Comité est notamment chargé de la coordination des trois fonctions de contrôle : Audit-Inspection, Risques et Contrôles Permanents, Conformité.

TROIS LIGNES METIERS INTERVENANT SUR L'ENSEMBLE DU GROUPE

Le responsable du contrôle permanent, membre du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A. en charge de la Direction des risques et contrôles permanents Groupe, et l'Inspecteur général Groupe, responsable du contrôle

périodique, sont directement rattachés au Directeur général de Crédit Agricole S.A. En outre, la fonction Conformité, dont le Directeur est rattaché au Directeur Juridique et Conformité du Groupe, est placée sous la responsabilité du Directeur Général Délégué, en charge du domaine fonctions Crédit Agricole S.A. Groupe. Les trois responsables (du contrôle périodique, du contrôle permanent et de la conformité) disposent d'un large droit d'accès au Comité d'audit et des risques ainsi qu'au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Les fonctions de contrôle sont chargées d'accompagner les métiers et les unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Elles effectuent à ce titre :

- le pilotage et le contrôle des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers et opérationnels, par la Direction des risques et des contrôles permanents Groupe (DRG), également en charge du contrôle de dernier niveau de l'information comptable et financière et du suivi du déploiement de la sécurité des systèmes d'information et des plans de continuité d'activités ;
- la prévention et le contrôle des risques de non-conformité par la Direction de la conformité (DDC) et des risques juridiques par la Direction des affaires juridiques (DAJ). La Direction de la conformité assure notamment la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs. Organisée en ligne métier, la Direction des affaires juridiques a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités et aux métiers afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en minimisant les risques et le coût juridiques.
- le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole par l'Inspection générale Groupe.

En complément de l'intervention des différentes fonctions de contrôle, les autres fonctions centrales de Crédit Agricole S.A., les Directions et les lignes métiers concourent à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne sur base consolidée, que ce soit au sein de Comités spécialisés ou via des actions de normalisation des procédures et de centralisation de données (comptabilité, contrôle de gestion, etc.).

En ce qui concerne Crédit Agricole S.A. et ses filiales

Les fonctions, directions et lignes métiers sont elles-mêmes relayées par des dispositifs décentralisés au sein de chacune des entités juridiques, filiales de premier rang, relevant du périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., comportant :

- des Comités de contrôle interne, trimestriels, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, regroupant le Directeur général de l'entité et les représentants des fonctions de contrôle de l'entité et de Crédit Agricole S.A., chargés notamment du suivi du dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans l'entité, de l'examen des principaux risques auxquels l'entité est exposée, de l'évaluation critique des dispositifs de contrôle interne et de l'action de l'audit, du suivi des missions et des mesures correctives éventuellement nécessaires ;
- des Comités spécialisés propres à chaque entité ;
- un réseau de correspondants et d'instances dédiés à chaque ligne métier.

En ce qui concerne les Caisses régionales de Crédit Agricole

Pour les Caisses régionales, l'application de l'ensemble des règles du Groupe est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne par le Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales et par l'activité des fonctions de contrôles centrales de Crédit Agricole S.A. Le Comité plénier, chargé de renforcer le pilotage des dispositifs de contrôle interne des Caisses régionales, est composé de Directeurs généraux, de cadres de Direction et de responsables des fonctions de contrôle des Caisses régionales, ainsi que de représentants de Crédit Agricole S.A. Son action est prolongée au moyen de rencontres régionales régulières et de réunions de travail et d'information entre responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. et leurs homologues des Caisses régionales.

Le rôle d'organe central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être très actif et vigilant en matière de contrôle interne. En particulier, un suivi spécifique des risques et des contrôles des Caisses régionales est exercé à Crédit Agricole S.A. par la Direction des risques et contrôles permanents du pôle Caisses régionales et par la Direction de la conformité.

ROLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise et approuve son dispositif de contrôle interne. Il approuve l'organisation générale du groupe ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du Rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies par Crédit Agricole S.A. Le Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. est

destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

Le Conseil est informé, au travers du Comité d'audit et des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise.

Le Président du Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole S.A. rend compte au Conseil des travaux du Comité et en particulier de la présentation du rapport intermédiaire et du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques. À la date de l'Assemblée générale, le Rapport annuel relatif à l'exercice 2008 aura été présenté au Comité d'audit et des risques, transmis à bonne date à la Commission bancaire et aux Commissaires aux comptes. Il fera également l'objet d'une présentation au Conseil d'administration.

ROLE DU COMITE D'AUDIT ET DES RISQUES

Les responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. rendent compte de leurs missions au Comité d'audit et des risques créé par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Le Comité d'audit et des risques a en charge de vérifier la clarté des informations fournies, de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables et sur la qualité du contrôle interne. Il dispose à cet effet d'un large droit de communication de toute information relative au contrôle périodique, au contrôle permanent – y compris comptable et financier –, et au contrôle de la conformité.

À ce titre, il bénéficie de présentations régulières sur les dispositifs d'encadrement des activités et sur la mesure des risques. Un rapport intermédiaire sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques relatif au premier semestre 2008 lui a été présenté lors de sa séance du 12 novembre 2008. Le Rapport annuel relatif à l'exercice 2008 lui sera présenté lors de sa séance du 23 avril 2009.

Par ailleurs, le Président du Comité d'audit et des risques est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

ROLE DU DIRECTEUR GENERAL EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes habilitées et compétentes. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'administration.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctives proposées. À ce titre, le Directeur général est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques

Mesure et surveillance des risques

Crédit Agricole S.A. met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers structurels, autres...) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe exécutif, à l'organe délibérant, au Comité d'audit et des risques, notamment via les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

Les éléments détaillés relatifs à la gestion des risques sont présentés dans le rapport de gestion et dans l'annexe aux comptes consolidés qui leur est consacrée.

Organisation de la fonction Risques et Contrôles Permanents

La ligne métier Risques et contrôles permanents, créée en 2006 en application des modifications du règlement 97-02, et dont l'organisation avait été complétée en 2007, a mené une activité soutenue en 2008 visant à la mesure et à la maîtrise des risques du Groupe, dans les meilleures conditions de réactivité et d'efficacité.

La ligne métier Risques et contrôles permanents a en charge à la fois la gestion globale et le dispositif de contrôle permanent des risques du Groupe. Elle gère et contrôle les risques de crédit, financiers et opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l'information financière et comptable ainsi qu'à la sécurité physique, des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées.

La gestion des risques s'appuie sur un dispositif Groupe selon lequel les stratégies des Métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques, et de limites de risques formalisées dans les stratégies risques pour chaque entité et activité sensible. Ces limites sont validées par Le Comité des risques Groupe, périodiquement et en cas d'évolution d'une activité ou des risques. Elles sont accompagnées de limites Groupe transverses, notamment sur les grandes contreparties. La cartographie des risques potentiels, la mesure et le suivi des risques avérés font l'objet d'adaptations régulières au regard de l'activité.

Les plans de contrôle sont adaptés au regard des évolutions de l'activité et des risques, auxquels ils sont proportionnés.

La ligne métier est placée sous la responsabilité du Responsable des Risques et contrôles permanents Groupe de Crédit Agricole S.A., indépendant de toute fonction opérationnelle et rattaché au Directeur général de Crédit Agricole S.A. Elle réunit les fonctions transverses de Crédit Agricole S.A. (Direction des Risques et contrôles permanents Groupe) et les fonctions Risques et contrôles permanents décentralisées, au plus proche des métiers, au niveau de chaque entité du Groupe, en France ou à l'international. Les effectifs de la ligne métier Risques et contrôles permanents s'élèvent à fin 2008 à plus de 2.300 personnes (en équivalents temps plein) sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A. et à plus de 400 personnes sur le périmètre des Caisses régionales.

Le fonctionnement de la ligne métier s'appuie sur des instances de gouvernance structurées, parmi lesquelles les Comités de contrôle interne, le Comité des risques Groupe dans le cadre duquel l'exécutif valide les stratégies du Groupe et est informé du niveau de ses risques, le Comité de suivi des risques des Caisses régionales, le Comité de sécurité Groupe, le Comité des normes et méthodologies, le Comité de pilotage Bâle II, le Comité de pilotage contrôle permanent, les Comités de suivi métier regroupant selon des périodicités prédéfinies la Direction des Risques et contrôles permanents Groupe et les filiales, et divers Comités en charge notamment des systèmes de notation et des systèmes d'information. Le Comité d'audit et le Conseil d'administration sont tenus informés très régulièrement des stratégies Risques et du niveau des risques.

En 2008, l'organe exécutif (via le Comité des risques Groupe) et le Comité d'audit ont été tenus informés au plus près du niveau des risques financiers et de crédit du Groupe. Le Comité des risques Groupe a réexaminé autant que nécessaire les stratégies des métiers du Groupe en adaptant leurs limites d'intervention. Une approche transverse au Groupe a en outre été élaborée sur les secteurs économiques sensibles. En matière de risques opérationnels, la situation du Groupe vis-à-vis des risques de fraude a donné lieu à une information régulière de l'organe exécutif dans le cadre du Comité de Contrôle interne Groupe.

Ont également été créées des instances ad hoc de suivi du risque dans le contexte de crise (comité de crise hebdomadaire réunissant les économistes et les responsables risques du Groupe, Comité Risques financiers de Crédit Agricole S.A. en charge des risques de marché, Comité des risques financiers des Caisses régionales, resserrement des règles de fonctionnement du Comité des normes et méthodologies).

FONCTIONS TRANSVERSES DE CREDIT AGRICOLE S.A. (DIRECTION DES RISQUES ET CONTROLES PERMANENTS GROUPE)

Au sein de Crédit Agricole S.A., la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG) assure le suivi et la gestion globale des risques et des dispositifs de contrôle permanent du Groupe.

Gestion globale des risques Groupe

La mesure consolidée et le pilotage de l'ensemble des risques du Groupe sont assurés de façon centralisée par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG), avec des unités spécialisées par nature de risque ; elles définissent et mettent en œuvre les dispositifs de consolidation et de *risk-management* (normes, méthodologies, système d'information, *reporting*).

Crédit Agricole S.A. mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les

sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « scénarios catastrophes », appliqués aux expositions réelles et aux limites.

Ce dispositif s'applique en particulier aux risques financiers pour lesquels le projet de consolidation des risques financiers du Groupe, engagé dès le début 2007, a été accéléré avec une consolidation prioritaire des risques de *trading* et de taux d'intérêt global.

Le groupe Crédit Agricole S.A. a mis en œuvre en 2008 le calcul de ses encours de risques pondérés pour le calcul des fonds propres Bâle II, en vertu de ses modèles internes, homologués par la Commission bancaire (modèle «IRB » pour le calcul des risques de crédit, modèle AMA pour le calcul des risques opérationnels ; la méthode « standard » a été appliquée sur le périmètre destiné à une validation ultérieure ou restant en standard durable).

Les normes et méthodologies de gestion de risques ont été adaptées avec notamment des normes Groupe resserrées sur le processus d'encadrement des risques financiers, les procédures d'alerte relatives aux risques financiers, l'examen des projets d'investissement et désinvestissement, les règles de mesure des risques de contrepartie, les stratégies risques, et plus largement le dispositif minimal de gestion des risques à mettre en place dans les filiales majoritaires d'une part ou en *joint ventures* d'autre part.

Le dispositif DRG comprend également une fonction "suivi métiers" en charge de la relation globale et individualisée entre chacune des filiales du groupe Crédit Agricole S.A. et la DRG. Sont ainsi désignés des responsables suivi métier en charge de la relation globale et consolidée (tous types de risques inclus) avec chaque filiale du Groupe, notamment la Banque de financement et d'investissement (Calyon).

La supervision des risques des Caisses régionales est assurée par un pôle spécifique (DRG/DRC), hiérarchiquement rattaché à DRG.

Crédit Agricole S.A. assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un dispositif de suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, de la correcte classification des créances au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment), de l'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques sous le contrôle des Comités Risques ainsi que par la revue périodique des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les « affaires sensibles ».

Le suivi des risques Groupe, outre le suivi par entité, par les unités de suivi métier, s'effectue via l'examen des risques en Comité des risques Groupe et Comité de suivi des risques des Caisses régionales.

Contrôle des risques Groupe

La DRG assure la coordination de la mise en place d'un dispositif Groupe de contrôles permanents (définition des contrôles clés par type de risques, organisation d'un *reporting* des résultats auprès des différents niveaux de consolidation concernés du Groupe, selon des degrés de synthèse différenciés). Elle a fait déployer un outil de contrôle des risques sur l'ensemble du Groupe en 2008.

FONCTIONS RISQUES ET CONTROLES PERMANENTS DECONCENTREES, AU NIVEAU DE CHACUN DES POLES METIERS DU GROUPE

Au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

Le déploiement de la ligne métier s'opère sous forme de ligne métier hiérarchique par la nomination d'un Responsable risques et contrôles permanents (RCPR) pour chaque filiale ou pôle métier. Le RCPR Métier est rattaché hiérarchiquement au RCPR Groupe et fonctionnellement à l'organe exécutif du pôle métier concerné. Ce positionnement assure l'indépendance des Directions des risques et contrôles permanents locales.

Chaque filiale ou métier, sous la responsabilité de son RCPR, se dote des moyens nécessaires pour assurer la gestion de ses risques et la conformité de son dispositif de contrôle permanent, afin de mettre en œuvre une fonction de plein exercice (vision exhaustive et consolidée des risques, de nature à garantir la pérennité de l'entité sur l'ensemble de son périmètre de contrôle interne).

Les relations entre chaque filiale ou métier et la Direction des risques et contrôles permanents Groupe sont organisées autour des principaux éléments suivants :

- mise en œuvre par chaque filiale ou métier des normes et procédures transverses du Groupe, élaborées par la DRG ;
- détermination pour chaque filiale ou métier d'une Stratégie Risques, validée par le Comité des risques Groupe sur avis de la DRG, précisant notamment les limites globales d'engagement de l'entité ;

- mise en place entre chaque filiale ou métier et la DRG d'une convention de fonctionnement, périodiquement révisée, précisant le mode de déclinaison opérationnelle, au sein de l'entité, des principes du Groupe en matière d'organisation de la fonction Risques et contrôles permanents, notamment le format du *reporting* vers la DRG ;
- principe de délégation de pouvoirs du RCPR Groupe aux RCPR Métier qui lui sont hiérarchiquement rattachés dans l'exercice de leurs missions, sous condition de transparence et d'alerte de ces derniers vis-à-vis de la Direction des risques Groupe ;
- Comité Suivi Métier réunissant périodiquement la DRG et l'entité sur la qualité du dispositif Risques et contrôles permanents et le niveau des risques, y compris sur la Banque de financement et d'investissement (Calyon).

Sur le périmètre des Caisses régionales

La réglementation bancaire relative aux risques s'applique à chacune des Caisses régionales à titre individuel. Chacune d'elles est responsable de son dispositif de Risques et contrôles permanents et dispose d'un responsable des risques et contrôles permanents, rattaché à son Directeur général, en charge du pilotage des risques et de la conformité du dispositif de contrôle permanent de son entité.

En outre, en qualité d'organe central, Crédit Agricole S.A., via la Direction des risques et contrôles permanents Groupe, consolide les risques portés par les Caisses régionales et assure l'animation de la ligne métier Risques et contrôles permanents des Caisses régionales, notamment en diffusant dans les Caisses Régionales les normes nécessaires, en particulier pour la mise en place d'un dispositif de contrôle permanent de niveau Groupe.

Par ailleurs, les risques de crédit importants pris par les Caisses régionales sont présentés pour prise en garantie partielle à Foncaris, établissement de crédit filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. L'obligation faite aux Caisses régionales de demander une contre garantie à Foncaris sur leurs principales opérations (supérieures à un seuil défini entre les Caisses régionales et Foncaris) offre ainsi à l'organe central un outil efficace lui permettant d'apprécier le risque associé avant son acceptation.

Dispositif de contrôle interne en matière de sécurité des systèmes d'information et de plans de continuité d'activités

La Direction des risques et contrôles permanents Groupe a mis en place des structures de niveau Groupe, notamment en matière de gouvernance et d'organisation de la sécurité, qui permettent au Crédit Agricole de disposer d'un pilotage unifié et cohérent sur l'ensemble de son périmètre et de procéder à des actions de normalisation.

L'ensemble des entités du Groupe (filiales et Caisses régionales) ont mis en place le dispositif qui repose sur la nomination d'un responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI), d'un responsable du plan de continuité d'activité (RPCA) et sur des cellules de crise à plusieurs niveaux (unitaire, communautaire, par ligne métier et nationale).

Les RPCA et RSSI s'assurent de la bonne mise en place et du maintien en condition opérationnelle des plans de repli utilisateurs et de plans de secours informatique, par le déploiement progressif d'exercices de PCA, et contrôlent la bonne sécurité des systèmes d'information (contrôle des intrusions notamment), dans le respect de la réglementation et des normes du Groupe. Notamment, le dispositif de contrôles permanents Groupe prévoit un socle minimal de contrôles obligatoires pour l'ensemble des entités dans le domaine des PCA et de la SSI, dont les résultats sont reportés à la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe.

Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

ROLES ET RESPONSABILITES DE L'ELABORATION ET DU TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIERE

Conformément aux règles en vigueur au sein du Groupe, les missions et principes d'organisation des fonctions de la Direction des finances Groupe sont définis par une note de procédure.

La fonction centrale Finances est organisée en ligne métier au sein du groupe Crédit Agricole S.A. Les responsables de la fonction finances d'un métier et ou d'une filiale sont rattachés hiérarchiquement au responsable du métier ou de la filiale et fonctionnellement au Directeur des finances Groupe.

Au niveau de chaque pôle métier, la Direction financière constitue un relais, chargé de la déclinaison, en fonction des spécificités du métier, des principes du Groupe en matière de normes, d'organisation des systèmes d'information ; elle constitue également dans certains cas un palier d'élaboration des données comptables et

des données de gestion du métier. Chaque Direction des risques et contrôles permanents au sein du Groupe est également responsable de la production des données risques utilisées dans le cadre de l'élaboration de l'information financière et de la mise en œuvre de contrôles permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables.

Chaque métier et/ou entité se dote des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables, de gestion et risques transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables au Groupe, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Au sein de la Direction des finances Groupe, trois fonctions contribuent principalement à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée : la comptabilité, le contrôle de gestion, la communication financière.

La fonction comptable

La fonction comptable a pour mission principale d'élaborer les comptes individuels de Crédit Agricole S.A., les comptes consolidés des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole, et l'information sectorielle du groupe Crédit Agricole S.A. selon la définition des métiers arrêtée des fins de communication financière. Pour répondre à cette mission, la fonction comptable assure, dans le cadre de la réglementation en vigueur, la définition et la diffusion des normes et principes comptables applicables au Groupe, pilote les référentiels comptables, définit les règles d'architecture du système d'information comptable et réglementaire et gère les processus comptables permettant la consolidation des comptes et des déclarations réglementaires.

La fonction de contrôle de gestion

Dans le domaine de l'élaboration de l'information financière, la fonction contrôle de gestion Groupe participe avec la direction de la gestion financière à la définition des règles d'allocation des fonds propres économiques (définition, politique d'allocation, cohérence des outils de mesure de rentabilité), établit et chiffre le plan à moyen terme du groupe Crédit Agricole S.A. Pour répondre à cet objectif, la fonction contrôle de gestion Groupe définit les procédures et méthodes de contrôle de gestion ainsi que l'architecture et les règles de gestion du système de contrôle de gestion du Groupe.

La fonction communication financière

La fonction communication financière et relations investisseurs de Crédit Agricole S.A. assure la responsabilité de l'information publiée au travers des communiqués et des présentations faites aux actionnaires, analystes financiers, investisseurs institutionnels, et de l'information qui est reprise dans les documents soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF). À ce titre, la fonction communication financière élabore, sous la responsabilité du Directeur général et du Directeur des finances Groupe de Crédit Agricole S.A., les supports de présentation des résultats, de la structure financière ainsi que de l'évolution des métiers du groupe Crédit Agricole S.A., permettant aux tiers de se faire une opinion notamment sur sa solidité financière, sa rentabilité et ses perspectives.

Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

Chaque entité du Groupe a la responsabilité, vis-à-vis du Groupe et des autorités de tutelle dont elle dépend, de ses comptes individuels, qui sont arrêtés par son organe délibérant ; selon la dimension des entités, ces comptes sont préalablement examinés par leur Comité d'audit, quand elles en sont dotées.

Concernant les Caisses régionales de Crédit Agricole, l'arrêté des comptes s'accompagne d'une mission d'approbation réalisée par la Direction de la comptabilité de Crédit Agricole S.A., dans le cadre de l'exercice de sa fonction d'organe central. Les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. sont présentés au Comité d'audit et arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

L'information financière publiée s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion et des données risques.

Données comptables

Les données individuelles des entités sont établies selon les normes comptables applicables dans le pays d'exercice de l'activité. Pour les besoins d'élaboration des comptes consolidés du Groupe, les comptes locaux sont retraités pour être en conformité avec les principes et méthodes IFRS retenus par le groupe Crédit Agricole S.A.

En 2008, les projets engagés en 2007 sur l'accélération des délais de publication des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole ont été poursuivis par les entités du Groupe.

Données de gestion et données risques

Les données de gestion sont issues de la fonction Contrôle de gestion de la Direction des finances Groupe ou de la Direction des risques Groupe. Chaque métier et/ou filiale transmet à Crédit Agricole S.A. ses informations de gestion après réconciliation préalable avec les données comptables du métier ou de la filiale.

Les données de gestion peuvent provenir également de sources d'information externes (Banque centrale européenne, Banque de France) pour le calcul des parts de marché notamment.

Conformément aux recommandations de l'AMF et du CESR, l'utilisation de données de gestion pour élaborer l'information financière publiée respecte les orientations suivantes :

- qualification des informations financières publiées: informations historiques, données pro forma, prévisions ou tendances ;
- description claire des sources desquelles est issue l'information financière. Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait mention des sources et de la définition des modes de calcul;
- comparabilité dans le temps des données chiffrées et des indicateurs qui impliquent une permanence des sources, des modes de calcul et des méthodes.

Description du dispositif de contrôle permanent comptable

La fonction de contrôle permanent comptable est rattachée hiérarchiquement à DRG. La fonction de contrôle permanent comptable Groupe s'appuie sur un maillage du dispositif constitué par les responsables des risques et des contrôles permanents des filiales et des Caisses régionales. Elle exerce directement des missions de contrôle sur les fonctions d'élaboration de l'information financière Groupe de Crédit Agricole S.A.

L'unité exerce dans ce domaine d'activité quatre missions principales :

- définir les normes et les principes d'organisation et de fonctionnement du contrôle permanent, au sein du groupe Crédit Agricole ;
- évaluer la qualité des processus Groupe d'élaboration de l'information comptable et financière et du dispositif de surveillance des risques liés à cette information, mis en place au sein du groupe Crédit Agricole ;
- assurer la surveillance et le suivi des mesures correctives mises en œuvre au niveau du Groupe ;
- rendre compte de l'évaluation du contrôle permanent de l'information comptable et financière, auprès des instances de suivi du contrôle interne du Groupe et, à leur demande, auprès de l'organe délibérant ou du Comité d'audit et des risques.

En 2008, les travaux se sont concentrés principalement sur l'analyse des remontées des indicateurs de contrôle de la qualité du processus d'arrêté au sein du groupe, définis en 2007. Un état des lieux du déploiement des dispositifs de contrôle permanent comptable au sein des principales filiales du groupe Crédit Agricole SA a également été réalisé.

Relations avec les Commissaires aux comptes

Le document de référence, ses actualisations, les notes d'opérations et les prospectus établis à l'occasion d'émissions de titres de créances ou de capital qui reprennent l'ensemble de l'information financière, sont soumis soit au visa soit à l'enregistrement de l'AMF.

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés ;
- examen limité des comptes consolidés semestriels ;
- lecture d'ensemble des informations financières trimestrielles et des supports de présentation de l'information financière aux analystes financiers.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Comité d'audit et au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. les conclusions de leurs travaux relatifs à l'information comptable et financière qu'ils ont examinée dans le cadre de leur mandat.

Prévention et contrôle des risques de non-conformité

Les fonctions de Conformité sont présentes chez Crédit Agricole S.A., dans ses filiales et dans chacune des Caisses régionales. Ces fonctions sont exercées en équivalent temps plein fin 2008 par 608 personnes au sein du groupe Crédit Agricole S.A. et 185 personnes en Caisses régionales.

En matière d'organisation, suite aux évolutions de structure de Crédit Agricole S.A. qui ont eu lieu fin 2008, la fonction Conformité, dont le Directeur est rattaché au Directeur juridique et conformité du Groupe, est placée sous la responsabilité du Directeur général délégué, en charge du domaine Fonctions Crédit Agricole S.A. Groupe.

La Direction de la Conformité dispose d'une autorité fonctionnelle sur les Responsables Conformité des filiales françaises et étrangères de Crédit Agricole S.A. Dans sa fonction d'organe central, elle assure le pilotage, la coordination et l'animation du contrôle de la conformité des Caisses régionales. Les missions des Responsables Conformité des filiales du groupe Crédit Agricole S.A. sont exercées en toute indépendance grâce à un double rattachement hiérarchique à l'entité et fonctionnel à la ligne métier Conformité.

La fonction Conformité Groupe comprend l'élaboration des politiques relatives au respect :

- des dispositions législatives et réglementaires spécifiques à la Conformité, leur diffusion et le contrôle de leur observation,
- des règles en matière de prévention du blanchiment des capitaux, de lutte contre le financement du terrorisme, de gestion des embargos et de gel des avoirs ainsi que la lutte contre la fraude.

L'organisation est complétée par l'envoi de reportings mensuels à la Direction de la Conformité sur les dysfonctionnements les plus importants et de rapports de conformité comprenant une mise à jour de la cartographie des risques de non-conformité.

Le Comité de Management de la Conformité, présidé par le Directeur Général, se réunit dans sa forme plénière trimestriellement et prend les décisions nécessaires, à la prévention des risques de non-conformité. Les travaux de ce Comité font régulièrement l'objet de comptes rendus au Comité d'audit et des risques du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Au sein de la Direction de la Conformité Groupe, trois unités sont dédiées aux entités du Groupe : Caisses régionales, Filiales France, Filiales Internationales. En outre, trois autres unités transverses sont en charge des contrôles opérationnels sur les flux et les titres et des systèmes liés au respect des réglementations relatives à la conformité.

Dans le cadre des actions déjà engagées, au cours de l'exercice 2008, la ligne métier Conformité a poursuivi la mise à jour du corpus des procédures FIDES, en raison notamment de la transposition en droit français des directives européennes telles que Abus de Marché, MIF, Transparence.

Sur le périmètre de la banque de détail et de l'assurance à l'international, l'année 2008 a été consacrée à la poursuite des actions engagées en vue de compléter les dispositifs locaux de prévention et de contrôle des risques de non-conformité, notamment en ce qui concerne l'identification de la clientèle, la mise en œuvre d'outils de surveillance des opérations, la formation et la sensibilisation, l'encadrement de la mise en marché des nouveaux produits.

Une cartographie des besoins d'outils des entités du groupe Crédit Agricole a été finalisée en 2008 pour assurer un renforcement coordonné des dispositifs de conformité des entités du Groupe. Le pilotage du déploiement dans les entités a été renforcé par la mise en place d'un outil de pilotage en ligne, permettant ainsi la consolidation des données reportées par les différentes entités du Groupe.

Des actions ont également été poursuivies par l'installation d'outils de surveillance en temps réel relatifs à la prévention du financement des activités terroristes, au respect des embargos et aux mesures de gel des avoirs. A ce titre, les outils de surveillance des flux sont en cours de déploiement dans les entités récemment acquises de la Banque de détail à l'international.

Le dispositif de lutte contre les abus de marché des entités de banque de détail a été également complété par la mise en place de nouveaux scénarios de détection d'opérations inhabituelles ou atypiques eu égard au fonctionnement des marchés.

En matière de cohésion des dispositifs de conformité des Caisses régionales, ces dernières ont, en 2008, poursuivi la finalisation des nouveaux dispositifs, notamment ceux résultant de la mise en œuvre de la directive MIF (Marché d' Instruments Financiers) par le déploiement de l'outil Vente Personnalisée, outil de gestion de la démarche commerciale dans les Caisses régionales. Les adaptations apportées à l'outil permettent de prendre en compte les impacts de la directive dans la démarche de vente.

Le plan de vérification de la conformité des dossiers clients au regard des obligations des établissements bancaires en matière de pièces justificatives de la connaissance de leurs clients (Code Monétaire et Financier) s'est mis en place, en priorité sur les dossiers susceptibles de présenter des risques dans l'esprit des critères de la 3^{ème} directive européenne.

En 2008, l'organisation de journées d'information, de séminaires de formation pour les nouveaux arrivants, et de groupes de travail entre responsables de la conformité de Caisses régionales sur les missions à exercer ainsi que l'élaboration d'un référentiel des règles de conformité applicables en Caisses régionales permettent aux Caisses régionales de conforter et d'homogénéiser leurs dispositifs.

Parmi les nouvelles actions, en anticipation de la 3^{ème} directive européenne relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, des actions ont été menées dans une approche risques d'une part, en poursuivant le déploiement des dispositifs de profilage et de monitoring des comptes clients et des opérations par un outil commun à l'ensemble de la banque de détail, d'autre part, en engageant une actualisation des dossiers clients au regard des pièces justificatives exigées par la réglementation.

Fin 2008, une fonction de coordination de la prévention de la fraude (interne et externe) a été créée avec un rattachement à la ligne métier Conformité. Cette décision permet de se préparer à l'évolution réglementaire en matière de contrôle interne prévue en 2009.

Contrôle périodique

L'Inspection générale Groupe, directement rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A., est le niveau ultime de contrôle au sein du groupe Crédit Agricole. Elle assure le contrôle périodique du groupe Crédit Agricole au travers des missions qu'elle mène, du pilotage de la ligne métier audit-inspection du groupe Crédit Agricole S.A. qui lui est hiérarchiquement attachée, et de l'animation des unités d'audit interne des Caisses régionales. Elle rend régulièrement compte de son activité au Comité de Contrôle Interne Groupe ainsi qu'au Comité d'audit et des risques.

Elle conduit des missions de vérification sur place et sur pièces à la fois dans les Caisses régionales, dans les directions de Crédit Agricole S.A. et dans ses filiales, y compris lorsque celles-ci disposent de leur propre corps d'audit-inspection interne. Ces vérifications périodiques intègrent un examen critique du dispositif de contrôle interne mis en place par les entités auditées. Ces diligences sont établies pour apporter des assurances raisonnables sur l'efficacité de ce dispositif en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes.

Elles consistent notamment, au sein des entités auditées, à s'assurer du respect de la réglementation externe et interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature et à vérifier la fiabilité de l'information comptable. Au cours de l'exercice 2008, les missions de l'Inspection générale Groupe ont porté sur diverses unités et entités du Groupe, notamment à l'international (Emporiki Bank of Greece, Index Bank en Ukraine, filiales d'assurance vie en Italie et au Portugal), sur la préparation de l'entrée en vigueur du nouveau ratio de solvabilité international ("Bâle II"), sur certains domaines ou thématiques fortement impactés par la crise financière (pilotage des risques de marché, Direction de la gestion financière, Crédit Agricole Asset Management) et sur certaines thématiques réglementaires. L'Inspection générale Groupe a également mené ou fait engager par les unités d'audit interne de filiales des missions d'audit s'inscrivant dans le contexte particulier créé par la crise financière en 2008, notamment dans le domaine de la Banque de financement et d'investissement.

L'Inspection générale Groupe assure également un pilotage central de la ligne métier audit-inspection sur l'ensemble des filiales, renforçant ainsi l'efficacité des contrôles, par une harmonisation des pratiques d'audit à leur meilleur niveau, afin d'assurer la sécurité et la régularité des opérations dans les différentes entités du Groupe et de développer des pôles d'expertise communs. La ligne métier poursuit le renforcement de ses moyens et regroupe 866 collaborateurs, équivalent temps plein, fin 2008 au sein du groupe Crédit Agricole S.A. (y compris l'Inspection générale Groupe qui comprend 105 collaborateurs). Des missions d'audit conjointes entre l'Inspection générale Groupe et les services d'audit de filiales sont régulièrement menées sur des thèmes transversaux, ce qui favorise le développement des meilleures pratiques d'audit.

Par ailleurs, l'Inspection générale Groupe s'assure, dans le cadre des Comités de contrôle interne des filiales concernées du Groupe – auxquels participent la Direction générale, l'audit interne, le Responsable du contrôle permanent et le Responsable de la conformité de chaque entité – du bon déroulement des plans d'audit, de la correcte maîtrise des risques et d'une façon générale, de l'adéquation des dispositifs de contrôle interne de chaque entité.

Sur le périmètre des Caisses régionales, la fonction contrôle périodique est assurée par 370 collaborateurs regroupés dans les unités d'audit interne, dont l'activité est animée et coordonnée depuis 2007 par l'Inspection générale Groupe, notamment au plan des méthodes, des outils et de la formation.

Les missions réalisées par l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A., les unités d'audit-inspection ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité.

Enfin, la ligne métier audit-inspection a fait l'objet en 2008 d'une évaluation externe, menée en conformité avec les normes professionnelles, dont les résultats ont été présentés en Comité de contrôle interne Groupe et en Comité d'audit et des risques.

TENDANCES RECENTES ET PERSPECTIVES

Perspectives 2009

L'année 2009 débute dans un contexte de grande incertitude économique.

Les pouvoirs publics restent mobilisés pour amortir, à très court terme, la récession et faire en sorte que la transition vers un régime de croissance avec moins d'endettement se fasse de la manière la plus ordonnée possible. Les banques centrales gèrent cette situation de tension extraordinaire par de l'exceptionnel en injectant de la liquidité autant qu'il est nécessaire. Le cycle de baisse de taux va se poursuivre un peu partout, avec notamment des cibles planchers de 1,5 % et 0,5 % pour la BCE et la BoE, respectivement, début 2009. La Fed, au-delà du dispositif actuel d'assouplissement quantitatif, est prête à aller un cran plus loin et à acheter des obligations d'Etat si le marché n'arrive plus à absorber le surcroît d'offre de titres publics et ce, afin de peser sur les taux longs, lesquels servent de référence pour toute une série de prêts bancaires ou d'émissions privées. Les gouvernements utilisent largement les moyens financiers pour parer la menace déflationniste. La plupart des pays occidentaux mettent en œuvre des mesures de soutien à l'économie pour amortir le creux cyclique et le plan d'envergure en cours d'élaboration aux Etats-Unis a pour vocation de remettre au plus vite sur les rails l'économie américaine.

Cet activisme du *policy-mix* va finir par payer et éloigne le scénario du pire où récession et déflation s'entretiennent mutuellement. Mais la phase de transition s'annonce dans tous les cas douloureuse. L'arrêt de la prodigalité du consommateur américain, qui doit maintenant restaurer ses finances, pose en effet un sérieux défi pour une croissance mondiale qui s'est nourrie de ses largesses.

Aux Etats-Unis, la consommation des ménages qui a représenté jusqu'à 70% de la richesse nationale, un record historique, baisse fortement. Destruction de richesse, remontée du taux de chômage et difficile accès au crédit se cumulent et les contraignent aujourd'hui à réduire drastiquement leurs dépenses. La baisse de la consommation va entraîner dans son sillage la croissance, avec une récession qui s'annonce profonde et longue (contraction du PIB américain de 2,3 % sur une base annuelle en 2009), même si la réactivité et le pragmatisme du *policy mix* devraient jouer un rôle d'amortisseur.

Le Royaume-Uni s'apprête également à traverser un épisode récessif sévère (contraction de l'activité de 2,6 % en 2009), avec le débouclage violent des excès commis sur un tandem immobilier-ménages.

En zone euro, la dynamique de crédit dans la phase ascendante du cycle a aussi pêché par excès mais sans trop d'exagération, à l'exception notable de l'Irlande ou de l'Espagne qui devraient connaître des ajustements de nature et d'ampleur similaires à ceux des pays anglo-saxons. La cure de désendettement s'annonce donc moins draconienne. Mais vu l'ampleur du choc global, la croissance européenne va elle aussi nettement flancher (avec un PIB en baisse d'environ 1,6 % en 2009). Comme ailleurs, la contraction de l'activité s'annonce particulièrement brutale à la jonction 2008-2009, notamment en **Allemagne**. Le pays leader de la zone, aussi premier exportateur mondial, paraît particulièrement vulnérable dans la phase de retournement actuel. Ses positionnements industriels (secteur automobile et bien d'investissement) et géographique (marchés émergents), qui ont fait levier lors de la phase montante du cycle, jouent aujourd'hui à son désavantage. Mais l'Allemagne, qui aborde la crise avec des fondamentaux sains, devrait finir par prouver sa résilience. **La croissance française** devrait aussi connaître un sérieux coup de frein (diminution de 1,3 % en 2009), tirée vers le bas par des ajustements sectoriels (immobilier et automobile) et par le recul de l'investissement.

Post-crise, un rééquilibrage de la croissance mondiale apparaît aussi nécessaire. Les **pays émergents** devraient en être le nouvel élément tracteur mais ces pays, Chine en tête, vont devoir se tourner vers les ressorts domestiques de la croissance pour soutenir leur dynamique de développement, un processus qui risque de prendre du temps et qui appelle d'autres politiques de change pour libérer le pouvoir d'achat externe des monnaies. Dans l'intervalle, les Etats vont rester omniprésents en optant pour des plans de relance et de sauvegarde de l'emploi de manière à gérer au mieux cette phase de transition vers un régime de croissance plus équilibrée.

Sur les marchés, **le triptyque sécurité-liquidité-simplicité va rester le thème dominant au moins jusque mi-2009**, ce qui devrait profiter aux marchés obligataires (avec des cibles de 2,75 % aux Etats-Unis et de 3 % en zone euro à mi-année) et aux valeurs refuge comme l'or ou le dollar. Les prémisses d'une normalisation pourraient intervenir à l'été si les anticipations se cristallisent autour de l'idée d'une reprise en fin d'année. Les marchés actions devraient alors reprendre des couleurs, le dollar renouer avec une tendance

baissière (vers les 1,45 fin 2009), les marges sur crédits se détendent et les taux longs remontent (autour de 4% de part et d'autre de l'Atlantique fin 2009).

Pour le Groupe

Dans le contexte de crise que connaissent les marchés financiers depuis le second semestre 2007, le groupe Crédit Agricole a annoncé le 15 mai 2008, en même temps que les résultats du premier trimestre 2008 de Crédit Agricole S.A., un plan d'actions visant à recentrer ses activités autour de choix stratégiques forts. Ce plan s'articule autour de quatre axes :

- 1- Recentrage des activités de la Banque de financement et d'investissement (BFI) ;
- 2- Stabilisation des charges pour une meilleure efficacité opérationnelle ;
- 3- Réorientation stratégique des activités et gestion active des fonds propres ;
- 4- Décision de porter le ratio Tier 1 de Crédit Agricole S.A. à 8,5 % en temps de crise.

Dans le prolongement de ce plan d'actions, à l'occasion de l'augmentation de capital mi-2008, Crédit Agricole S.A. avait redéfini ses objectifs à l'horizon 2010 en assignant des objectifs opérationnels à chacun de ses pôles.

Au total, le Groupe vise, sur moyenne période, un objectif de coefficient d'exploitation inférieur à 60 % hors BFI et un objectif de rentabilité de ses fonds propres (Return On Equity) compris entre 12 % et 14 % sur la base d'un ratio Tier 1 de 8 % à 8,5 % sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A.

Événements récents

En complément aux informations concernant les événements annoncés postérieurement à la clôture de l'exercice 2008 figurant dans le «rapport de gestion de Crédit Agricole S.A.» publié dans le document de référence de Crédit Agricole S.A. déposé à l'AMF le 27 mars 2008, le groupe Crédit Agricole a porté à la connaissance du public les informations suivantes :

Crédit Agricole propose de racheter à hauteur d'un montant maximal de £750 millions des obligations *Upper Tier 2* émises pour un montant nominal total de £1.050 millions.

Extrait du Communiqué de presse du 1er avril 2009

L'INVITATION DECRITE PAR LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'EST PAS FAITE AUX PORTEURS DE TITRES SITUÉS OU AYANT UNE ADRESSE AUX ÉTATS-UNIS OU EN ITALIE. D'AUTRES RESTRICTIONS S'APPLIQUENT.

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'A QU'UNE VALEUR D'INFORMATION ET NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE POUR ACHETER OU LA SOLLICITATION D'UNE OFFRE DE VENDRE QUELQUES TITRES QUE CE SOIT.

Crédit Agricole S.A. a annoncé aujourd'hui une invitation destinée aux porteurs d'obligations en circulation émises pour un montant nominal total de £1,050,000,000 en tant que Série n° 25 dans le cadre de son *Euro Medium Term Note* (EMTN) (ISIN FR0000475790/Common Code 017056247), à lui formuler des offres de vente de ces obligations qui entrent dans le calcul des fonds propres complémentaires de premier niveau (*Upper Tier 2*) de Crédit Agricole.

Dans le cadre de cette opération, Crédit Agricole propose de racheter les obligations visées à hauteur d'un montant total maximum en principal £750 millions. L'offre sera ouverte jusqu'au 7 avril 2009, sauf prolongation ou clôture anticipée et le règlement-livraison de l'opération est prévu pour le 9 avril 2009 environ.

Les obligations visées se négocient actuellement avec une décote importante par rapport au prix d'émission initial. Si l'opération connaît une suite positive, elle se traduira par une légère amélioration du ratio de solvabilité Tier 1 de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A. annonce le succès de son offre de rachat d'un montant maximum de £750 millions portant sur ses obligations *Upper Tier 2* en circulation

Communiqué de presse du 8 avril 2009

Crédit Agricole S.A. a annoncé aujourd'hui les résultats définitifs de son offre faite aux porteurs de lui vendre à hauteur d'un montant maximum de £750 millions leurs obligations (les « Obligations ») en circulation, émises pour un montant nominal total de £1.050.00.000, sous la Série n°25 dans le cadre de son programme d'*Euro Medium Term Note* (EMTN) (ISIN : FR0000475790 - Common Code : 017056247) et qui entrent dans le calcul de ses fonds propres complémentaires de premier niveau (*Upper Tier 2*).

Cette offre était initiée dans le but de donner aux détenteurs de ces titres, rachetables au gré de l'émetteur seulement en 2018, l'option de les céder immédiatement.

Crédit Agricole a reçu des offres valables portant sur des obligations pour un montant nominal total de £545.211.000, soit 72,7 % du montant visé. Il s'agit là d'un taux de réussite largement supérieur à celui constaté récemment sur des opérations similaires.

Crédit Agricole rachètera toutes les obligations valablement apportées. Ainsi, Crédit Agricole versera pour le rachat de la totalité des obligations valablement apportées un montant total de £392.551.920. Crédit Agricole versera aussi le montant des intérêts courus au titre des obligations apportées.

Les conditions de l'offre de rachat sont remplies et le paiement du prix des obligations pour lesquelles des offres valables ont été transmises interviendra le 9 avril 2009.

A la suite de cette offre de rachat, le montant nominal des obligations en circulation s'élèvera à £504.789.000.

Mise en place d'un accord avec Assicurazioni Generali S.p.A.

Extrait du communiqué de presse du 24 avril 2009

Crédit Agricole S.A. et Assicurazioni Generali S.p.A. indiquent avoir mis en place un accord concernant leurs participations respectives dans Intesa Sanpaolo S.p.A.

Aux termes de cet accord d'une durée de trois ans et portant sur 10,89 % du capital ordinaire de Intesa Sanpaolo (dont 5,82 % pour Crédit Agricole S.A. et 5,07 % pour le Groupe Generali), Crédit Agricole S.A. et Assicurazioni Generali s'engagent à coordonner l'exercice de certains droits sociaux relatifs aux actions ordinaires de Intesa Sanpaolo qu'ils détiennent et à se consulter mutuellement préalablement à toute décision y afférente, aux fins de mieux contribuer à la valeur de leur participation. Plus précisément, l'accord stipule que Crédit Agricole S.A. et Assicurazioni Generali :

- se consulteront mutuellement à l'avance afin de définir une position commune sur les questions figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, du Conseil de surveillance, et/ou du Directoire de Intesa Sanpaolo revêtant un intérêt stratégique pour l'une et/ou l'autre des parties ;
- présenteront une liste commune de candidats lors de la désignation du prochain Conseil de surveillance de Intesa Sanpaolo, laquelle, conformément aux statuts de Intesa Sanpaolo, respectera un critère de proportionnalité ;
- se consulteront sur la possibilité de faire acte de candidature pour un poste au sein du Directoire de Intesa Sanpaolo.

L'accord ne comporte aucune restriction concernant la possibilité de céder ou de transférer des actions Intesa Sanpaolo.

Communiqué de presse de Credit Agricole S.A. du 6 mai 2009

Suite à l'annonce de la signature d'un pacte d'actionnaires par Crédit Agricole S.A. et Generali sur leur participation dans la société Intesa Sanpaolo, Crédit Agricole S.A. précise que cela entraînera dans ses comptes la consolidation par mise en équivalence de sa participation au deuxième trimestre 2009.

Facteurs de risques

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels le groupe Crédit Agricole est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les types de risques suivants* :

- les risques de crédit (comprenant le risque pays) : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe ;
- les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spreads de crédit) ;
- les risques particuliers induits par la crise financière ;
- les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (risque de taux d'intérêt global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité), y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations ;
- les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne du Groupe, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier Risques et contrôles permanents (DRG – Direction des risques groupe), indépendante des métiers et rapportant directement à la Direction Générale de Crédit Agricole S.A.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des pôles métiers qui assurent le développement de leur activité, la DRG a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposé le Groupe sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité du Groupe. Des modalités de fonctionnement adaptées à l'organisation du pôle des Caisses régionales sont définies et mises en œuvre par la DRG afin de garantir la surveillance du Groupe sur base consolidée et le respect des stratégies de prise de risques décidées par les instances de gouvernance des Caisses régionales (Cf. ci-avant la partie relative au Contrôle interne).

La DRG assure un suivi consolidé des risques à l'échelle du groupe Crédit Agricole, s'appuyant sur un réseau de Responsables des risques et des Contrôles permanents, rattachés hiérarchiquement au Directeur des Risques et des Contrôles permanents de Crédit Agricole S.A. et fonctionnellement à l'organe exécutif des filiales ou du pôle métier.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein du Groupe, la DRG assure les missions suivantes :

- définir et/ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels ;
- contribuer à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métier, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus ;

* Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2008 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

- fournir des avis indépendants à la Direction Générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques ;
- assurer le recensement et l'analyse des risques des entités collectés dans les systèmes d'informations risques.

La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité), ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital, est assurée par le département Gestion Financière de la Direction des finances groupe (DFG) de Crédit Agricole S.A.

La surveillance de ces risques par la Direction Générale de Crédit Agricole S.A. s'exerce dans le cadre des Comités actif-passif, auxquels participe la DRG.

Une revue périodique des principaux enjeux en termes de risques de crédit et de risques de marché est organisée par la DRG, à l'occasion des Comités des risques trimestriels, qui se prononce sur les principaux enjeux : politiques de prises de risques, analyses de portefeuille et du coût du risque, limites de marché et limites de concentration. Ces Comités risques couvrent l'ensemble des risques du groupe Crédit Agricole (incluant ceux des Caisses régionales) et sont présidés par le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

La DRG informe régulièrement le Comité d'audit de Crédit Agricole S.A. de l'exposition aux risques, des méthodes mises en œuvre pour les mesurer et de ses recommandations pour les gérer en conformité avec les politiques définies par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Dans le contexte particulier de crise financière, le suivi des différents risques auxquels le Groupe est exposé a été renforcé.

RISQUE DE CREDIT

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

I. Objectifs et politique

La prise de risque de crédit par les entités du groupe Crédit Agricole S.A. doit s'inscrire dans le cadre de stratégies risques approuvées par le Comité des risques groupe, émanation du Comité Exécutif de Crédit Agricole S.A. présidé par le Directeur Général. Les stratégies risques sont adaptées à chaque métier et à leur plan de développement. Elles décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Ces stratégies risques sont déclinées autant que de besoin par métier, entité, secteur d'activité ou pays. Le respect de ces stratégies risques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par les responsables de risques et de contrôle permanent.

La prise de risque de crédit par les Caisses régionales doit respecter les critères d'intervention et les limites qui ont été décidés par leur Direction générale et approuvés par leur Conseil d'administration.

Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales s'efforcent de diversifier leurs risques afin de limiter leur exposition au risque de contrepartie, notamment en cas de crise sur un secteur industriel ou un pays. Dans cet objectif, ils surveillent régulièrement le montant total de leurs engagements (en tenant compte des méthodologies de calcul interne selon la nature des engagements) par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique et par pays.

Par ailleurs, une gestion active de portefeuille est faite au sein de la Banque de financement et d'investissement, Calyon, afin de réduire les principaux risques de concentration supportés par le groupe Crédit Agricole. L'utilisation d'instruments de marché pour réduire et diversifier les risques de contrepartie comme les dérivés de crédit ou de mécanisme de titrisation permet au Groupe d'optimiser l'emploi de ses fonds propres. De même, la syndication de crédits auprès de banques externes ainsi que la recherche de couverture des risques (assurance-crédit, dérivés, portage de risque avec Oseo Garantie) constituent d'autres solutions pour atténuer les concentrations éventuelles.

II. Gestion du risque de crédit

1. Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du métier concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale. La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne de la contrepartie et sur un avis risque indépendant du représentant de la ligne métier risques et contrôle permanent concerné, dans le cadre du système de délégation en vigueur. Le Comité des Risques Groupe et son Président constituent l'instance ultime de décision du Groupe. Pour les Caisses régionales, cette responsabilité incombe à leur Conseil d'administration, dans le respect des prérogatives données à Crédit Agricole S.A. par le Code monétaire et financier.

Le principe d'une limite de risque sur base individuelle est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou parapublique.

Chaque décision de crédit requiert une analyse du couple rentabilité / risque pris. Sur la Banque de financement et d'investissement, un calcul de rentabilité ex-ante de transaction est réalisé (RAROC - Risk Adjusted Return On Capital).

2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1. LES SYSTEMES DE NOTATION INTERNE ET DE CONSOLIDATION DES RISQUES DE CREDIT

Fin 2007, la Commission bancaire a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de grandes clientèles pour l'essentiel de son périmètre.

La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des normes et méthodologies (CNM) présidé par le Directeur des Risques et des contrôles permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du groupe Crédit Agricole.

Sur le périmètre de la Banque de détail, chaque entité a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, LCL et les filiales de crédit à la consommation (Sofinco, Finaref et Lukas Bank) sont dotées de systèmes de notation propres. Les Caisses régionales de Crédit Agricole disposent de modèles communs d'évaluation du risque gérés au niveau de Crédit Agricole S.A. Des procédures de back-testing des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire des exigences de fonds propres sont définies et opérationnelles dans toutes les entités. L'intégration de ces paramètres dans la gestion des risques de chaque établissement continue de se renforcer.

Sur le périmètre de la Grande clientèle, une échelle de notation unique sur quinze positions, qui a été établie sur la base d'une segmentation du risque « au travers du cycle », permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut (dont deux notes pour les contreparties sous surveillance) et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
Equivalent indicatif Moody's	Aaa	Aa1- Aa2	Aa3- A1	A2-A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1	Ba2	Ba3	B1-B2	B3	Caa-Ca-C
Equivalent indicatif S&P	AAA	AA+- AA	AA- /A+	A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+	BB	BB-	B+/B	B-	CCC/CC/C

Au sein du groupe Crédit Agricole, la Grande clientèle regroupe principalement les souverains et banques centrales, les entreprises, les financements spécialisés, ainsi que les banques, les assurances et les autres sociétés financières. Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif. Concernant la clientèle Entreprises, les entités du groupe Crédit Agricole disposent de méthodologies communes de notation interne. La notation des contreparties s'effectue à l'entrée en relation, et est actualisée à chaque demande de limite ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être approuvée par une unité indépendante du front-office. Elle est revue au minimum annuellement. Afin d'assurer une notation unique de chaque contrepartie au sein du Groupe, une seule entité du Groupe est responsable de sa notation.

Le processus de surveillance mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales portent sur :

- l'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;
- la correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- la fiabilité des données support de la notation interne ;
- le back-testing des méthodologies de notation interne, qui est réalisée annuellement. Sur la Grande clientèle, les résultats sont présentés au Comité des normes et méthodologies ainsi qu'au Comité des risques Groupe.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales continuent de porter leurs efforts d'amélioration du dispositif de pilotage des risques sur :

- la gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers porteurs de risque et d'améliorer la gestion transverse des informations sur les tiers, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des encours aux portefeuilles bâlois. Ces travaux participent à l'amélioration des données utilisées pour le suivi du risque et pour le calcul des ratios réglementaires ;
- le processus d'arrêté, qui vise à améliorer le fonctionnement du processus de production du ratio de solvabilité, et notamment à assurer la fiabilité et l'exhaustivité des données utilisées pour le calcul.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet au Groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réforme Bâle II. Notamment, sur les métiers de Banque de financement et d'investissement, des mesures de pertes attendues, de capital économique et de rentabilité ajustée du risque sont utilisées lors des processus décisionnels d'octroi des crédits, de définition des stratégies risques et de limites.

L'année 2008 a notamment été consacrée à la mise en œuvre des engagements pris vis-à-vis de la Commission Bancaire dans le cadre du processus d'autorisation, à la coordination des travaux de roll-out et au déploiement des piliers 2 et 3 de Bâle II. Les procédures de contrôle ont été renforcées avec le même objectif de fiabilisation : procédure de réconciliation des données comptables et risques, procédure de gestion et d'administration des données, procédures spécifiques de surveillance des notations.

2.2. MESURE DU RISQUE DE CREDIT

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés. Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole S.A. et ses filiales utilisent une approche interne pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (swaps ou produits structurés par exemple).

Ainsi, l'assiette du risque correspond à l'addition de la valeur de marché positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir. Cet add-on est déterminé en fonction de la nature et de la durée résiduelle des contrats, sur la base d'une observation statistique de la dérive des sous-jacents. Cette méthode est utilisée à des fins de gestion interne des risques de contrepartie par Crédit Agricole S.A. et ses filiales et se différencie de l'approche réglementaire qui est utilisée pour répondre aux exigences de mesure des ratios européen et international de solvabilité ou de déclarations des grands risques.

Par ailleurs, afin de diminuer son exposition aux risques de contrepartie sur les instruments dérivés, les métiers de Banque d'investissement de Crédit Agricole S.A., par l'intermédiaire de Calyon, mettent en œuvre le plus souvent des contrats de compensation et de collatéralisation avec leurs contreparties.

3. Dispositif de surveillance

Des règles de division des risques, de fixation des limites et des processus spécifiques d'engagements sont mis en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille.

3.1. PROCESSUS DE SURVEILLANCE DES CONCENTRATIONS PAR CONTREPARTIE OU GROUPE DE CONTREPARTIES LIEES

Les engagements consolidés de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe de contreparties liées d'autre part. On entend, par groupe de contreparties, l'ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties incluent l'ensemble des crédits accordés par le Groupe, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements par signature et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes à chaque filiale ou métier.

Chaque entité opérationnelle transmet mensuellement ou trimestriellement à la Direction des risques et contrôles permanents du Groupe le montant de ses engagements par catégories de risques. Les grandes contreparties non bancaires, c'est-à-dire celles sur lesquelles les engagements cumulés du groupe Crédit Agricole dépassent 300 millions d'euros après effet de netting, font l'objet d'un reporting spécifique au Comité des risques du Groupe.

Fin 2008, les engagements commerciaux de Crédit Agricole S.A., de ses filiales et des Caisses régionales auprès de leurs dix plus grands clients non bancaires hors souverains représentent 5,6 % du portefeuille total d'engagements commerciaux non bancaires (contre 5,0 % au 31 décembre 2007) matérialisant une bonne diversification du portefeuille.

Le suivi des grands risques de contrepartie des Caisses régionales et de LCL est opéré notamment au travers de la filiale Foncaris qui, au 31 décembre 2008, garantissait à 50 % 9,1 milliards d'euros d'encours de crédit des Caisses régionales et de LCL sur leurs plus grands risques (8,1 milliards au 31 décembre 2007).

3.2. PROCESSUS DE REVUE DE PORTEFEUILLE ET DE SUIVI SECTORIEL

Des revues périodiques de portefeuille par entité ou métier permettent d'identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des stratégies risques et de surveiller l'évolution des concentrations. Des revues de portefeuilles sont également menées par filières économiques. Enfin, la Banque de financement et d'investissement est dotée d'un outil de modélisation de portefeuille lui permettant de tester la résistance de ses portefeuilles en situation de stress.

Les caisses régionales organisent à leur niveau un processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel adapté à leur profil de risques.

3.3. PROCESSUS DE SUIVI DES CONTREPARTIES DEFAILLANTES ET SOUS SURVEILLANCE

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance font l'objet d'une gestion rapprochée par les métiers, en liaison avec les responsables de risques et contrôle permanent. Elles font l'objet d'un suivi formel par les Comités dédiés aux engagements sensibles des entités et d'un suivi trimestriel sur base consolidée par le Comité des risques Groupe et le Comité d'audit.

3.4. PROCESSUS DE SUIVI DES RISQUES SUR BASE CONSOLIDEE

Le Comité des risques Groupe examine trimestriellement le tableau de bord des Risques réalisé par la Direction des risques et des contrôles permanents Groupe. Ce document offre au Comité une revue détaillée de la situation des risques du Groupe sur l'ensemble de ses métiers et sur base consolidée. En complément, des revues périodiques détaillées sont réalisées en Comité des risques Groupe sur les risques bancaires, les risques pays et les principaux risques non bancaires.

Le suivi des risques sur base consolidée a continué de bénéficier sur l'année 2008 de l'apport du déploiement de la réforme Bâle II, notamment en matière d'amélioration des systèmes de notation interne, de la gestion des contreparties sur base consolidée et du périmètre couvert par le système de centralisation des risques.

3.5. IMPACTS DE STRESS SCENARIOS

Des stress scenarios de crédit sont effectués périodiquement en liaison avec les métiers afin d'évaluer le risque de perte encouru et d'évolution de l'exigence en fonds propres en cas de forte dégradation de l'environnement économique et financier. Les résultats de ces stress tests sont examinés en Comité des risques Groupe ou en Comité exécutif. En 2008, ces résultats ont été également communiqués au Conseil d'Administration du groupe Crédit Agricole S.A.

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

4.1. GARANTIES REÇUES ET SURETES

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole (application du dispositif CRD mis en œuvre dans le cadre de la réforme Bâle II du ratio de solvabilité). Ce cadre commun permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées : sûretés réelles (notamment sur les financements d'actifs : biens immobiliers, aéronefs, navires,...), sûretés personnelles, assureurs de crédit publics pour le financement export, assureurs de crédit privés, organismes de caution, dérivés de crédit, nantissements d'espèces. La déclinaison opérationnelle – gestion, suivi des valorisations et mise en action- est du ressort des différentes entités.

Les engagements de garanties reçus sont présentés en note 8 des états financiers consolidés.

Concernant les actifs financiers obtenus par exécution de garanties ou mobilisation de rehaussement de crédit, la politique du Groupe consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

4.2. UTILISATION DE CONTRATS DE COMPENSATION

Lorsqu'un contrat « cadre » a été signé avec une contrepartie, Crédit Agricole S.A. et ses filiales appliquent une compensation des expositions de cette dernière. Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales recourent également aux techniques de collatéralisation (dépôt en espèces ou en titres) des positions pour réduire leur risque.

4.3. UTILISATION DE DERIVES DE CREDIT

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille (banking book), la Banque de financement et d'investissement a recours à des dérivés de crédit conjointement avec un ensemble d'instruments de transfert de risque comprenant en particulier les titrisations. Les objectifs recherchés sont la réduction de la concentration des encours de crédit Corporate, la diversification du portefeuille et l'abaissement des niveaux de perte. Les risques liés à ces opérations font l'objet d'un suivi par la Direction des Risques de Marchés de Calyon à l'aide d'un jeu d'indicateurs, dont la VaR (Value at Risk) pour l'ensemble des opérations liquides d'achat et de vente de protection pour compte propre.

L'encours des protections achetées par Calyon sous forme de dérivés de crédit unitaires s'élève en position nominale à 22 milliards d'euros au 31 décembre 2008 (14,7 milliards d'euros au 31 décembre 2007); le montant notionnel des positions à la vente s'établit quant à lui à 976 millions d'euros (2,0 milliards d'euros au 31 décembre 2007).

III. Exposition

1. Exposition maximale

Le montant de l'exposition maximale au risque de crédit du groupe Crédit Agricole correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux.

Exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie du groupe Crédit Agricole :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	538 544	401 812
Instruments dérivés de couverture	14 377	11 360
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	173 436	149 515
Prêts et créances sur les établissements de crédit	78 696	86 286
Prêts et créances sur la clientèle	698 870	630 648
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	24 433	26 466
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	1 528 356	1 306 087
Engagements de financement donnés	204 222	227 204
Engagements de garantie financière donnés	103 129	104 498
Provisions - Engagements par signature	-522	-376
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	306 829	331 326
Total Exposition nette	1 835 185	1 637 413

Source : notes 3.4, 6.2, 6.4, 6.5, 6.8, et 8 des états financiers

Au 31 décembre 2008, l'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie du groupe Crédit Agricole s'élève à 1 835,2 milliards d'euros (1 637,4 milliards d'euros au 31 décembre 2007), en progression de 12,1 % sur l'année.

2. Concentration

L'analyse de la concentration par zone géographique et par filière d'activité économique porte sur le portefeuille d'engagements commerciaux du Groupe (bilan + hors bilan), sur la clientèle non bancaire (soit 1 016 milliards d'euros au 31 décembre 2008 contre 987,8 milliards au 31 décembre 2007¹)

2.1. DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Sur ce portefeuille d'engagements commerciaux sur la clientèle non bancaire, le périmètre ventilé par zone géographique s'élève à 1 002,8 milliards d'euros au 31 décembre 2008 contre 955,5 milliards d'euros au 31 décembre 2007*.

¹ Les informations chiffrées données à titre comparatif pour l'exercice 2007 sont non auditées

Répartition des engagements commerciaux du groupe Crédit Agricole par zone géographique au 31 décembre 2008 :

Zone géographique de risque au 31.12.2008	Répartition
FRANCE (Clientèle de détail)	39%
FRANCE (hors clientèle de détail)	27%
EUROPE DE L OUEST HORS ITALIE	12%
ITALIE	7%
AMERIQUE DU NORD	6%
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT	2%
ASIE ET OCEANIE HORS JAPON	2%
AMERIQUE CENTRALE ET DU SUD	2%
EUROPE DE L EST	2%
JAPON	1%
TOTAL	100%

Répartition des engagements commerciaux du groupe Crédit Agricole par zone géographique au 31 décembre 2007* :

Zone géographique de risque au 31.12.2007	Répartition
FRANCE (Clientèle de détail)	39%
FRANCE (hors clientèle de détail)	30%
EUROPE DE L OUEST HORS ITALIE	12%
ITALIE	5%
AMERIQUE DU NORD	5%
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT	2%
ASIE ET OCEANIE HORS JAPON	2%
AMERIQUE CENTRALE ET DU SUD	2%
EUROPE DE L EST	2%
JAPON	1%
TOTAL	100%

Le poids des engagements portés sur la zone France diminue de 3 % au profit principalement de l'Italie, suite à l'acquisition de Ducato par Agos et au développement des métiers du Groupe sur cette zone. L'augmentation sur l'Amérique du Nord est uniquement due à la hausse de la devise et aux engagements souverains. Le poids des autres zones géographiques reste stable sur l'exercice.

La note 3.1 des états financiers présente par ailleurs la répartition des prêts et créances et des engagements en faveur de la clientèle et des établissements de crédit par zone géographique sur la base des données comptables.

2.2. DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PAR FILIERE D'ACTIVITE ECONOMIQUE

Sur le portefeuille d'engagements commerciaux sur la clientèle non bancaire, le périmètre ventilé par filière d'activité économique s'élève à 968,7 milliards d'euros au 31 décembre 2008, contre 905,7 milliards d'euros au 31 décembre 2007*.

Répartition des engagements commerciaux du groupe Crédit Agricole par filière d'activité économique au 31 décembre 2008 :

Répartition par filière d'activité économique au 31.12.2008	Répartition
CLIENTELE DE DETAIL	49%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTI	10%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	8%
ENERGIE	4%
IMMOBILIER	4%
DIVERS	3%
AGROALIMENTAIRE	3%
INDUSTRIE LOURDE	3%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	2%
AUTOMOBILE	2%
MARITIME	2%
BTP	2%
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	1%
SANTE / PHARMACIE	1%
AUTRES INDUSTRIES	1%
TELECOM	1%
ASSURANCE	1%
AUTRES TRANSPORTS	1%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	1%
MEDIA / EDITION	1%
Total	100%

* Les informations chiffrées données à titre comparatif pour l'exercice 2007 sont non auditées

Répartition des engagements commerciaux du groupe Crédit Agricole par filière d'activité économique au 31 décembre 2007* :

Répartition par filière d'activité au 31.12.2007	Répartition
CLIENTELE DE DETAIL	49%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	9%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTI	9%
ENERGIE	5%
IMMOBILIER	4%
DIVERS	3%
AGROALIMENTAIRE	3%
INDUSTRIE LOURDE	3%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	2%
AUTOMOBILE	2%
MARITIME	1%
BTP	1%
TELECOM	1%
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	1%
SANTE / PHARMACIE	1%
AUTRES INDUSTRIES	1%
ASSURANCE	1%
AUTRES TRANSPORTS	1%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	1%
MEDIA / EDITION	1%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	1%
Total	100%

Le poids de la clientèle de détail reste globalement stable sur l'année 2008. Elle intègre l'acquisition de Ducato par Agos en Italie dans le métier du crédit à la consommation.

Les engagements commerciaux portés sur la filière des services non marchands, secteur public et collectivités sont constitués principalement des dépôts auprès des banques centrales de pays développés.

La filière Energie décroît légèrement, notamment suite à l'impact dans les métiers du négoce, de la baisse des prix des matières premières et du pétrole. Elle reste bien diversifiée en matière d'emprunteurs et de types de financement.

Les autres filières ne connaissent pas d'évolutions significatives sur la période et font apparaître un portefeuille correctement diversifié.

* Les informations chiffrées données à titre comparatif pour l'exercice 2007 sont non auditées

2.3. VENTILATION DES ENCOURS DE PRETS ET CREANCES PAR AGENT ECONOMIQUE

Les concentrations par agent économique des prêts et créances et des engagements donnés sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont présentées en note 3.1 des états financiers consolidés.

Les encours bruts de prêts et créances par agent économique (791 milliards au 31 décembre 2008, 729,1 milliards au 31 décembre 2007) augmentent de 8,5 % sur l'année 2008. Ils se répartissent essentiellement entre la clientèle Grandes entreprises (33 %) et la clientèle de détail (50,5 %), contre respectivement 33,8 % et 48,4 % au 31 décembre 2007.

La proportion des établissements de crédit diminue à 9,9 % de ces encours au 31 décembre 2008, contre 11,8 % au 31 décembre 2007.

De même, les engagements de financement donnés concernent essentiellement les grandes entreprises (63,5 %) et la clientèle de détail (29,1 %), contre respectivement 63,8 % et 29,3 % au 31 décembre 2007.

3. Qualité des encours

3.1. ANALYSE DES PRETS ET CREANCES PAR CATEGORIES

La répartition des encours de prêts et créances se présente de la manière suivante :

Prêts et créances (en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Ni en souffrance, ni dépréciés	749 100	699 075
En souffrance, non dépréciés	20 798	12 426
Dépréciés	21 113	17 562
TOTAL	791 011	729 063

Le portefeuille de prêts et créances au 31 décembre 2008 est composé à 94,7 % d'encours ni en souffrance, ni dépréciés.

Selon la norme IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci. Le groupe considère qu'il n'y a pas de risque de crédit avéré sur les encours en souffrance, dont 93,9% présentent un retard inférieur à 90 jours. Ce pourcentage inclut notamment les impayés techniques qui résultent d'un décalage entre la date de valeur et la date de comptabilisation au compte du client.

Le détail des actifs financiers en souffrance ou dépréciés est présenté en note 3.1 des états financiers consolidés.

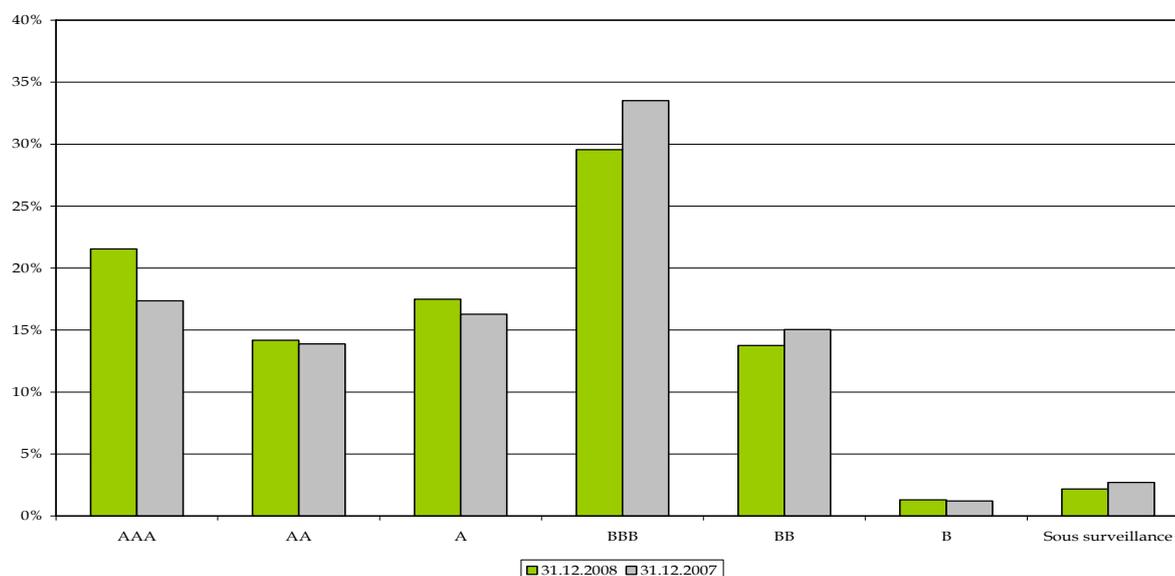
3.2. ANALYSE DES ENCOURS PAR NOTATION INTERNE

La politique de notation interne déployée par le groupe Crédit Agricole vise à couvrir l'ensemble du portefeuille clientèle du Groupe (clientèle de détail, Entreprises, Institutions Financières, Banques, Administrations et Collectivités publiques).

Sur le portefeuille des engagements commerciaux non bancaires hors clientèle de détail (531,4 milliards d'euros au 31 décembre 2008, contre 555,1 milliards d'euros au 31 décembre 2007*), les emprunteurs sains notés représentent plus de 86 % (455,7 milliards d'euros au 31 décembre 2008 contre 442,8 milliards au 31 décembre 2007*). Leur ventilation en équivalent notation Standard & Poor's de la notation interne du Groupe est présentée ci-dessous.

* Les informations chiffrées données à titre comparatif pour l'exercice 2007 sont non auditées

Evolution du portefeuille sain d'engagements commerciaux non bancaire hors clientèle de détail du groupe Crédit Agricole par équivalent S&P du rating interne* :



Cette ventilation reflète un portefeuille de bonne qualité, en amélioration sur l'année 2008. Au 31 décembre 2008, 83 % des engagements sont portés sur des emprunteurs notés «investment grade » (contre 81 % au 31 décembre 2007*) et 2 % sont sous surveillance rapprochée (globalement stable par rapport au 31 décembre 2007).

3.3. DEPRECIATION ET COUVERTURE DU RISQUE

3.3.1 Politique de dépréciation et couverture des risques

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de dépréciation :

- des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- des dépréciations sur base collective, en application de la norme IAS 39 et dès lors que sur un ou plusieurs sous-ensembles homogènes de portefeuille de risques de crédit, des indices objectifs de dépréciation sont identifiés. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains pays, certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais du fait de leur notation dégradée. Des dépréciations sur base de portefeuille sont également réalisées en Banque de détail.

3.3.2 Encours d'actif financiers dépréciés

La répartition par agent économique et par zone géographique des prêts et créances dépréciés sur les établissements de crédit et sur la clientèle est présentée en note 3.1 des états financiers. Ces états détaillent les dépréciations sur encours douteux compromis et non compromis.

Au 31 décembre 2008, l'ensemble des engagements dépréciés s'élève à 21,1 milliards euros (contre 17,6 milliards au 31 décembre 2007), dont 8,9 milliards d'euros d'encours douteux compromis (contre 9,1 milliards au 31 décembre 2007). Ils sont constitués des encours non performants et des engagements sur lesquels le Groupe anticipe un non-recouvrement. Les encours dépréciés représentent 2,7 % des encours bruts comptables du Groupe (contre 2,4 % au 31 décembre 2007) et sont couverts par des dépréciations à hauteur de 11,9 milliards d'euros (contre 11 milliards d'euros au 31 décembre 2007), y compris les opérations de location financement et hors dépréciations collectives.

* Les informations chiffrées données à titre comparatif pour l'exercice 2007 sont non auditées

Les encours sains ayant fait l'objet d'une restructuration s'élèvent à 2,0 milliards d'euros au 31 décembre 2008 (contre 2,2 milliards d'euros au 31 décembre 2007).

4. Coût du risque

Le coût du risque du groupe Crédit Agricole s'élève au total à 4,6 milliards d'euros au 31 décembre 2008 contre 2,9 milliards d'euros en 2007. Cette progression relève principalement des pôles Banque de financement et d'investissement et Banque de détail en France et à l'international.

Le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.8 des états financiers consolidés.

5. Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est représenté par le risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. Les expositions de risque potentiel sur instruments dérivés du groupe Crédit Agricole sont indiquées en note 3.1 des états financiers consolidés.

IV. Le risque pays

1. Dispositif de surveillance et de gestion du risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risques différente des risques « élémentaires » (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, macro-économique, et financier spécifique.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein du groupe Crédit Agricole est basé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays combine des critères de solidité structurelle de l'économie, de capacité à payer, de gouvernance et de stabilité politique. Chaque pays dont la note est en deçà d'un seuil fixé dans les procédures fait l'objet de limites revues annuellement et de stratégies risques.

La mise en place d'un reporting et de revues régulières permet de renforcer une surveillance des risques pays de plus en plus élaborée, dans une logique de portefeuille, grâce à l'utilisation accrue d'outils quantitatifs. Cette approche est complétée par des analyses de scénarii qui visent à tester l'impact d'hypothèses macro-économiques et financières défavorables, et qui permettent de développer une vision intégrée des risques auxquels le Groupe pourrait être exposée dans des situations de tensions extrêmes.

Les missions de gestion et de contrôle des risques pays du Groupe se déclinent selon les principes suivants :

- la définition et l'identification des activités consommatrices de risque pays sont assurées grâce à l'élaboration et au suivi d'outils analytiques de gestion du risque pays ;
- la détermination des limites d'exposition acceptables en terme de risque pays est effectuée à l'occasion des revues annuelles des stratégies pays en fonction de l'évaluation du degré de vulnérabilité du portefeuille à la matérialisation du risque pays. Ce degré de vulnérabilité est déterminé par la nature et la structuration des opérations, la qualité des contreparties et la durée des engagements. Ces limites d'expositions peuvent être revues plus fréquemment si l'évolution d'un pays le nécessite. Ces stratégies et limites sont validées selon leur importance par les Comités stratégies et portefeuilles (CSP) ou Comités risques pays (CRP) de Calyon et le Comité des risques Groupe (CRG) de Crédit Agricole S.A. ;
- le maintien d'un système d'évaluation régulière des risques pays est assuré par la Banque de financement et d'investissement ainsi que la mise à jour trimestrielle de la notation de chaque pays sur lesquels le Groupe est engagé. Cette notation est établie grâce à l'utilisation d'un modèle interne de rating pays fondé sur des analyses multicritères (solidité structurelle, gouvernance, stabilité politique, capacité à/volonté de payer). Des événements de nature spécifique peuvent justifier une révision de la notation en dehors du calendrier trimestriel ;
- la validation par le Département des risques pays et portefeuille de Calyon d'opérations dont la taille, la maturité et le degré d'intensité au titre du risque pays sont susceptibles d'altérer la qualité du portefeuille.

La surveillance et la maîtrise de l'exposition au risque pays, tant d'un point de vue quantitatif (montant et durée des expositions) que qualitatif (vulnérabilité du portefeuille) s'opèrent grâce à un reporting spécifique et régulier de l'ensemble des expositions sur les pays à risques.

2. Politique de risque pays

La croissance économique des pays émergents, qui avait bien résisté les trois premiers trimestres 2008, a connu une réduction très sensible au quatrième trimestre 2008, victime à son tour du ralentissement des économies des pays développés. Les pays émergents qui, dans leur ensemble, avaient moins souffert de la crise financière, ont commencé à accuser une nette baisse en prix et en volume de leurs exportations.

Dans ce contexte financier et économique mondial dégradé, les pays émergents conservent toutefois globalement des fondamentaux beaucoup plus solides que lors de la crise de la fin des années 90 (réduction des dettes, réduction des déficits, inflation mieux contrôlée, réserves de change en hausse). Leurs politiques budgétaire et monétaire, plus responsables, constituent un socle permettant de mieux résister à la crise.

Au-delà des financements classiques, la stratégie de la Banque de financement et d'investissement a été de continuer à favoriser les opérations permettant d'améliorer le profil de risque du portefeuille : opérations structurées et financements commerciaux en particulier.

Les nouveaux actifs se concentrent principalement dans les pays émergents les moins risqués. Un suivi régulier des notations, des encours et des limites de l'ensemble des pays émergents est organisé, en particulier sur les pays plus préoccupants sur les plans économique, financier ou politique.

3. Evolution du niveau d'exposition au risque pays

Les engagements commerciaux non bancaires (bilan et hors bilan) en risque sur les pays émergents du groupe Crédit Agricole proviennent essentiellement de Calyon, de l'UBAF détenue par Calyon (à 47%) et de la Banque de détail à l'international (BDI). Ces engagements tiennent compte des garanties reçues (assurance crédit export, dépôts d'espèces, garanties sur titres, etc.). Au 31 décembre 2008, ces engagements s'élèvent à 45,8 milliards d'euros (contre 41,6 milliards au 31 décembre 2007*).

La concentration des encours sur les pays émergents reste globalement stable en 2008 par rapport à 2007 : les 20 premiers pays représentent 80 % du portefeuille d'engagements à fin 2008 contre 82% à fin 2007*.

Trois zones géographiques sont dominantes : le Moyen-Orient/Afrique du Nord, l'Europe de l'est et l'Asie.

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord constituent la première grande zone d'exposition (37,1% au 31 décembre 2008, contre 34,5% au 31 décembre 2007*) avec 17,0 milliards d'euros d'encours.

Les engagements sont concentrés sur les Émirats Arabes Unis, l'Égypte, le Maroc, l'Arabie Saoudite, la Turquie et les autres pays du Golfe.

EUROPE DE L'EST

Les engagements sur cette région représentent 24,8 % des risques sur pays émergents pour 11,4 milliards d'euros. Elle reste concentrée sur cinq pays (Russie, Pologne, Hongrie, République tchèque et Ukraine). Au 31 décembre 2007*, cette région représentait 27 % des risques sur pays émergents à hauteur de 11,2 milliards d'euros.

ASIE

L'Asie représente la troisième plus importante exposition parmi les pays émergents avec 19,6 % des encours à fin 2008 (19 % à fin 2007*), soit 9 milliards d'euros d'encours à fin 2008 (7,9 milliards au 31 décembre 2007*). L'activité est restée concentrée sur les principaux pays de la région (Chine, Hong Kong et Inde), liée à la dynamique de croissance forte dans ces pays.

AMÉRIQUE LATINE

A fin 2008, cette région représente 9,4 % de l'exposition sur les pays émergents avec des encours de 4,3 milliards d'euros, concentrés sur quatre pays : Mexique, Brésil, Uruguay et Chili (contre 9,7 % à fin 2007 pour 4 milliards d'euros*).

AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Cette région représentait une exposition à fin 2008 de 4,1 milliards d'euros dont 34 % sur l'Afrique du Sud (4 milliards d'euros à fin 2007 dont 47 % sur l'Afrique du Sud*).

* Les informations chiffrées données à titre comparatif pour l'exercice 2007 sont non auditées

RISQUES DE MARCHE

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus exotiques de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

I. Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché du groupe Crédit Agricole repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des procédures de surveillance et de consolidation, des méthodologies d'identification et de mesure des risques.

Le dispositif couvre l'ensemble des risques de marché issus des activités de marché, principalement celles d'arbitrage et de prise de positions directionnelles des salles de marchés.

Les portefeuilles de placement des Directions financières sont suivis séparément.

II. Gestion du risque

1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- au niveau central, la Direction des risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles. Elle tient informés les organes exécutif (Direction Générale de Crédit Agricole S.A.) et délibérant (Conseil d'administration, Comité d'audit) du degré de maîtrise des risques de marché ;
- au niveau local, pour chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A., un responsable des risques et contrôles permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Au sein de la filiale Calyon, la Direction des Risques et Contrôles Permanents s'appuie sur des équipes décentralisées de contrôleurs de risques, généralement situées à l'étranger. Ces fonctions de contrôle reposent sur trois équipes : le Risk management, l'Analyse quantitative et le Suivi d'activité, complétées d'équipes transverses.

Des conventions de fonctionnement établies entre le niveau central et le niveau local déterminent le niveau d'information, le format et la périodicité des reportings que les entités doivent transmettre à Crédit Agricole S.A. (Direction des risques et contrôles permanents Groupe).

Les Caisses régionales n'ont pas vocation à intervenir sur les marchés de capitaux internationaux à des fins spéculatives ou d'arbitrage. Leurs activités de marché se limitent à des activités de refinancement, de couverture et de trésorerie courante qui ne génèrent pas ou peu de charges prudentielles.

A fin 2008, 7 Caisses régionales sur 39 ont été conduites à déclarer un ratio d'adéquation des fonds propres dans le cadre de la réglementation CRD. Les exigences cumulées de fonds propres au titre de leurs risques de marché sont, à fin décembre 2008, de l'ordre de 23 millions d'euros (49 millions d'euros à fin 2007).

2. Comités de décision et de suivi des risques

Deux instances de gouvernance interviennent dans la gestion des risques de marché au niveau du groupe Crédit Agricole S.A. :

- le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A, examine la situation des marchés et des risques encourus sur une base trimestrielle. L'utilisation des limites, les dépassements ou incidents significatifs observés, l'analyse du produit net bancaire au regard des risques pris sont ainsi passés en revue. Ce comité valide les limites globales encadrant les risques de marché de chaque entité lors de la présentation de leur stratégie risques et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques ;
- le Comité des Normes et Méthodologies est une instance périodique présidée par le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe. Il est notamment responsable de la validation et de la diffusion des normes et des méthodologies en matière de pilotage et contrôle permanent des risques de marché.

Ce dispositif est complété par les Comités de risques locaux propres à chacune des entités au premier rang desquels le CRM (Comité des Risques de Marché) de Calyon, instance bimensuelle présidée par le membre du Comité de Direction Générale responsable des risques, qui associe le responsable des activités de marchés de Calyon et les « risk managers » responsables d'une activité donnée. Ce comité effectue une revue des positions et des résultats des activités de marchés de Calyon et s'assure du respect des limites assignées à chaque activité. Il est décisionnaire sur les demandes ponctuelles de révision de limites.

III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

1. Indicateurs

L'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs faisant l'objet de limites globales ou spécifiques. Il faut distinguer parmi ces indicateurs trois grands types : la Value at Risk (VaR), les scénarios de stress et les indicateurs complémentaires (sensibilités aux facteurs de risques, combinaison d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs). Le dispositif de mesure de ces indicateurs repose sur un processus d'évaluation des positions au sein de chaque entité présentant des risques de marché. Le processus de contrôle permanent intègre, d'une part, des procédures de validation des modèles et, d'autre part, des procédures permettant de structurer les back-testing de ces derniers.

1.1. LA VAR

L'élément central du dispositif de mesure des risques de marché est la *Value at Risk* (VaR). Elle peut être définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. Le groupe Crédit Agricole S.A. retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 jour, en s'appuyant sur un an d'historique de données. Ceci permet le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le groupe dans ses activités de trading, en quantifiant le niveau de perte considéré comme maximal dans 99 cas sur 100, à la suite de la réalisation d'un certain nombre de facteurs de risques (taux d'intérêt, taux de change, prix d'actifs...). La corrélation des facteurs entre eux influe sur le montant de perte maximale. La compensation se définit comme étant la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par type de risque. Elle représente les effets de compensation entre des positions détenues simultanément sur des facteurs de risque différents.

Une procédure dite de « *back testing* » (comparaison entre le résultat quotidien et la VaR théorique de la veille) permet de confirmer la pertinence de cette méthodologie.

La principale méthode utilisée pour la mesure de la VaR est celle de la VaR historique. La méthode Monte-Carlo n'est utilisée que sur une partie du périmètre des activités sur matières premières de Calyon.

Parmi les entités contribuant à la VaR du groupe Crédit Agricole S.A., le modèle interne de VaR de Calyon a fait l'objet d'une validation par les autorités réglementaires.

Le processus de mesure d'une VaR historique sur les positions en risque à une date J s'appuie sur les principes suivants :

- constitution d'une base historique de facteurs de risques reflétant le risque des positions détenues par les entités du groupe Crédit Agricole S.A. (taux, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, spreads de crédits, corrélation, etc.) ;
- détermination de 261 scénarios correspondant aux variations des facteurs de risque sur un jour, observées sur une année glissante ;
- déformation des paramètres correspondants à la date J selon les 261 scénarios ;
- revalorisation des positions du jour sur la base des 261 scénarios.

La valeur en risque à 99 % est égale, sur la base de 261 scénarios, à la moyenne entre les deuxième et troisième plus mauvais risques observés.

La méthodologie de calcul de VaR fait l'objet d'améliorations et d'adaptations continues pour tenir compte, entre autres, des évolutions de la sensibilité des positions aux facteurs de risque et de la pertinence des méthodes au regard des nouvelles conditions de marché. Les travaux visent par exemple à intégrer de nouveaux facteurs de risques ou à bénéficier d'une granularité plus fine sur les facteurs de risques existants.

Limites du calcul de la VaR historique

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs quotidiens suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % exclut les pertes pouvant survenir au delà de cet intervalle : la VaR est donc un indicateur de risque sous des conditions normales de marché et ne prenant pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR ne renseigne pas sur les montants de pertes exceptionnelles (au delà de 99 %).

Le backtesting

Sur le périmètre des activités de marché de Calyon, principal contributeur à la VaR du Ggroupe, afin de contrôler la pertinence du modèle de VaR et ses limites, un processus de back-testing vérifie a posteriori que le nombre d'exceptions (journées pour lesquelles le niveau de perte est supérieur à la VaR) reste conforme à l'intervalle de confiance de 99 % (une perte quotidienne ne devrait excéder la VaR calculée que deux ou trois fois par an). Il a été constaté sur 2008 huit exceptions au niveau de la Var globale de Calyon (à huit dates l'estimation de perte faite la veille a été inférieure à la perte constatée).

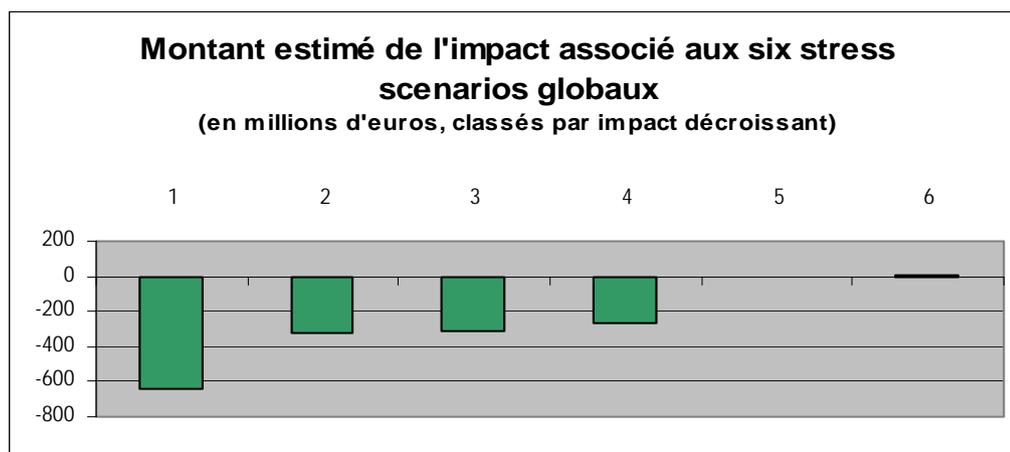
1.2. LES STRESS SCENARIOS

Le deuxième élément quantitatif, les « *stress scénarios* », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés. Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :

- les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé; les stress scénarios historiques ainsi retenus sont ceux des crises de 1994 (scénario de crise obligataire), de 1998 (scénario de crise du marché du crédit, baisse des marchés d'actions, forte progression des taux d'intérêt et baisse des devises émergentes) et de 1987 (scénario de krach boursier) ;
- les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes; les scénarios hypothétiques sont ceux d'une reprise économique (progression des marchés d'actions et de matières premières, aplatissement des courbes de taux et appréciation de l'USD, resserrement des spreads de crédit) et d'un resserrement de la liquidité (aplatissement des courbes de taux, élargissement des spreads de crédit, baisse des marchés d'actions) ;
- les scénarios adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Les calculs de stress sont effectués régulièrement, ou à la demande, du niveau de portefeuille le plus fin jusqu'au niveau le plus global. Les principaux résultats sont présentés au Comité des Risques de Marché.

Le groupe Crédit Agricole S.A. porte une attention particulière aux stress scénarios produits par Calyon sur ses activités de marché. Au 31 décembre 2008, les niveaux de risque de Calyon évalués au travers de ces six différents stress scénarios globaux sont les suivants :



En plus des dispositifs réguliers et normés de reporting, les unités de contrôle des risques de marché des filiales sont tenus d'informer la Direction des risques et contrôles permanents Groupe de tout événement susceptible d'affecter sensiblement l'état des risques de marché portés par les filiales.

1.3. LES INDICATEURS COMPLEMENTAIRES (SENSIBILITES, ETC.)

Des indicateurs complémentaires (sensibilité à divers facteurs de risque, loss-alerts, stop loss, montants nominaux, encours, durées, etc.) sont par ailleurs produits et peuvent, dans le cadre du dispositif de maîtrise des risques, faire l'objet de limites. Ils permettent d'une part de mesurer de façon fine les expositions aux différents facteurs de risque de marché et d'autre part d'enrichir la vision synthétique des risques fournis par la VaR et les stress scénarios globaux.

2. Utilisation des dérivés de crédit

Au sein de ses activités de marchés de capitaux, Calyon exerce une activité sur les produits de crédit (trading, structuration, et vente) dans laquelle sont utilisés des produits dérivés de crédit. Les produits traités actuellement sont des produits simples (« Credit Default Swaps »), avec pour facteur de risque principal les « *spreads* de crédit ». L'activité liée aux produits structurés et complexes est gérée en mode d'extinction.

L'ensemble de ces positions est valorisé en juste valeur, incluant des réactions liées aux incertitudes de modèle et de paramètres.

L'encadrement de l'activité s'effectue grâce à un système d'indicateurs de risques de marché, assortis de limites, visant à couvrir l'ensemble des facteurs de risques comprenant :

- la VaR (historique, 99 %, quotidienne, incluant les risques de spread de crédit et de corrélation);
- la sensibilité de crédit ;
- la sensibilité à la corrélation ;
- la sensibilité aux taux d'intérêt.

Des équipes indépendantes sont chargées de la valorisation, du calcul des indicateurs de risques, de la fixation des limites et de la validation des modèles.

IV. Exposition (Value at Risk)

Compte tenu de la faible exposition des Caisses Régionales au risque de marché la VaR totale du groupe Crédit Agricole S.A. est représentative de la VaR du groupe Crédit Agricole sur les activités de marché.

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR du groupe Crédit Agricole S.A. entre les 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008 en fonction des facteurs de risque principaux :

Répartition de la VaR (99%, 1j) :

(en millions d'euros)	31/12/2008	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2007	Minimum	Maximum	Moyenne
Taux	55	17	117	32	24	9	28	15
Crédit	56	28	172	67	33	7	220	48
Change	7	2	14	5	3	1	6	3
Actions	9	5	33	16	16	10	23	16
Matières premières	1	1	2	1	2	1	3	2
Compensation	-33			-44	-25			-32
VaR du groupe Crédit Agricole S.A.	88	32	194	77	53	18	200	52

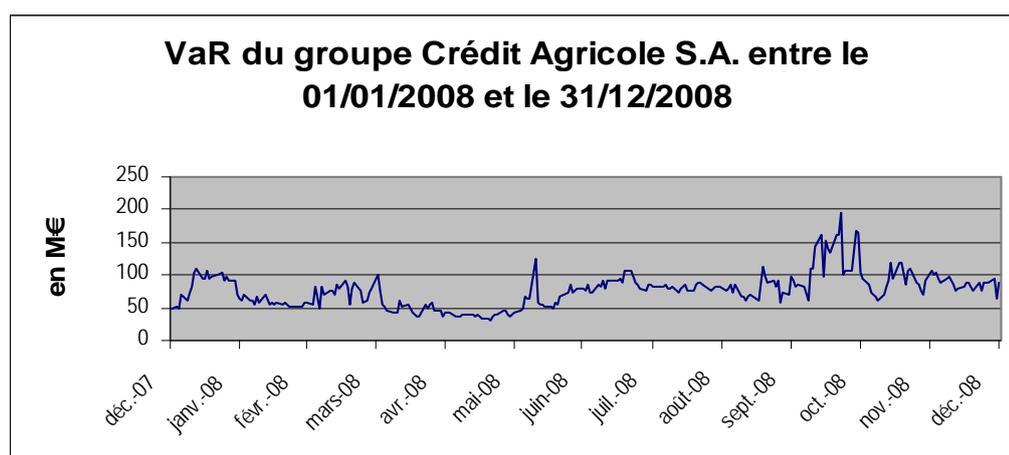
Sur l'année 2008, le périmètre considéré pour les activités de marché de Calyon est celui de la VaR réglementaire et intègre ainsi l'effet des reclassements autorisés par l'amendement de la norme IAS 39 (opérés avec effet rétroactif au 01/10/2008).

La VaR totale du groupe Crédit Agricole S.A. est obtenue par sommation des différentes VaR individuelles. Dans le cadre de son processus de renforcement de la maîtrise des risques, le périmètre des activités sur lesquelles est calculé un indicateur synthétique de VaR a été étendu. Sur les données du 31 décembre 2008, ont ainsi été intégrées certaines activités de la gestion financière de Crédit Agricole S.A., qui étaient auparavant encadrées notamment au travers d'indicateurs de type sensibilité et encours nominaux.

Au 31 décembre 2008 la VaR du Groupe s'élève à 88 millions d'euros (dont 56 millions d'euros sur le seul périmètre Calyon). La compensation (-33 millions d'euros) est définie comme la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par facteur de risque.

- la VaR Crédit, calculée sur le périmètre des activités de marchés de crédit, s'établit au 31 décembre 2008 à 56 millions d'euros ;
- la VaR Actions, calculée sur le périmètre des activités de dérivés actions et fonds, s'établit au 31 décembre 2008 à 9 millions d'euros ;
- la VaR Taux, calculée sur le périmètre des activités de trésorerie et de dérivés de taux s'établit au 31 décembre 2008 à 55 millions d'euros ;
- la VaR Change, calculée sur le périmètre des activités au comptant et options de change, s'établit au 31 décembre 2008 à 7 millions d'euros ;
- la VaR Matières premières s'établit au 31 décembre 2008 à 1 million d'euros.

Le graphique suivant retrace l'évolution de la VaR sur l'année 2008 :



Cette évolution de la VaR est le reflet de l'extrême volatilité de l'ensemble des marchés, particulièrement au cours du troisième trimestre. Les facteurs de risques prépondérants au sein de la VaR ont été les facteurs crédit et taux. La politique de réduction des profils de risque a permis de réduire la VaR et de ramener notamment la VaR réglementaire de Calyon à 56 millions d'euros au 31 décembre 2008.

V. Risque Action

Le risque action trouve son origine dans les activités de trading et arbitrage sur actions, dans le portefeuille de placement investi en actions, ou encore dans les actions d'autocontrôle.

1. Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

Le risque sur actions, provenant des activités de trading et arbitrage, est issu de positions prises sur les actions et les indices actions au travers de produits cash ou dérivés. Les principaux facteurs de risque sont les prix des actions/indices actions, les volatilités actions/indices actions et les paramètres de smile des volatilités actions/indices.

La mesure et l'encadrement de ce risque s'inscrivent dans la description des processus indiqués à la section III, ci-dessus.

Ce risque est suivi notamment par l'intermédiaire de la VaR dont les niveaux 2008 sont repris dans le tableau de la section IV ci-dessus. La VaR de la ligne produit « Actions » s'élève à 9 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 16 millions d'euros au 31 décembre 2007.

2. Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement

Des entités du Groupe détiennent un portefeuille de placement investi en partie en actions et produits structurés dont la valeur de marché dépend de l'évolution du prix des sous-jacents actions et indices actions. Au 31 décembre 2008, le montant total des encours d'actions des portefeuilles de placement du Groupe s'élève à 19,0 milliards d'euros (y compris les portefeuilles des entreprises d'assurance revenant aux assurés).

La note 6.4 des états financiers présente, notamment, les encours d'actions et les gains et pertes latents sur actions.

RISQUES PARTICULIERS INDUITS PAR LA CRISE FINANCIERE

Selon les recommandations du Forum de Stabilité Financière, les risques particuliers induits par la crise financière sont présentés ci-après. Ces risques proviennent essentiellement des activités de la Banque de financement et d'investissement.

Les expositions suivantes sont détaillées en fonction de leur classement comptable. L'amendement de l'IAS 39 adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008 a entraîné des reclassements comptables au 1^{er} octobre 2008 pour les expositions dont l'intention de gestion a été modifiée.

I. ABS immobiliers

en millions d'euros	Etats-Unis		Royaume-Uni		Espagne	
	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007
RMBS						
Comptabilisés en prêts et créances (1)	278		348		199	
Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur (2)						
Exposition brute	1 140	1 309	41	941		434
Décote	-925	-340	-31	-22		-9
Exposition nette en millions d'euros	215	969	10	919		425
% subprime sous-jacents (3)	54 %	50 %				

Ventilation par notation de l'exposition brute évaluée à la juste valeur

AAA	5 %	45 %		89 %		98 %
AA	6 %	50 %	12 %	4 %		1 %
A	4 %	3 %	43 %	3 %		1 %
BBB	8 %	2 %	12 %	4 %		
BB	10 %		33 %			
B	14 %					
CCC	16 %					
CC	6 %					
C	31 %					

en millions d'euros	Etats-Unis		Espagne et Royaume-Uni		Autres	
	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007
CMBS						
Comptabilisés en prêts et créances (1)	19		150		145	
Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur (2)						
Exposition nette	7	81	7	314	9	296

(1) Expositions pour lesquelles a été appliqué au 1^{er} octobre 2008 l'amendement de l'IAS 39 adopté par l'union européenne le 15 octobre 2008

(2) Résultat 2008 sur les ABS américains : -118 millions d'euros net de couverture
Résultat 2008 sur les ABS européens : -282 millions d'euros net de couverture
Evaluation de la couverture : 557 millions d'euros au 31 décembre 2008

(3) Le midprime est inclus dans le subprime

La valorisation des ABS immobiliers évalués à la juste valeur se fait à partir d'informations en provenance de contributeurs externes.

Calyon n'a pas d'activité d'origination de prêts résidentiels aux Etats-Unis, en Espagne et au Royaume-Uni.

II. Méthodologie d'évaluation des CDO super senior

1. CDO super senior évalués à la juste valeur

La valorisation des CDO super senior est obtenue à partir de l'application d'un scénario de crédit sur les sous-jacents (prêts résidentiels principalement) des ABS constituant chaque CDO.

Les taux de pertes finales sont calibrés en fonction de la qualité et de la date d'origination de chaque prêt résidentiel ainsi qu'en fonction du comportement historique des portefeuilles (remboursements anticipés, amortissements, pertes constatées) :

Taux de pertes subprime produits en :	2005	2006	2007
Date de clôture			
31.12.2007	10 %	20 %	20 %
31.03.2008	14 %	25 %	30 %
30.06.2008	14 %	25 %	30 %
30.09.2008	17 %	31 %	37 %
31.12.2008	18 %	32 %	38 %

L'horizon de constatation de ces pertes a été fixé à 40 mois (avec une constatation progressive des pertes sur cette période). La valorisation ainsi obtenue a été confrontée à une valorisation résultant de l'application des indices ABX.

Une décote de 15 % a été appliquée aux tranches super seniors non touchées par ce scénario.

2. CDO super senior évalués au coût amorti

Ils sont dépréciés en cas de risque de crédit avéré.

III. CDO super senior à sous jacents résidentiels américains non couverts

Au 31 décembre 2008, Calyon a une exposition nette de 2,5 milliards d'euros sur des CDO super senior non couverts. Suite à l'amendement de l'IAS 39, les CDO super senior qui étaient éligibles pour être reclassés en « prêts et créances » l'ont été à leur juste valeur au 1er octobre 2008. Ceux qui restent évalués à la juste valeur sont synthétiques.

Décomposition par tranche de CDO super senior évalués à la juste valeur :

en millions d'euros	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Tranche 8 (1)	Total
Valeur nette au 31 décembre 2007	319	538	357	259	233		1 706
Nominal	173	621	415	638	532	488	2 867
Décote	34	93	79	547	398	321	1 472
Valeur nette au 31 décembre 2008	139	528	336	91	134	167	1 395
Taux de décote	20 %	15 %	19 %	86 %	75 %	66 %	51 %
Point d'attachement	51 %	51 %	51 %	40 %	30 %	40 %	
Sous-jacent	High Grade	High Grade	Mezzanine	Mezzanine	Mezzanine	Mezzanine	
% des actifs subprime sous-jacents produits avant 2006	11 %	25 %	65 %	22 %	37 %	72 %	
% des actifs subprime sous-jacents produits en 2006 et 2007	33 %	20 %	26 %	73 %	56 %	19 %	
% des actifs Alt A sous-jacents	30 %	16 %	1 %	-	2 %	-	

(1) CDO couverts par ACA en 2007

La réévaluation en PNB des CDO évalués à la juste valeur en 2008 est de -533 millions d'euros. Il inclut le résultat des CDO ci-dessous évalués à la juste-valeur jusqu'au 1er octobre 2008.

La sensibilité à une variation de 10 % des scénarios de pertes sur les prêts sous-jacents des CDO évalués à la juste valeur au 31 décembre 2008 est de -147 millions d'euros.

Décomposition par tranche de CDO super senior comptabilisés en prêts et créances

en millions d'euros	Tranche 1	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 9 (1)	Total
Valeur nette au 31 décembre 2007 évalués à la juste valeur	412	48	509		969
Valeur nette au 31 décembre 2008	388	-	430	348	1 166

(1) CDO couverts par ACA en 2007

Autres expositions au 31 décembre 2008

en millions d'euros	Nominal	Décote	Net
CLO non couverts			
CLO évalués à la juste valeur	96	34	62
CLO en prêts en créances			(1) 1 542
CDO Mezzanines non couverts (2)	1 818	1 797	21

(1) CLO anciennement couvert par monoline en 2007

(2) dont CDO couverts en 2007 par monoline nominal : 1,2 milliard d'euros ; décote : 1,2 milliard d'euros.

IV. Protections

1. Protections acquises pour couvrir des expositions sur CDO et autres actifs au 31 décembre 2008 auprès de monolines

en millions d'euros	Montant notionnel brut de la protection acquise	Montant notionnel brut des éléments couverts	Juste valeur des éléments couverts	Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur et couvertures	Ajustements de valeur comptabilisés sur la protection
Protections sur CDO					
(marché résidentiel américain) avec sous-jacents subprime ⁽¹⁾	5 360	5 360	2 711	2 648	2 154
Autres protections acquises					
(autres CDO, CLO, CDS corporates...)	12 811	12 811	10 565	2 246	645

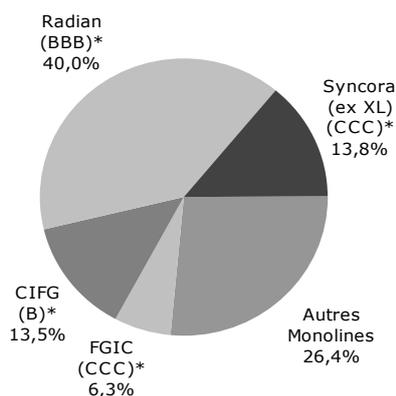
⁽¹⁾ dont sur Credit Derivative Product Companies (CDPC) : notionnel de la protection 953 millions d'euros pour une juste valeur de 132 millions d'euros.

Expositions au risque de contrepartie monolines :

en milliards d'euros	31.12.2008	31.12.2007
Notionnel des monolines en couverture de CDO résidentiels américains	4,4	7,1
Notionnel des monolines en couverture de CDO corporate	8,8	14,4
Notionnel des monolines en couverture de CLO	3,6	5,1
Notionnel des monolines en couverture d'autres sous-jacents	0,4	0,6
Exposition sur monolines en couverture de CDO résidentiels américains	2,5	3,4
Exposition sur monolines en couverture de CDO corporate	1,5	0,4
Exposition sur monolines en couverture de CLO	0,6	0,2
Exposition sur monolines en couverture d'autres sous-jacents	0,2	0,1
Total exposition sur monolines	4,8	4,1
Autres couvertures achetées auprès de contreparties bancaires	0,0	0,0
Exposition sur monolines non couverte	4,8	4,1
Réfections	(2,8)	(2,0)
Exposition nette de réfections	2,0	2,1

La diminution de 10 milliards d'euros en 2008 du notionnel des encours couverts par des monolines correspond à la suppression de garanties données par ACA, FGIC et MBIA. Certains encours anciennement couverts se retrouvent dans les paragraphes CDO super senior et mezzanines non couverts. Les autres encours ont fait l'objet de nouvelles couvertures auprès d'autres contreparties.

Répartition de l'exposition nette sur monolines au 31 décembre 2008 :



(*) Notation la plus basse émise par Moody's ou Standard & Poor's au 31 décembre 2008

2. Protections acquises pour couvrir des expositions sur CDO et autres actifs au 31 décembre 2008 auprès d'autres contreparties

La juste valeur des protections acquises auprès des autres contreparties (assureurs multilines, banques internationales) sur l'exposition au marché résidentiel américain est de 0,7 milliard d'euros.

V. Financements avec effet de levier (LBO)

Les encours de financement avec effet de levier de Calyon au 31 décembre 2008 se décomposent de la manière suivante :

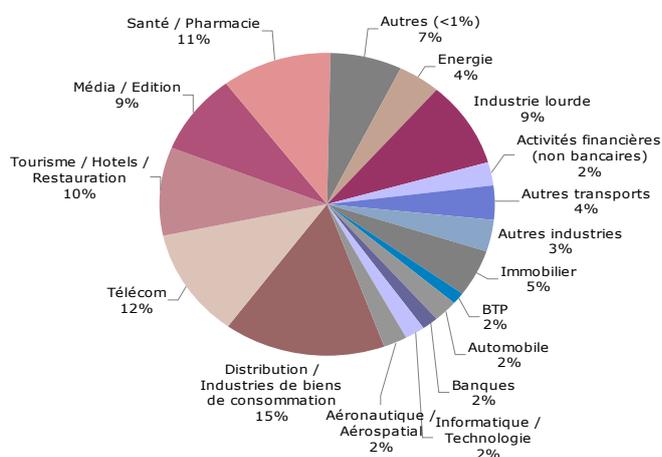
➤ Parts finales

Ces encours sont comptabilisés en prêts et créances. L'exposition au 31 décembre 2008 est de 6 milliards d'euros sur 176 dossiers (5,2 milliards d'euros sur 157 dossiers au 31 décembre 2007).

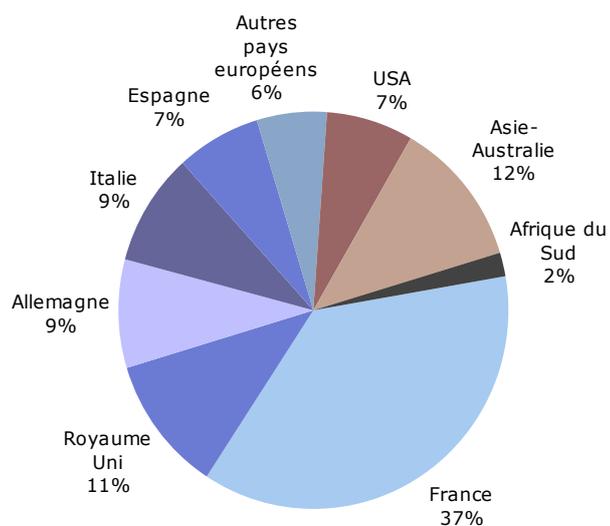
Au 31 décembre 2008, une provision collective de 445 millions d'euros porte sur les encours.

Répartition par secteur d'activité :

Répartition par secteur d'activité au 31 décembre 2008



Répartition par zone géographique :



➤ Parts à vendre

Ces parts sont comptabilisées en actifs évalués à la juste valeur.

L'exposition nette au 31 décembre 2008 est de 0,5 milliard d'euros sur 5 dossiers (1,3 milliard d'euros sur 9 dossiers au 31 décembre 2007).

Par ailleurs, LCL présente une exposition de financement avec effet de levier de 1,9 Milliards d'euros au 31 décembre 2008.

VI. Titrisation

1. Conduits d'ABCP sponsorisés par Calyon pour compte de tiers

Détails par classe d'actifs :

Conduits de titrisation sponsorisés au 31 décembre 2008	Atlantic	LMA	Hexagon	Total
Ratings (S&P/Moody's/Fitch)	A1/P1/F1	A1/P1	A1+	
Pays d'émission	USA	France+USA	France	
Lignes de liquidité données par CALYON (en millions d'euros)	9616	7963	658	18237
Montant des actifs financés (en millions d'euros)	7900	6058	786	14744
Maturité des actifs (moyenne pondérée)	Atlantic	LMA	Hexagon	
0-6 mois	24%	91%	100%	
6-12 mois	15%	1%		
supérieur à 12 mois	61%	8%		
Répartition des actifs par origine géographique	Atlantic	LMA	Hexagon	
Etats-Unis	100%	2%		
Royaume-Uni		5%		
Italie		29%		
Allemagne		15%		
Dubaï		8%		
Espagne		12%	14%	
France		24%	83%	
Autres ⁽¹⁾		5%	3%	
Répartition par nature d'actifs (en % des actifs détenus)	Atlantic	LMA	Hexagon	
Prêts automobiles	28 %	17 %		
Créances commerciales	30 %	73 %	100 %	
Prêts immobiliers commerciaux				
Prêts immobiliers résidentiels	3 %			
Crédits à la consommation		8 %		
Prêts d'équipement	4 %			
CLOs et CBOs ⁽²⁾	4%			
Autres	⁽³⁾ 31 %	⁽⁴⁾ 2 %		

⁽¹⁾ Essentiellement Corée, Belgique et Pays-Bas

⁽²⁾ Collateralized Loan Securitisation et Collateralized Bonds Securitisation

⁽³⁾ Sur Atlantic : engagements sur des investisseurs dans des fonds "Capital Calls" (19%), prêts commerciaux (4%), titrisation de paiements swift (6%)

⁽⁴⁾ Sur LMA : engagements sur des investisseurs dans des fonds "Capital Calls" (1,7%)

Ces conduits ne sont pas consolidés. Au 31 décembre 2008, ils ont émis des commercial papers pour 15 milliards d'euros, dont 1 milliard est détenu par Calyon.

Les lettres de crédit accordées par Calyon dans le cadre des financements ABCP s'élèvent à 0,9 milliard d'euros (dont 0,8 milliard d'euros données directement aux conduits).

2. Conduits sponsorisés par Calyon pour compte de tiers

Calyon a accordé des lignes de liquidités à d'autres entités ad hoc pour 1,2 milliard d'euros et des lettres de crédit pour 0,1 milliard d'euros.

3. Conduits sponsorisés par un tiers

Les lignes de liquidité accordées par Calyon s'élèvent à 1,1 milliard d'euros.

Calyon ne fait pas de titrisation pour compte propre cash et n'est pas co-sponsor de titrisation pour compte de tiers.

GESTION DU BILAN

I. La gestion du bilan – Les risques financiers structurels

La Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A. définit les principes de la gestion financière et en assure la cohérence d'application au sein du groupe Crédit Agricole. Elle a la responsabilité de l'organisation des flux financiers, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif/passif et du pilotage des ratios prudentiels.

L'optimisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole est un objectif permanent. Dans ce cadre, la mutualisation des ressources excédentaires et la possibilité systématique de couverture des risques induits contribuent à cette fin.

Ainsi, les principes de gestion du Groupe assurent que les excédents et/ou les déficits en termes de ressources clientèle, en provenance des Caisses régionales et de LCL, sont remontés dans les livres de Crédit Agricole S.A. Cette mise en commun participe au refinancement des autres entités du Groupe (notamment Crédit Agricole Leasing, Sofinco, Finaref) en tant que de besoin.

Ce dispositif de centralisation à Crédit Agricole S.A. de la gestion de la liquidité permet d'en maîtriser et d'en optimiser la gestion d'autant plus qu'il s'accompagne d'un adossement partiel en taux.

Ainsi, le Groupe se caractérise par une forte cohésion financière et une diffusion limitée des risques financiers, de liquidité notamment. Les diverses entités du Groupe sont néanmoins responsables de la gestion du risque subsistant à leur niveau, dans le cadre des limites qui leur ont été dévolues.

Les limites sont arrêtées par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. au sein du Comité des risques Groupe et portent sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A. :

- les filiales prenant des risques actif/passif observent les limites fixées par le Comité des risques Groupe de Crédit Agricole S.A. ;
- les méthodes de mesure, d'analyse et de gestion actif/passif du Groupe sont définies par Crédit Agricole S.A. En ce qui concerne en particulier les bilans de la Banque de proximité, un système cohérent de conventions et de modèle d'écoulement est adopté pour les Caisses régionales et LCL ;
- les filiales rapportent à Crédit Agricole S.A., à des fins de suivi et de consolidation, les mesures de leurs risques actif/passif. Les résultats de ces mesures sont suivis par le Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A. ;
- la Direction de la gestion financière et la Direction des risques et contrôles permanents de Crédit Agricole S.A. participent aux Comités actif/passif des principales filiales.

Au niveau des Caisses régionales, leur Conseil d'administration fixe des limites concernant le risque de taux d'intérêt global et le portefeuille de trading, et déterminent des seuils d'alerte pour la gestion de leur portefeuille de placement (AFS). Ces limites font l'objet d'un suivi par Crédit Agricole S.A.

II. Le risque de taux d'intérêt global

1. Objectifs et politique

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à protéger la valeur patrimoniale des entités du Groupe, ainsi qu'à optimiser la marge d'intérêt.

La valeur patrimoniale et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors bilan. Cette sensibilité naît dès lors que les actifs et passifs ont des échéances de refixation de leur taux d'intérêt non synchrones.

L'exposition du Groupe provient pour une large part de l'activité de la Banque de détail. En effet leur bilan est caractérisé par une transformation significative, leur passif incluant de nombreux postes non échancés (fonds propres, dépôt à vue, épargne, etc.) alors que leur actif est composé essentiellement de produits échancés (crédits).

Il s'agit :

- en France, des Caisses régionales (pour lesquelles les règles de centralisation financière du Groupe organisent un adossement structurel d'une part importante du risque auprès de Crédit Agricole S.A.), et de LCL (pour qui l'organisation de la gestion financière mise en place opère un transfert de la gestion de certains risques auprès de Crédit Agricole S.A.) ;
- à l'international, d'Emporiki et Cariparma notamment.

Compte tenu de la nature de leur activité, d'autres filiales comme Calyon, Sofinco, Finaref, CA Leasing, Lukas et EFL présentent également un risque de taux d'intérêt global.

Lorsque de nouvelles acquisitions interviennent, Crédit Agricole S.A. organise l'adoption par l'entité entrant dans le Groupe des normes et méthodes de gestion du risque de taux d'intérêt global en vigueur et instruit le dossier de calibrage des limites de cette entité, présenté ensuite pour décision en Comité des risques Groupe.

2. Gestion du risque

Chaque entité, dans le respect de ses limites et des normes du Groupe, gère son exposition sous le contrôle de son Comité actif - passif.

L'exposition au risque de taux d'intérêt global du Groupe est régulièrement présentée au Comité de trésorerie et de gestion actif - passif de Crédit Agricole S.A.

Celui-ci, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. et comprenant plusieurs membres du Comité exécutif ainsi que des représentants de la Direction des Risques et Contrôles Permanents :

- examine les positions individuelles de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales ainsi que les positions consolidées de chaque arrêté trimestriel ;
- examine le respect des limites applicables au groupe Crédit Agricole S.A. et aux entités autorisées à porter un risque de taux d'intérêt global, ces limites étant octroyées en Comité des risques Groupe ;
- valide les orientations de gestion s'agissant du risque de taux d'intérêt global de Crédit Agricole S.A. géré par la Direction de la Gestion Financière.

La Direction de la Gestion Financière et la Direction des risques et contrôles permanents du groupe Crédit Agricole S.A. participent aux Comités actif-passif des filiales, et assurent l'harmonisation des méthodes et des pratiques au sein du Groupe ainsi que le suivi des limites allouées à chacune de ses entités.

Les situations individuelles des Caisses régionales au regard de leur risque de taux d'intérêt global font l'objet d'un examen trimestriel au sein du Comité des Risques des Caisses régionales.

3. Méthodologie

Le groupe Crédit Agricole utilise la méthode des gaps (de taux fixe) pour mesurer son risque de taux d'intérêt global.

Celle-ci consiste à calculer les échéanciers en taux des actifs, passifs, hors bilan et dérivés de couverture à taux fixe ou sensibles à l'inflation (notamment pour les bilans de la Banque de proximité). Ces échéanciers sont ensuite agrégés par période (pas mensuels et annuels), sur la base de l'encours moyen sur la période considérée. Ces échéanciers tiennent compte du risque jusqu'à la date de révision du taux (période de taux fixée) pour les éléments à taux révisable, jusqu'à la date contractuelle pour les éléments à taux fixe ayant une échéance, en modélisant autant que nécessaire des comportements clientèles (retraits ou remboursements anticipés, etc.).

Le calcul de ces gaps nécessite une modélisation de l'écoulement en taux de certains postes de bilan, afin d'en assurer une gestion selon un couple risque-rendement prudent. Il s'agit notamment des postes non échéancés (fonds propres, dépôts à vue, épargne, etc.). Ces modélisations ont fait l'objet d'une validation par le Comité des normes et méthodologies de Crédit Agricole S.A.

La détermination de ces conventions d'écoulement est basée sur une méthodologie d'observation du comportement passé du poste de bilan concerné. Les modèles sont back testés régulièrement.

Le gap de référence utilisé est celui observé à la date d'arrêt : c'est le gap « statique ». Il peut être complété de prévisions de production pour produire un gap prévisionnel.

Les gaps sont consolidés trimestriellement au niveau du Groupe. Si leur gestion l'exige, certaines entités produisent un gap plus fréquemment.

Les règles applicables en France sur la fixation du taux du Livret A, qui sert de référence à une partie des produits de collecte de la Banque de détail du Groupe (produits réglementés et autres), indexent une fraction

de cette rémunération à l'inflation constatée sur des périodes de douze mois glissants. Le Groupe est donc amené à couvrir le risque associé à ces postes du bilan au moyen d'instruments (de bilan ou de hors-bilan) ayant pour sous-jacent l'inflation.

Les risques optionnels sont, quant à eux, retenus dans les gaps selon une mesure d'équivalent delta de leur position résiduelle. Une part significative de ces risques est néanmoins couverte par des produits optionnels.

Le Groupe est principalement exposé aux variations des taux d'intérêt de la zone monétaire euro (taux réels avec prise en compte de l'inflation et taux nominaux). Le Groupe gère également des positions de taux d'intérêts liés à d'autres zones monétaires, principalement le dollar américain et le zloty polonais.

Les limites mises en place au niveau du Groupe, et au niveau des différentes entités, permettent de borner les gaps et donc le risque de taux d'intérêt global en résultant. Les règles de fixation des limites visent notamment à permettre au Groupe de respecter les dispositions du pilier 2 de la réglementation Bâle II en matière de risque de taux d'intérêt global mais aussi à limiter l'impact des variations de taux sur le résultat. Ces limites sont approuvées par l'organe délibérant de chaque entité.

Chaque entité (dont Crédit Agricole S.A.) assure à son niveau la couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instruments financiers de bilan ou de hors-bilan, fermes ou optionnels. A titre d'exemple, la mise en place de relations de couverture de juste valeur reflète le suivi des gaps de taux fixes.

4. Exposition

Les gaps de taux du Groupe sont ventilés par nature de risque (taux nominal / taux réel) dans les différentes devises. Ils mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la baisse (hausse) des taux sur l'année considérée. Il indique une sensibilité financière à la variation des taux d'intérêt.

La mesure du Risque de Taux d'Intérêt Global Euro du groupe Crédit Agricole portant sur plus de 90% du périmètre du bilan risqué des entités composant le Groupe se présente comme suit :

Gaps (en milliards d'euros)	0-1an	1-5 ans	5-10 ans
Gaps EUR	-30,1	-0,8	5,8

En terme de sensibilité du PNB de la première année (2009), le groupe Crédit Agricole est exposé à une hausse des taux de la zone euro (EONIA) et perdrait 301 millions d'euros en cas de hausse durable des taux d'intérêt de 100 points de base, soit une sensibilité de son PNB de -1,06 % (PNB de référence de 28,455 milliards d'euros).

La valeur actuelle nette de la perte encourue sur les 10 prochaines années en cas de hausse de 200 points de base de la courbe des taux euro est inférieure à 1% des fonds propres prudentiels (Tier 1 + tier 2) du groupe Crédit Agricole après déductions des participations.

Gaps*	0-1an	1-5 ans	5-10 ans
Gaps Autres devises	1,3	0,7	0,5

* Somme des gaps toutes devises en valeurs absolues contrevalorisés en milliards d'euros

La sensibilité globale du PNB sur 2009 à une variation des taux d'intérêt sur l'ensemble des autres devises (principalement une hausse) s'élève au total à 0,05 % du PNB de référence (2008) du groupe Crédit Agricole. Les principales devises sur lesquelles le groupe Crédit Agricole est exposé sont le dollar américain, le zloty polonais, le franc suisse et le dirham marocain (la principale devise sur laquelle le périmètre des Caisses régionales est exposé est le franc suisse).

La répartition des emprunts obligataires et dettes subordonnées par monnaie d'émission et par type de taux (fixe ou variable) est présentée en note 3.2 des états financiers consolidés.

III. Risque de change

La gestion du risque de change est traitée de manière distincte selon qu'il s'agit de la position de change structurelle ou de la position de change opérationnelle.

1. Risque de change structurel

Le risque de change structurel du Groupe résulte des investissements durables du Groupe dans des actifs en devises étrangères (fonds propres des entités opérationnelles à l'étranger, qui trouvent leur origine dans des acquisitions, des transferts de fonds à partir du siège ou une capitalisation de résultats locaux), la devise de référence du Groupe étant l'euro.

Les principales positions de change structurelles brutes (avant couverture) du Groupe sont, au 31 décembre 2008, en dollar américain (et les devises liées : rand sud africain, dollar de Hong-Kong par exemple), en livre sterling, en franc suisse, en zloty polonais et en couronne suédoise.

Les risques de change sont principalement portés par Crédit Agricole S.A. et ses filiales, les Caisses régionales ne conservant qu'un risque résiduel. Les positions sont déterminées sur la base des états comptables.

La politique du Groupe vise le plus souvent à emprunter la devise d'investissement afin d'insensibiliser l'investissement réalisé contre le risque de change.

Globalement, la politique de gestion des positions de change structurelles du Groupe a deux objectifs :

- l'immunisation du ratio de solvabilité du Groupe contre les fluctuations de change. Ainsi les positions de change structurelles non couvertes seront dimensionnées aux niveaux équilibrant la part des devises concernées dans les encours pondérés qui n'est pas couverte par d'autres types de fonds propres dans la même devise ;
- la couverture du risque de dépréciation des actifs induite par la variation des cours des devises.

Les positions de change du Groupe sont présentées cinq fois par an lors du Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A., présidé par le Directeur général. Les décisions de pilotage global des positions sont prises à ces occasions.

2. Risque de change opérationnel

Le risque de change opérationnel résulte principalement de l'ensemble des produits et charges de toutes natures en devises autres que l'euro (les provisions spécifiques ou collectives en devises, les résultats nets dégagés par les filiales et succursales étrangères, les dividendes, etc.).

Crédit Agricole S.A. gère, de même que chaque entité au sein du Groupe portant un risque significatif, les positions impactées par les produits et charges qui leur sont remontés. Les trésoreries étrangères gèrent leur risque de change opérationnel par rapport à leur devise locale.

La politique générale du Groupe est de limiter les positions de change opérationnelles et de ne pas couvrir à l'avance des résultats non encore réalisés sauf si leur degré de réalisation est fort et le risque de dépréciation élevé.

En application des procédures de suivi et de gestion du risque de change, les positions de change opérationnelles sont actualisées mensuellement, et quotidiennement pour les activités de trading de change.

La contribution des différentes devises au bilan consolidé ainsi que les dettes financières par devises d'émission sont indiquées en note 3.2 des états financiers consolidés.

IV. Risque de liquidité et de financement

Le Groupe est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se réalise en cas par exemple de retraits massifs des dépôts de la clientèle ou d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché (accès aux marchés interbancaires et monétaires).

1. Objectifs et politique

L'objectif premier du Groupe en matière de gestion de sa liquidité est d'avoir à sa disposition les ressources nécessaires à son activité et cela pour un coût raisonnable même en temps de crise.

Cette gestion s'appuie sur l'étude des échéanciers des emplois et des ressources contractuels ou modélisés dans une approche à la fois statique et dynamique et sur une politique de limitation et d'adossement des impasses ainsi identifiées. Elle intègre également le respect du ratio défini par le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité, auquel les établissements de crédit du Groupe sont assujettis.

2. Gestion du risque

Crédit Agricole S.A. est en charge de la coordination globale de la gestion de la liquidité au sein du groupe Crédit Agricole et joue le rôle de prêteur en dernier ressort pour les entités du Groupe.

La Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A. assure le pilotage global de la liquidité en coordonnant les trésoreries du groupe Crédit Agricole pour le court terme et en pilotant les différents formats d'émission pour le long terme.

Concernant le court terme, la Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A, en s'appuyant sur sa trésorerie et celle de Calyon :

- fixe les spreads de levées de ressources à court terme des différents programmes (principalement les CDN) ;
- centralise les actifs éligibles aux refinancements par les banques centrales des entités du Groupe et définit le taux d'utilisation de ces actifs pour les appels d'offre ;
- surveille les positions de trésorerie présentes et projetées.

Concernant le long terme, elle assure les missions suivantes :

- recensement des besoins de ressources longues avec d'éventuels arbitrages ;
- planification des programmes de refinancement en fonction de ces besoins ;
- exécution et suivi des programmes au cours de l'année ;
- réallocation des ressources levées aux entités du Groupe ;
- fixation des prix de la liquidité dans les flux intragroupe.

L'instance opérationnelle du Groupe sur ces missions est le Comité de trésorerie et de liquidité de Crédit Agricole S.A. qui examine tous les sujets relatifs aux questions de liquidité, depuis la liquidité intraday jusqu'à la liquidité moyen-long terme. Ce comité est également le point de rencontre entre les trésoreries de Crédit Agricole S.A. et de Calyon (les plus actives du Groupe), aux fins de coordination des appels aux différents compartiments de marché, selon les places géographiques et par type de support d'émission. Il prépare les orientations proposées au Comité de trésorerie et de gestion actif-passif dans la gestion des risques de liquidité du Groupe.

Le Comité de trésorerie et de gestion actif-passif, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., est décisionnaire sur les principes et normes de gestion de la liquidité du Groupe. Il valide le programme de refinancement proposé au Conseil d'administration, examine les mesures de la situation en liquidité du Groupe présentées par la Direction de la gestion financière.

Les mesures de suivi rapproché de la liquidité, mises en place en 2007, ont été maintenues et étendues durant toute l'année 2008.

- instauration d'un point de rencontre hebdomadaire entre les principaux acteurs de la Liquidité et la Direction Générale de Crédit Agricole S.A. ;
- diffusion à la Direction Générale de Crédit Agricole S.A. d'un reporting hebdomadaire décrivant la situation de la liquidité du Groupe. Ce reporting intègre notamment une mesure de Gap de liquidité dynamique et sa comparaison avec les réserves de liquidité (cf. méthodologie ci-dessous).

Dans le contexte de crise de l'année 2008, Crédit Agricole S.A. a développé un programme de 35 milliards d'euros de covered bonds (émis par Crédit Agricole Covered Bonds – CACB) utilisant comme sous jacent les créances hypothécaires ou assimilées originées par la Banque de détail en France. Ce programme a

été présenté au marché en septembre 2008. La première émission a été réalisée en janvier 2009, l'environnement exceptionnel du quatrième trimestre 2008 ayant incité Crédit Agricole S.A. à reporter l'émission inaugurale. Ce nouvel émetteur (CACB) enrichit la possibilité d'émissions sécurisées du Groupe, qui ne se réalisaient jusqu'alors qu'au travers de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat).

C'est également dans ce but de diversification que Crédit Agricole S.A. a mis en place en 2008 un programme USMTN et une extension de son programme EMTN en Australie. Ces initiatives illustrent le souci permanent de Crédit Agricole S.A. de diversifier ses sources de refinancements.

Par ailleurs, comme les sept autres établissements membres fondateurs, Crédit Agricole S.A. bénéficie des ressources de la SFEF (Société de Financement de l'Economie Française) depuis le mois de novembre 2008.

3. Méthodologie

Dès le début de l'année 2008 et en cohérence avec le changement d'environnement, le Groupe a revu et renforcé son système d'encadrement de la liquidité reposant sur le triptyque norme, limite et mesure.

Conformément aux recommandations des régulateurs, le principe sous jacent à ce nouveau système d'encadrement est l'adéquation entre les réserves de liquidité d'une part et le montant du déficit de trésorerie qu'entraînerait une situation de stress sur les refinancements d'autre part. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'approche avancée du risque de liquidité défini dans les projets de modification de la réglementation relative à ce risque. Ainsi :

- la norme a été validée par les instances « Risques » ;
- chaque Caisse régionale et chaque filiale de Crédit Agricole S.A. dispose à fin 2008 d'un jeu de limites rénové ;
- un outil de remontée à Crédit Agricole S.A. des informations relatives à la liquidité a été déployé dans les Caisses régionales et fait l'objet d'adaptations pour son déploiement dans les filiales de Crédit Agricole S.A.

4. Impacts de la crise financière sur la gestion du risque de liquidité

L'année 2008 a été marquée par une crise du système financier d'une intensité exceptionnelle qui s'est traduite par des périodes de fermeture quasi complète du marché interbancaire des prêts emprunts (notamment durant le mois d'octobre).

Dans ce contexte les mesures de suivi rapproché de la liquidité, mises en place en 2007, ont été maintenues et étendues durant toute l'année 2008 (cf. section 2 ci-dessus).

Le groupe Crédit Agricole S.A. grâce à la solidité de sa structure financière et à la gestion de sa liquidité, a pu durant toute cette période garder une position de liquidité solide lui permettant de maintenir son activité commerciale de production de crédits :

- sur le compartiment du court terme le montant des réserves de liquidité est resté élevé. Ces réserves sont constituées notamment des créances éligibles aux refinancements Banques Centrales. Les mesures prises par la BCE (Banque Centrale Européenne) sur l'affaiblissement des critères d'éligibilité des créances n'ont pas été utilisées et, même au plus fort de la crise, le taux d'utilisation de ces créances est resté modéré ;
- sur le compartiment du long terme, le montant des ressources levées par le Groupe, sans prendre en compte les mesures de refinancement exceptionnel constituées de l'augmentation de capital (5 milliards d'euros) et des emprunts SFEF (3,5 milliards d'euros), est resté équivalent à celui de 2007.

Sur le plan de la liquidité, la politique suivie par le groupe Crédit Agricole consiste à se donner les moyens de palier la fin des mesures exceptionnelles prises par les banques centrales et l'Etat, afin d'être en mesure d'assurer par lui-même son refinancement.

5. Exposition

Le coefficient de liquidité correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme, d'autre part. Il est calculé mensuellement, le seuil minimal étant de 100 %. Il intègre les fonds propres prudentiels et n'est pas consolidé, Crédit Agricole S.A. servant de centrale de refinancement et couvrant donc les besoins des entités du Groupe.

Au 31 décembre 2008, le coefficient de liquidité de la société Crédit Agricole S.A. s'élève à 135 %, contre 134 % au 31 décembre 2007.

L'analyse par durée résiduelle des prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle, des dettes des établissements de crédit et de la clientèle, des dettes représentées par un titre ou des dettes subordonnées sont détaillées en note 3.3 des états financiers consolidés.

V. Politique de couverture

Au sein du groupe Crédit Agricole S.A., l'utilisation d'instruments dérivés répond à trois objectifs principaux :

- apporter une réponse aux besoins des clients du Groupe ;
- gérer les risques financiers du Groupe ;
- prendre des positions pour compte propre (dans le cadre d'activités spécifiques de *trading*).

Lorsque les dérivés ne sont pas détenus à des fins de couverture (au sens de la norme IAS 39), ils sont comptabilisés dans le *trading book* et font dès lors l'objet d'un suivi au titre des risques de marché, en plus du suivi du risque de contrepartie éventuellement porté. Il est à noter que certains instruments dérivés peuvent être détenus à des fins de couverture économique des risques financiers, sans toutefois respecter les critères posés par la norme IAS 39 (interdiction de couvrir les fonds propres, etc.). Ils sont alors également comptabilisés dans le *trading book*.

Dans tous les cas, l'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée trimestriellement par la réalisation des tests appropriés (prospectifs et rétrospectifs).

Chaque entité au sein du Groupe gère ses risques financiers dans le cadre des limites qui lui ont été octroyées par le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Les Caisses régionales, pour leur part, gèrent leurs risques dans le cadre des limites fixées par leurs organes délibérant ou exécutif.

Les états de la note 3.4 des états financiers consolidés du Groupe présentent les valeurs de marché et montants notionnels des instruments dérivés de couverture.

1. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) et couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier deux approches :

- la protection de la valeur patrimoniale du Groupe, qui suppose d'adosser les postes du bilan/hors bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt (i.e. de manière simplifiée, les postes à taux fixe) à des instruments à taux fixe également, afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux d'intérêt. Lorsque cet adossement est fait au moyen d'instruments dérivés (principalement des swaps de taux fixe et inflation, caps de marché), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de **couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)** dès lors que les instruments identifiés (micro FVH) ou les groupes d'instruments identifiés (macro FVH) comme éléments couverts (actifs à taux fixe et inflation : crédits clientèle, passifs à taux fixe et inflation : dépôts à vue et épargne) sont éligibles au

sens de la norme IAS 39 (à défaut, comme indiqué précédemment, ces dérivés, qui constituent pourtant une couverture économique du risque, sont classés en *Trading*).

En vue de vérifier l'adéquation de la couverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échéancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent notamment sur les caractéristiques financières des produits et sur des comportements historiques. La comparaison des deux échéanciers (couvertures et éléments couverts) permet de documenter la couverture de manière prospective, pour chaque maturité ;

- la protection de la marge d'intérêt, qui suppose de neutraliser la variation des futurs cash-flow associés d'instruments ou de postes du bilan liée à la refixation dans le futur du taux d'intérêt de ces instruments, soit parce qu'ils sont indexés sur des indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps. Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés (*swaps* de taux d'intérêt principalement), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de **couverture des flux de trésorerie (*Cash Flow Hedge*)**. Dans ce cas également, cette neutralisation peut-être effectuée pour des postes du bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro CFH).

Le tableau suivant présente le montant, ventilé par date prévisionnelle de tombée, pour les principales filiales concernées du groupe Crédit Agricole S.A., des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie :

<i>(en millions d'euros)</i>		Au 31 décembre 2008		
Durée restante à courir	Inférieure à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie couverts	159	1 089	1 441	2 689

2. Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Une troisième catégorie de couverture concerne la protection de la valeur patrimoniale du Groupe aux fluctuations de taux de change, qui résulte de la détention d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence du Groupe (l'euro). Les instruments utilisés pour la gestion de ce risque sont classés dans la catégorie des couvertures de **l'investissement net en devise (*Net Investment Hedge*)**.

RISQUES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

Le groupe Crédit Agricole exerce son activité dans le secteur de l'assurance par ses filiales françaises et étrangères qui commercialisent des contrats d'épargne et de prévoyance.

L'essentiel des passifs d'assurance du Groupe (92% au 31 décembre 2008) concernent l'activité d'épargne de la compagnie d'assurances de personnes, Predica.

Quatre types de risques sont gérés et suivis par Predica :

- des risques de marché, principalement de nature actif - passif : ils peuvent provenir de risques de taux, de risques sur actions, de risques de rachat... ; ces risques doivent s'apprécier en fonction des garanties octroyées au client (taux minimum garanti, garantie plancher etc.) ;
- des risques de contrepartie sur les actifs en portefeuille (qualité des émetteurs) et sur les réassureurs ;
- des risques de souscription d'assurance notamment liés aux tarifications et à la sélection médicale de l'activité prévoyance ;
- des risques opérationnels, en particulier dans l'exécution des processus.

I. Surveillance et gestion du risque

La méthodologie de mesure des risques s'appuie sur un modèle interne, permettant de valoriser les risques de la société suivant les normes du CFO Forum en simulant ses équilibres actif-passif sur la base de méthodes économiques. Ce modèle intègre les référentiels élaborés dans le cadre du projet européen Solvabilité II.

Le modèle interne est centré sur l'activité épargne et retraite. Il réplique, dans différents contextes de marché, les choix de l'assureur (politique d'allocation des actifs, de revalorisation des contrats, de prélèvement de marges etc.) et le comportement des assurés (application de tables de mortalité, simulation de rachats structurels et conjoncturels etc.) ; il intègre bien entendu les contraintes réglementaires (minimum de participation aux bénéficiaires, dotation de provisions réglementaires, limites relatives aux actifs, etc.).

Une stratégie risques a été formulée et validée par les instances risques de Crédit Agricole S.A. Cette stratégie fixe les objectifs et les limites de risques pour les différentes activités : limites de contrepartie, d'adossement, d'allocation, règles de souscription, et de couverture. Elle a été déployée en s'appuyant notamment sur les mesures de risque établies avec le modèle interne.

Ces risques font l'objet d'une revue trimestrielle par la Direction Générale de Predica et par le Groupe dans le cadre de son dispositif de surveillance consolidée.

Le Comité stratégique actif - passif de Predica se tient chaque trimestre afin d'examiner les études de risques et de formuler des propositions de gestion de ces risques qui sont ensuite soumises au Conseil d'administration.

C'est ainsi que toutes les décisions importantes de l'entreprise en termes commercial (politique produit, taux servis), financier (allocation d'actifs, programme de couvertures etc.) et assurantiel (programme de réassurance) font désormais l'objet de simulations avec le modèle interne et viennent alimenter les débats dans le cadre de la gouvernance de la société.

Ainsi, la réduction de l'exposition de la société sur le marché des actions engagée en juin 2007 a été poursuivie ainsi que celle sur le marché de l'immobilier engagée dès 2005.

Au cours de l'exercice 2008, le déploiement de la stratégie risques a été finalisé avec :

- le pilotage des risques de marché de nature actif - passif selon des stress scénarios intégrés aux évaluations du modèle interne de Predica, pour protéger la vulnérabilité de la société ;
- l'achèvement des projets lancés en 2007 en termes de cartographie des processus et des risques avec le déploiement de la gestion des risques et des plans de contrôle permanent associés ;
- la supervision et la consolidation des risques dans le cadre des délégations aux gestionnaires d'actifs du Groupe, renforcées avec le déploiement d'un dispositif de gestion et de contrôle des risques adapté à la stratégie risques de Predica.

Ces stress scénarios sont effectués chaque semestre sur les principaux facteurs de risque : baisse des actions, augmentation de la volatilité, hausse des taux et des rachats, etc. avec des analyses d'impacts en termes de rentabilité et de solvabilité, selon une méthodologie compatible avec le projet réglementaire Solvabilité II.

II. Risque de marché

Predica porte une attention constante à la maîtrise des risques financiers, au travers d'une politique de maîtrise de la volatilité globale de la valeur du portefeuille de placements, par l'effet d'une stratégie de diversification des allocations sur l'ensemble des classes d'actifs (obligations, actions, gestion alternative, immobilier), afin de bénéficier des comportements en partie décorrélés de celles-ci.

- ❖ Le **risque de taux** correspond au risque de variation de valeur du portefeuille obligataire en fonction du niveau des taux d'intérêt. Les investissements à taux variable exposent la société à des fluctuations de cash-flows futurs alors que les investissements à taux fixe l'exposent à un risque de juste valeur des instruments en portefeuille.

Predica a défini des règles de couverture et de gestion :

- du risque à la baisse des taux, notamment du fait de la présence d'un passif bénéficiant de TMG non nuls. Ce risque est géré par la définition d'un poids minimum de 65% d'obligations, avec au moins 50 % d'obligations à taux fixe et par des instruments de couverture (swaps, swaptions, floors),
- du risque à la hausse des taux, afin de protéger la société contre le risque de rachat des contrats par les assurés en cas de hausse forte et durable des rendements à long terme et de perte de compétitivité des contrats d'épargne par rapport à d'autres placements d'épargne. Ce risque est géré par un encours d'instruments de couverture (caps) contre le risque de hausse des taux correspondant à 20 à 35 % de l'encours du portefeuille obligataire et par un encours d'actifs réactif à la hausse des taux d'environ 30 %
- ❖ le **risque boursier** correspond au risque de baisse de valorisation des placements actions à la suite d'une baisse des indices boursiers.

Dans un souci de maîtrise de la volatilité du portefeuille actions et d'optimisation de son couple rendement / risque, Predica mène une politique de forte diversification de celui-ci, à partir d'une diversification géographique et sectorielle des portefeuilles et des styles de gestion.

A partir de la situation de valorisation de fin 2006, les scénarios de stress effectués sur les différentes natures de risques (liquidité, rendement et solvabilité et les limites de la stratégie risques) ont conduit à une réduction des allocations sur le marché actions, engagée au premier semestre 2007 et amplifiée dès début janvier 2008.

Ainsi, en termes de gestion de l'exposition aux risques, le dispositif mis en place dès 2007 a permis de faire face à la crise financière de 2008 :

- le risque de liquidité est correctement encadré par la limite d'actifs disponibles (monétaire, taux variable, taux fixe de 2 ans et plus) de l'ordre de 20% d'actifs disponibles fin 2008 et par le tunnel sur les soldes de trésorerie de plus ou moins 5% des encours.

Ainsi, selon une hypothèse stress de triplement des rachats entre octobre 2008 et décembre 2009, la trésorerie disponible fin 2009 serait toujours positive ; lors du dernier trimestre 2008, un doublement des rachats sur le seul mois d'octobre a été constaté puis un retour à la normale en novembre et décembre.

- le risque de crédit a été bien contenu grâce aux critères de dispersion par émetteur et par rating ; l'exposition aux « subprimes » était très faible et l'exposition sur les brokers américains est restée limitée, ceux-ci ayant été mis en surveillance depuis juin 2007 avec un objectif d'allègement.

Ainsi, les provisions pour dépréciation durable sur risque de contrepartie s'établissent fin 2008 à 19 millions d'euros au titre des « subprimes » (provisionnés à 90 %) et à 48 millions d'euros sur les banques Lehman Brothers et IKB.

- le risque de valorisation des actifs a été limité par la poursuite des arbitrages actions effectués en 2008 (réduction de 4% en valeur nette comptable avec une plus value nette de cession de 9%), mais tous les actifs de diversification ont été simultanément impactés à partir de septembre 2008.

III. Risque de crédit ou de contrepartie

Un deuxième axe de la politique de maîtrise des risques financiers réside dans la maîtrise du risque de contrepartie, c'est à dire du risque de défaut de paiement d'une ou plusieurs signatures détenues au sein du portefeuille de placements.

Predica dispose depuis 2002 d'un cadre prudentiel renforcé en matière de maîtrise du risque de contrepartie, assorti de multiples limites portant tout à la fois sur le risque global du portefeuille et les risques unitaires.

Le risque de contrepartie est en premier lieu encadré au moyen de limites globales basées sur la notation des émetteurs. En cas d'absence de notation de la part des agences, la notation utilisée est une notation interne attribuée par la Direction des Risques de Crédit Agricole - Asset Management qui s'appuie sur l'analyse de Crédit Agricole S.A.

Notation	Limites autorisées
AAA (et souverains de la zone euro)	Pas de limite
BBB + A + AA (hors souverains de la zone euro)	50% maximum
BBB + A	20% maximum
BBB et non cotés	5% maximum

Ainsi, les limites fixées par Predica n'autorisent pas la détention en direct de titres dont la notation est inférieure à BBB, sauf dans le cadre exceptionnel d'un déclassement survenu après l'acquisition et à la condition que l'émetteur concerné conserve une capacité intacte de remboursement. A fin décembre 2008, le poids de cette classe d'actifs est de 0,39 %.

Il a également été retenu le principe d'une limitation du risque de contrepartie autorisé pour chaque signature, avec la définition d'un taux d'utilisation faisant l'objet d'une limitation en fonction de la notation de la contrepartie concernée et des fonds propres sociaux bruts de la société au 31 décembre de l'exercice précédent (hors plus-values latentes et hors résultat de l'exercice en cours).

Enfin, dans un souci de diversification du nombre de signatures BBB présentes dans le portefeuille, le Conseil d'Administration a également décidé de limiter le poids des dix principaux encours BBB (en prix de revient) à 75 % de l'encours des fonds propres sociaux prudentiels de Predica.

Fin 2008, le rating moyen du portefeuille taux (encours de 115 milliards d'euros) s'établit à AA- avec 84 % des actifs notés soit AAA, AA ou souverains de la zone euro. Les provisions pour dépréciation durable relatives à un défaut de contrepartie s'élèvent à 118 millions d'euros.

Pour la réassurance, la politique de suivi des contreparties est établie selon les principes suivants :

- diversification des contreparties, plusieurs réassureurs différents pouvant intervenir sur un même risque ;
- solvabilité du réassureur, via les notations financières et le nantissement des provisions réassurées ;
- continuité des relations, suivant l'expertise et les partenariats techniques.

IV. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir couvrir ses passifs exigibles. Il peut résulter :

- d'investissements illiquides. A cet effet, Predica a défini un cadre prudentiel de choix de ses investissements visant à privilégier leur liquidité.

Fin 2008, le portefeuille était constitué à plus de 87 % d'actifs cotés sur des marchés réglementés, liquides. Au sein des placements immobiliers, la part des foncières cotées est de 13,4 % des actifs du portefeuille.

- d'une non congruence entre les échéanciers d'investissement à l'actif et les échéanciers des contrats d'assurance au passif. Pour cela, Predica a défini un cadre prudentiel de gestion de la liquidité dans le cadre de sa politique actif/passif.

A cet effet, un test d'exigibilité est produit pour une première approche de la liquidité de l'entreprise mise en situation de fortes sorties de contrats (triplement des rachats constatés). Cet état laisse apparaître que Predica peut faire face à des rachats massifs dans des cas extrêmes en procédant à des cessions limitées de ses actifs.

Ainsi, avec une hypothèse de triplement des rachats entre octobre 2008 et décembre 2009, la trésorerie disponible fin 2009 serait toujours nettement positive, alors que la société a constaté une hausse nettement plus faible au mois d'octobre et que les deux derniers mois de l'année font apparaître un retour à la moyenne du taux de rachat constaté au cours des 9 premiers mois de 2008.

Par ailleurs, Predica a défini un ratio dit de réactivité destiné à refléter la capacité de la société à trouver des liquidités à court terme sans risque de perte de valeur. Ce ratio est calculé comme le rapport des liquidités à moins de 2 ans sur l'ensemble du portefeuille. Parmi les liquidités à moins de 2 ans figurent outre la trésorerie, les OPCVM de trésorerie, les obligations taux variables ou indexées sur l'inflation et les obligations taux fixe d'une durée résiduelle de moins de 2 ans. A fin 2008, ce ratio s'établit à plus de 20% des actifs.

Enfin, le profil de remboursement de la dette subordonnée (en retenant comme maturité pour les TSDI émis la date d'échéance de l'option de remboursement anticipé) est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Echéancier passif subordonné	Encours (en millions d'euros)
Inférieur à 1 an	130
Compris entre 1 et 3 ans	201
Compris entre 3 et 5 ans	316
Supérieur à 5 ans	1180

V. Risque d'assurance

Le risque d'assurance résulte en assurance-vie de la « tarification », lors de la souscription, des risques liés à la durée de la vie humaine ou aux aléas de la vie.

Le risque d'assurance est issu des hypothèses sous tendant la tarification des garanties et des options financières : essentiellement rachat, prorogation et arbitrage, qui peuvent être exercées par les assurés.

Le risque d'assurance est ainsi décomposé entre :

- Quatre risques biométriques élémentaires :
 - risque de mortalité (garantie en cas de décès),
 - risque de longévité (garantie en cas de vie : rentes viagères, vie entière, ..),
 - risque de morbidité (garantie en cas d'invalidité et de dépendance),
 - risque d'incapacité (garantie en cas d'arrêt de travail)
- Le risque comportemental qui correspond au risque de rachat anticipé (ou de prorogation, d'arbitrage, de résiliation, etc.) des contrats d'assurances, par comparaison au niveau anticipé.
- Le risque d'insuffisance de chargements pour couvrir les charges d'exploitation et les commissions versées aux distributeurs.

Ainsi, le risque d'assurance est mesuré à partir des écarts observés sur ces facteurs entre les éléments de tarification retenus lors de la souscription et les résultats constatés chaque année sur le portefeuille de contrats :

- pour les risques biométriques, les tables statistiques utilisées, construites soit à partir de statistiques nationales ou internationales soit à partir de statistiques issues de portefeuilles d'assurance (tables d'expérience) ;
- pour le risque de rachat, les lois de rachat construites à partir d'observations sur le portefeuille (rachats structurels) et principalement de règles à dire d'expert pour les rachats conjoncturels (absence d'observation statistique) ;
- pour le risque de chargement, il s'agit de l'écart observé entre les frais réellement prélevés et les frais exposés par l'assureur.

Pour limiter le risque comportemental, la stratégie de rémunération des contrats tient compte des conditions de marché dans une approche prospective. Cette stratégie de distribution de participation s'appuie sur des tests de sensibilité aux conditions de marché ou de sinistralité.

En matière de réassurance, Predica, assureur de personnes du groupe Crédit Agricole, recourt peu à la réassurance. En effet :

- son activité est majoritairement tournée vers l'épargne assurance individuelle.
- les contrats de prévoyance sont pour l'essentiel constitués d'un très grand nombre de petits risques.
- son assise financière et sa gestion prudente lui permettent de couvrir avec sécurité la marge de solvabilité nécessaire à l'exercice de son activité.

Au vu de la physionomie générale du portefeuille (risque de masse, capitaux moyens), seul le "risque catastrophe" est susceptible d'avoir un réel impact sur les résultats de la prévoyance individuelle ou collective. Le portefeuille de Predica bénéficie donc de la couverture du BCAC (Bureau Commun des Assurances Collectives), tant en décès collectif (couverture de prêts) qu'en prévoyance individuelle (groupe ouvert) et, pour partie, d'une couverture complémentaire englobant le risque invalidité.

Concernant les contrats libellés en unités de comptes, la variation de valeur des supports sous-jacents des contrats en unités de comptes est supportée par les assurés, ceci sous réserve de l'existence ou non d'une garantie plancher attachée au contrat. La méthode de provision des garanties planchers en cas de décès s'effectue selon une méthode économique.

VI. Consolidation des risques

La consolidation des risques s'effectue à partir d'un tableau de bord trimestriel des risques, présenté lors des Comités d'audit et des comptes et des Comités risques et contrôles de Predica. Son élaboration s'appuie sur les tableaux de bord des métiers (Gestion actif/passif, Investissements, Comptabilité et Contrôle de gestion), qui permettent notamment de contrôler la bonne application des limites et l'atteinte des objectifs de la stratégie risques.

Pour faire vivre ce dispositif de contrôle interne, une revue trimestrielle est effectuée depuis début 2008 auprès de l'ensemble des directions de Predica, afin d'évaluer régulièrement ce dispositif en termes :

- d'actualisation des référentiels ;
- d'analyse des résultats de contrôle et de suivi des actions correctrices ;
- de maîtrise des risques.

Les résultats de cette revue sont présentés à l'occasion des comités risques et contrôles permanents.

La création fin 2008 de la holding d'assurances « Crédit Agricole Assurances », permettra en 2009 d'effectuer une consolidation des risques sur l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole S.A., et ainsi de gérer les risques de dispersion.

RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégique et de réputation exclus.

I. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- *gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels* : supervision du dispositif par la Direction générale (via le Comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A. et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des managers des risques opérationnels) ;
- *identification et évaluation qualitative des risques* à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles ;
- *collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes* pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque ;
- *calcul et allocation des fonds propres réglementaires* au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité ;
- réalisation périodique d'un *tableau de bord des risques opérationnels* au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

II. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et contrôles permanents : les responsables des risques opérationnels, qui couvrent désormais, pour la plupart, le suivi des contrôles permanents, sont rattachés au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) des entités.

Le groupe Crédit Agricole dispose d'un tableau de bord risques opérationnels couvrant la plupart de ses métiers.

Ce tableau de bord reprend les principales sources de risques impactant la plupart des métiers mais également des profils d'exposition différenciés par entité / type de métier : risque récurrent lié notamment à la fraude externe concernant les moyens de paiement dans la Banque de détail ou aux erreurs de bourse dans la gestion d'actifs, risque d'intensité plus marqué en Banque de financement et d'investissement (litiges contreparties et marchés de capitaux) ou dans l'affacturage (fraude externe).

Il reflète également l'effet des plans d'actions visant à réduire, d'une part l'impact des risques exceptionnels (renforcement des contrôles et des systèmes d'informations face à des pertes unitaires élevées portant leurs effets surtout dans le métier de la gestion d'actifs et dans l'affacturage), d'autre part la fréquence des risques récurrents (fraude monétique et surveillance renforcée de la fraude externe dans les activités de crédit à la consommation).

Le risque de fraude interne, dans la continuité des actions engagées en 2007 (notamment chez Calyon), a fait l'objet de la mise en place d'un dispositif visant à mieux l'encadrer (revue des procédures d'habilitations, renforcement des dispositifs d'alerte, mise en œuvre d'une cellule de lutte contre la fraude au sein de la ligne métier Conformité).

Sur 2008, pour faire suite à la mission de validation de la Commission bancaire sur l'utilisation de la méthode avancée, un travail de résorption des écarts « Annexe II » a été mené dans le respect de la planification envisagée. Ces travaux ont été ensuite audités par l'inspection générale du groupe Crédit Agricole S.A. dans le cadre d'une mission de suivi Bâle II.

S'agissant de la composante *identification et évaluation qualitative des risques*, une nouvelle campagne de cartographie des risques a été initiée. Cette dernière a été complétée, en plus de la cartographie des risques opérationnels et de risques de non-conformité, d'une cartographie des risques juridiques en collaboration avec

la ligne métier juridique du Groupe. Les résultats de ces cartographies seront analysés durant le 1^{er} semestre 2009.

Dans la continuité de l'amélioration des outils risques opérationnels et d'une cohérence globale du dispositif risques et contrôles permanents, un outil « intranet » de cartographie a été mis à disposition des entités. Cet outil est en lien fort avec l'outil de contrôles permanents SCOPE (partage des mêmes référentiels, reportings croisés, etc.) permettant ainsi de confirmer les choix méthodologiques de lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.). Avec la même cohérence, une évolution de l'outil actuel de collecte de pertes vers un outil intranet sera mis à disposition en 2009.

Enfin, sur la composante *calcul et allocation des fonds propres réglementaires* des travaux d'industrialisation et de sécurisation de la chaîne applicative ont été menés.

Un comité semestriel de « backtesting » du modèle AMA a été mis en place afin d'analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risques des entités.

III. Méthodologie

Les principales entités du groupe Crédit Agricole utilisent l'approche des mesures avancées (AMA : Advanced Measurement Approach) : Calyon, CAAM, LCL, Sofinco, Finaref, et l'ensemble des Caisses régionales.

Le périmètre des entités opérant un calcul en méthode avancée (AMA) est en augmentation avec l'intégration d'Agos (filiale italienne de SOFINCO) au 1^{er} semestre 2009 et les travaux d'intégration de Cariparma en AMA en 2010 ont débuté.

Les autres entités du Groupe sont planifiées pour un passage en AMA entre 2009 et 2012.

Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- o d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- o de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés, pouvant se situer en deçà de la méthode standard ;
- o de favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Les dispositifs mis en place dans le Groupe visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel ...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9% sur une période de un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique ...).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type « Loss Distribution Approach » qui est unique au sein du Groupe. L'allocation du capital des plus grandes entités est prise en charge par celles-ci à partir de principes définis au niveau central.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- de l'évolution organisationnelle de l'entité ;
- de l'évolution des cartographies de risques ;
- d'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, un travail de « veille » sur les incidents observés dans les autres établissements est réalisé à partir d'une analyse de la base consortiale ORX (base de pertes réunissant une cinquantaine de banques dans le monde) dont le Crédit Agricole est adhérent. En fonction des constats, les stress scénarios élaborés au sein des différentes entités du Groupe sont alors revus en conséquence.

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction Générale et les métiers ;

- robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Ce modèle a été régulièrement validé par le Comité des Normes et Méthodologies du groupe Crédit Agricole , présidé par le Directeur des risques et contrôles permanents groupe Crédit Agricole S.A.

IV. Assurance et couverture des risques opérationnels

En ce qui concerne Crédit Agricole S.A. :

La couverture des risques opérationnels du groupe Crédit Agricole S.A. par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices Groupe sont souscrites par Crédit Agricole S.A. auprès des grands acteurs du marché de l'assurance ; elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Par ailleurs, les filiales des métiers gèrent par elles-mêmes les risques de moindre intensité.

En France, les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobiliers et informatiques) incorporent la couverture des recours des tiers pour les immeubles les plus exposés à ce risque ; elles sont complétées de lignes de garanties particulières pour la responsabilité civile exploitation.

Les polices Pertes d'Exploitation, Fraude et Tous Risques Valeurs, responsabilité civile professionnelle du Groupe et responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux ont été renouvelées.

Les polices « éligibles Bâle II » sont ensuite utilisées au titre de la réduction de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel (dans la limite des 20% autorisée).

Les risques de fréquence élevée et de faible intensité qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du groupe Crédit Agricole S.A. par la captive de réassurance du Groupe dont l'intervention cumulée n'excède pas 6 % des garanties ci-dessus.

En ce qui concerne les Caisses régionales :

La CAMCA est l'assureur de la quasi-intégralité des contrats d'assurance Globale de Banque (détournement, escroquerie, coffres loués...) dommages aux biens et protection corporelle des Caisses régionales, tels l'assurance multirisques bureaux, préjudices financiers, individuelle et automobiles. Les garanties délivrées dans le cadre de l'assurance des immeubles des Caisses régionales sont accordées à concurrence de leur valeur de reconstruction. Le choix des montants de garantie est le résultat de l'analyse des besoins de chaque sociétaire.

De même, les Caisses régionales garantissent leur risque responsabilité civile courtage à la CAMCA, dans le cadre de la commercialisation des produits d'assurance, notamment ceux de Pacifica et Prédica.

Depuis 1995, est proposée à chacune des Caisses régionales, l'adhésion à un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle du banquier. La garantie accordée dans ce programme prévoit également l'assurance des dirigeants sociaux.

L'ensemble des assurances proposées par la CAMCA fait l'objet de protection dans le cadre de programmes de réassurance faisant intervenir des réassureurs de premier plan.

RISQUES DE NON-CONFORMITE

Les risques de non-conformité concernent notamment le non respect des règles liées aux activités financières et bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels ou encore de la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption ou le financement du terrorisme.

Un dispositif de contrôle dédié s'assure de la maîtrise de ces risques, et donc de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation du Groupe.

L'organisation et les principales actions relatives à la prévention, au contrôle et à la maîtrise des risques de non-conformité et de réputation dans le Groupe sont détaillées ci-avant dans la partie « Contrôle interne ».

Informations au titre du Pilier 3 de Bâle II

L'arrêté du 20 février 2007, transposition française de la réglementation Bâle II, impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques du groupe Crédit Agricole sont décrits dans la présente partie et dans la partie « Facteurs de risques » du rapport de gestion. Afin de présenter distinctement les exigences de la réglementation Bâle II, le groupe Crédit Agricole a fait le choix de communiquer les informations au titre du Pilier 3 dans une partie distincte de celle sur les facteurs de risques. La présente partie fournit notamment les informations nécessaires sur les exigences de fonds propres, la composition des fonds propres, la description et le niveau d'exposition aux risques de crédit, risques de marché et risque opérationnel.

Calyon réalise également pour sa part, dans son Document de référence, une présentation détaillée des exigences du Pilier 3 sur base sous consolidée.

GESTION DES RISQUES

Les politiques, objectifs et dispositifs mis en place en matière de gestion et de réduction des risques sont décrits dans la partie « Facteurs de risques » du rapport de gestion.

CHAMP D'APPLICATION DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DE LA SURVEILLANCE PRUDENTIELLE

Les établissements de crédit et entreprises d'investissement sont assujettis aux ratios de solvabilité et aux ratios des grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous consolidée, mais peuvent en être exemptés dans les conditions prévues par l'article 4 du règlement n°2000-03 du 6 septembre 2000.

L'arrêté en date du 20 février 2007 a permis, sous certaines conditions, l'exemption de ces ratios. La Commission Bancaire a accepté que certaines filiales du Groupe puissent bénéficier de cette exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sous consolidé.

Par ailleurs Crédit Agricole S.A. a été exemptée par la Commission Bancaire de l'assujettissement sur base individuelle dans le respect de l'article 4.2 du règlement 2000-03 susvisé.

Différence entre le périmètre de consolidation comptable et le périmètre de consolidation à des fins de surveillance prudentielle :

Les entités exclues de la consolidation à des fins de surveillance prudentielle sur base consolidée et qui sont comptablement consolidées sont les sociétés d'assurance. Ces sociétés d'assurance ne présentent pas d'insuffisances de fonds propres.

L'information sur ces entités ainsi que leur méthode de consolidation comptable sont présentées dans l'annexe 11 aux états financiers « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2008 ».

RATIOS PRUDENTIELS

I. Réforme des ratios de solvabilité

L'arrêté en date du 20 février 2007, transposant en France la directive européenne CRD (*Capital Requirements Directive*), a défini les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises

d'investissement ». Conformément à ces dispositions, le groupe Crédit Agricole a intégré, dans la gestion de ses fonds propres et de ses risques, les impacts liés à la mise en œuvre de cette nouvelle directive.

A compter du 1er janvier 2008, le ratio CRD a valeur légale. Les banques continuent toutefois à calculer le ratio CAD dans le cadre de la phase de calcul parallèle, puisque le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers (*floor*) de fonds propres suivants :

- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2009.

Le ratio de solvabilité, dont les modalités de calcul sont indiquées dans la directive européenne CRD, se base sur l'évaluation des emplois pondérés du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel. Les exigences de fonds propres qui en découlent pour chacun de ces risques sont indiquées ci-après (paragraphe « Exigences de fonds propres par type de risques »).

Conformément à l'arrêté du 20 février 2007, les expositions au risque de crédit sont mesurées selon deux approches :

- L'approche « Standard » qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- L'approche « Notations Internes » (IRB - *Internal Ratings Based*) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement. On distingue :
 - L'approche « Notations Internes Fondation » selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut ;
 - L'approche « Notations Internes Avancées » selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : probabilités de défaut, pertes en cas de défaut, expositions en défaut, maturité.

Fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notations internes pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles clientèle de détail et grandes clientèles pour l'essentiel de son périmètre.

Il est précisé que les portefeuilles de LCL et des Caisses régionales dans les tableaux présentés au titre du Pilier 3 ont été intégrés dans le périmètre IRB, y compris lorsque les notations sont obtenues à l'aide de la méthodologie de notation entreprise. L'objectif de ce choix de présentation est de fournir une information précise sur la structure de risque de ces portefeuilles. Il convient cependant de noter que ces mêmes portefeuilles sont réglementairement pondérés en méthode standard. Une correction d'emplois pondérés est par conséquent opérée afin d'intégrer la différence entre les deux approches et est reportée dans la rubrique standard du Pilier 3.

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole a obtenu l'autorisation de la Commission Bancaire pour utiliser, au 1^{er} janvier 2008, la méthode Avancée (AMA - « Advanced Measurement Approach ») pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel pour les principales entités du Groupe. Les autres entités du Groupe utilisent l'approche Standard, conformément à la réglementation.

II. Composition des fonds propres

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n°90-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière du 23 février 1990 relatif aux fonds propres. Ils sont structurés en trois catégories : les fonds propres de base, les fonds propres complémentaires et les fonds propres surcomplémentaires, catégories desquelles sont réalisées un certain nombre de déductions.

Les critères de ventilation dans les catégories sont : le degré décroissant de solidité et de stabilité, la durée, le degré de subordination.

1. Fonds propres de base

Ils comprennent :

a. Le noyau dur et déductions

- Le capital ;
- Les réserves, y compris les écarts de réévaluation, les gains ou pertes latents ou différés ;
En ce qui concerne les plus ou moins values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente, elles sont enregistrées comptablement directement en capitaux propres et sont retraitées de la manière suivante :

- Pour les instruments de capitaux propres, les plus values latentes nettes sont déduites des fonds propres de base, devise par devise, nettes du montant de l'impôt déjà déduit comptablement, et sont reprises, devise par devise, avant impôt en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 %. Les moins values latentes nettes ne sont pas retraitées ;
- Les plus ou moins values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie sont neutralisées ;
- Pour les autres instruments financiers, comprenant les instruments de dettes ou les prêts et créances, les plus ou moins values latentes sont neutralisées ;
- Les pertes de valeur sur tout actif disponible à la vente enregistrées en compte de résultat ne sont pas retraitées ;
- Les primes d'émission ou de fusion ;
- Le report à nouveau ;
- Le résultat net d'impôt conservé de l'exercice en cours, soit le résultat net part du groupe diminué d'une provision pour distribution de dividendes ;
- Les déductions sont les suivantes :
 - Les actions propres détenues et évaluées à leur valeur comptable ;
 - Les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement, et les écarts d'acquisition.

b. Les autres fonds propres de base

- Les intérêts minoritaires : ils incluent les quotes-parts d'intérêts minoritaires dans les participations détenues par Crédit Agricole S.A. ainsi qu'un instrument hybride bénéficiant d'un accord de la Commission Bancaire pour ne pas être inclus dans la catégorie ci-dessous des titres hybrides.
- Les fonds pour lesquels la Commission Bancaire a déterminé qu'ils remplissaient les conditions pour une inclusion en fonds propres de base. Crédit Agricole S.A. détient ainsi au 31/12/2008 dans ses fonds propres de base une avance d'actionnaires octroyée par les Caisses régionales et s'élevant à 3,6 milliards d'euros.

c. Les titres hybrides ou Lower Tier 1

Ils comprennent des instruments de fonds propres à caractère non innovant et à caractère innovant, ces derniers étant assortis d'une progressivité de la rémunération.

Ils sont soumis au respect de certaines limites par rapport aux fonds propres de base (calculés avant les déductions visées au point 3 ci-dessous), de même que le total représenté par les minoritaires et les titres hybrides.

2. Fonds propres complémentaires

Ils comprennent notamment :

- Les fonds provenant de l'émission de titres ou emprunts subordonnés qui répondent aux conditions de l'article 4c du règlement 90-02 relatif aux fonds propres (titres subordonnés à durée indéterminée) ;
- Ceux qui répondent aux conditions de l'article 4d du règlement 90-02 (titres subordonnés remboursables) ;
- Pour les instruments de capitaux propres, les plus values latentes nettes reprises devise par devise avant impôt en fonds propres complémentaires à hauteur de 45% ;
- La différence positive entre les pertes attendues calculées en utilisant les approches notations internes et la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives afférentes aux expositions concernées.

3. Déductions

Elles sont visées aux articles 6, 6 bis et 6 quater du règlement 90-02 relatif aux fonds propres et comprennent les participations représentant plus de 10% du capital d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement, ainsi que les créances subordonnées et tout autre élément constitutif des fonds propres. Elles sont effectuées pour 50% de leurs montants sur les fonds propres de base et pour 50% de leurs montants sur les fonds propres complémentaires. Elles incluent notamment les participations détenues par Crédit Agricole S.A. dans le capital des Caisses régionales mises en équivalence.

En revanche, comme l'autorise l'article 6 sus visé, les participations détenues par Crédit Agricole S.A. dans des entités relevant du secteur des assurances ainsi que les créances subordonnées et tout autre élément constitutif des fonds propres sont déduits des fonds propres globaux (excepté pour les opérations conclues après le 31 décembre 2006). En contrepartie, Crédit Agricole S.A. est soumis à une exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres sur la base de l'annexe du règlement 2000-03, visant à la surveillance des conglomérats financiers.

4. Fonds propres surcomplémentaires

Ils sont composés des emprunts subordonnés de durée initiale supérieure ou égale à deux ans, dans la limite des exigences réglementaires.

III. Ratios au 31 décembre 2008

Le tableau ci-après présente le ratio de solvabilité européen CRD et détaille les risques (mesurés en équivalent risque moyen, après pondération de la contrepartie) du groupe Crédit Agricole ainsi que le niveau des fonds propres réglementaires, calculés conformément à la réglementation.

Le ratio de solvabilité global est égal au rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et la somme :

- Du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit;
- Des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel multipliées par 12,5.

(En milliards d'euros)	31/12/2008 CRD	31/12/2007 CAD/RSE publié
Risques de crédit	443,7	604,7
Risques de marché	28,2	25,9
Risques opérationnels	38,8	-
TOTAL DES RISQUES PONDERES HORS FLOOR	510,6	630,6
TOTAL DES RISQUES RETENUS AVEC FLOOR	615,5	na
FONDS PROPRES DE BASE (A)	53,9	46,7
Capital et réserves part du groupe	62,9	60,6
Fonds propres de base sur accord de la Commission Bancaire		n/a
Intérêts minoritaires	1,8	4,3
Fonds propres retenus dans le noyau dur sur accord de la Commission Bancaire	11,8	4,3
Déduction dont notamment Immobilisations incorporelles	-22,5	-22,5
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES (B)	20,6	17,1
FONDS PROPRES SURCOMPLEMENTAIRES	0,5	0,7
DEDUCTIONS DES FONDS PROPRES DE BASE et DES FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	4,8	3,8
Déductions des fonds propres de base (C)	2,4	na
Déductions des fonds propres complémentaires (D)	2,3	na
<i>Dont, pour les établissements utilisant les approches notations internes, la différence négative entre la somme des ajustements de valeurs et des dépréciations collectives afférentes aux expositions concernées et les pertes attendues</i>	0,1	na
DEDUCTIONS DES FONDS PROPRES DES SOCIETES D'ASSURANCE	9,2	na
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS DISPONIBLES	61,0	60,7
<i>Dont</i>		
Tier 1 (A - C)	51,5	46,7
Tier 2 (B - D)	18,3	17,1
Tier 3	0,5	0,7
RATIO DE SOLVABILITE TIER 1	8,4%	7,4%
RATIO DE SOLVABILITE GLOBAL	9,9%	9,6%
RATIO DE SOLVABILITE TIER 1 HORS FLOOR	10,1%	na
RATIO DE SOLVABILITE GLOBAL HORS FLOOR	12,0%	na

Au 31 décembre 2008, le ratio de solvabilité global CRD du Groupe Crédit Agricole s'établit à 9,9% dont 8,4% pour le noyau dur (Tier 1) en Bâle II. De fait, compte tenu d'un montant des risques pondérés calculé en Bâle II inférieur à celui calculé en Bâle I (après application du « floor » de 90%), ce dernier constitue le dénominateur du ratio.

A compter du 1^{er} janvier 2009, le niveau du plancher (floor) est abaissé à 80%, mais le groupe Crédit Agricole reste flooré. Avec un floor de 80 %, le ratio global s'élève à 11,2% et le ratio Tier 1 à 9,4%. Ils reflètent la solidité financière du Groupe.

Ces ratios prennent en compte plusieurs opérations de fonds propres mises en place au cours de l'exercice, notamment la quote-part de l'augmentation de capital de 5,8 milliards d'euros souscrite dans le public, soit 2,7 milliards d'euros, ainsi que l'emprunt super subordonné d'un montant de 3 milliards d'euros souscrit par l'Etat dans le cadre du plan de soutien des banques en décembre 2008

Au 31 décembre 2007, le ratio global CAD/RSE du Groupe atteignait 9,6% et le ratio Tier 1 s'inscrivait à 7,4%.

L'évolution des différentes composantes du ratio s'analyse comme suit :

- Les encours pondérés Bâle II s'élèvent à 510,6 milliards d'euros au 31 décembre 2008, en diminution de 19% par rapport à l'encours de fin 2007 (630,6 milliards d'euros) :
 - Les risques de crédit diminuent de près de 161 milliards d'euros sur la période, principalement du fait de l'impact du passage à Bâle II. Les changements dans le périmètre de consolidation entraînent en revanche une hausse de plus de 10 milliards d'euros.
 - Les risques de marché enregistrent au 31 décembre 2008 une hausse de 2,3 milliards d'euros en équivalent encours pondérés.
 - Cette baisse nette est en partie compensée par la prise en compte du risque opérationnel introduit par la réforme Bâle II (38,8 milliards d'euros)
 - Cette baisse globale des emplois pondérés est compensée par le passage des emplois pondérés Bâle II sous le seuil de 90% des emplois pondérés Bâle I (effet « floor » positif de 105,0 milliards d'euros).
- Les fonds propres durs (Tier 1) s'élèvent à 51,5 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Ils sont désormais impactés par les déductions des participations et des positions de titrisations à hauteur de 2,4 milliards d'euros. L'accroissement de 4,9 milliards d'euros résulte notamment de la croissance organique, de la quote-part de l'augmentation de capital de 5,8 milliards d'euros souscrite dans le public, soit 2,7 milliard d'euros, d'émissions de lower Tier 1 d'un montant de 1,85 milliard d'euros, ainsi que de l'émission de l'emprunt super subordonné de 3 milliards d'euros souscrit par l'Etat en décembre 2008.
- Les fonds propres complémentaires (Tier 2) diminuent de 4,4 milliards d'euros malgré un montant d'émissions nets des tombées de 3,2 milliards d'euros, du fait de la déduction des assurances à hauteur de 9,2 milliards d'euros (cf. infra).
- Les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (Tier 3) baissent de 200 millions d'euros malgré une émission de 500 millions d'euros au premier trimestre 2008, compte tenu des amortissements sur la période.
- La déduction de la valeur de mise en équivalence des entreprises d'assurance s'élève à 9,2 milliards d'euros. Conformément à la réglementation, cette déduction est effectuée sur la totalité des fonds propres.

IV. Exigences de fonds propres par type de risques

Les exigences de fonds propres détaillées ci-après par type de risques, par méthode et par catégorie d'exposition (pour le risque de crédit), correspondent à 8% (minimum réglementaire) des expositions pondérées présentées dans le tableau des ratios prudentiels.

Les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel s'élèvent à 40,9 milliards d'euros au 31 décembre 2008.

Montant des exigences de fonds propres au titre de l'approche standard du risque de crédit :

(La définition des catégories d'exposition est communiquée dans le paragraphe « Exposition au risque de crédit et de contrepartie »)

(En milliards d'euros)	31/12/2008
Administrations centrales et banques centrales	0,2
Etablissements	0,9
Entreprises	7,5
Clientèle de détail	3,4
Actions	0,4
Titrisations	0,0
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	1,9
Total des exigences de fonds propres au titre de l'approche standard du risque de crédit	14,3

L'exigence de fonds propres au titre de l'approche standard du risque de crédit s'élève à 14,3 milliards d'euros et représente 35 % de l'ensemble des exigences de fonds propres au 31 décembre 2008.

Les portefeuilles Entreprises et Clientèle de détail représentent les trois quarts de cette exigence de fonds propres. Emporiki et Cariparma, principales entités du groupe Crédit Agricole S.A. en méthode standard, en sont les deux principaux contributeurs.

Montant des exigences de fonds propres au titre de l'approche notations internes du risque de crédit :

(La définition des catégories d'exposition est communiquée dans le paragraphe « Exposition au risque de crédit et de contrepartie »)

(En milliards d'euros)	31/12/2008
Administrations centrales et banques centrales	0,2
Etablissements	1,6
Entreprises	11,0
Clientèle de détail	5,7
<i>Petites ou moyennes entités</i>	1,9
<i>Expositions renouvelables</i>	0,5
<i>Prêts immobiliers</i>	1,7
<i>Autres expositions sur la clientèle de détail</i>	1,6
Actions	1,8
Méthode de pondération simple	1,8
<i>Expositions sous la forme de capital investissement détenues dans des portefeuilles suffisamment diversifiés (pondération 190%)</i>	0,2
<i>Expositions sur actions cotées (pondération 290%)</i>	0,9
<i>Autres expositions sur actions (pondération 370%)</i>	0,7
Méthode de modèles internes	0,0
Titrisations	0,9
Total des exigences de fonds propres au titre de l'approche notation interne du risque de crédit	21,2

L'exigence de fonds propres au titre de l'approche notations internes du risque de crédit s'élève à 21,2 milliards d'euros et représente 51,9% de l'ensemble des exigences de fonds propres au 31 décembre 2008.

La répartition par portefeuille bâlois est caractérisée par l'importance de la catégorie d'exposition Entreprises qui représente plus de la moitié du total. Ceci résulte essentiellement de l'importance de l'activité de crédit sur le marché des entreprises.

Les exigences de fonds propres pour la Clientèle de détail ont pour principale origine l'activité d'une part de LCL et des Caisses régionales, et d'autre part des filiales de crédit à la consommation Sofinco et Finaref.

Montants des exigences de fonds propres au titre des risques de marché :

(En milliards d'euros)	31/12/2008
Risque de marché en approche standard	0,6
<i>Risques de taux</i>	0,3
<i>Risque de variation des titres de propriété</i>	0,0
<i>Risques de change</i>	0,2
<i>Risque sur les matières premières</i>	0,0
Risque de marché évalué par modèle interne	1,7
<i>Dont Exigences supplémentaires de fonds propres résultant du dépassement des limites relatives aux grands risques</i>	0,0
Total des exigences au titre des risques de marché	2,3

L'exigence de fonds propres au titre des risques de marché s'élève à 2,3 milliards d'euros et représente 5,5% de l'ensemble des exigences de fonds propres au 31 décembre 2008.

L'exigence de fonds propres au titre du risque de marché évalué par modèle interne représente les trois quarts du montant global. Les activités de marché de Calyon représentent 80% de ces exigences.

L'exigence de fonds propres au titre du risque de marché en approche standard ne représente que 25% du total. Elle résulte d'une part des activités de marché de Calyon, dont le risque n'est pas évalué par modèle interne, et d'autre part des activités de marché de Crédit agricole S.A. et de la BFT. En termes de facteurs de risques, le risque de marché en approche standard est constitué pour plus de la moitié par du risque de taux et pour le reste par du risque de change.

Montants des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel :

(En milliards d'euros)	31/12/2008
Approche standard du risque opérationnel	1,0
Approche de mesure avancée du risque opérationnel	2,2
Total des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel	3,2

L'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel s'élève à 3,2 milliard d'euros et représente 7,6% de l'ensemble des exigences de fonds propres au 31 décembre 2008.

L'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel en approche de mesure avancée représente 70,8% du total.

Les principales entités contributrices de l'exigence de fonds propres en approche de mesure avancée du risque opérationnel sont les Caisses régionales pour plus de la moitié et Calyon pour un tiers. En approche standard, les principales entités contributrices sont Emporiki, Cariparma et Sofinco.

Montants des exigences de fonds propres au titre du risque de règlement-livraison :

Cette exigence est faible et s'élève pour le Groupe à 4 millions d'euros.

V. Evaluation de l'adéquation du capital interne

Le Groupe a initié le déploiement d'un dispositif d'évaluation du capital interne au niveau du groupe Crédit Agricole, du groupe Crédit Agricole S.A. et des principales entités françaises et étrangères du Groupe. Cette approche vise à répondre aux exigences du Pilier 2 de la réforme Bâle II, plus particulièrement en matière d'ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) dont la mise en œuvre est de la responsabilité des établissements.

Le principal objectif de cette démarche est de s'assurer que les fonds propres du Groupe et ceux des principales entités du Groupe sont adaptés aux risques encourus.

Les risques quantifiés dans le cadre du capital interne comprennent :

- Les risques couverts par le Pilier 1 de la réforme Bâle II (risque de crédit et de contrepartie, risques de marché, risque opérationnel) ;
- Les risques couverts par le Pilier 2 de la réforme Bâle II (risque de taux du portefeuille bancaire, risque de concentration au sein des portefeuilles de crédit).

Le risque de liquidité est exclu de cette démarche car le Groupe privilégie une approche qualitative de la gestion de ce risque en s'assurant de la qualité de son dispositif de gestion et de supervision, ainsi que du plan de continuité de la liquidité.

En plus de ces risques, la démarche de capital interne mise en œuvre requiert de vérifier que les exigences de fonds propres calculées au titre du Pilier 1 couvrent de façon adéquate d'éventuels risques résiduels liés aux techniques de réduction du risque de crédit et les risques liés aux opérations de titrisation. A défaut, au titre du capital interne, un ajustement du risque par rapport aux exigences du Pilier 1 est effectué par les entités éventuellement exposées à ces risques.

L'approche quantitative déployée pour le calcul du capital interne est incrémentable par rapport aux exigences du Pilier 1. Cette approche consiste :

- A ajuster les exigences de fonds propres calculées au titre du Pilier 1 de façon à ce que le capital interne reflète de façon économique les risques de chaque activité ;
- A compléter les exigences correspondant aux risques du Pilier 1 afin de tenir compte du Pilier 2 ;
- A tenir compte, de façon prudente, des effets de diversification résultant de l'exercice d'activités diversifiées au sein du même groupe.

Sur le périmètre couvert par les modèles internes de Calyon, les expositions au risque de crédit sont calculées au travers d'un modèle interne de données. Le calcul du capital interne est réalisé par un modèle de capital économique avec un seuil de 99,97%.

Pour le risque de concentration, le capital interne tient compte des concentrations individuelles sur des groupes de contreparties (financiers ou non financiers) liées, ainsi que du degré de concentration sectoriel des portefeuilles.

Pour le risque de marché, dont les exigences du Pilier 1 sont calculées au travers de modèles internes de Value-at-Risk, le capital interne tient compte du degré de liquidité des instruments détenus dans le portefeuille de négociation. Comme pour le risque de crédit, le seuil retenu pour le calcul du capital interne est égal à 99,97%.

Pour le risque de taux du portefeuille bancaire, le groupe Crédit Agricole applique dans son calcul du capital interne les chocs de taux prévus dans le Pilier 2 de la réforme Bâle II correspondant à des chocs instantanés et parallèles à la hausse et à la baisse de 200 points de base. Le capital interne calculé intègre l'effet compensateur du risque de la marge nette d'intérêt sur les dépôts de la clientèle.

Les entités du groupe Crédit Agricole sont responsables de déployer le calcul de leur capital interne selon les normes et les méthodologies définies par le Groupe. Elles doivent en particulier s'assurer que la démarche ICAAP fait l'objet d'une organisation et d'une gouvernance appropriées. Le capital interne déterminé par les entités fait l'objet d'un reporting à l'organe central.

RISQUE DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE

I. Exposition au risque de crédit et de contrepartie

On entend par :

- Probabilité de défaut (PD) : probabilité de défaut d'une contrepartie sur une période d'un an.
- Valeurs exposées au risque (EAD) : montant de l'exposition en cas de défaillance. La notion d'exposition englobe les encours bilantiels ainsi qu'une quote-part des engagements hors-bilan.
- Pertes en cas de défaut (LGD) : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.
- Expositions brutes : montant de l'exposition (bilan + hors bilan), après effets de compensation et avant application des techniques de réduction du risque de crédit (garanties et sûretés) et avant application du facteur de conversion (CCF).
- Facteur de conversion (CCF) : rapport entre le montant non encore utilisé d'un engagement, qui sera tiré et en risque au moment du défaut, et le montant non encore utilisé de l'engagement, dont le montant est calculé en fonction de la limite autorisée ou, le cas échéant, non autorisée lorsqu'elle est supérieure.
- Ajustements de valeur : dépréciation individuelle correspondant à la perte de valeur d'un actif liée au risque de crédit et constatée en comptabilité soit directement sous forme de passage en perte partielle, soit via un compte de correction de valeur.
- Evaluations externes de crédit : évaluations de crédit établies par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par la Commission Bancaire.

1. Expositions globales

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du groupe Crédit Agricole au risque de crédit et de contrepartie par catégorie d'exposition, pour les approches standard et notations internes. Cette exposition correspond au montant de l'Exposition brute.

(En milliards d'euros)	31/12/2008	
	Montant total des expositions	Montant moyen des expositions
Administrations centrales et banques centrales	118,4	108,9
Établissements	233,9	248,0
Entreprises	473,1	465,8
Clientèle de détail	479,1	472,1
Actions	14,1	16,8
Titrisation	44,9	33,5
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	71,4	71,4
Montant total des expositions	1 435,0	1 416,5

Les encours de crédit sont classés suivant la nature de la contrepartie et le type de produit financier dans l'une des sept catégories d'expositions indiquées dans le tableau ci-dessus, et définies par l'article 40-1 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.

- La catégorie d'exposition « Etablissements » correspond aux expositions sur les établissements de crédit et sur les entreprises d'investissement, y compris ceux reconnus de pays tiers. Cette catégorie inclut également certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.
- La catégorie d'exposition « Entreprises » distingue les grandes entreprises et les petites et moyennes entreprises dont le traitement prudentiel diffère.
- La catégorie d'exposition « Clientèle de détail » distingue les prêts à l'habitat, les crédits revolving, les autres crédits aux particuliers, les autres crédits aux TPE et Professionnels.
- La catégorie d'exposition « Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit » inclut principalement les immobilisations et les comptes de régularisation.

Le montant moyen par catégorie d'exposition représente la moyenne arithmétique entre les expositions au 31 décembre 2008 et les expositions au 30 juin 2008.

Le portefeuille crédits se caractérise par un poids important des catégories d'exposition clientèle de détail et entreprises, respectivement 33,4% et 33% des encours au 31 décembre 2008. Par ailleurs, 8,2% du portefeuille porte sur des contreparties souveraines, génératrices d'un risque de faible intensité.

Risque de contrepartie sur les opérations sur instruments financiers à terme :

Les établissements traitent le risque de contrepartie pour l'ensemble de leurs expositions, que celles-ci soient constituées d'éléments du portefeuille bancaire ou du portefeuille de négociation. Pour les éléments inclus dans le portefeuille de négociation, le risque de contrepartie est traité en conformité avec les dispositions relatives à la surveillance prudentielle des risques de marché.

Le traitement prudentiel du risque de contrepartie pour les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire est défini réglementairement dans la transposition française de la directive européenne (arrêté du 20 février 2007). Pour mesurer l'exposition au risque de contrepartie sur les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire, le groupe Crédit Agricole utilise la méthode d'évaluation au prix du marché.

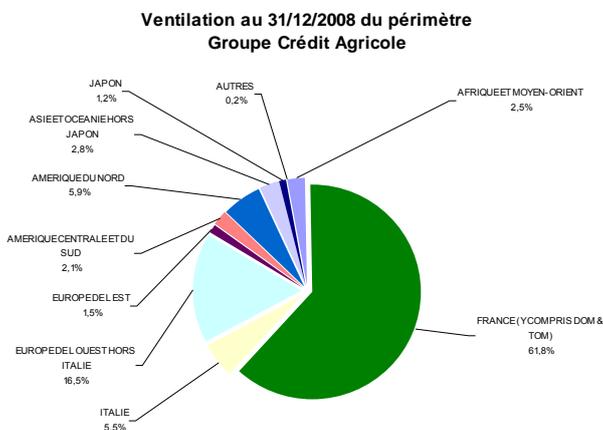
Les valeurs exposées au risque (EAD) au titre du risque de contrepartie s'élèvent à 112,1 milliards d'euros au 31 décembre 2008 (sous forme d'instruments dérivés : 97,4 milliards d'euros et sous forme d'opérations de financement de titres : 14,7 milliards d'euros).

L'information sur les expositions sur opérations sur instruments financiers à terme est présentée par ailleurs dans l'annexe 3.1 aux états financiers « Risque de crédit ».

Répartition des expositions par zone géographique

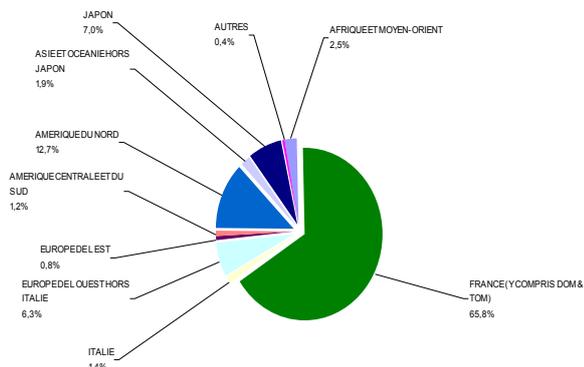
La répartition par zone géographique est effectuée sur le montant total des expositions du groupe Crédit Agricole, hors opérations de titrisation et autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit.

Au 31 décembre 2008, le montant total des expositions sur le périmètre indiqué ci-dessus est de 1 303 milliards d'euros. Le montant ventilé par zone géographique est de 1 281 milliards d'euros, le montant non ventilé est de 22 milliards d'euros.

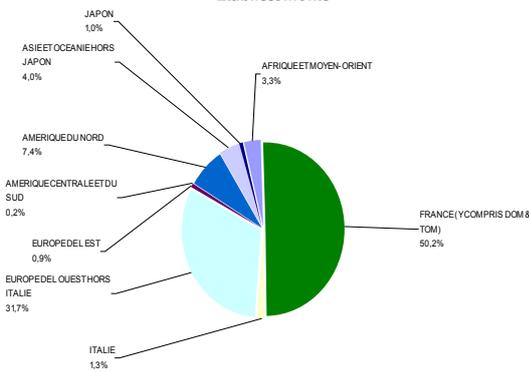


Périmètre prudentiel défini ci-dessus, hors titrisation et autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit

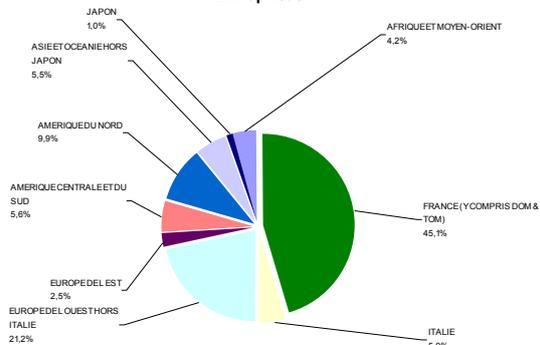
Ventilation au 31/12/2008 du portefeuille Administrations et Banques Centrales



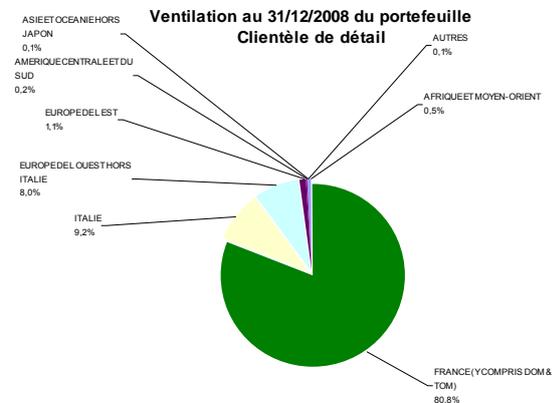
Ventilation au 31/12/2008 du portefeuille Etablissements



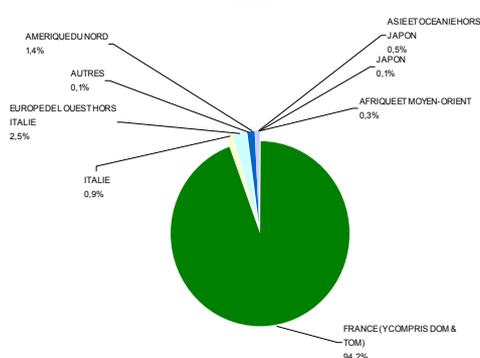
Ventilation au 31/12/2008 du portefeuille Entreprises



Ventilation au 31/12/2008 du portefeuille Clientèle de détail



Ventilation au 31/12/2008 du portefeuille Actions

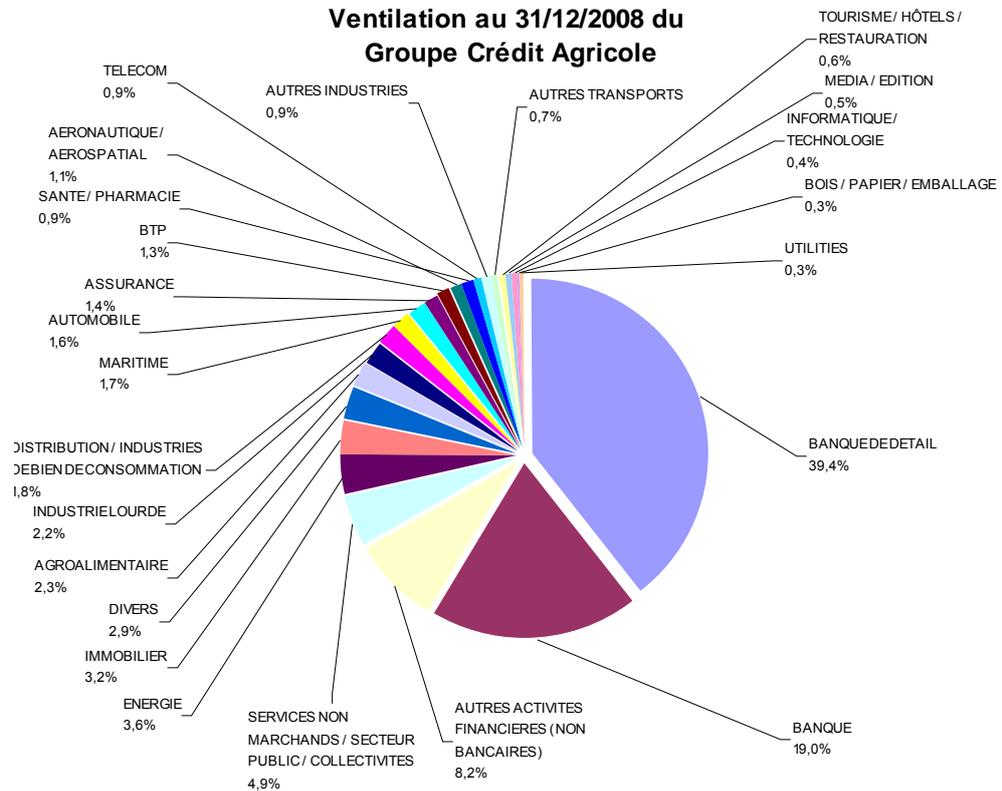


Le portefeuille crédits est concentré sur la France (61,8%) et sur l'Europe de l'Ouest en général (83,9%), reflétant l'implantation européenne prépondérante du Crédit Agricole. L'exposition sur la France relève à 48,8% du portefeuille Clientèle de détail, 25,3% du portefeuille entreprises et à 14,3% du portefeuille Administrations centrales et Banques centrales. L'exposition sur l'Italie, second marché du groupe Crédit Agricole à l'étranger est composée à 62,2% de crédits sur la Clientèle de détail. La zone Europe de l'Ouest hors France et Italie se caractérise principalement par le poids du portefeuille Etablissements sur cette zone (33,8%) illustrant les relations du groupe Crédit Agricole avec les grandes banques européennes, et par celui du portefeuille Entreprises (44,4%). Le reste du portefeuille présente une diversification satisfaisante du risque par grande zone géographique, avec un poids de la zone Amérique du Nord et Japon marqué par le remplacement d'excédents de liquidité auprès de banques centrales.

Répartition des expositions par secteur d'activité

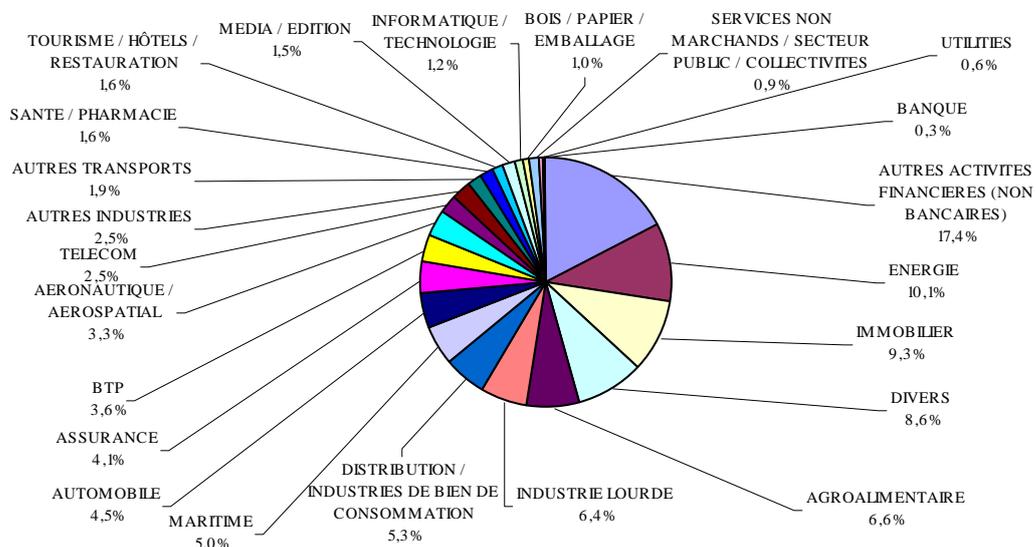
La répartition par secteur d'activité est effectuée sur le montant total des expositions du groupe Crédit Agricole pour le périmètre des Administrations centrales et Banques centrales, Etablissements, Entreprises et Clientèle de détail. Le portefeuille Clientèle de détail est également ventilé par sous portefeuille bâlois (prêts à l'habitat, crédit revolving, autres crédits aux TPE, Agriculteurs et professionnels, autres crédits aux particuliers).

Au 31 décembre 2008, le montant total des expositions sur le périmètre indiqué ci-dessus est de 1 304,6 milliards d'euros. Le montant ventilé par secteur d'activité est de 1 216,8 milliards d'euros, le montant non ventilé est de 87,7 milliards d'euros.



Périmètre prudentiel défini ci-dessus, incluant administrations et banques centrales, établissements, entreprises et clientèle de détail

Ventilation au 31/12/2008 du portefeuille Entreprises



La ventilation du portefeuille crédits par secteur d'activité économique montre un bon niveau de diversification du risque. Le secteur Banque de détail constitue plus de 39% du portefeuille global. Hors activités financières, le portefeuille Entreprises offre un niveau de diversification satisfaisant, les deux principaux secteurs d'activité économique de ce portefeuille regroupant l'Énergie (10,1%) et l'Immobilier (9,3%).

Ventilation des expositions par secteur d'activité - Portefeuille Administrations centrales et Banques centrales :

Secteur d'activité	Administrations centrales et Banques centrales
BANQUE	69,0%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	24,8%
SANTE / PHARMACIE	3,7%
ENERGIE	1,0%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	0,7%
AUTRES	0,80%

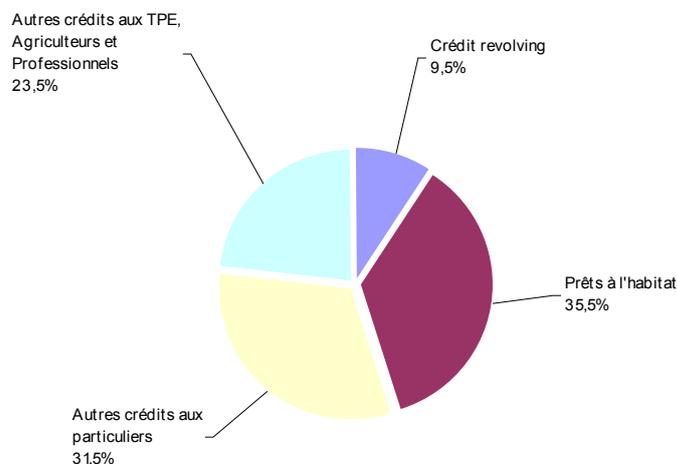
La ventilation par secteur d'activité du portefeuille Administrations centrales et Banques centrales est marquée par le remplacement d'excédents de liquidité auprès des principales banques centrales.

Ventilation des expositions par secteur d'activité - Portefeuille Etablissements :

Secteur d'activité	Etablissements
BANQUE	70,5%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	14,7%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	12,0%
AUTRES	1,7%
UTILITIES	0,6%
AUTOMOBILE	0,5%

La ventilation ci-dessous indique la répartition des expositions sur la Clientèle de détail du groupe Crédit Agricole par sous portefeuille bâlois. Le montant total est de 479 milliards d'euros.

Ventilation au 31/12/2008 du portefeuille Clientèle de détail



La ventilation du portefeuille Clientèle de détail par sous portefeuille bâlois matérialise un bon équilibre entre les différents produits de crédit distribués.

Répartition des expositions par échéance résiduelle

La répartition des expositions par échéance résiduelle et par instruments financiers est disponible sur une base comptable dans l'annexe 3.3 aux états financiers « Risque de liquidité et de financement ».

Qualité des encours

Qualité des encours par type de contrepartie au 31 décembre 2008 :

Données au 31/12/2008 (En millions d'euros)	Approche Standard			Approche notations internes		
	Arriérés de paiement*	Ajustements de valeur	Dépréciations collectives	Expositions en défaut	Ajustements de valeur	Dépréciations collectives
Administrations centrales et banques centrales	64	61	0	83	50	3
Etablissements	18	25	0	96	15	11
Entreprises	1 842	853	25	6 080	2 496	1 813
Clientèle de détail	4 791	2 293	0	12 263	5 745	1 716
Montant total	6 715	3 231	25	18 521	8 306	3 543

* : arriérés de paiement supérieurs à 90 jours

Les risques portent essentiellement sur les portefeuilles Entreprises et Clientèle de détail. En effet, le portefeuille Entreprises représente 31,4% des encours en défaut et 34,3% du montant cumulé des ajustements de valeur et des dépréciations collectives. Le portefeuille Clientèle de détail représente 67,6 % des encours en défaut et 64,6% du montant cumulé des ajustements de valeur et des dépréciations collectives.

Qualité des encours par zone géographique :

Données au 31/12/2008 (En millions d'euros)	Approche standard	Approche notations internes
	Arriérés de paiement*	Expositions en défaut
FRANCE (Y COMPRIS DOM & TOM)	1 012	14 012
ITALIE	1 531	1 746
EUROPE DE L OUEST HORS ITALIE	3 590	1 674
EUROPE DE L EST	328	64
AMERIQUE DU NORD	0	274
AMERIQUE CENTRALE ET DU SUD	2	529
ASIE ET OCEANIE HORS JAPON	0	159
JAPON	0	26
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT	252	38
Montant total	6 715	18 522

* : arriérés de paiement supérieurs à 90 jours

L'exposition globale en défaut se répartit principalement sur la France, l'Italie et l'Europe de l'Ouest hors Italie. Ils représentent respectivement 59,5%, 13,0%, et 20,9% de cette exposition.

La ventilation des actifs dépréciés est présentée par agent économique dans l'annexe 3.1 aux états financiers « Risque de crédit ».

Expositions en approche standard

Evaluation de crédit en approche standard :

Pour les catégories d'exposition Administrations centrales et Banques centrales ainsi que les Etablissements, le groupe Crédit Agricole a choisi en approche standard d'utiliser les évaluations de l'agence de notation Moody's pour évaluer le risque souverain, et la table de correspondance avec les échelons de qualité de crédit définis par la Commission Bancaire.

Concernant la catégorie d'exposition Entreprises, le Groupe ne fait pas appel à des organismes externes d'évaluation de crédit. De ce fait, conformément à la réglementation, les entreprises sont pondérées à 100% ou 150% lorsque les expositions sur l'Etat dans lequel l'entreprise est établie sont pondérées à 150%.

Ventilation des expositions et des valeurs exposées au risque par échelon de qualité de crédit :

- Administrations centrales et Banques centrales :

Echelon de qualité de crédit	31/12/2008	
	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque
1	32,7	30,2
2		
3	1,8	1,6
4	0,2	0,2
5	0,7	0,7
6		
Montant total	35,4	32,7

L'exposition sur les Administrations centrales et Banques centrales en approche standard est essentiellement concentrée sur le premier échelon, reflétant l'importance des activités réalisées dans des pays présentant un risque souverain de très bonne qualité.

- Etablissements

Echelon de qualité de crédit	31/12/2008	
	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque
1	73,8	48,5
2		
3	1,0	0,7
4	0,2	0,1
5	0,4	0,3
6		
Montant total	75,4	49,5

L'exposition sur les Etablissements en approche standard est essentiellement concentrée sur le premier échelon reflétant l'importance des activités réalisées avec des établissements de très bonne qualité.

Expositions en approche notations internes

Présentation du système et de la procédure de notation interne :

Les systèmes et procédures de notations internes sont présentés dans la partie « Facteurs de risques - Risque de Crédit – Méthodologies et systèmes de mesure des risques » du rapport de gestion.

Ventilation des valeurs exposées au risque par approche de notations internes et des ajustements de valeur par catégorie d'exposition :

Données au 31/12/2008 (En milliards d'euros)	Valeurs exposées au risque		Ajustements de valeur
	Notations internes fondation	Notations internes avancées	
Administrations centrales et banques centrales	30,2	52,1	0,1
Etablissements	37,1	108,1	0,0
Entreprises	100,3	227,3	2,5
Clientèle de détail		387,7	5,7
Petites et moyennes entités		91,0	2,7
Expositions renouvelables		21,2	0,3
Prêts immobiliers		152,7	0,6
Autres expositions		122,8	2,1
Montant total	167,6	775,2	8,3

L'exposition en notations internes avancées représente 82% de l'exposition totale en approche notation interne qui correspond essentiellement aux activités de crédit de Calyon et aux portefeuilles de LCL et des Caisses régionales.

L'exposition en notations internes fondation sur les portefeuilles Administrations centrales et Banques centrales et Etablissements résulte de l'activité pour compte propre de Crédit Agricole S.A. Sur le portefeuille Entreprises, LCL et les Caisses régionales sont les principaux contributeurs.

Ventilation des valeurs exposées au risque et perte en cas de défaut par classe de probabilité de défaut (PD) par catégorie d'exposition :

Données au 31/12/2008 (En millions d'euros)	Valeurs exposées au risque			
	PD < 0,64% (non incluse)	0,64% (incluse) < PD < 15% (non incluse)	15% (incluse) < PD < 99% (non incluse)	PD > 99% (incluse)
Clientèle de détail	187 494	176 618	11 367	12 258
<i>Petites et moyennes entités</i>	10 864	70 625	5 129	4 383
<i>Expositions renouvelables</i>	8 303	10 756	1 035	1 083
<i>Prêts immobiliers</i>	101 611	47 966	1 421	1 742
<i>Autres expositions</i>	66 716	47 270	3 782	5 050
Montant total	187 494	176 618	11 367	12 258

Données au 31/12/2008 (En millions d'euros)	Valeurs exposées au risque			
	Investment grade	Sub Investment grade	Sensibles	Défaut
Administrations centrales et Banques centrales	81 400	432	306	83
Etablissements	141 721	2 481	904	91
Entreprises	256 517	56 954	8 453	5 731
Montant total	479 637	59 866	9 663	5 905

Les notations « Investment grade » correspondent à l'équivalent indicatif AAA à BBB- de Standard & Poors. Les notations « Sub Investment grade » correspondent à l'équivalent indicatif BB+ à B de Standard & Poors. Les notations « Sensibles » correspondent à l'équivalent indicatif B- à C de Standard & Poors. Le « Défaut » correspond à l'équivalent indicatif D de Standard & Poors.

Le portefeuille global grandes clientèles (catégories d'exposition Administrations centrales et Banques centrales, Etablissements et Entreprises) présente une bonne qualité de crédit avec un taux « Investment grade » de 86,4%. La catégorie d'exposition Entreprises représente 59% de l'exposition globale et plus de 95% de l'exposition « Sub Investment grade ».

Le portefeuille Clientèle de détail présente un taux d'exposition en défaut de 3,1%. L'exposition sur l'immobilier qui représente 39,4% de l'exposition globale a un taux de défaut de 1,1%.

Données au 31/12/2008	Pertes en cas de défaut			
	PD < 0,64% (non incluse)	0,64% (incluse) < PD < 15% (non incluse)	15% (incluse) < PD < 99% (non incluse)	PD > 99% (incluse)
Clientèle de détail	14%	18%	24%	51%
<i>Petites et moyennes entités</i>	17%	16%	23%	55%
<i>Expositions renouvelables</i>	44%	44%	48%	69%
<i>Prêts immobiliers</i>	12%	13%	13%	32%
<i>Autres expositions</i>	13%	20%	24%	51%

Données au 31/12/2008	Pertes en cas de défaut		
	Investment grade	Sub Investment grade	Sensibles
Administrations centrales et Banques centrales	17%	48%	37%
Etablissements	38%	52%	43%
Entreprises	45%	50%	44%

L'évolution du taux de perte en cas de défaut (LGD) en fonction de la contrepartie reflète la méthodologie utilisée pour sa détermination. Pour les portefeuilles Administrations centrales et Banques centrales et Etablissements, le LGD est fonction de la notation du pays et de la contrepartie, ainsi on constate une augmentation du LGD lorsque la qualité de la contrepartie se dégrade. Par contre, pour le portefeuille Entreprises, le LGD ne dépend que de la qualité du pays, la légère augmentation constatée avec la dégradation de la notation provient de la prise en compte du risque pays dans la notation des entreprises. Concernant les expositions en défaut, la perte en cas de défaut est égale à 45% pour les encours traités en approche notations internes fondation et est égale au taux de provisionnement pour les encours traités en approche notations internes avancées.

Pour le portefeuille Clientèle de détail, le niveau de LGD est fonction, d'une part de la probabilité de défaut et d'autre part des garanties reçues.

Comparaison entre les données estimées et réalisées :

Le ratio Pertes attendues (EL) / Valeurs exposées au risque (EAD) s'élève à 1,07% au 31 décembre 2008. Ce ratio est calculé sur les portefeuilles Administrations centrales et Banques centrales, Etablissements, Entreprises, Clientèle de détail et Actions.

Ce ratio s'explique par la composition du portefeuille. En effet, le portefeuille Clientèle de détail qui représente 87% du montant total des pertes attendues, mais uniquement 48% du montant des valeurs exposées au risque, présente un taux EL/EAD de 1,93% alors que celui-ci n'est que de 0,37% pour le portefeuille Entreprises.

Le groupe de travail Pilier 3 de la F.B.E. - Fédération Bancaire Européenne (cf « Final Version of the EBF Report on the Alignment of Pillar 3 Disclosures ») suggère de mettre en regard du ratio EL/EAD, les montants des provisions par rapport aux expositions brutes. Ce ratio s'élève à 1,15% au 31 décembre 2008.

II. Techniques de réduction du risque de crédit

On entend par :

- Sûreté réelle : sûreté ou affectation en garantie équivalente ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition compte tenu du droit de l'établissement assujetti, en cas de défaut ou d'autres événements de crédit spécifiques relatifs à la contrepartie, de liquider, de conserver, d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs.
- Sûreté personnelle : sûreté ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition, compte tenu de l'engagement d'un tiers à payer un montant en cas de défaut de la contrepartie ou d'autres événements spécifiques.

1. Dispositif de gestion des sûretés réelles

Les principales catégories de sûreté réelle prises en compte par l'établissement sont décrites dans la partie « Facteurs de risque – Risque de crédit – Garanties reçues et sûretés » du rapport de gestion.

Les sûretés font l'objet d'une analyse spécifique à l'octroi afin d'apprécier la valeur de l'actif, sa volatilité, la corrélation entre la valeur de la sûreté et la qualité de la contrepartie financée. Quelle que soit la qualité de la sûreté, le premier critère de décision reste la capacité de remboursement du débiteur, générée par son activité opérationnelle, à l'exception de certains financements de négoce.

Pour les sûretés financières, un taux de couverture minimal de l'exposition par la sûreté est généralement inclus dans les contrats, avec des clauses de réajustement. Leur valorisation est réactualisée en fonction de la fréquence des appels de marge et des conditions de variabilité de la valeur des actifs financiers apportés en sûreté ou trimestriellement à minima.

Le taux de couverture minimal (ou la décote appliquée à la valeur de la sûreté dans les traitements Bâle II) est déterminé à l'aide de la mesure de la dérive pseudo-maximale de la valeur des titres à la date de revalorisation. Cette mesure est calculée avec un intervalle de confiance de 99% pour un horizon de temps qui couvre la période entre chaque revalorisation, le délai entre la date de défaut et le début de la cession des titres et la durée de la liquidation. Cette décote intègre aussi le risque d'asymétrie des devises lorsque les titres et l'exposition couverte sont libellés dans des devises différentes. Des décotes supplémentaires sont appliquées lorsque la taille de la position en actions laisse présager une cession par bloc ou lorsque le débiteur et l'émetteur des titres appartiennent à un même groupe de risque.

Concernant les sûretés réelles immobilières, la valorisation initiale des actifs immobiliers est établie à partir de la valeur d'acquisition ou de construction. Par la suite, la revalorisation peut être basée sur une approche statistique utilisant des indices de marché ou reposer sur une expertise et une fréquence au minimum annuelle.

Pour la banque de détail (LCL, Cariparma, Emporiki), la revalorisation est automatique en fonction de l'évolution des indices de marché de l'immobilier. A l'inverse, pour les financements immobiliers de type projet, la revalorisation est principalement basée sur une approche d'expert qui combine différentes approches (valeur du bien, valeur locative,...) et intègre des benchmarks externes.

Pour les taux de couverture minimaux (ou la décote appliquée à la valeur de la sûreté dans les traitements Bâle II), Calyon réalise une projection de la valorisation de l'actif immobilier entre la date de revalorisation et la date de mise en œuvre de la garantie grâce à une modélisation de la valeur de l'actif, et intègre les coûts de repossession durant cette période. Les hypothèses de délai de revente prises en compte sont fonctions du type de financement (projet, fonciers, professionnels, etc...).

D'autres types d'actifs peuvent constituer la sûreté réelle. C'est notamment le cas pour certaines activités telles que le financement d'actifs dans le domaine de l'aéronautique, du maritime ou du négoce de matières premières. Ces métiers sont pratiqués par des middle office dont l'expertise repose en particulier sur la valorisation des actifs financés.

2. Fournisseurs de protection

Deux grands types de garantie sont principalement utilisés (hors garanties intra-groupe) : les assurances de crédit export souscrites par la banque et les garanties inconditionnelles de paiement.

Les principaux fournisseurs de garantie personnelle (hors dérivés de crédit – cf paragraphe ci-dessous) sont les agences de crédit export qui relèvent pour la plupart d'un risque souverain de bonne qualité. Les trois plus importantes sont la Coface (France), Korea Export Insur (Corée), Sace SPA (Italie).

A noter également les garanties reçues de société de caution mutuelle de type Crédit Logement ou Interfimo, qui couvrent des créances de faible montant, mais qui globalement représentent un transfert de risque significatif.

3. Dérivés de crédit utilisés en couverture

Les dérivés de crédit utilisés en couverture sont décrits dans la partie « Facteurs de risques - Risque de crédit – Mécanismes de réduction du risque de crédit - Utilisation de dérivés de crédit » du rapport de gestion.

OPERATIONS DE TITRISATION

Les exigences prudentielles de la directive européenne transposées dans l'arrêté du 20 février 2007 pour les opérations de titrisation sont distinctes des opérations de crédit classiques. Deux méthodes sont utilisées pour mesurer l'exposition au risque des opérations de titrisation : l'approche standard et l'approche fondée sur les notations internes. Les catégories de pondération pour l'approche standard et les méthodes de notations internes divergent des opérations de crédit classiques et nécessitent un traitement particulier.

On entend par :

- Titrisation : une opération ou un montage par lesquels le risque de crédit associé à une exposition ou à un ensemble d'expositions est subdivisé en tranches avec les caractéristiques suivantes :
 - Les paiements dans le cadre de l'opération ou du montage dépendent des flux collectés de l'exposition ou de l'ensemble des expositions ;
 - La subordination des tranches détermine l'allocation des pertes pendant la durée de l'opération ou du montage.
- Titrisation classique : une titrisation impliquant le transfert économique des expositions titrisées à une entité ad hoc qui émet des titres. L'opération ou le montage implique le transfert de la propriété des expositions titrisées par l'établissement assujetti originateur ou via une sous-participation. Les titres émis ne représentent pas des obligations de paiement pour l'établissement assujetti originateur.
- Titrisation synthétique : une titrisation où le transfert de risque de crédit est réalisé par l'utilisation de dérivés de crédit ou de garanties et où le portefeuille d'expositions est conservé au bilan de l'établissement assujetti originateur.
- Tranche : une fraction du risque de crédit établie contractuellement et qui est associée à une exposition ou à un certain nombre d'expositions. Chaque fraction comporte un risque de crédit qui lui est spécifique compte tenu du rang de subordination, indépendamment de la protection de crédit directement obtenue de tiers.
- Position de titrisation : une exposition sur une opération ou un montage de titrisation. Les positions de titrisation comprennent les expositions sur une titrisation résultant de contrats dérivés sur taux d'intérêt ou sur taux de change.
- Ligne de liquidité : la position de titrisation qui résulte d'un contrat de financement visant à assurer la ponctualité des flux de paiement aux investisseurs.
- Programme de papier commercial adossé à des actifs (ABCP) : programme de titrisation émettant de façon prédominante des titres sous la forme de papier commercial d'une durée initiale inférieure ou égale à un an.

Un exposé sommaire des méthodes comptables retenues dans le cadre des titrisations est présenté dans l'annexe 2.4 aux états financiers « Opérations de titrisation et fonds dédiés ».

I. Approche fondée sur les notations internes

1. Opérations de titrisation pour le compte de la clientèle

L'activité de titrisation pour le compte de la clientèle utilise des techniques de titrisation au travers soit de conduits multi-sellers (ABCP) émetteurs de titres court terme, soit de véhicules ad hoc (SPV) émetteurs de titres long terme.

Dans le cadre de son activité de titrisation, le groupe Crédit Agricole :

- Met en place des lignes de liquidité et lettres de crédit données à ces véhicules de titrisation pour couvrir le risque de liquidité et une partie du risque de crédit lié aux opérations financées ;
- Participe directement au financement par la détention des titres ABCP et ABS.

Les actifs financés sont principalement des créances commerciales et des crédits automobiles. Les pays d'origine des actifs sont essentiellement la France, les Etats-Unis et l'Italie.

Les expositions de titrisation sont traitées selon les approches du cadre IRB – Titrisation, à savoir :

- Rating Based Approach (RBA) pour les expositions bénéficiant (directement ou par notation induite) de notation externe publique ;
- Internal Assessment Approach (IAA) pour les expositions reliées à des programmes ABCP ;
- Supervisory Formula Approach (SFA) pour le reste des expositions.

Les organismes externes utilisés sont Standard & Poors, Moody's et Fitch Ratings. Les expositions concernées sont des titres acquis par Calyon et des lignes de liquidité senior par rapport à des positions (en général ABS, CMBS) notées publiquement (notation obtenue par induction).

Encours bruts des expositions titrisées :

(En millions d'euros)	31/12/2008
Encours bruts des expositions titrisées	23 997
Titrisations classiques	23 997
Titrisations synthétiques	0

Calyon est originateur et sponsor pour 22,7 milliards d'euros et détient des parts de conduits pour 1,3 milliard d'euros.

Le montant global des expositions renouvelables titrisées s'élève à 20,1 milliards d'euros au 31 décembre 2008.

Montants agrégés des positions de titrisation conservées ou acquises (valeurs exposées au risque) par catégorie de pondération :

(En millions d'euros)	31/12/2008
Valeurs exposées au risque par catégorie de pondération	22 032
Méthode fondée sur les notations	3 573
Pondération 6-10%	2 533
Pondération 12-35%	817
Pondération 50-75%	223
Pondération 100-650%	0
Pondération = 1250%	0
Méthode de la formule réglementaire	805
Approche par transparence	0
Approche évaluation interne	17 654

Calyon n'a pas d'actifs dépréciés ni d'exposition faisant l'objet d'arriérés de paiement titrisés.

2. Opérations de titrisation pour compte propre

Calyon a deux natures d'exposition sur les opérations de titrisation pour compte propre :

- La 1^{ère} consiste à utiliser les titrisations pour gérer activement le portefeuille de financements des entreprises. Ces titrisations sont en complément d'un ensemble d'instruments de transfert de risques (cf partie « Facteurs de risques – Risque de crédit Mécanismes de réduction du risque de crédit – Utilisation de dérivés de crédit » du rapport de gestion.

Les objectifs recherchés sont la réduction de la concentration des encours de crédit aux entreprises, la diversification du portefeuille et l'abaissement des niveaux de pertes. Cette activité est gérée par l'équipe Credit Portfolio Management (CPM).

L'approche utilisée pour calculer les montants pondérés des positions de titrisation pour compte propre est la méthode fondée sur les notations internes. Les organismes externes d'évaluation de crédit utilisés dans le cadre des positions de titrisation pour compte propre sont Standard & Poors, Moody's et Fitch Ratings.

- La 2^{ème} correspond à des investissements pour un montant de 17,5 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Comme suite à l'amendement IAS 39, Calyon a reclassé, au 1^{er} octobre 2008, une partie de ses actifs du portefeuille de négociation vers le portefeuille bancaire pour un montant de 16,8 milliards d'euros.

Encours bruts des expositions titrisées (après protections) :

(En millions d'euros)	31/12/2008
Encours bruts des expositions titrisées	20 529
Titrisations classiques	15 775
Titrisations synthétiques	4 754

Au 31 décembre 2008, le montant total des parts conservées déductibles des fonds propres Bâle II s'élève à 1 316 millions d'euros et celui des parts conservées non déductibles inférieur à 1 million d'euros.

Montants agrégés des positions de titrisation conservées ou acquises (valeurs exposées au risque) par catégorie de pondération :

(En millions d'euros)	31/12/2008
Valeurs exposées au risque par catégorie de pondération	19 012
Méthode fondée sur les notations	11 847
Pondération 6-10%	1 575
Pondération 12-35%	7 569
Pondération 50-75%	2 230
Pondération 100-650%	473
Pondération = 1250%	1
Méthode de la formule réglementaire	7 164
Approche par transparence	0
Approche évaluation interne	0

Les actifs dépréciés s'élèvent à 400 millions d'euros au 31 décembre 2008. Une perte de 229 millions d'euros a été constatée en 2008 au titre des dépréciations.

Les actifs déclassés au 1^{er} octobre 2008 n'ont pas enregistré de dépréciation sur le dernier trimestre 2008.

II. Opérations de titrisation traitées en approche standard

Encours bruts des expositions titrisées :

(En millions d'euros)	31/12/2008
Encours bruts des expositions titrisées	386
Titrisations classiques	386
Titrisations synthétiques	0

L'encours brut des expositions titrisées en méthode standard est marginal par rapport à l'exposition brute en approche fondée sur les notations internes (cf paragraphe « Approche fondée sur les notations internes »).

Montants agrégés des positions de titrisation conservées ou acquises (valeurs exposées au risque) par catégorie de pondération :

(En millions d'euros)	31/12/2008
Valeurs exposées au risque par catégorie de pondération	301
Bénéficiaire d'une évaluation externe de crédit	264
Pondération 20%	224
Pondération 50%	40
Pondération 100%	0
Pondération 350%	0
Pondération = 1250%	37
Approche par transparence	0

La moitié des positions correspondent à la partie titrisation d'OPCVM détenus en portefeuille bancaire et traités par transparence. L'autre moitié est principalement détenue par Emporiki et concerne essentiellement des positions acquises.

EXPOSITIONS SUR ACTIONS DU PORTEFEUILLE BANCAIRE

Les expositions sur actions du groupe Crédit Agricole, hors portefeuille de négociation, sont constituées de titres détenus « conférant des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur ou qui présentent une nature économique similaire ». Il s'agit principalement :

- Des actions cotées et non cotées et des parts dans des fonds d'investissements ;
- Des options implicites des obligations convertibles, remboursables ou échangeables en actions ;
- Des options sur actions ;
- Des titres super subordonnés.

L'objectif poursuivi dans le cadre de prises de participations non consolidées est l'intention de gestion (actifs financiers à la juste valeur par résultat ou sur option, actifs disponibles à la vente, placements détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances) telle qu'elle est décrite dans l'annexe 1.3 aux états financiers « Principes et méthodes comptables – Instruments financiers ».

Les techniques comptables et les méthodes de valorisation utilisées sont décrites dans l'annexe 1.3 aux états financiers « Principes et méthodes comptables ».

Montant des expositions brutes et des valeurs exposées au risque par catégorie d'exposition :

(En milliards d'euros)	31/12/2008	
	Expositions brutes	Valeurs exposées au risque
Montants des expositions sous la forme de capital investissement détenues dans des portefeuilles suffisamment diversifiés (pondération 190%)	1,3	1,3
Montants des expositions sur actions cotées (pondération 290%)	3,9	3,8
Montants des autres expositions sur actions (pondération 370%)	3,1	2,4
Approche notations internes	8,2	7,5
Approche standard	5,9	3,5

L'exposition sur actions en approche standard comprend pour les deux tiers les engagements de garantie donnés par Segespar Finance, filiale de Crédit Agricole Asset Management (CAAM), au profit de certains OPCVM gérés par CAAM. Compte tenu du facteur de conversion (CCF) réglementaire sur cette exposition, la valeur exposée au risque globale est nettement inférieure. Les provisions spécifiques représentent 2,7% du montant des expositions.

L'exposition sur actions en approche notations internes correspond essentiellement aux portefeuilles de Crédit Agricole SA, de Calyon SA et de Crédit Agricole Investissement et Finance.

La valeur au bilan des expositions sur actions s'élève à 7,3 milliards d'euros au 31 décembre 2008.

La fraction des pertes latentes incluses dans les fonds propres de base s'élève à 0,8 milliard d'euros au 31 décembre 2008.

Le montant cumulé des plus-values ou moins-values réalisées sur les ventes et liquidations sur la période sous revue est présenté dans l'annexe 4 aux états financiers « Notes relatives au compte de résultat ».

RISQUE DE MARCHÉ

I. Méthodologie de mesure et d'encadrement en modèles internes

Les méthodologies de mesure et d'encadrement des risques de marché en modèles internes sont décrites dans la partie « Facteurs de risques - Risques de marché – Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché » du rapport de gestion.

II. Règles et procédures d'évaluation du portefeuille de négociation

Les règles d'évaluation applicables aux éléments du portefeuille de négociation sont présentées dans l'annexe 1.3 aux états financiers « Principes et méthodes comptables ».

Les modèles d'évaluation font l'objet d'un examen périodique tel qu'il est décrit dans la partie « Facteurs de risques - Risques de marché - Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché » du rapport de gestion.

RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL

La nature du risque de taux d'intérêt, les principales hypothèses retenues et la fréquence de l'évaluation du risque de taux d'intérêt sont présentées dans la partie « Facteurs de Risques - Gestion du bilan - Le risque de taux d'intérêt global » du rapport de gestion.

RISQUE OPERATIONNEL

I. Méthodologie de calcul des fonds propres en méthode avancée

Le champ d'application de la méthode avancée et de la méthode standard ainsi que la description de la méthodologie avancée sont présentés dans la partie « Facteurs de risques - Risques opérationnels – Méthodologie » du rapport de gestion.

II. Techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel

Les techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel sont présentées dans la partie « Facteurs de risques - Assurance et couverture des risques opérationnels » du rapport de gestion.

États financiers du groupe Crédit Agricole

Comptes consolidés au 31 décembre 2008 arrêtés par le Conseil
d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 3 mars 2009

Les états financiers sont constitués du cadre général, du compte de résultat, du bilan, du tableau de variation des capitaux propres, du tableau des flux de trésorerie et des notes annexes.

Sommaire

CADRE GENERAL	120
Le Groupe Crédit Agricole	120
Relations internes au Crédit Agricole	121
Parties liées	122
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	124
COMPTE DE RESULTAT	124
BILAN ACTIF	125
BILAN PASSIF	126
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	127
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	129
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	131
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES	131
1.1. Normes applicables et comparabilite	131
1.2. Format de presentation des etats financiers	132
1.3. Principes et methodes comptables	132
1.4. Principes et methodes de consolidation (Ias 27, 28, 31)	153
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	156
2.1 Evolutions du perimetre de consolidation de l'exercice	156
2.2 Principales operations externes realisees au cours de l'exercice	161
2.3 Participations dans les entreprises mises en equivalence	164
2.4 Operations de titrisation et fonds dedies	165
2.5 Participations non consolidees	166
2.6 Ecart d'acquisition	167
3. GESTION FINANCIERE, L'EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE	170
3.1. Risque de credit	170
3.2. Risque de marche	177
3.3. Risque de liquidite et de financement	181
3.4. Couverture des risques de flux de tresorerie et de juste valeur sur taux d'interets et de change	183
3.5. Risques operationnels	185
3.6. Gestion du capital et ratios reglementaires	185
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	187
4.1 Produits et charges d'interets	187
4.2 Commissions nettes	187
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers a la juste valeur par resultat	188
4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles a la vente	189
4.5 Produits et charges nets des autres activites	189

4.6	Charges generales d'exploitation	190
4.7	Dotations aux amortissements et aux depreciations des immobilisations corporelles et incorporelles	190
4.8	Cout du risque	191
4.9	Gains ou pertes nets sur autres actifs	191
4.10	Impots	192
5	INFORMATIONS SECTORIELLES	193
5.1	Information sectorielle par poles d'activite	195
5.2	Information sectorielle par zone geographique	196
5.3	Specificite de l'assurance	197
6	NOTES RELATIVES AU BILAN	199
6.1	Caisse, banques centrales	199
6.2	Actifs et passifs financiers a la juste valeur par resultat	199
6.3	Instruments derives de couverture	201
6.4	Actifs financiers disponibles a la vente	201
6.5	Prets et creances sur les etablissements de credit et sur la clientele	202
6.6	Depreciations inscrites en deduction des actifs financiers	204
6.7	Dettes envers les etablissements de credit et la clientele	205
6.8	Actifs financiers detenues jusqu'a l'echeance	205
6.9	Dettes representees par un titre et dettes subordonnees	206
6.10	Actifs et passifs d'impots differes	208
6.11	Comptes de regularisation actif, passif et divers	209
6.12	Actifs et passifs lies aux actifs non courant destines a etre cedes	210
6.13	Immeubles de placement	210
6.14	Immobilisations corporelles et incorporelles (hors ecarts d'acquisition)	211
6.15	Provisions techniques des contrats d'assurance	212
6.16	Provisions	213
7	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS	214
7.1	Detail des charges de personnel	214
7.2	Effectif fin de periode	214
7.3	Avantages posterieurs a l'emploi, regimes a cotisations definies	215
7.4	Avantages posterieurs a l'emploi, regimes a prestations definies	216
7.5	Autres engagements sociaux	217
7.6	Paiements a base d'actions	217
8.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	221
9.	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	222
10.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	224
11.	ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	228
12.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2008	230

CADRE GENERAL

LE GROUPE CREDIT AGRICOLE

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et Financier.

Composé de 2 549 Caisses locales, de 39 Caisses régionales, de son organe central « Crédit Agricole S.A. » et de leurs filiales, le groupe Crédit Agricole constitue un groupe bancaire à organe central au sens de la première directive de l'Union européenne (CE 77/780) dont :

- les engagements de l'organisme central et des établissements qui lui sont affiliés constituent des engagements solidaires ;
- la solvabilité et la liquidité de tous les établissements affiliés sont surveillés dans leur ensemble sur la base de comptes consolidés.

Pour les groupes à organe central, la directive 86/635, relative aux comptes des établissements de crédit européens, stipule que l'ensemble que constitue l'organisme central et ses établissements affiliés doit être repris dans les comptes consolidés établis, contrôlés et publiés conformément à cette directive.

En application de cette directive, l'organisme central et ses établissements affiliés constituent l'entité de reporting représentant la communauté d'intérêts instaurée notamment par le système de garanties croisées qui couvrent solidairement les engagements des différentes entités du groupe Crédit Agricole. En outre, les différents textes cités au premier alinéa expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existe, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Conformément au Règlement européen 1606/02, les comptes consolidés de l'entité de reporting sont établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. L'entité de reporting est composée des Caisses locales, des Caisses régionales et de l'organe central « Crédit Agricole S.A. »

RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE

Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'Epargne-Logement, Plans d'Epargne Populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Elles permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "*avances-miroir*" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées au prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts Clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole s.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole s.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole s.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole s.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole s.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole s.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole s.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole s.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole s.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole s.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

PARTIES LIEES

Les parties liées au groupe Crédit Agricole sont les sociétés consolidées par intégration globale, intégration proportionnelle ou mise en équivalence, ainsi que les principaux dirigeants du groupe.

Pactes d'actionnaires

Aucun pacte d'actionnaires ayant fait l'objet d'une information publique et impliquant le groupe Crédit Agricole n'a été mis en place en 2008.

Relations entre les sociétés contrôlées affectant le bilan consolidé

La liste des sociétés du groupe Crédit Agricole est présentée en note 12. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées entre des sociétés consolidées par intégration globale et les sociétés consolidées par intégration proportionnelle, à hauteur de la part des tiers associés au groupe dans ces dernières, affectent les comptes consolidés du groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé au 31 décembre 2008 sont relatifs aux groupes Newedge, Caceis, FGA Capital et Forso pour les montants suivants : prêts et créances sur les établissements de

crédit : 3 571 millions d'euros ; prêts et créances sur la clientèle : 803 millions d'euros ; dettes envers les établissements de crédit : 2 463 millions d'euros.

Les effets de ces transactions sur le compte de résultat de l'exercice 2008 ne sont pas significatifs.

Gestion des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière : Conventions de couverture internes au Groupe

Comme présenté dans les principes comptables (note 1.3), les avantages postérieurs à l'emploi peuvent être de différentes natures. Il s'agit

- D'indemnités de fin de carrière,
- D'engagements de retraites, qualifiés selon le cas de régime « à cotisations » ou « à prestations » définies.

Ces engagements font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès de Prédica, société d'Assurance Vie du groupe Crédit Agricole.

Ces conventions ont pour objet :

- La constitution chez l'assureur, de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur,
- La gestion de ces fonds par la société d'assurance,
- Le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraites prévues par les différents régimes.

Les informations sur les avantages postérieurs à l'emploi sont détaillées dans la note 7 « Avantages au personnel et autres rémunérations » aux points 7.3 et 7.4.

Relations avec les principaux dirigeants

Compte tenu de la structure mutualiste du groupe Crédit Agricole et du large périmètre de l'entité de reporting, la notion de dirigeant tel que définie par IAS 24 n'est pas représentative des règles de gouvernance en vigueur au sein du groupe Crédit Agricole.

A ce titre, l'information requise par IAS 24 sur la rémunération des dirigeants n'est pas présentée.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

	Notes	31.12.2008	31.12.2007
<i>(en millions d'euros)</i>			
Intérêts et produits assimilés	4.1	54 878	51 520
Intérêts et charges assimilées	4.1	-36 869	-37 614
Commissions (produits)	4.2	12 503	13 281
Commissions (charges)	4.2	-3 212	-3 760
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	-8 615	4 862
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	123	4 562
Produits des autres activités	4.5	24 681	26 709
Charges des autres activités	4.5	-15 034	-29 950
PRODUIT NET BANCAIRE		28 455	29 610
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-19 144	-19 268
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-1 048	-1 004
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		8 263	9 338
Coût du risque	4.8	-4 600	-2 888
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 663	6 450
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.3	66	402
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	447	1 454
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.6	-305	-80
RESULTAT AVANT IMPOT		3 871	8 226
Impôts sur les bénéfices	4.10	-958	-1 735
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		28	-4
RESULTAT NET		2 941	6 487
Intérêts minoritaires		490	517
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		2 451	5 970

BILAN ACTIF

	Notes	31.12.2008	31.12.2007
<i>(en millions d'euros)</i>			
CAISSE, BANQUES CENTRALES	6.1	52 452	21 773
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	6.2	578 680	460 943
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	3.2-3.4	14 377	11 360
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	6.4-6.6	192 387	190 428
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.1-3.3-6.5-6.6	78 696	86 286
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	3.1-3.3-6.5-6.6	698 870	630 648
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	3.2-3.4	2 789	1 319
ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE	6.6-6.8	24 433	26 466
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS		1 886	1 696
ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES	6.10	5 929	4 106
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	6.11	90 389	71 543
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES	6.12	1 582	196
PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE	6.15	5 355	
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	2.3	3 483	2 598
IMMEUBLES DE PLACEMENT	6.13	3 083	3 191
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6.14	7 415	7 320
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6.14	1 550	1 298
ECARTS D'ACQUISITION	2.6	20 616	19 692
TOTAL DE L'ACTIF		1 783 972	1 540 863

BILAN PASSIF

	Notes	31.12.2008	31.12.2007
<i>(en millions d'euros)</i>			
BANQUES CENTRALES	6.1	1 324	401
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	6.2	497 104	332 916
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	3.2- 3.4	17 469	12 088
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.3-6.7	149 449	151 544
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	3.1-3.3-6.7	527 896	485 140
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	3.2-3.3- 6.9	204 499	195 436
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	3.4	-517	399
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS		1 416	2 350
PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES	6.10	318	498
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	6.11	80 032	61 725
DETTES LIEES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES	6.12	1 506	97
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE	6.15	195 967	199 090
PROVISIONS	6.16	6 944	6 646
DETTES SUBORDONNEES	3.2-3.3-6.9	31 565	22 531
CAPITAUX PROPRES		69 000	70 002
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		63 676	64 757
CAPITAL ET RESERVES LIEES		22 049	19 552
RESERVES CONSOLIDEES		40 321	35 846
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFERES		-1 145	3 389
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 451	5 970
INTERETS MINORITAIRES		5 324	5 245
TOTAL DU PASSIF		1 783 972	1 540 863

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'Euros)	Capital et réserves liées		Sous total	Gains/pertes latents ou différés			Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées		Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture				
Capitaux propres au 1er janvier 2007	5 997	48 068	54 065	-5	3 822	99		57 981	4 523	62 504
Augmentation de capital	279	2 147	2 426					2 426		2 426
Variation des titres auto détenus		47	47					47		47
Dividendes versés en 2007		-2 444	-2 444					-2 444	-309	-2 753
Dividendes reçus des CR et filiales		1 389	1 389					1 389		1 389
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires									748	748
Impact relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires		-228	-228					-228		-228
Mouvements liés aux stock options		65	65					65		65
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	279	976	1 255					1 255	439	1 694
Variation de juste valeur					1 085	-23		1 062	-11	1 051
Transfert en compte de résultat					-1 509			-1 509	-12	-1 521
Variation de l'écart de conversion				-80				-80	-211	-291
Gains ou pertes latents de l'exercice				-80	-424	-23		-527	-234	-761
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence		-32	-32					-32		-32
Résultat au 31.12.2007							5 970	5 970	517	6 487
Autres variations		110	110					110		110
Capitaux propres au 31 décembre 2007	6 276	49 122	55 398	-85	3 398	76	5 970	64 757	5 245	70 002
<i>Affectation du résultat 2007</i>		5 970	5 970				-5 970			
Capitaux propres au 1er janvier 2008	6 276	55 092	61 368	-85	3 398	76		64 757	5 245	70 002
Augmentation de capital	611	1 746	2 357					2 357		2 357
Variation des titres auto détenus		116	116					116		116
Dividendes versés en 2008		-2 623	-2 623					-2 623	-382	-3 005
Dividendes reçus des CR et filiales		1 479	1 479					1 479		1 479
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires (1)		-5	-5					-5	-32	-37
Mouvements liés aux stock options		31	31					31		31
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	611	744	1 355					1 355	-414	941
Variation de juste valeur					-3 829	335		-3 494	37	-3 457
Transfert en compte de résultat					-954	1		-953	-133	-1 086
Variation de l'écart de conversion				-87				-87	60	-27
Gains ou pertes latents de l'exercice				-87	-4 783	336		-4 534	-36	-4 570
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence		-292	-292					-292		-292
Résultat au 31.12.2008							2 451	2 451	490	2 941
Autres variations		-61	-61					-61	39	-22
Capitaux propres au 31 décembre 2008	6 887	55 483	62 370	-172	-1 385	412	2 451	63 676	5 324	69 000

(1) dont "Impact relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires"

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007
Résultat avant impôts	3 871	8 226
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	1 294	1 195
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	305	80
Dotations nettes aux dépréciations	5 139	2 852
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-66	-402
Perte nette/gain net des activités d'investissement	-453	-515
(Produits)/charges des activités de financement	8 731	3 839
Autres mouvements	1 225	-3 067
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	16 175	3 982
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-1 686	49 697
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-34 650	-31 943
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	40 115	-9 628
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-3 876	6 827
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence (1)	80	88
Impôts versés	-3 329	-3 218
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-3 346	11 823
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	16 700	24 031
Flux liés aux participations (2)	1 349	-967
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 052	-1 311
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	297	-2 278
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)	682	1 391
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)	7 414	6 750
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	8 096	8 141
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	861	903
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	25 954	30 797
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	32 052	1 255
Caisse, banques centrales (actif & passif) *	21 359	10 552
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	10 693	-9 297
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	58 006	32 052
Caisse, banques centrales (actif & passif) *	51 388	21 359
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	6 618	10 693
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	25 954	30 797

* Composé du solde des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus tel que détaillé en note 6.1 et y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées

** Composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains et comptes et prêts au jour le jour sains" et des postes "comptes ordinaires créditeurs et comptes et emprunts au jour le jour" (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Pour l'année 2008, ce montant comprend, notamment, le versement des dividendes de Bespar pour 39 millions d'euros, de BES pour 26 millions d'euros et d'Eurazeo pour 10 millions d'euros.

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participations. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2.

Au cours de l'année 2008, l'impact des acquisitions et des cessions de titres de participations consolidés (filiales et mises en équivalence) sur la trésorerie du groupe s'élève à + 1 178 millions d'euros portant notamment sur les acquisitions d'AGOS pour -547 millions d'euros et de Bankinter pour -900 millions d'euros.

Ce solde comprend également la trésorerie acquise du fait de l'entrée de périmètre de ces acquisitions avec notamment l'opération Newedge pour 3 785 millions d'euros.

Sur la même période, l'impact net des acquisitions et des cessions de titres de participations non consolidées sur la trésorerie du groupe ressort à 2 millions d'euros, portant principalement sur l'acquisition des titres Resona pour -462 millions d'euros et sur la cession des titres Mastercard par Europay pour 369 millions d'euros et des cessions chez Calyon pour 209 millions d'euros.

(3) Sur l'année 2008, le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires inclut l'augmentation de capital de Crédit Agricole S.A. pour 2 431 millions d'euros, le paiement des dividendes versés par Crédit Agricole S.A. à ses actionnaires à hauteur de - 901 millions d'euros, les dividendes payés aux minoritaires pour - 200 millions d'euros, les dividendes versés par les Caisses Locales et Régionales pour - 249 millions d'euros et les acomptes sur dividendes pour - 354 millions d'euros.

(4) Au cours de l'année 2008, les émissions nettes de dettes subordonnées s'élèvent à 9 521 millions d'euros et les émissions de la dette obligataire à 19 518 millions d'euros. Les remboursements nets de dettes subordonnées ressortent à -1 625 millions d'euros. Le remboursement de la dette obligataire est de -15 964 millions d'euros sur la même période.

La ligne "Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement" recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES.

1.1. NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITE

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2008.

Le groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union Européenne (version dite « carve out »), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2007.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31/12/08 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2008. Celles-ci portent sur :

- l'amendement de la norme IAS 39 issu du règlement CE n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 permettant de reclasser dans d'autres catégories certains instruments financiers initialement détenus à des fins de transaction ou classés en « disponibles à la vente »
- l'amendement de la norme IFRS 7 relatif aux informations à fournir sur ces reclassements.

Le groupe Crédit Agricole a réalisé, au cours du 2nd semestre 2008, des reclassements tels que permis par l'amendement de la norme IAS 39. L'impact sur le résultat et la situation nette 2008 de ces reclassements et le détail des reclassements effectués sont présentés dans la note 9 « reclassements d'instruments financiers ».

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1er juin 2007 (CE n° 611/2007) et relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009,
- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle. Cette norme sera appliquée pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009.

- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009.
- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009.
- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009
- l'interprétation IFRIC 14 issue du règlement CE n° 1263/2008 du 16 décembre 2008 et relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009
- l'amendement de la norme IAS 1 issu du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relatif à la présentation des états financiers. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le Groupe n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2008.

1.2. FORMAT DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Crédit Agricole utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2004-R.03 du 27 octobre 2004.

1.3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur,
- les participations non consolidées,
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs,
- les plans de stock-option,

- les dépréciations durables de titres,
- les dépréciations des créances irrécouvrables,
- les provisions,
- les dépréciations des écarts d'acquisition.
- les actifs d'impôt différé

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005 et n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur et n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 relatif au reclassement d'actifs financiers.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option.
- Placements détenus jusqu'à l'échéance
- Prêts et créances.
- Actifs financiers disponibles à la vente.
 - Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Crédit Agricole

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de Groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est

évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, le groupe Crédit Agricole a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

- Actifs représentatifs de contrats en unités de compte ;
- Portefeuille de l'activité de Private Equity.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciation.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark to market.

- Placements détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Placements détenus jusqu'à l'échéance" (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Crédit Agricole a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe Crédit Agricole a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat.
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

Néanmoins des exceptions à cette règle de déclassement peuvent exister lorsque :

- la vente est proche de l'échéance (moins de 3 mois) ;
- la cession intervient après que l'entreprise ait déjà encaissé la quasi-totalité du principal de l'actif (environ 90% du principal de l'actif) ;
- la vente est justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible ;
- si l'entité n'escompte pas récupérer substantiellement son investissement en raison d'une détérioration de la situation de l'émetteur (auquel cas l'actif est classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente).

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

En cas de signe objectif de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la dépréciation excédentaire est reprise.

- Titres du portefeuille « prêts et créances »

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus, et par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

En cas de signes objectifs de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les principes de comptabilisation des titres classés en "Actifs disponibles à la vente" sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus,
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.
- les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables. En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat. L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- en cas de signes objectifs de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente initialement comptabilisée en capitaux propres est reprise et la dépréciation durable comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas de variation de juste valeur positive ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette et par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres.

- Dépréciation des titres

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Le groupe Crédit Agricole utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs.

La Direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme, ...) ; ceux-ci n'ont pas de caractère intangible.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi:

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure du cours des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes
 - Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Titres détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Titres au passif (IAS 32)

- Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier,
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables,

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

Par ailleurs, l'IFRIC a communiqué en novembre 2006 l'état de ses interprétations et commentaires sur la norme IAS 32 sur laquelle elle avait été sollicitée. Cela concerne la qualification de certains instruments financiers en instruments de dettes ou de capitaux propres. Néanmoins, il a rappelé que pour que ses analyses soient opérationnelles, il convenait de poursuivre un processus réglementaire inachevé à ce jour.

- Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par le groupe Crédit Agricole, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

Reclassements d'instruments financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés (notamment actif financier non coté sur un marché actif);

- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par le groupe Crédit Agricole en application de l'amendement de la norme IAS 39 sont données dans la note 9.

Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis. Les éléments d'actif prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan et, le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire, mais celui-ci enregistre à son actif, en cas de revente ultérieure, le montant décaissé représentatif de sa créance sur le cédant. Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat. »

Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;

- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

- Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales), compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours dépréciés, le groupe Crédit Agricole distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis :

- les créances dépréciées compromises sont les créances dépréciées dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé,
- les créances dépréciées non compromises sont les créances dépréciées qui ne répondent pas à la définition des créances dépréciées compromises.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

Le groupe Crédit Agricole constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,
 - la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).
- Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non classés en douteux. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le groupe Crédit Agricole a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que dépréciations sur encours sensibles (encours sous surveillance), calculées à partir de modèles Bâle II, les dépréciations sectorielles et les dépréciations sur pays à risque :

- Dépréciations sur encours sensibles :

Dans le cadre du projet Bâle II, la Direction des risques de chaque entité du groupe Crédit Agricole détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendu, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- Les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables.
- Les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion

de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

- Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.16.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est au compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

• La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert.
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert.
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture.
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où l'élément couvert impacte le résultat.
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

- **Dérivés incorporés :**

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Le Groupe applique la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur, la meilleure indication de celle-ci est constituée par l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation.

- **Instruments traités sur un marché actif**

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

S'il existe un marché actif, les prix disponibles sur ce marché constituent la méthode d'évaluation de base.

Les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs pour les positions nettes vendeuses et aux cours vendeurs pour les positions nettes acheteuses. Par ailleurs, ces valeurs tiennent compte des risques de contrepartie.

Si, en date de valorisation, le prix coté n'est pas disponible, le Groupe se référera notamment au prix des transactions les plus récentes.

- **Instruments traités sur des marchés non actifs**

En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant une technique de valorisation basée sur des données de marché « observables » ou « non observables ».

Ces méthodologies et ces modèles de valorisation intègrent tous les facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant.

La détermination de ces justes valeurs tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

- Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché observables

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière.

Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes), et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite des options), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera souvent retenue.

- Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché non observables

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose, quant à elle, sur des techniques d'évaluation utilisant des paramètres non observables, c'est-à-dire non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté sur un marché actif pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, le groupe Crédit Agricole retient, lorsque cela est possible, des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou tout autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

- Absence de technique de valorisation reconnue

Si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « titres disponibles à la

vente ». Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de Juste Valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif et non consolidées, dont l'évaluation à la juste valeur est rendue difficile par le caractère non significatif de leur importance au sein du Groupe ou par la faiblesse du pourcentage de contrôle

Ces titres, listés dans la note 2.5 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers

- **Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :**

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers conclus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- **Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :**

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Crédit Agricole compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

Provisions (IAS 37,19)

Le groupe Crédit Agricole identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, le groupe Crédit Agricole a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi

d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures,
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur établie à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction.
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.16.

En 2007 et 2008 Calyon a fait l'objet d'un contrôle fiscal, avec une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2004 et 2005.

Une proposition de rectification a été reçue fin décembre 2008. Calyon a contesté en février 2009 de façon motivée la totalité des points rectifiés. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé par la Direction fiscale de Calyon.

Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice),
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

Le groupe Crédit Agricole détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.3).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le groupe Crédit Agricole n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, le Groupe a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter dans un état des variations des capitaux propres spécifique. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit Agricole, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle Convention Collective du Groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique «Provisions». Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départ anticipés signés par les entités du Groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique « Provisions».

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres,
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2, étant précisé que le groupe Crédit Agricole applique les termes du communiqué du CNC du 21 décembre 2004 complété par le communiqué du CNC du 7 février 2007. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Aucune augmentation de capital réservée aux salariés n'a été effectuée par le Groupe en 2008.

Une description des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 « paiements à base d'actions ».

Par ailleurs, l'IFRIC 11 ayant clarifié les modalités d'application d'une norme existante et déjà appliquée par le groupe Crédit Agricole (IFRS 2), les conséquences de cette clarification ont été prises en compte à compter du 1er Janvier 2007. La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénouées par instruments de capitaux propres de Crédit agricole S.A., ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont désormais comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des « réserves consolidées part du Groupe ».

Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices. L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un

passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

En France les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres,
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40)

Le groupe Crédit Agricole applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le groupe Crédit Agricole sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du Groupe Crédit Agricole. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés pour les éléments monétaires en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres,
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction,
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat,
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif,
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.
 - les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

Activités d'assurance (IFRS 4)

Les passifs d'assurance restent pour partie évalués en normes françaises conformément aux dispositions réglementaires IAS et IFRS, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Les actifs financiers des sociétés d'assurance du groupe sont quant à eux reclassés selon la norme IAS 39 au sein des quatre catégories d'actifs concernés.

Les contrats avec participation discrétionnaire sont classés dans leur ensemble comme un passif en provisions techniques des sociétés d'assurance. Les méthodes de comptabilisation sont identiques à celles des contrats d'assurance. Les primes relatives à ces contrats sont comptabilisées en produit et l'augmentation des engagements vis-à-vis des assurés constitue une charge.

Les provisions d'assurance vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis aux contrats. Les passifs des contrats avec participation bénéficiaire discrétionnaire, sans participation bénéficiaire ou garantie plancher sont comptabilisés par référence aux actifs servant de support à ces contrats à la valeur de marché ou son équivalent à la date d'arrêt et sont classés en passif financier.

La marge financière de ces contrats est portée au compte de résultat, après extourne des éléments techniques (primes, prestations...), suivant le principe de comptabilité de dépôt.

Les passifs des contrats d'assurance dommage sont estimés à la date de clôture, sans prise en compte de facteur d'actualisation. Les frais de gestion de sinistres liés aux provisions techniques enregistrées à la clôture sont provisionnés dans les comptes.

Pour les contrats d'assurance non vie, les frais d'acquisition sont reportés suivant le rythme d'acquisition des primes. Pour les contrats d'assurance vie, les frais d'acquisition précisément identifiables sont reportés sur le rythme d'émergence des profits.

Le montant total des charges relatives à l'activité d'assurance est présenté dans l'annexe 4.5 Produits et charges nets des autres activités.

Conformément à la prorogation des règles locales de comptabilisation des contrats d'assurance précisée par la norme IFRS 4 et le règlement CRC 2000-05 sur les comptes consolidés Assurance, les contrats d'assurance avec Participation aux Bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité miroir » au niveau des passifs d'assurance. Cette comptabilité miroir consiste à enregistrer dans un poste de Participation aux Bénéfices différée les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés.

Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée au passif (Provisions techniques des contrats d'assurance) ou à l'actif en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation de manière similaire aux plus et moins-values latentes des actifs sur laquelle elle porte.

La participation aux bénéfices différée est déterminée en deux étapes :

- en affectant les plus ou moins values latentes des actifs aux contrats d'assurance avec participations bénéficiaire sur une moyenne historique de trois ans.
- puis dans un deuxième temps, en appliquant aux revalorisations portant sur les contrats d'assurance avec participation bénéficiaire, une clé de partage historique observée sur les trois dernières années pour les titres amortissables, et une clé de 100% pour les autres actifs financiers.

Pour justifier le caractère recouvrable de l'actif de participation aux bénéfices différée, des tests sont réalisés pour déterminer la capacité d'imputer les moins-values latentes sur les participations futures en amont du test de suffisance des passifs, en conformité avec la recommandation du CNC du 19 décembre 2008. Ces tests s'appuient :

- en premier lieu, sur des analyses de liquidité de la compagnie ; ces dernières illustrent la capacité de l'entreprise à mobiliser des ressources pour faire face à ses engagements et sa capacité de détention des actifs en moins-values latentes même en cas d'une détérioration de la production nouvelle. Les tests ont été réalisés avec et sans production nouvelle.
- en deuxième lieu, sur une comparaison entre la valeur moyenne des prestations futures évaluées par le modèle interne répliquant les décisions de gestion de la compagnie et la valeur de l'actif en représentation des engagements en valeur de marché ; elle illustre la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements.

Enfin, des tests de sensibilités sur la capacité d'activer la participation aux bénéfices différée sont également réalisés :

- en cas d'une hausse uniforme de 15% des rachats s'appliquant à des taux de rachats issus des scénarios proche de ceux de l'autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM)
- en cas de baisse supplémentaire de 10% des marchés actions

Par ailleurs, conformément à la norme IFRS 4, le groupe s'assure à chaque arrêté que les passifs d'assurance (nets des frais d'acquisition reportés et des actifs incorporels rattachés) sont suffisants au regard de leurs cash-flows futurs estimés.

Le test de suffisance des passifs à appliquer pour cette vérification doit respecter au minimum les critères suivants définis au paragraphe 16 de la norme :

- prise en compte de l'ensemble des cash flows futurs contractuels y compris les frais de gestion associés, les commissions ainsi que les options et garanties implicites de ces contrats,
- si le test fait apparaître une insuffisance, celle-ci est intégralement provisionnée avec incidence en résultat.

Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus,
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier,
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte,
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte,
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession,
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION (IAS 27, 28, 31)

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole s.a. et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, Crédit Agricole s.a. dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque Crédit Agricole s.a. détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé, l'impact sur la structure des états financiers, ou sur le total du bilan, présumé significatif s'il excède 1 % du total de bilan de la filiale consolidée qui détient ses titres.

Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque Crédit Agricole s.a. détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque Crédit Agricole s.a. détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Crédit Agricole s.a. est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

Consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad-hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par le groupe Crédit Agricole, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte d'une société du Groupe Crédit Agricole selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que cette société obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- cette société a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique », cette société a délégué ces pouvoirs de décision ;
- cette société a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou
- cette société conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par Crédit Agricole S.A. sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole S.A.,
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole S.A.,
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité) selon la méthode du coût historique, les écarts de conversion étant intégralement et immédiatement constatés en résultat,
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres.

Regroupements d'entreprises – Ecarts d'acquisition (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition (1er janvier 2004) sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des fusions de Caisses régionales, qui sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, en valeur nette comptable par référence aux normes

françaises dans la mesure où les regroupements d'entreprises mutuelles sont exclus du champ d'application d'IFRS 3.

Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise, auquel s'ajoutent les coûts directement attribuables au regroupement considéré.

À la date d'acquisition (ou à la date de chaque transaction dans le cas d'une acquisition par achats successifs d'actions), les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur. En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « écarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement, au sein de la rubrique « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change de la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation à la juste valeur des écarts d'acquisition peuvent influencer le montant de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre.

Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net lié à cette augmentation est constaté dans le poste « réserves consolidées part du Groupe »; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires cédés est également constaté, depuis le 1^{er} janvier 2007, directement en réserves consolidées part du Groupe.

En corollaire, le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires ;
- en contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres ;
- la quote-part de résultat revenant aux actionnaires minoritaires s'impute en réduction des capitaux propres.

2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2008 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

2.1 EVOLUTIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION DE L'EXERCICE

Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2008

- 1) Sociétés entrées dans le périmètre soit par création, soit du fait de leur acquisition ou d'un complément d'acquisition de leurs titres, soit du fait d'un franchissement du seuil de signification

Banque de proximité en France

- **Filiales de Caisses Régionales**
- Fonds dédié Elstar
- Fonds diversifiés Centre Loire
- Morbihan Gestion
- NMP Gestion
- PG IMMO
- S.A.S. PALM PROMOTION

Banque de détail à l'international

- Bankinter
- **Emporiki**
- Emporiki Insurances

Services financiers spécialisés

- **Cariparma**
- Crédit Agricole Leasing Italia
- **Eurofactor**
- CLIENTYS
- Eurofactor Italia S.p.A.
- **Sofinco**
- Ducato S.p.A.
- FAFS Re Limited
- FIA-NET
- FORSO Denmark
- FORSO Finland
- FORSO Norway
- FORSO Sweden
- SOFILEAD

Métiers de gestion d'actifs

- **CACEIS**
- Natixis Investor Servicing

■ **HOLDING PÔLE ASSURANCE**

- Crédit Agricole Assurances (CAA)
- Crédit Agricole Assurances Italia Holding
- Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)

■ **PACIFICA**

- Via Vita

■ **PREDICA**

- Edram Opportunités
- Predica 2007 FCPR A
- Predica 2008 FCPR A
- Prediquant actions Asie
- Prediquant actions Europe

Banque de financement et d'investissement

■ **CALYON**

- Calyon Financial Solutions
- Calyon Saudi Fransi Limited
- INCA SARL
- Island Refinancing SRL
- LYANE BV
- Newedge Group
- SPV LDF 65

Gestion pour compte propre et divers

■ **CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER**

- AEPRIM

■ **AUTRES**

- EUROPAY France
- HOLDING EUROCARD

2) Passage d'un palier à une consolidation directe

Métiers de gestion d'actifs

■ **CAAM**

Les filiales précédemment consolidées sous le palier CA Asset Management España Holding sont désormais consolidées individuellement :

- CAAM DISTRIBUTION A.V.
- CAAM ESPANA S.L.
- CAAM FONDOS S.G.I.I.C

Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2008

1) Cession de sociétés hors groupe et déconsolidation consécutive à une perte de contrôle

Banque de financement et d'investissement

- Altra Banque

2) Application des seuils de signification ou cessation d'activité

Banque de proximité en France

■ FILIALES DE CAISSES REGIONALES

- Alli Domes
- Inforsud FM

Services financiers spécialisés

■ SOFINCO

- SCI Groupe Sofinco

Métiers de gestion d'actifs

■ PACIFICA

- Colisée Actions France Europe
- Colisée Actions 1
- Colisée Placements

Banque de financement et d'investissement

■ CALYON

- Calyon Bank Hungary Ltd.
- Calyon Bank Slovakia A.S.
- Capital Plus
- CASAM Systeia Equity Quant
- CASAM Systeia Event Driven
- CASAM Systeia Global Macro
- Giaralpa SARL (ex Calyon Financing Luxembourg SARL)
- ICF Holdings

3) Fusion ou absorption par une société du groupe

Banque de proximité en France

■ FILIALES DE CAISSES REGIONALES

- La Caisse régionale des Savoie absorbe SPI SNC
- Nord Est Agro Partenaires absorbe Nord Est Champagne Partenaires

Services financiers spécialisés

■ SOFINCO

- Groupe FGA Capital S.p.A. :
 - Fiat Bank GmbH absorbe Fiat Handlerservice GmbH
 - Fiat Finance S.A. absorbe Fiat Finance Holding S.A.
 - Fiat Financiering A/S absorbe Fidis Credit Denmark
 - Fidis Bank GmbH absorbe Fiat Auto KreditBank
 - Finplus Renting S.A. absorbe FGA stock S.A.

Métiers de gestion d'actifs

■ CAAM

- CAAM absorbe Systeia
- CAAM SGR absorbe Sim S.p.A. Selezione e Distribuzione
- CASAM Americas Inc. absorbe les entités CASAM Americas LLC et Lyra Partners LLC

- **CACEIS**
- CACEIS Fastnet absorbe Natixis Investor Servicing

- **CALYON**
- CA Luxembourg absorbe Crédit Agricole Luxembourg Bank

4) Transmission Universelle de Patrimoine à une société du Groupe

Banque de détail à l'international

- Sopar Serbie

Services financiers spécialisés

- **FINAREF**
- ADM
- BC Provence
- Finanpar

Changement de dénomination sociale

Banque de proximité en France

- **FILIALES DE CAISSES REGIONALES**
- Nord Est Agro Partenaires devient Nord Est Champagne Agro Partenaires
- S.A. Sedaf devient S.A. Foncière de l'Erable
- SAS JPF devient Nord de France Immobilier

Services financiers spécialisés

- **SOFINCO**
- Groupe FGA Capital S.p.A. :
 - FGAFS devient FGA Capital S.p.A.
 - Fidis Retail Financial Services Plc devient FGA Capital Ireland Plc
 - Targasys Stock devient FGA stock S.A.

Métiers de gestion d'actifs

- **ASSURANCES INTERNATIONALES**
- Po Vita Compagnia di Assicurazioni S.p.A. devient Crédit Agricole Vita S.p.A.
- **CAAM**
- CASAM US Holding Inc. devient CASAM Americas Inc.
- **CACEIS**
- Brooke Securities Holdings devient Brooke Securities Holdings Inc.
- Olympia Capital Ltd devient Olympia Capital (Bermuda) Ltd.
- Olympia Financial Services Inc. devient OC Financial Services Inc.
- Olympia Ireland Ltd devient Olympia Capital (Ireland) Ltd.
- Winchester International Trust Company Ltd devient Winchester Global Trust Company Ltd.

■ **PREDICA**

- Prediquant actions devient Prediquant actions Amérique
- Predica Europe S.A. devient Crédit Agricole Life Insurance Europe

Banque de financement et d'investissement

■ **CALYON**

- Calyon Financing Luxembourg SARL devient Giaralpa SARL
- Crédit Lyonnais Company Japan devient Calyon Leasing Japan CO Ltd.
- The Fastnet House S.A. devient Immobilière Sirius S.A.

Changement de méthode de consolidation

Métiers de gestion d'actifs

■ **ASSURANCES INTERNATIONALES**

- L'entité Crédit Agricole Vita S.p.A. est désormais intégrée globalement.

■ **CAAM**

- Nonghyup-CA est désormais mise en équivalence

Services financiers spécialisés

■ **FINAREF**

- L'entité Finalia est désormais mise en équivalence.

■ **SOFINCO**

- L'entité NVF Voorschotbank B.V. est désormais intégrée globalement.

Banque de financement et d'investissement

■ **CALYON**

- Suite à une cession interne entre Caceis et Calyon l'entité Immobilière Sirius S.A. est désormais intégrée globalement.
- Dans le cadre de la création d'une joint-venture, Newedge Group, avec la Société Générale, Calyon consolide à partir du 01/01/2008 Newedge Group sous forme de palier, lui-même consolidé en intégration proportionnelle à 50%. De ce fait, les sociétés suivantes sortent du périmètre de consolidation à titre individuel :
 - Altura
 - CAIC Securities Ltd.
 - Calyon Financial
 - Calyon Financial Canada
 - Calyon Financial Hong Kong
 - Calyon Financial Inc.
 - Calyon Financial Singapore
 - Calyon North America Holding

2.2 PRINCIPALES OPERATIONS EXTERNES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE

■ Regroupement des activités de courtage futures de Calyon et de Société Générale

Le lancement opérationnel de Newedge est intervenu le 2 janvier 2008, après la réalisation des opérations :

- de fusion entre Calyon Financial SNC et la holding du groupe Fimat et,
- d'apport à cette holding des titres de Calyon North America Holding, CAC Securities Limited et Calyon Financial Pte.

A l'issue de ces opérations, Newedge, détenue conjointement à 50/50 par Calyon et Société Générale, a une position dominante dans son cœur de métier - Futures Commission Merchant (FCM) - et se classe parmi les 5 premiers acteurs mondiaux de l'exécution et de la compensation de produits dérivés listés sur plus de 70 marchés organisés aux Etats-Unis, en Europe et en Asie-Pacifique.

L'opération s'est traduite comptablement par :

- un résultat de cession sur les apports de Calyon de 435 millions d'euros (enregistrés sur la ligne « Gains et pertes sur autres actifs ») ;
- un goodwill sur les apports de Société Générale (frais inclus) de 660 millions d'euros. Cet écart d'acquisition est rattaché à l'unité génératrice de trésorerie « Banque de Financement et d'Investissement ».

Le contrôle conjoint exercé par Calyon et Société Générale se traduit par une consolidation par intégration proportionnelle à 50% de Newedge dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A.

■ Cession de la participation dans le capital de Suez

Crédit Agricole S.A. a procédé à la cession de la totalité de sa participation directe de 2,07 % dans le capital de Suez, soit 27 014 040 actions, au prix de 45 euros par action, pour un montant total de 1 215 millions d'euros.

Cette cession s'est effectuée par placement auprès d'investisseurs institutionnels de 1,88% du capital, soit 24 558 219 actions, auquel s'est ajoutée une option de surallocation consentie aux Chefs de file - Teneurs de livre, exercée le 15 janvier 2008 et portant sur 2 455 821 actions, soit 10% du montant du placement.

La cession a dégagé un résultat consolidé de 882 millions d'euros avant impôts et taxes, présenté en PNB.

■ Cession par EPF d'un bloc d'actions MasterCard

La société Europay France (EPF) a procédé début août 2008 à la cession d'actions B MasterCard détenues dans son portefeuille. Le bloc cédé représente environ 1,71% du capital de MasterCard pour un prix de cession de 370 millions d'euros. La plus-value nette réalisée par EPF est de 309 millions d'euros.

■ Apport d'activités de Natixis à Caceis

Dans le cadre du rapprochement, au sein de la société Natixis, des activités de banque de financement et d'investissement, de gestion d'actifs et de services financiers des Banques Populaires et des Caisses

d'Épargne, ces dernières ont apporté à Natixis leur participation de 50% dans Caceis. En contrepartie, les activités de Natixis de conservation institutionnelle, d'administration de fonds et de services aux émetteurs issues du groupe des Banques Populaires ont été apportées à Caceis.

La valeur totale de ces apports en nature s'est élevée à 246 millions d'euros, l'opération a généré un écart d'acquisition de 106 millions d'euros dans les comptes de Crédit Agricole S.A. Cet écart d'acquisition est rattaché à l'unité génératrice de trésorerie « Gestion d'actifs et services aux institutionnels ».

■ **Rachat à Intesa SanPaolo de 49% d'Agos S.p.a.**

Crédit Agricole S.A. a racheté le 30 mai 2008, auprès de Intesa SanPaolo les 49% d'intérêts minoritaires restant du capital d'AGOS Spa, leur joint-venture italienne dans le crédit à la consommation. Au terme de cette acquisition, le Groupe Sofinco détient le contrôle exclusif d'Agos et renforce les activités de crédit à la consommation du groupe Crédit Agricole en Europe.

Cette acquisition a été réalisée pour un montant de 546 millions d'euros. Conformément à la méthode appliquée par le Groupe pour l'acquisition d'intérêts minoritaires, l'écart de 329 millions d'euros entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net lié à l'augmentation du pourcentage d'intérêt est constaté en diminution du poste « réserves consolidées part du Groupe ».

■ **Acquisition par Agos de Ducato à Banco Popolare**

Le 29 avril 2008, Crédit Agricole S.A. et Banco Popolare ont conclu un accord portant sur le rapprochement en Italie de leurs filiales spécialisées dans le crédit à la consommation respectivement Agos et Ducato. Après obtention des autorisations réglementaires, Agos a acquis le 22 décembre 2008 100% de Ducato via une augmentation de capital souscrite par Banco Popolare. A l'issue de cette opération, Sofinco détient 61% du groupe Agos / Ducato. Le nouvel ensemble deviendra le premier opérateur de crédit à la consommation en Italie avec une part de marché d'environ 14% et un réseau de 256 agences.

Impacts comptables de l'acquisition :

- Ducato a été consolidé par intégration globale à partir du 22 décembre 2008.
- Cette opération a pour conséquence la dilution de la participation de Sofinco dans Agos qui est assimilable à une cession d'intérêts minoritaires. Conformément à la méthode appliquée par le Groupe, la valeur comptable des intérêts cédés a été comptabilisée en augmentation du poste « réserves consolidées part du Groupe » pour 415 millions d'euros.
- un goodwill de 546 millions d'euros a été dégagé sur l'acquisition de Ducato. Cet écart d'acquisition est rattaché à l'unité génératrice de trésorerie « Services Financiers Spécialisés - Crédit à la consommation ».

■ **Acquisition du groupe FORSO**

Le 30 juin 2008, Sofinco a racheté 50% de Forso Nordic AB. Cette société opère en Suède (Forso Nordic AB), en Finlande (Forso Finance O.Y., Filiale à 100%), au Danemark (succursale) et en Norvège (succursale) sur des activités de financement automobile pour le compte des marques du groupe Ford. Les modalités de gouvernance qui organisent les relations entre les 2 actionnaires de Forso établissent un contrôle conjoint sur la société. En conséquence, Forso est consolidé par intégration proportionnelle à 50% dans les comptes du groupe Crédit Agricole.

L'écart d'acquisition lié à cette acquisition de 44 M€ a été affecté à l'unité génératrice de trésorerie « Services financiers spécialisés - Crédit à la consommation ».

■ Création du pôle Assurances

La création du Crédit Agricole Assurances, société holding, a été décidée par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A., le 4 mars 2008, dans le but de regrouper :

- les participations directes de Crédit Agricole S.A. dans des sociétés d'assurances vie et IARD, en France et à l'étranger ;
- les activités d'assurance emprunteurs, précédemment réparties entre le pôle Assurances et le pôle Services Financiers Spécialisés ;

En réunissant toutes les activités liées à l'assurance au sein d'un même pôle, le groupe Crédit Agricole met en valeur son modèle de bancassurance et assure une meilleure visibilité à ces métiers.

■ Acquisition de Bankinter

Le Groupe a renforcé sa participation dans la banque Espagnole Bankinter grâce à l'acquisition d'un bloc de 15% du capital de Bankinter, autorisée fin février 2008 par la Banque d'Espagne, suivie d'achats de titres sur le marché pour porter la participation du groupe dans la banque espagnole à 22% au 31 décembre 2008, pour un investissement total de 1 125.3 millions d'euros.

Conformément à IAS 28, Bankinter a été consolidé par mise en équivalence. Un test de dépréciation de la valeur mise en équivalence a été réalisé à fin décembre 2008 qui a conduit à constater une perte de valeur d'un montant de 98 M€.

La valeur de mise en équivalence s'élève au 31 décembre 2008 à 1 027 millions d'euros. Compte tenu de la date de réalisation de l'opération, son résultat n'est pas consolidé au titre de l'exercice 2008

Conformément à IFRS 3, la juste valeur des actifs et passifs acquis peut être revue dans les 12 mois. Par conséquent les écarts d'acquisition présentés sont susceptibles de faire l'objet de modifications sur le prochain exercice.

2.3 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	Quote part de résultat
Sociétés financières (détail) :	2 645					18
Bank Al Saudi Al Fransi	780	1 514	24 098	796	508	121
B.E.S.	747	802	75 187	1 908	402	-13
Bankinter	1 027	564	53 468	1 056	252	-98
Autres	91					8
Sociétés non financières (détail) :	838					48
Eurazeo (1)	728	307	18 274	2 318	245	36
Autres	110					12
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence	3 483					66

(1) Les données Total Actif, PNB et Résultat net sont celles publiées par la société au titre du 30.06.2008

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus, correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre. Elle pourrait ne pas être représentative de la valeur de réalisation de la ligne de titres. La valeur d'utilité des sociétés mises en équivalence, calculée conformément aux dispositions de l'IAS 28, est supérieure ou égale à la valeur de mise en équivalence.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	Quote part de résultat
Sociétés financières (détail) :	1 692					269
Bank Al Saudi Al Fransi	626	3 669	18 077	716	525	129
B.E.S.	1 021	1 800	68 355	1 969	607	152
Autres	45					-12
Sociétés non financières (détail) :	906					133
Eurazeo (1)	845	765	13 448	2 204	973	128
Autres	61					5
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence	2 598					402

(1) Les données Total Actif, PNB et Résultat net sont celles publiées par la société au titre du 30.06.2007

2.4 OPERATIONS DE TITRISATION ET FONDS DEDIES

Opérations de titrisations assurées pour le compte de la clientèle

Les informations sur les opérations de titrisation assurées pour le compte de la clientèle sont détaillées dans le rapport de gestion (partie Facteurs de risques - Risques particuliers induits par la crise financière).

Opérations de titrisations assurées pour compte propre

Calyon et Sofinco réalisent des opérations de titrisation pour compte propre :

1. Opérations réalisées par Calyon

Dans le cadre de la gestion de son bilan, Calyon gère des opérations de titrisation sous forme synthétique en vue de transférer au marché le risque de crédit attaché à certains portefeuilles.

Au 31 décembre 2008, sept opérations de titrisations synthétiques dont les maturités s'échelonnent de 2009 à 2012 totalisent un encours nominal de 31,6 milliards d'euros.

Les parts de risques non investment grade conservées par Calyon s'élèvent à 972 millions d'euros, auxquelles s'ajoute une part résiduelle des tranches investment grade de 483 millions d'euros.

Comptablement, les encours de crédit concernés sont conservés au bilan ou au hors bilan ; les protections achetées figurent pour l'essentiel parmi les instruments financiers.

2. Opérations réalisées par Sofinco

De même, le groupe Sofinco procède à des opérations de titrisation. Au 31 décembre 2008, le groupe Sofinco gère en Europe 15 véhicules consolidés de titrisation de crédits à la consommation accordés aux particuliers ainsi que de financement des concessionnaires. Les valeurs comptables des actifs concernés nettes des passifs associés s'élèvent à 4 761 millions d'euros contre 3 588 millions d'euros au 31 décembre 2007. Elles incluent, en particulier, des encours clientèle dont la valeur nette comptable s'établit à 4 412 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 3 169 millions d'euros au 31 décembre 2007.

L'ensemble des opérations de titrisation réalisées dans le groupe Sofinco ne sont pas considérées comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Autres entités ad-hoc – parts de fonds

Les entités ad hoc et fonds sont consolidés lorsque le groupe en détient le contrôle en substance conformément aux critères définis dans la note 1.4 aux états financiers consolidés.

Les entités concernées sont recensées dans le périmètre de consolidation qui figure en note 12.

Notamment, au 31/12/08, Calyon a ainsi consolidé par intégration globale 2 fonds (Alcor et Korea 21st century Trust) et Predica 23 fonds.

2.5 PARTICIPATIONS NON CONSOLIDEES

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
AGRICEREALES	80	37,6	77	37,6
ATTIJARIWafa Bank	65	1,4	74	1,4
BANKINTER (2)			237	4,8
B IMMOBILIER	64	100,0	80	100,0
Crédit Logement (titres A et B)	457	33,0	456	33,0
FONCIERE DES MURS	79	15,1	175	18,1
FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENT	50	13,8	155	15,1
HOLDING INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (SANEF)	249	12,4	249	12,4
INTESA SAN PAOLO	1 651	5,1	3 538	5,1
KORIAN	158	31,0	216	27,1
PARCS GFR	43	40,5	74	40,5
RESONA HOLDING	480	4,0		
SCI 1 TER BELLINI	100	33,3	112	33,3
SCI ILOT 13	71	50,0	73	50,0
SCI LOGISTIS	116	33,3	126	33,3
SCI VAL HUBERT	125	99,9	110	50,0
SCI WASHINGTON	145	34,0	118	34,0
SICOVAM HOLDING	161	24,0	160	24,0
BERCY VILLIOT	67	100,0	65	100,0
UNION EXPANSION OUEST	96	100,0	96	100,0
Autres titres	2 464		2 606	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (1)	6 721		8 797	

(1) Dont 745 M€ comptabilisés au 31 décembre 2008 au titre de la dépréciation durable.

(2) Consolidé en décembre 2008

2.6 ECARTS D'ACQUISITION

(en millions d'euros)	01.01.2008	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements (1)	31.12.2008
Valeur Brute	19 930	1 453			-53	-216	21 114
Banque de proximité en France	5 630					-33	5 597
- dont Groupe LCL	5 560						5 560
Services Financiers Spécialisés	2 840	644			-7	25	3 502
- dont Crédit à la consommation	2 410	613			-7	25	3 041
Gestion d'actifs, Assurances et Banque privée	4 374	148			10	-78	4 454
-dont Gestion d'actifs	2 505	106			9	-79	2 541
-dont Assurances	1 254	19				1	1 274
- dont Banque Privée Internationale	615	23			1		639
Banque de Financement et d'Investissement	1 865	660					2 525
Banque de détail à l'international	5 120				-56	-105	4 959
- dont Grèce	1 628						1 628
- dont Italie	2 723					-105	2 618
- dont Pologne (2)	264						264
Compte propre et Divers	101	1				-25	77
Cumul des pertes de valeur	-238			-305	33	12	-498
Banque de proximité en France	-2						-2
Services Financiers Spécialisés	-146						-146
Gestion d'actifs, Assurances et Banque privée	-11			-1		12	
Banque de Financement et d'Investissement	-14						-14
Banque de détail à l'international	-65			-304	33		-336
-dont Grèce				-279			-279
Compte propre et Divers							
Valeur nette au bilan	19 692	1 453		-305	-20	-204	20 616

(1) Pour l'essentiel, ajustements intervenant dans le délai d'affectation de l'écart d'acquisition

(2) En 2008, reclassement de l'UGT Pologne du pôle Services Financiers Spécialisés vers de Pôle Banque de détail à l'international

Les écarts d'acquisition présents au 1^{er} janvier 2008 ont fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultaient des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du groupe. Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- Flux futurs estimés : données prévisionnelles à 3 ans établies dans le cadre du Projet de développement du groupe. Des données prévisionnelles à 5 ans peuvent être utilisées pour certaines UGT au sein desquelles de nouvelles orientations stratégiques sont mises en œuvre.

- Taux de croissance à l'infini : taux différenciés par UGT, se répartissant selon le tableau ci-après ;
- Taux d'actualisation : taux différenciés par UGT, se répartissant selon le tableau ci-après.

En 2008	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation
Banque de détail (France & International)	2% à 3%	9,2% à 15,6%
Services financiers spécialisés	2% à 2,5%	9,2% à 12,2%
Gestion d'actifs, assurances et Banque privée	2%	9,7% à 10.9%
Banque de financement et d'investissement	1%	12.6%

Ces tests ont conduit à l'enregistrement d'une charge de dépréciation pour un montant total de 305 millions d'euros au cours de l'exercice 2008 (dont 279 millions d'euros au titre d'Emporiki et 25 millions d'euros au titre d'Indexbank).

<i>(en millions d'euros)</i>	01.01.2007	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements (1)	31.12.2007
Valeur Brute	16 932	3 445	-465		-31	49	19 930
Banque de proximité en France	5 560	70					5 630
- dont Groupe LCL	5 560						5 560
Services Financiers Spécialisés	3 017	94			1	-8	3 104
- dont Crédit à la consommation	2 587	94			1	-8	2 674
Gestion d'actifs, Assurances et Banque privée	4 363	461	-465		-4	19	4 374
- dont Gestion d'actifs et services aux institutionnels	2 644	314	-465		-4	16	2 505
- dont Assurance	1 200	51				3	1 254
- dont Banque Privée Internationale	519	96					615
Banque de Financement et d'Investissement	1 851					14	1 865
Banque de détail à l'international	2 137	2 723			-28	24	4 856
- dont Grèce	1 631					-3	1 628
- dont Italie		2 723					2 723
Compte propre et Divers	4	97					101
Cumul des pertes de valeur	-172			-79		13	-238
Banque de proximité en France	-2						-2
Services financiers spécialisés	-146						-146
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	-10			-14		13 (2)	-11
Banque de Financement et d'Investissement	-14						-14
Banque de détail à l'international				-65			-65
Compte propre et Divers							
Valeur nette au bilan *	16 760	3 445	-465	-79	-31	62	19 692

* Par rapport aux chiffres publiés antérieurement, le montant des écarts d'acquisition a été réduit au 01/01/2007 de 762 millions d'euros au titre du changement de méthode relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires (cf. note 1)

(1) Pour l'essentiel, ajustements intervenant dans le délai d'affectation de l'écart d'acquisition

(2) transfert vers provision pour risques et charges

3. GESTION FINANCIERE, L'EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

La fonction gestion financière de Crédit Agricole S.A. a la responsabilité de l'organisation des flux financiers au sein du Groupe Crédit Agricole, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif/passif, du pilotage des ratios prudentiels. Elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des Risques et Contrôles permanents Groupe (DRG). Cette Direction est rattachée au Directeur Général et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant la gestion de ces risques.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

3.1. RISQUE DE CREDIT

(cf. rapport de gestion – Chapitre « Facteurs de risques dans le groupe Crédit Agricole – Risque de crédit»)

Le risque de crédit : Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximum au risque de crédit

L'exposition maximum au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	538 544	401 812
Instruments dérivés de couverture	14 377	11 360
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	173 436	149 515
Prêts et créances sur les établissements de crédit	78 696	86 286
Prêts et créances sur la clientèle	698 870	630 648
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	24 433	26 466
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	1 528 356	1 306 087
Engagements de financement donnés	204 222	227 204
Engagements de garantie financière donnés	103 129	104 498
Provisions - Engagements par signature	-522	-376
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	306 829	331 326
Total Exposition nette	1 835 185	1 637 413

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique:

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008					Total
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	
Administrations centrales	3 762	15	6	77	73	3 683
Institutions non établissements de crédit	47 792	129	64	18	15	47 713
Etablissements de crédit	78 602	274	245	39	38	78 319
Grandes entreprises	261 416	5 674	2 645	2 395	1 692	257 079
Clientèle de détail	399 439	6 154	3 180	6 338	3 976	392 283
Total (*) (**)	791 011	12 246	6 140	8 867	5 794	777 077
Créances rattachées nettes						3 873
Dépréciations sur base collective						-5 384
Valeurs nettes au bilan						777 566

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 2 030 millions d'euros

** Dont 4,8 milliards d'euros de créances apportées en garantie à la SFEF.

	31.12.2007					
<i>(en millions d'euros)</i>	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	Total
Administrations centrales	3 105	15	4	94	73	3 028
Institutions non établissements de crédit	40 541	128	91	123	8	40 442
Etablissements de crédit	85 940	29	24	43	43	85 873
Grandes entreprises	246 436	3 799	2 156	3 396	2 719	241 561
Clientèle de détail	353 041	4 512	2 293	5 423	3 597	347 151
Total (*)	729 063	8 483	4 568	9 079	6 440	718 055
Créances rattachées nettes						3 594
Dépréciations sur base collective						-4 715
Valeurs nettes au bilan						716 934

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 2 235 millions d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	3 532	1 462
Institutions non établissements de crédit	11 150	13 445
Grandes entreprises	125 822	139 374
Clientèle de détail	57 751	64 005
Total	198 255	218 286
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	703	2 110
Institutions non établissements de crédit	5 820	2 102
Grandes entreprises	43 498	82 695
Clientèle de détail	38 757	4 974
Total	88 778	91 881

Dettes envers la clientèle -Ventilation par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Administrations centrales	3 245	9 171
Institutions non établissements de crédit	28 092	45 192
Grandes entreprises	139 504	85 866
Clientèle de détail	350 057	343 389
Total	520 898	483 618
Dettes rattachées	6 998	1 522
Valeur au bilan	527 896	485 140

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique

	31.12.2008					Total
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	
<i>(en millions d'euros)</i>						
France (y compris DOM-TOM)	513 152	6 563	3 473	5 662	4 292	505 387
Autres pays de l'UE	169 474	4 681	2 104	2 525	1 024	166 346
Autres pays d'Europe	14 834	232	134	74	63	14 637
Amérique du Nord	36 978	389	247	223	86	36 645
Amériques Centrale et du Sud	11 160	152	67	125	107	10 986
Afrique et Moyen Orient	15 599	106	66	230	197	15 336
Asie et Océanie (hors Japon)	17 524	96	42	28	25	17 457
Japon	10 960	27	7			10 953
Organismes supra-nationaux	1 330					1 330
Total (*) (**)	791 011	12 246	6 140	8 867	5 794	779 077
Créances rattachées nettes						3 873
Dépréciations sur base collective						-5 384
Valeurs nettes au bilan						777 566

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 2030 millions d'euros.

** Dont 4,8 milliards d'euros de créances apportées en garantie à la SFEF.

	31.12.2007					Total
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	
<i>(en millions d'euros)</i>						
France (y compris DOM-TOM)	496 310	5 868	2 935	5 626	4 429	488 946
Autres pays de l'UE	144 128	2 362	1 487	1 870	727	141 914
Autres pays d'Europe	12 696	66	49	38	38	12 609
Amérique du Nord	25 292	11	5	1 074	870	24 417
Amériques Centrale et du Sud	13 003	54	17	136	102	12 884
Afrique et Moyen Orient	14 692	106	72	307	248	14 372
Asie et Océanie (hors Japon)	15 924	12	3	28	26	15 895
Japon	7 018	4				7 018
Total (*)	729 063	8 483	4 568	9 079	6 440	718 055
Créances rattachées nettes						3 594
Dépréciations sur base collective						-4 715
Valeurs nettes au bilan						716 934

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 2 235 millions d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	110 015	119 545
Autres pays de l'UE	45 291	48 901
Autres pays d'Europe	7 404	8 709
Amérique du Nord	20 442	25 094
Amériques Centrale et du Sud	5 179	4 983
Afrique et Moyen Orient	4 324	4 827
Asie et Océanie (hors Japon)	4 850	5 216
Japon	750	1 011
Total	198 255	218 286
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	47 957	63 711
Autres pays de l'UE	17 103	12 950
Autres pays d'Europe	1 734	2 360
Amérique du Nord	7 914	5 130
Amériques Centrale et du Sud	7 884	1 712
Afrique et Moyen Orient	2 408	2 538
Asie et Océanie (hors Japon)	3 444	3 264
Japon	334	216
Total	88 778	91 881

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
France (y compris DOM-TOM)	366 930	360 768
Autres pays de l'UE	71 693	54 615
Autres pays d'Europe	6 729	10 212
Amérique du Nord	34 883	19 553
Amériques Centrale et du Sud	9 039	8 701
Afrique et Moyen Orient	14 003	13 751
Asie et Océanie (hors Japon)	11 841	8 621
Japon	5 108	7 315
Organismes supra-nationaux	672	82
Total	520 898	483 618
Dettes rattachées	6 998	1 522
Valeur au bilan	527 896	485 140

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés par agent économique

(en millions d'euros)	31/12/2008				Valeur nette comptable des actifs dépréciés	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	Arriérés de paiement sur créances non dépréciées					
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an		
Instruments de capitaux propres					1 147	2 751
Instruments de dette	16	0	0	37	135	241
<i>Administrations centrales</i>						
<i>Etablissements de crédit</i>	12				38	63
<i>Institutions non établissements de crédit</i>					3	1
<i>Grandes entreprises</i>	4			37	94	177
<i>Clientèle de détail</i>						
Prêts et avances	19 521	923	201	153	9 273	18 675
<i>Administrations centrales</i>	65	9	2	26	13	84
<i>Etablissements de crédit</i>	175	2	1	1	29	260
<i>Institutions non établissements de crédit</i>	1 233	58	14	2	69	237
<i>Grandes entreprises</i>	7 050	182	107	96	3 780	6 833
<i>Clientèle de détail</i>	10 998	672	77	28	5 382	11 261
Autres actifs financiers						
Total	19 537	923	201	190	10 555	21 667
	31/12/2007					31/12/2007
	Arriérés de paiement sur créances non dépréciées					
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an		
(en millions d'euros)					Valeur nette comptable des actifs dépréciés	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
Instruments de capitaux propres					6 624	2 286
Instruments de dette	0	0	0	0	189	110
<i>Administrations centrales</i>						
<i>Etablissements de crédit</i>					92	35
<i>Institutions non établissements de crédit</i>					88	22
<i>Grandes entreprises</i>					9	53
<i>Clientèle de détail</i>						
Prêts et avances	12 046	279	60	41	1 914	17 159
<i>Administrations centrales</i>	102	2			11	99
<i>Etablissements de crédit</i>	1 371				4	49
<i>Institutions non établissements de crédit</i>	950	4	2		125	142
<i>Grandes entreprises</i>	3 221	38	18	7	331	7 387
<i>Clientèle de détail</i>	6 402	235	40	34	1 443	9 482
Total	12 046	279	60	41	8 727	19 555

Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est représenté par le risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel (1)	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel (1)
(en millions d'euros)				
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	3 379	1 391	1 319	563
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	286 243	96 116	114 059	89 140
Risques sur les autres contreparties	41 412	10 729	35 951	10 990
Total (2)	331 034	108 236	151 329	100 693
Risques sur contrats de :				
- taux d'intérêt, change et matières premières	207 112	78 387	100 003	61 498
- dérivés actions et sur indices	18 421	8 498	13 811	25 941
- dérivés de crédit	104 904	21 308	37 425	13 231
Total (2)	330 437	108 193	151 239	100 670
Incidence des accords de compensation et de collatéralisation (3)	272 496	68 421	124 179	77 010
Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation	58 538	39 815	27 150	23 683

(1) Calculé selon les normes prudentielles (Bâle 1 en 2007 et Bâle 2 en 2008)

(2) Les données de 2007 ont été retraitées des dérivés de crédit pour les rendre homogènes avec celles de 2008

(3) Les données de 2007 ont été modifiées des effets de collatéralisation pour les rendre homogènes avec celles de 2008

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risques.

3.2. RISQUE DE MARCHÉ

(cf. rapport de gestion – Chapitre « Facteurs de risques dans le groupe Crédit Agricole – Risques de marché »)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

-les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,

-les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,

-les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

(en millions d'euros)	31.12.2008						31.12.2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	1 896	4 002	6 340	12 238	10 413
. Futures							0	33
. Swaps de taux d'intérêts				1 832	3 805	5 531	11 168	9 648
. Options de taux				1		194	195	10
. Caps-floors-collars				61	197	456	714	719
. Autres instruments conditionnels				2		159	161	3
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	582	46	923	1 551	330
. Opérations fermes de change				579	46	923	1 548	330
. Options de change				3			3	0
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	43	39	137	219	162
. Dérivés sur actions & indices boursiers				43	39	137	219	162
Sous total	0	0	0	2 521	4 087	7 400	14 008	10 905
. Opérations de change à terme				205	39	125	369	455
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	2 726	4 126	7 525	14 377	11 360

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008							31.12.2007
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	24	0	0	39 801	57 480	123 664	220 969	109 446
. FRA				1 753	195	1	1 949	227
. Swaps de taux d'intérêts				36 418	47 084	86 043	169 545	76 673
. Options de taux				15	2 650	16 660	19 325	7 330
. Caps-floors-collars				1 598	5 890	8 499	15 987	11 156
. Autres instruments conditionnels	24			17	1 661	12 461	14 163	14 060
Instruments de devises et or :	38	0	0	3 155	2 403	1 047	6 643	5 057
. Opérations fermes de change	38			1 984	1 470		3 492	1 350
. Options de change				1 171	933	1 047	3 151	3 707
Autres instruments :	5 423	4 652	1 163	12 028	68 127	40 918	132 311	54 065
. Dérivés sur actions & indices boursiers	5 382	4 648	1 158	6 521	9 324	1 483	28 516	23 421
. Dérivés sur produits de base	40			3 407	2		3 449	1 071
. Dérivés de crédits				2 093	58 797	39 428	100 318	29 154
. Autres	1	4	5	7	4	7	28	419
Sous total	5 485	4 652	1 163	54 984	128 010	165 629	359 923	168 568
. Opérations de change à terme				19 979	3 313	668	23 960	6 367
Valeurs nettes au bilan	5 485	4 652	1 163	74 963	131 323	166 297	383 883	174 935

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008							31.12.2007
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	3	0	0	1 872	4 857	7 071	13 803	9 856
. Futures	3						3	
. Swaps de taux d'intérêts				1 757	4 555	6 590	12 902	9 808
. Options de taux						315	315	29
. Caps-floors-collars				115	302	7	424	15
. Autres instruments conditionnels						159	159	4
Instruments de devises et or :	0	0	0	715	401	109	1 225	1 752
. Opérations fermes de change				714	401	109	1 224	1 752
. Options de change				1			1	0
Autres instruments :	0	0	0	5	22	2	29	1
. Dérivés sur actions & indices boursiers				5	22	2	29	1
. Dérivés sur produits de base							0	
. Dérivés de crédits							0	
. Autres							0	
Sous total	3	0	0	2 592	5 280	7 182	15 057	11 609
. Opérations de change à terme				2 342	3	67	2 412	479
Valeurs nettes au bilan	3	0	0	4 934	5 283	7 249	17 469	12 088

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif

(en millions d'euros)	31.12.2008						31.12.2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	17	0	0	44 050	55 374	127 888	227 329	112 839
. FRA				1 790	133		1 923	174
. Swaps de taux d'intérêts				40 422	44 094	86 778	171 294	77 797
. Options de taux				28	3 092	18 293	21 413	7 371
. Caps-floors-collars				1 738	6 507	10 076	18 321	12 686
. Autres instruments conditionnels	17			72	1 548	12 741	14 378	14 811
Instruments de devises et or :	39	0	0	4 821	2 854	1 763	9 477	6 177
. Opérations fermes de change	39			2 760	1 832	1 146	5 777	1 510
. Options de change				2 061	1 022	617	3 700	4 667
Autres instruments :	5 346	6 348	1 110	10 846	64 022	33 741	121 413	46 950
. Dérivés sur actions & indices boursiers	5 346	6 348	1 110	5 694	7 746	1 507	27 751	19 220
. Dérivés sur produits de base				2 118	8		2 126	1 123
. Dérivés de crédits				3 119	56 158	32 187	91 464	24 966
. Autres				-85	110	47	72	1 641
Sous total	5 402	6 348	1 110	59 717	122 250	163 392	358 219	165 966
. Opérations de change à terme				15 323	1 756	154	17 233	6 410
Valeurs nettes au bilan	5 402	6 348	1 110	75 040	124 006	163 546	375 452	172 376

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	12 538 901	10 771 441
. Futures	275 486	262 242
. FRA	935 314	802 999
. Swaps de taux d'intérêts	7 848 724	5 939 242
. Options de taux, caps-floors-collars, autres instruments conditionnels	3 479 377	3 766 958
Instruments de devises et or :	1 806 884	1 612 602
. Opérations fermes de change	907 844	841 920
. Options de change	899 040	770 682
Autres instruments :	1 727 559	2 153 641
. Dérivés sur actions & indices boursiers	161 009	363 534
. Dérivés sur métaux précieux	201	438
. Dérivés sur produits de base	35 313	40 372
. Dérivés de crédits	1 530 258	1 748 219
. Autres	778	1 078
Sous total	16 073 344	14 537 684
. Opérations de change à terme	1 069 442	1 137 396
Total	17 142 786	15 675 080

Les options sur instruments de taux, les caps, les floors, les collars et les autres instruments conditionnels ont été regroupés sous une seule ligne.

Risque de taux

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008			31.12.2007		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	56 718	15 825	9 089	52 769	12 167	5 110
. Taux fixe	48 388	15 001	8 198	22 457	11 100	1 156
. Taux variable	8 330	824	891	30 312	1 067	3 954
Autres devises de l'UE	3 628	811	2 005	3 438	89	2 060
. Taux fixe	3 425	811	2 005	1 111		2 060
. Taux variable	203			2 327	89	
USD	4 159	1 004	1 440	3 822	616	1 359
. Taux fixe	4 123	933	1 440	3 787	577	340
. Taux variable	36	71		35	39	1 019
JPY	792	0	0	464	61	0
. Taux fixe	792			268	61	
. Taux variable				196		
Autres devises	359	194	335	1 403	51	403
. Taux fixe	336	194	233	1 282		274
. Taux variable	23		102	121	51	129
Total	65 656	17 834	12 869	61 896	12 984	8 932
. Taux fixe	57 064	16 939	11 876	28 905	11 738	3 830
. Taux variable	8 592	895	993	32 991	1 246	5 102

(Total en principal , hors dettes rattachées non ventilables)

Risque de change

Contribution des devises au bilan consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008		31.12.2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	1 358 176	1 292 663	1 252 822	1 205 697
Autres devises de l'UE	48 490	62 579	49 897	54 745
USD	260 168	322 458	156 593	210 602
JPY	48 596	41 384	26 581	27 711
Autres devises	68 542	64 888	54 970	42 108
Total bilan	1 783 972	1 783 972	1 540 863	1 540 863

3.3. RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

(cf. rapport de gestion – Chapitre « Facteurs de risques dans le groupe Crédit Agricole – Gestion du bilan »)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	65 061	5 426	6 398	1 718	78 603
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	137 644	81 826	224 434	268 504	712 408
Total	202 705	87 252	230 832	270 222	791 011
Créances rattachées					5 309
Dépréciations					-18 754
Valeurs nettes au bilan					777 566

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	72 170	6 589	4 762	2 418	85 939
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	120 422	79 224	207 357	236 120	643 123
Total	192 592	85 813	212 119	238 538	729 062
Créances rattachées					5 104
Dépréciations					-17 232
Valeurs nettes au bilan					716 934

Dettes des établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit	111 753	17 040	9 307	10 471	148 571
Dettes envers la clientèle	405 713	47 783	48 116	19 285	520 897
Total	517 466	64 823	57 423	29 756	669 468
Dettes Rattachées					7 877
Valeur au bilan					677 345

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit	123 215	13 584	8 566	5 155	150 520
Dettes envers la clientèle	386 217	36 141	39 087	22 173	483 618
Total	509 432	49 725	47 653	27 328	634 138
Dettes Rattachées					2 546
Valeur au bilan					636 684

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	64	1 391	156	119	1 730
Titres du marché interbancaire			1 160	3 374	4 534
Titres de créances négociables	99 097	20 725	4 418	3 553	127 793
. Émis en France	61 226	13 797	1 487	3 297	79 807
. Émis à l'étranger	37 871	6 928	2 931	256	47 986
Emprunts obligataires	6 669	9 936	33 999	15 052	65 656
Autres dettes représentées par un titre	246	88	618	2 316	3 268
Total	106 076	32 140	40 351	24 414	202 981
Dettes rattachées					1 518
Valeur au bilan					204 499
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	5	42	1 518	16 269	17 834
Dettes subordonnées à durée indéterminée				12 869	12 869
Dépôt de garantie à caractère mutuel			1	103	104
Titres et emprunts participatifs	2			205	207
Total	7	42	1 519	29 446	31 014
Dettes rattachées					551
Valeur au bilan					31 565

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	926	164	621	52	1 763
Titres du marché interbancaire		305	400	3 950	4 655
Titres de créances négociables	72 211	27 372	10 527	13 275	123 385
. Émis en France	45 145	15 774	3 110	13 275	77 304
. Émis à l'étranger	27 066	11 598	7 417		46 081
Emprunts obligataires	2 376	13 426	31 467	14 627	61 896
Autres dettes représentées par un titre	99	7	372	1 501	1 979
Total	75 612	41 274	43 387	33 405	193 678
Dettes rattachées					1 758
Valeur au bilan					195 436
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	397	1 101	2 290	9 196	12 984
Dettes subordonnées à durée indéterminée				8 932	8 932
Dépôt de garantie à caractère mutuel	1			89	90
Titres et emprunts participatifs	2		1	234	237
Total	400	1 101	2 291	18 451	22 243
Dettes rattachées					288
Valeur au bilan					22 531

3.4. COUVERTURE DES RISQUES DE FLUX DE TRESORERIE ET DE JUSTE VALEUR SUR TAUX D'INTERETS ET DE CHANGE

(cf. rapport de gestion – Chapitre « Facteurs de risques dans le groupe Crédit Agricole – Gestion du bilan »)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change lié à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008		
	Valeur marché		Montant
	positive	négative	Notionnel
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	13 585	17 249	1 022 293
Taux d'intérêt	11 448	13 608	879 454
Capitaux propres	220	29	957
Change	1 917	3 612	141 689
Crédit			18
Matières premières			147
autres			28
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	730	204	50 848
Taux d'intérêt	727	195	50 752
Capitaux propres			
Change	3	9	96
Crédit			
Matières premières			
autres			
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER	62	16	1 180
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	14 377	17 469	1 074 321

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	
	Valeur marché	
	positive	négative
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	3 766	5 201
Taux d'intérêt	3 283	3 613
Capitaux propres	162	1
Change	321	1 587
Crédit		
Matières premières		
autres		
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	7 594	6 887
Taux d'intérêt	7 131	6 244
Capitaux propres		
Change	463	643
Crédit		
Matières premières		
autres		
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER		
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	11 360	12 088

3.5. RISQUES OPERATIONNELS

(cf. rapport de gestion – Chapitre « Facteurs de risques dans le groupe Crédit Agricole – Risques opérationnels »)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. GESTION DU CAPITAL ET RATIOS REGLEMENTAIRES

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », le groupe Crédit Agricole est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du Groupe Crédit Agricole est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, le groupe Crédit Agricole a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2009.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

L'application de la « directive conglomérat » entraîne désormais pour le groupe Crédit Agricole, la déduction de la valeur de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurance. Conformément à la réglementation, cette déduction est effectuée sur la totalité des fonds propres pour les entités acquises avant le 1^{er} janvier 2007.

En application de la réglementation, le groupe Crédit Agricole doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%. Au 31/12/08, comme au 31/12/07, le groupe Crédit Agricole répond à ces exigences réglementaires.

4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Sur opérations avec les établissements de crédit	8 168	9 347
Sur opérations internes au Crédit Agricole	2	5
Sur opérations avec la clientèle	34 100	30 642
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	6 875	5 828
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 301	1 253
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	2 999	3 205
Sur opérations de location-financement	1 401	1 212
Autres intérêts et produits assimilés	32	28
Produits d'intérêts (1)	54 878	51 520
Sur opérations avec les établissements de crédit	-10 707	-11 503
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-1	0
Sur opérations avec la clientèle	-13 006	-12 767
Actifs financiers disponibles à la vente	-31	-16
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Sur dettes représentées par un titre	-8 149	-8 408
Sur dettes subordonnées	-1 400	-1 204
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-3 317	-3 465
Sur opérations de location-financement	-258	-251
Autres intérêts et charges assimilées	0	0
Charges d'intérêts	-36 869	-37 614

(1) dont 659 millions d'euros sur créances dépréciées individuellement en décembre 2008 contre 546 millions d'euros en décembre 2007

4.2 COMMISSIONS NETTES

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008			31.12.2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	220	-192	28	271	-157	114
Sur opérations internes au Crédit Agricole	17	-21	-4	24	-19	5
Sur opérations avec la clientèle	3 210	-116	3 094	3 115	-137	2 978
Sur opérations sur titres	1 313	-491	822	1 618	-576	1 042
Sur opérations de change	69	-19	50	74	-15	59
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	1 920	-726	1 194	1 391	-539	852
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	2 928	-984	1 944	3 104	-1 057	2 047
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 826	-663	2 163	3 684	-1 260	2 424
Produits nets des commissions	12 503	-3 212	9 291	13 281	-3 760	9 521

4.3 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Dividendes reçus	135	305
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-4 884	3 028
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	-5 259	309
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	1 678	1 231
Résultat de la comptabilité de couverture	-285	-11
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-8 615	4 862

L'évolution du spread émetteur a engendré un profit en PNB de 688 M€ contre 188 M€ en 2007 sur les émissions structurées évaluées à la juste valeur.

Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur (1)	14 146	-13 849	297
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts</i>	4 637	-5 070	-433
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)</i>	9 509	-8 779	730
Couvertures de flux de trésorerie	1	-1	0
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>	1	-1	0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	1 285	-1 669	-384
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>	1 285	-1 669	-384
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	8 823	-9 021	-198
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts</i>	5 402	-2 997	2 405
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture</i>	3 421	-6 024	-2 603
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
<i>Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace</i>			
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie			
Total résultat de la comptabilité de couverture	24 255	-24 540	-285

(1) Les variations de juste valeur sur les swaps de couverture sont enregistrées en distinguant les montants bruts de gains ou de pertes générés par chaque position sous-jacente. Cette méthode ne s'applique pas aux instruments couverts.

31.12.2007

(en millions d'euros)	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	10 960	-11 241	-281
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts</i>	2 383	-2 188	195
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)</i>	8 577	-9 053	-476
Couvertures de flux de trésorerie	17	-3	14
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>	17	-3	14
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	913	-660	253
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>	913	-660	253
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	8 606	-8 604	2
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts</i>	7 760	-7 682	78
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture</i>	846	-922	-76
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
<i>Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace</i>			
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie	1	0	1
Total résultat de la comptabilité de couverture	20 497	-20 508	-11

4.4 GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Dividendes reçus	1 038	991
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	282	3 839
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable)	-1 145	-334
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	-52	66
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	123	4 562

4.5 PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITES

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	100	86
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-4 192	-4 069
Autres produits nets de l'activité d'assurance	5 335	10 248
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	6 304	-11 893
Produits nets des immeubles de placement	265	365
Autres produits (charges) nets	1 835	2 022
Produits (charges) des autres activités	9 647	-3 241

4.6 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Charges de personnel	-11 488	-11 617
Impôts et taxes	-560	-518
Services extérieurs et autres charges	-7 096	-7 133
Charges d'exploitation	-19 144	-19 268

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des commissaires aux comptes des sociétés du Groupe Crédit Agricole intégrées globalement et proportionnellement comptabilisés dans le résultat 2008 est donnée ci-dessous :

en milliers d'euros (HT)	2008						TOTAL
	Ernst & Young	Price Waterhouse Coopers	Mazars et Guerard	KPMG	Deloitte	Autres	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	18 400	16 085	2 480	1 990	1 705	3 783	44 443
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes	2 806	2 944	211	72	46	82	6 161
TOTAL	21 206	19 029	2 691	2 062	1 751	3 865	50 604

4.7 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Dotations aux amortissements	-1047	-1004
Dotations aux dépréciations	-1	0
total	-1048	-1004

4.8 COUT DU RISQUE

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-8 263	-6 411
Actifs financiers disponibles à la vente	-120	-37
Prêts et créances	-7 067	-5 759
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-29	
Autres actifs	-36	-59
Engagements par signature	-330	-135
Risques et charges	-681	-421
Reprises de provisions et de dépréciations	3 799	3 487
Actifs financiers disponibles à la vente	8	28
Prêts et créances	3 177	2 937
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	9	21
Engagements par signature	159	131
Risques et charges	446	370
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-4 464	-2 924
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	-4	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-319	-139
Récupérations sur prêts et créances amortis	290	250
Pertes sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Décotes sur crédits restructurés	-71	-63
Pertes sur engagements par signature	-1	-1
Autres pertes	-31	-11
Coût du risque	-4 600	-2 888

4.9 GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	23	23
Plus-values de cession	56	41
Moins-values de cession	-33	-18
Titres de capitaux propres consolidés ⁽¹⁾	424	1 431
Plus-values de cession	435	1 432
Moins-values de cession	-11	-1
Gains ou pertes sur autres actifs	447	1 454

(1) En 2008, correspond essentiellement aux plus et moins-values de cession liées à l'opération Newedge. En 2007, correspond à une plus-value de cession et produit de dilution sur INTESA.

4.10 IMPOTS

Charge d'impôt :

	31.12.2008	31.12.2007
<i>(en millions d'euros)</i>		
Charge d'impôt courant	-2 706	-3 287
Charge d'impôt différé	1 748	1 552
Charge d'impôt de la période	-958	-1 735

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31/12/2008

<i>(en millions d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	4 137	34,43%	-1 424
Effet des différences permanentes		-0,44%	17
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-6,50%	269
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		1,18%	-50
Effet de l'imposition à taux réduit		-5,27%	219
Effet des autres éléments		-0,24%	11
Taux et charge effectif d'impôt		23,17%	-958

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2008.

Au 31/12/2007

<i>(en millions d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations sur écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	7 899	34,43%	-2 720
Effet des différences permanentes		2,04%	-161
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-2,63%	208
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		-1,34%	106
Effet de l'imposition à taux réduit		-8,55%	675
Effet des autres éléments		-1,99%	157
Taux et charge effectif d'impôt		21,96%	-1 735

5 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Définition des secteurs d'activité

Au sein du groupe Crédit Agricole, les activités sont organisées en sept secteurs d'activité :

Les six pôles métiers suivants :

- Banque de proximité en France – Caisses régionales,
- Banque de proximité en France – Réseau LCL,
- Banque de détail à l'international,
- Services financiers spécialisés,
- Gestion d'actifs, assurances et banque privée,
- Banque de financement et d'investissement.

Auxquels s'ajoute un pôle « gestion pour compte propre et divers ».

Présentation des pôles métiers

1. Banque de proximité en France – Caisses régionales

Ce pôle métier recouvre les Caisses régionales et leurs filiales.

Les Caisses régionales représentent la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.

2. Banque de proximité en France – Réseau LCL

Ce pôle métier regroupe les activités du réseau de LCL en France, à forte implantation urbaine, privilégiant une approche segmentée de la clientèle (avec les particuliers, professionnels, petites et moyennes entreprises).

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

3. Banque de détail à l'international

Ce pôle métier comprend les filiales et participations étrangères – intégrées globalement ou par mise en équivalence - dont l'activité relève majoritairement de la banque de détail.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe (Emporiki Bank en Grèce, Cariparma et FriulAdria en Italie, Lukas Bank en Pologne, Banco Espírito Santo au Portugal, Bankoia et Bankinter en Espagne, Crédit Agricole Belge en Belgique, Indexbank en Ukraine, Meridian Bank en Serbie) et dans une moindre mesure au Moyen-Orient et en Afrique (Crédit du Maroc, Crédit Agricole Egypt...). Ne sont toutefois pas incluses

dans ce pôle les filiales étrangères de crédit à la consommation et de crédit-bail (filiales de Sofinco, et de CA-Leasing et EFL en Pologne...) qui sont affectées au pôle « Services financiers spécialisés ».

4. Services financiers spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services bancaires aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation autour de Sofinco et de Finaref en France et au travers de filiales ou de partenariats à l'étranger (Agos Spa, Credit-Plus, Ribank, Credibom, Dan Aktiv, Interbank Group, Emporiki, Credicom, FGA Capital Spa, Ducato, Forso) ;
- des financements spécialisés aux entreprises tels que l'affacturage (Eurofactor France et ses filiales internationales) et le crédit-bail (Groupe CA-Leasing, EFL).

5. Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Cette ligne métier comprend :

- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Crédit Agricole Asset Management (CAAM) et BFT principalement pour la gestion classique d'OPCVM et de comptes gérés, par CPR Asset Management, CA-AIPG pour la gestion spécialisée, par CREELIA pour l'épargne entreprise ;
- les services financiers aux institutionnels : Caceis Bank pour la fonction conservation et Caceis Fastnet pour la fonction administration de fonds ;
- les activités d'assurances de personnes (exercées par Prédica et la Médicale de France, ainsi que par CA Vita en Italie et Bes Vida au Portugal) ;
- les activités d'assurances dommages (exercées par Pacifica, Finaref assurances, ainsi que par Bes Seguros au Portugal) ;
- ainsi que les activités de banque privée exercées principalement par la Banque de Gestion Privée Indosuez (BGPI), des filiales de Calyon (Crédit Agricole Suisse, Crédit Agricole Luxembourg, Crédit Foncier de Monaco...).

6. Banque de Financement et d'Investissement

Elle se décompose en deux grandes activités pour l'essentiel réalisées par Calyon :

- la banque de marchés et d'investissement qui regroupe l'ensemble des activités de capitaux et de courtage sur actions et de contrats à terme, le primaire action et le conseil en fusions et acquisitions ;
- la banque de financement qui se compose des activités de financements bancaires classiques et des financements structurés : financements de projets, financements d'actifs, de l'immobilier et de l'hôtellerie et gestion des actifs dépréciés de Calyon.

7. Gestion pour compte propre et divers

Ce pôle comprend principalement la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion Actif/Passif et la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières.

Il comprend également le résultat des activités de capital investissement et de diverses autres sociétés du Groupe Crédit Agricole (Uni-édition, des sociétés de moyens, des sociétés immobilières d'exploitation portant des immeubles affectés à plusieurs pôles...) ainsi que les dividendes ou autres revenus et charges de Crédit Agricole S.A. sur ses participations et autres titres non consolidés (hors la banque de détail à l'international).

Ce pôle comprend également les résultats de secteurs d'activités en « work-out » ou d'activités non apportées dans le cadre de la réorganisation des métiers dans le Groupe.

Il intègre enfin les effets nets de l'intégration fiscale des groupes Crédit Agricole s.A. et LCL ainsi que les écarts de taux d'imposition « normatifs » des métiers par rapport au taux d'impôts réel des filiales.

5.1 INFORMATION SECTORIELLE PAR POLES D'ACTIVITE

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque pôle d'activité.

Les passifs sectoriels équivalents aux fonds propres alloués, sont déterminés à l'aide d'un calcul normalisé d'allocation des fonds propres par pôle d'activité.

(en millions d'euros)	31.12.2008							Total
	Banque de proximité en France		Banque de détail à l'international	Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances, banque Privée	Banque de financement et d'investissement	Gestion pour compte propre et divers	
	Caisses régionales	Réseau LCL						
Produit net bancaire	11 692	3 771	3 327	2 990	3 997	1 893	785	28 455
Charges d'exploitation	-7 260	-2 533	-2 267	-1 608	-1 866	-3 580	-1 078	-20 192
Résultat brut d'exploitation	4 432	1 238	1 060	1 382	2 131	-1 687	-293	8 263
Coût du risque	-1 384	-200	-927	-684	-116	-1 310	21	-4 600
Résultat d'exploitation	3 048	1 038	133	698	2 015	-2 997	-272	3 663
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	5		-104	9	2	113	41	66
Gains ou pertes nets sur autres actifs					-2	-2	451	447
Variations de valeur des écarts d'acquisition			-304		-1			-305
Résultat avant impôt	3 053	1 038	-275	707	2 014	-2 886	220	3 871
Impôts sur les bénéfices	-1 057	-311	-165	-234	-611	1 016	404	-958
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			28					28
Résultat net de l'exercice	1 996	727	-412	473	1 403	-1 870	624	2 941
Intérêts minoritaires	2		14	13	5	54	402	490
Résultat net part du Groupe	1 994	727	-426	460	1 398	-1 924	222	2 451
Actifs sectoriels								
- dont Parts dans les entreprises mises en équivalence	62		1 822	44	10	816	729	3 483
- dont écarts d'acquisition	37	5 558	4 623	3 356	4 454	2 511	77	20 616
Total actif	431 792	107 011	97 868	105 135	301 455	1 035 101	-294 390	1 783 972
Fonds Propres alloués	10 377	2 143	4 213	3 204	8 358	9 478		37 773

Les fonds propres alloués par pôle sont établis comme suit:

- 6% des risques pondérés pour la banque de proximité en France : réseau LCL et des Caisses régionales;
- pour la banque de détail à l'international, les fonds propres sont évalués à 6% des risques pondérés majorés de 50% de la valeur des sociétés mises en équivalence et des titres de participation dans des établissements financiers étrangers ;
- 6% des risques pondérés pour les Services financiers spécialisés, majorés de 50% de la valeur des sociétés mises en équivalence et des titres de participation dans les établissements financiers étrangers ;
- 6% des risques pondérés (crédits et marchés) pour la banque de financement et d'investissement, majorés de 50% de la valeur des sociétés mises en équivalence et des titres de participation dans les établissements financiers étrangers ;
- pour l'asset management et la banque privée, les fonds propres alloués représentent le montant le plus élevé entre, d'une part l'exigence de fonds propres calculée sur la base de 6% des encours pondérés et, d'autre part un montant de 3 mois de charge d'exploitation, majorés de 50% de la valeur des sociétés mises en équivalence et des titres de participation dans les établissements financiers étrangers ;
- pour les assurances, les exigences réglementaires propres à ces activités sont retenues comme fonds propres alloués (soit 100% de la marge de solvabilité minimum).

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007							Total
	Banque de proximité en France		Banque de détail à l'international	Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances, banque Privée	Banque de financement et d'investissement	Gestion pour compte propre et divers	
	Caisses régionales	LCL						
Produit net bancaire	12 600	3 664	2 954	2 977	4 307	2 781	327	29 610
Charges d'exploitation	-7 406	-2 706	-1 959	-1 576	-1 804	-3 537	-1 284	-20 272
Résultat brut d'exploitation	5 194	958	995	1 401	2 503	-756	-957	9 338
Coût du risque	-987	-127	-295	-491	4	-957	-35	-2 888
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	3		154	8	8	135	94	402
Gains ou pertes nets sur autres actifs			117	28	230	-1	1 080	1 454
Variations de valeur des écarts d'acquisition			-65		-14		-1	-80
Résultat avant impôt	4 210	831	906	946	2 731	-1 579	181	8 226
Impôts sur les bénéfices	-1 515	-249	-228	-311	-782	767	583	-1 735
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			-4					-4
Résultat net de l'exercice	2 695	582	674	635	1 949	-812	764	6 487
Intérêts minoritaires	5		156	40	38	92	186	517
Résultat net part du Groupe	2 690	582	518	595	1 911	-904	578	5 970
Actifs sectoriels								
- dont Parts dans les entreprises mises en équivalence	7		1 056	34		656	845	2 598
- dont écarts d'acquisition	70	5 558	4 791	2 958	4 363	1 851	101	19 692
Total actif	408 373	99 852	85 117	86 593	303 488	807 920	-250 480	1 540 863
Fonds Propres alloués	10 187	1 854	3 829	2 787	7 838	9 683		36 178

(1) : Les fonds propres alloués 2007 ont été re-calculés suivant la méthodologie Bâle II afin de les rendre comparables aux données 2008.

5.2 INFORMATION SECTORIELLE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008			31.12.2007		
	Résultat net Part Groupe	dont PNB	Actifs sectoriels	Résultat net Part Groupe	dont PNB	Actifs sectoriels
France (y compris DOM-TOM)	1 913	20 545	2 006 916	3 876	21 519	1 765 633
Autres pays de l'Union européenne	-196	5 494	289 268	1 120	5 353	240 400
Autres pays d'Europe	138	699	36 406	122	596	28 791
Amérique du Nord	122	926	100 771	138	876	86 560
Amériques Centrale et du Sud	59	137	1 615	70	123	1 397
Afrique et Moyen Orient	258	433	17 491	259	503	16 497
Asie et Océanie (hors Japon)	174	892	59 365	330	1 194	47 901
Japon	-17	142	32 687	55	249	25 028
Opérations intragroupes		-813	-760 547		-803	-671 344
Total	2 451	28 455	1 783 972	5 970	29 610	1 540 863

5.3 SPECIFICITE DE L'ASSURANCE

Marge brute des sociétés d'assurance

Les contributeurs à l'information ci-dessous sont les sociétés d'assurance Prédica et Pacifica.

Activité ASSURANCE	31.12.2008			31.12.2007		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Primes émises	15 532	2 346	17 878	18 616	2 051	20 667
variation des primes non acquises	0	-69	-69	0	-60	-60
Primes acquises	15 532	2 277	17 809	18 616	1 991	20 607
Produits des placements nets de charge de gestion	6 677	134	6 811	6 571	80	6 651
Plus ou moins values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement	-1 621	-11	-1 632	1 744	42	1 786
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	-7 667	-55	-7 722	1 203	15	1 218
Variation des dépréciations sur instruments financiers	-891	1	-890	-97	0	-97
Produits financiers nets de charges hors coût de financement	-3 502	69	-3 433	9 421	137	9 558
Total produits des activités ordinaires	12 030	2 346	14 376	28 037	2 128	30 165
Charges de prestations des contrats	-9 993	-1 443	-11 436	-26 037	-1 373	-27 410
Charges ou produits nets de cessions en réassurance	-83	-76	-159	38	-53	-15
Frais d'acquisition des contrats (y compris commissions)	-633	-398	-1 031	-669	-369	-1 038
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	0	0	0	0	0	0
Frais d'administration	-227	-110	-337	-228	-89	-317
Autres produits et charges opérationnels courants	0	-126	-126	0	-59	-59
Total autres produits et charges opérationnels	-10 936	-2 153	-13 089	-26 896	-1 943	-28 839
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	1 094	193	1 287	1 141	185	1 326
Charge de financement	-42	0	-42	-23	0	-23
Impôts sur les résultats	-332	-36	-368	-354	-39	-393
RESULTAT NET CONSOLIDE	720	157	877	764	146	910
Intérêts des minoritaires	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET PART DU GROUPE	720	157	877	764	146	910

Ventilation des placements des sociétés d'assurance

Les contributeurs à l'information ci-dessous sont les sociétés d'assurance Prédica et Pacifica.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008			31.12.2007		
	Valeur Brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur Brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	3 264	3 248	3 539	3 228	3 213	3 681
2 Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	8 417	12 006	10 505	12 975	12 830	16 054
3 Parts d'OPCVM autres que celles visées en 4	20 525	22 158	21 125	3 368	3 368	3 577
4 Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	6 037	6 037	6 746	1 806	1 806	1 891
5 Obligations et autres titres à revenu fixe	127 040	121 312	118 295	115 381	115 756	114 035
6 Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0
7 Autres prêts et effets assimilés	1 688	1 684	1 260	353	353	353
8 Dépôts auprès des entreprises cédantes	1	1	1	1	1	1
9 Dépôts autres que ceux visés au 8, cautionnements en espèces et autres placements	52	52	52	0	0	0
10 Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	25 518	25 518	25 518	29 161	29 161	29 161
Total	192 542	192 016	187 041	166 273	166 488	168 753
Retraitements de consolidation						
Valeur nette		192 016			166 488	

6 NOTES RELATIVES AU BILAN

6.1 CAISSE, BANQUES CENTRALES

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008		31.12.2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	3 644		3 244	
Banques centrales	48 794	1 313	18 508	393
Total en principal	52 438	1 313	21 752	393
Créances rattachées	14	11	21	8
Valeur au bilan	52 452	1 324	21 773	401

6.2 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	547 126	426 845
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option	31 554	34 098
Juste valeur au bilan	578 680	460 943
<i>Dont Titres prêtés</i>	2 881	4 097

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Créances sur la clientèle	1 229	3 215
Titres reçus en pension livrée	56 072	94 787
Titres détenus à des fins de transaction	105 942	153 908
- Effets publics et valeurs assimilées	41 263	38 541
- Obligations et autres titres à revenu fixe	53 212	86 326
* titres cotés	41 732	74 853
* titres non cotés	11 480	11 473
- Actions et autres titres à revenu variable	11 467	29 041
* titres cotés	9 026	27 193
* titres non cotés	2 441	1 848
Instruments dérivés	383 883	174 935
Juste valeur au bilan	547 126	426 845

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option

	31.12.2008	31.12.2007
<i>(en millions d'euros)</i>		
Créances sur clientèle	103	82
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	27 821	29 162
Titres à la juste valeur par résultat sur option	3 630	4 854
- Effets publics et valeurs assimilés	8	10
- Obligations et autres titres à revenu fixe	2 774	3 916
* titres cotés	1 159	2 014
* titres non cotés	1 615	1 902
- Actions et autres titres à revenu variable	848	928
* titres cotés	64	94
* titres non cotés	784	834
Juste valeur au bilan	31 554	34 098

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2008	31.12.2007
<i>(en millions d'euros)</i>		
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	496 547	332 241
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	557	675
Juste valeur au bilan	497 104	332 916

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31.12.2008	31.12.2007
<i>(en millions d'euros)</i>		
Titres vendus à découvert	26 128	26 597
Dettes représentées par un titre	24 408	26 214
Titres donnés en pension livrée	70 559	106 511
Dettes envers la clientèle		542
Instruments dérivés	375 452	172 377
Juste valeur au bilan	496 547	332 241

Passifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option

	31.12.2008		31/12/2007	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dépôts d'établissements de crédit				
Autres dépôts				
Titres de dette	557	0	675	0
Passifs subordonnés				
Autres passifs financiers				
Total	557	0	675	0

Instruments dérivés de transaction

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

6.3 INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change

6.4 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

	31.12.2008	31.12.2007
<i>(en millions d'euros)</i>		
- Effets publics et valeurs assimilées	55 605	42 578
- Obligations et autres titres à revenu fixe	114 972	104 712
* Titres cotés	97 623	83 683
* Titres non cotés	17 349	21 029
- Actions et autres titres à revenu variable	18 951	40 913
* Titres cotés	13 119	35 731
* Titres non cotés	5 832	5 182
Total des titres disponibles à la vente	189 528	188 203
Total des créances disponibles à la vente	153	107
Créances rattachées	2 706	2 118
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	192 387	190 428

(1) dont -2 958 millions d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances en 2008 contre -2 388 millions d'euros en 2007

Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008			31.12.2007		
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	55 605	622	-142	42 578	155	-88
Obligations et autres titres à revenu fixe	114 973	967	-5 333	104 712	4 050	-2 060
Actions et autres titres à revenu variable	12 229	199	-2 203	32 117	4 157	-13
Titres de participation non consolidés	6 721	1 235	-1 690	8 796	2 233	-59
Créances disponibles à la vente	153	1		107		
Créances rattachées	2 706			2 118		
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	192 387	3 024	-9 368	190 428	10 595	-2 220
Impôts		-742	2 563		-1 913	717
Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)⁽¹⁾		2 282	-6 805		8 682	-1 503

(1) En 2008, le montant de moins-values nettes latentes de -4,5 milliards d'euros est partiellement compensé par la participation aux bénéfices différée active nette d'impôt de 3 milliards de Predica ; le solde de -1,5 milliard d'euros comprend principalement la moins-value latente nette d'impôt sur Intesa SanPaolo de 1,5 milliard d'euros. Cette moins-value latente est enregistrée au 31/12/08 en capitaux propres recyclables (cf tableau de variation des capitaux propres). Aucune provision pour dépréciation durable n'a été comptabilisée à cette date. Les critères retenus par le Groupe n'étaient pas remplis, le cours du titre n'ayant connu une forte baisse que dans le courant du dernier trimestre.

6.5 PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	40 164	52 568
dont comptes ordinaires débiteurs sains	21 503	22 858
dont comptes et prêts au jour le jour sains	3 398	10 039
Valeurs reçues en pension	429	3 203
Titres reçus en pension livrée	35 408	28 473
Prêts subordonnés	669	589
Titres non cotés sur un marché actif	1 819	977
Autres prêts et créances	114	129
Total	78 603	85 939
Créances rattachées	434	460
Dépréciations	341	113
Valeur nette au bilan	78 696	86 286

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
<i>Opérations avec la clientèle</i>		
Créances commerciales	12 543	11 965
Autres concours à la clientèle	599 453	553 632
Titres reçus en pension livrée	25 176	14 158
Prêts subordonnés	570	423
Titres non cotés sur un marché actif	13 761	4 840
Créances nées d'opérations d'assurance directe	556	1 994
Créances nées d'opérations de réassurance	241	237
Avances en comptes courants d'associés	813	880
Comptes ordinaires débiteurs	40 693	39 133
Total	693 806	627 262
Créances rattachées	4 504	4 312
Dépréciations	18 192	16 917
Valeur nette	680 118	614 657
<i>Opérations de location financement</i>		
Location-financement immobilier	7 277	5 549
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	11 326	10 311
Total	18 603	15 860
Créances rattachées	370	333
Dépréciations	221	202
Valeur nette	18 752	15 991
Valeur nette au bilan	698 870	630 648

6.6 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DES ACTIFS FINANCIERS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2008
Créances sur établissements de crédit	113		241	-11	-2		341
Créances sur la clientèle (1)	16 917	272	7 773	-6 606	-74	-90	18 192
dont dépréciations collectives (2)	4 715	36	1 206	-536	15	-52	5 384
Opérations de location financement	202	2	184	-165	-2		221
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0		29				29
Actifs disponibles à la vente (3)	2 388		1 272	-700	-46	44	2 958
Autres actifs financiers	263	4	22	-149	-1		139
Total des dépréciations d'actifs financiers	19 883	278	9 521	-7 631	-125	-46	21 880

Dans la colonne "Autres mouvements" :

(1) dont -144 millions d'euros correspondant à la sortie des stocks de dépréciations des entités africaines classées en "activités destinées à être cédées" et +55 millions d'euros de complément de dépréciation affecté au goodwill de Interbank chez SOFINCO (dans les 12 mois suivant l'acquisition).

(2) dont -63 millions d'euros correspondant à la sortie des stocks de dépréciations des entités africaines classées en "activités destinées à être cédées".

(3) dont +29 millions d'euros d'ajustement de la dépréciation locale sur la valeur des titres de CA VITA à l'acquisition (dans les 12 mois suivant l'acquisition).

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2007
Créances sur établissements de crédit	310		11	-200	-1	-7	113
Créances clientèle	15 646	398	6 300	-5 424	-21	18	16 917
dont dépréciations collectives	3 897	102	1 226	-523	2	11	4 715
Opérations de location financement	203	12	137	-153		3	202
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs disponibles à la vente	2 882	18	371	-564	-29	-290	2 388
Autres actifs financiers	242	1	46	-41		15	263
Total des dépréciations d'actifs financiers	19 283	429	6 865	-6 382	-51	-261	19 883

6.7 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	103 019	110 785
dont comptes ordinaires créditeurs	7 075	12 867
dont comptes et emprunts au jour le jour	11 201	8 490
Valeurs données en pension	14 004	11 577
Titres donnés en pension livrée	31 548	28 158
Total	148 571	150 520
Dettes rattachées	878	1 024
Valeur au bilan	149 449	151 544

Dettes envers la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Comptes ordinaires créditeurs	148 469	145 915
Comptes d'épargne à régime spécial	199 561	202 839
Autres dettes envers la clientèle	135 897	116 271
Titres donnés en pension livrée	35 127	15 863
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 395	2 318
Dettes nées d'opérations de réassurance	449	412
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques		0
Total	520 898	483 618
Dettes rattachées	6 998	1 522
Valeur au bilan	527 896	485 140

6.8 ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Effets publics et valeurs assimilées	17 174	19 868
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 824	6 103
Total	23 998	25 971
Créances rattachées	464	495
Provisions	-29	0
Valeurs nettes au bilan	24 433	26 466

6.9 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	1 730	1 763
Titres du marché interbancaire	4 534	4 655
Titres de créances négociables :	127 793	123 385
. Émis en France	79 807	77 304
. Émis à l'étranger	47 986	46 081
Emprunts obligataires	65 656	61 896
Autres dettes représentées par un titre	3 268	1 979
Total	202 981	193 678
Dettes rattachées	1 518	1 758
Valeur au bilan	204 499	195 436
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	17 834	12 984
Dettes subordonnées à durée indéterminée	12 869	8 932
Dépôt de garantie à caractère mutuel	104	90
Titres et emprunts participatifs	207	237
Total	31 014	22 243
Dettes rattachées	551	288
Valeur au bilan	31 565	22 531

Au 31 décembre 2008, l'encours des titres super subordonnés et avances en comptes courants était de 9 014 millions d'euros (4 319 millions d'euros au 31 décembre 2007) ; cette augmentation comprend notamment l'émission de 3 000 millions d'euros souscrite par la Société de Prise de Participation de l'Etat (SPPE).

ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement le volume et la nature de ses passifs en regard de l'évolution de ses emplois.

Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de Crédit Agricole S.A.

Le groupe Crédit Agricole a émis les différents types de dettes subordonnées présentés ci-après.

▪ Emissions de titres subordonnés remboursables

Les Titres Subordonnés Remboursables (TSR) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel ou annuel.

Ils sont réalisés soit sur le marché français, et sont donc émis dans le cadre de la législation française soit sur les marchés internationaux et sont émis sous droit anglais dans le cadre du programme EMTN (euro medium term-notes).

Le TSR se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

Dans le cas des émissions réalisées par Crédit Agricole S.A. et en cas de liquidation éventuelle, le remboursement des TSR interviendra après désintéressement des créanciers privilégiés et chirographaires, mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs accordés par l'émetteur. Les intérêts quant à eux

ne font généralement pas l'objet de clause de subordination. Lorsque celle-ci existe, elle se réfère à des événements hors du champ du contrôle de la société.

- **Emissions de titres subordonnés à durée indéterminée**

Les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel. Ils ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société émettrice ou à l'échéance de la durée de vie qui est indiquée dans les statuts de Crédit Agricole S.A., sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement. La clause de subordination peut s'appliquer au capital et aux intérêts. En particulier, le coupon peut être suspendu si l'Assemblée générale constate une absence de bénéfice distribuable pour l'exercice concerné.

- **Emission de titres super subordonnés (TSS)**

Les titres super subordonnés émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts à taux fixe ou à taux variable, de maturité perpétuelle, senior par rapport aux actions et aux T3CJ mais subordonnés à l'ensemble des autres dettes subordonnées. Les coupons sont non cumulatifs et le paiement d'un dividende par Crédit Agricole S.A. entraîne l'obligation de payer le coupon des TSS. Il existe également des options de rachat à 5 ans sans step up et à 10 ans avec step up.

En décembre 2008, Crédit Agricole S.A. a émis 3 000 millions d'euros de TSS souscrit par la SPPE. Ces titres sont rémunérés à 8.33% les 5 premières années puis à euribor 3 mois plus une marge. Ils possèdent les caractéristiques habituelles des TSS avec quelques particularités dont la principale est l'existence d'un prix de rachat déterminé mais croissant dans le temps et la possibilité pour l'émetteur de rembourser cette dette avant 5 ans avec l'accord de la Commission Bancaire.

Compte tenu des conditions propres aux émissions présentées ci-dessus, tous les titres subordonnés émis par Crédit Agricole S.A. sont classés en dettes.

6.10 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES

Impôts différés - Passif <i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Actifs disponibles à la vente	-262	546
Couvertures de Flux de Trésorerie	504	192
Autres différences temporaires	1 985	742
Autres impôts différés passif	8 507	5 602
Effet des compensations par entité fiscale	-10 416	-6 584
Total impôts différés passif	318	498

Impôts différés - Actif <i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Provisions non déductibles	3 150	2 584
Charges à payer non déductibles	1 043	278
Couvertures de Flux de Trésorerie	704	231
Autres impôts différés actif	11 448	7 596
Effet des compensations par entité fiscale	-10 416	-6 583
Total impôts différés actif	5 929	4 106

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.11 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF, PASSIF ET DIVERS

Comptes de régularisation actif

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Autres actifs	73 917	51 086
Comptes de stocks et emplois divers	443	36
Gestion collective des titres Livret développement durable	265	2 339
Débiteurs divers	58 787	31 619
Comptes de règlements	12 912	15 850
Capital souscrit non versé	2	2
Autres actifs d'assurance	784	705
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	724	535
Comptes de régularisation	16 472	20 457
Comptes d'encaissement et de transfert	10 804	10 836
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	943	2 059
Produits à recevoir	2 594	2 400
Charges constatés d'avance	465	528
Autres comptes de régularisation	1 666	4 634
Valeur nette au bilan	90 389	71 543

Comptes de régularisation passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Autres passifs (1)	56 026	40 323
Comptes de règlements	13 198	15 748
Créditeurs divers	13 506	12 147
Versement restant à effectuer sur titres	301	496
Autres	29 021	11 932
Comptes de régularisation	24 006	21 402
Comptes d'encaissement et de transfert	10 864	9 853
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	4 705	2 629
Produits constatés d'avance	3 412	3 219
Charges à payer	5 022	5 516
Autres comptes de régularisation	3	185
Valeur au bilan	80 032	61 725

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

6.12 ACTIFS ET PASSIFS LIES AUX ACTIFS NON COURANT DESTINES A ETRE CEDES

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Actifs non courants destinés à être cédés	1 582	196
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	1 506	97

Les éléments concernent pour l'essentiel le réseau de banques de détail en Afrique en 2008 et Emporiki Germany en 2007

6.13 IMMEUBLES DE PLACEMENT

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2008
Immeubles de placement							
Valeur brute	3 468	-1	118	-211	0	21	3 395
Amortissements et dépréciations	-277	0	-39	18	0	-14	-312
Valeur nette au bilan	3 191	-1	79	-193	0	7	3 083

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2007
Immeubles de placement							
Valeur brute	3 617	54	26	-246		17	3 468
Amortissements et dépréciations	-279	5	-29	21		5	-277
Valeur nette au bilan	3 338	59	-3	-225	0	22	3 191

La valeur des immeubles de placement est estimée « à dire d'expert ».

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 4 320 millions d'euros au 31/12/2008 contre 4 567 millions d'euros au 31/12/2007.

6.14 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (HORS ECARTS D'ACQUISITION)

(en millions d'euros)

	31.12.2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	
Immobilisations corporelles							
Valeur brute	14 660	22	1 528	-1 302	-20	61	
Créances rattachées (1)							
Amortissements et dépréciations (2)	-7 340	17	-1 017	767	4	35	
Valeur nette au bilan	7 320	39	511	-535	-16	(3) 96	
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	3 215	43	438	-181	-5	147	
Amortissements et dépréciations	-1 917	-11	-292	124	4	-15	
Valeur nette au bilan	1 298	32	146	-57	-1	(4) 132	

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple

(2) y compris amortissements sur immobilisations données en location simple

(3) Principalement immobilisations temporairement non louées du crédit-bail mobilier

(4) Identification d'actifs acquis pendant la période d'affectation de l'écart d'acquisition, notamment sur les acquisitions italiennes

(en millions d'euros)

	31.12.2006	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2007
Immobilisations corporelles							
Valeur brute	13 074	727	1 661	-1 074	-41	313	14 660
Créances rattachées (1)	0						0
Amortissements et dépréciations (2)	-6 498	-315	-952	583	22	-180	-7 340
Valeur nette au bilan	6 576	412	709	-491	-19	133	7 320
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	2 543	349	481	-219	-7	68	3 215
Amortissements et dépréciations	-1 611	-43	-275	103	4	-95	-1 917
Valeur nette au bilan	932	306	206	-116	-3	-27	1 298

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

(2) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.15 PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE

Ventilation des provisions techniques d'assurance

Les contributeurs à l'information ci-dessous sont les sociétés d'assurances Predica et Pacifica.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008			31.12.2007		
	Vie	Non vie	Total	Vie	Non vie	Total
Contrats d'assurances	68 551	438	68 989	55 104	394	55 498
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	107 956	0	107 956	117 611	0	117 611
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	1 540	0	1 540	3 213	0	3 213
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes	2 160	74	2 234	10 369	0	10 369
Autres provisions techniques (<i>sinistres, autres...</i>)	394	1 880	2 274	785	1 660	2 445
Total des provisions techniques ventilées	180 601	2 392	182 993	187 082	2 054	189 136
Participation aux bénéfices différée active ⁽¹⁾	-5 355	0	-5 355	0	0	0
Part des réassureurs dans les provisions techniques	-261	-187	-448	-182	-169	-351
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	174 985	2 205	177 190	186 900	1 885	188 785

⁽¹⁾ La participation aux bénéfices différée active s'analyse ainsi :

Participation aux bénéfices différée	31.12.2008
Participation différée sur revalorisation des titres AFS	4 611
Participation différée sur revalorisation des titres de trading	2163
PB différé sur annulation de PRE	-1419
Total	5 355

Le caractère recouvrable de cet actif a fait l'objet de tests tels que décrit dans la note 1.3 sur les activités d'assurance, en conformité avec la recommandation du CNC du 19 décembre 2008.

6.16 PROVISIONS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2008
Risques sur les produits épargne logement	928		51		-61			918
Risques d'exécution des engagements par signature	376		330	-9	-159		-16	522
Risques opérationnels (1)	551		145	-46	-148		6	508
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (2)	2 357	8	308	-352	-45	0	-20	2 256
Litiges divers	1 166		242	-65	-202		44	1 185
Participations	32		30	-3	-12			47
Restructurations	18		1	-7	-3			9
Autres risques (3)	1 218	-2	877	-242	-403	4	47	1 499
Provisions (4)	6 646	6	1 984	-724	-1 033	4	61	6 944

(1) Les principaux contributeurs sont les services financiers spécialisés, la gestion d'actifs, LCL et les caisses régionales.

(2) La ligne "Engagements sociaux (retraites) et assimilés" recense les avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies tels que détaillés dans la note 7.4, mais également les provisions sur les engagements sociaux liés au plan de compétitivité chez LCL.

(3) Cette ligne comprend les provisions pour risques divers, dont notamment celles liées au nouveau schéma directeur immobilier en Ile-de-France de LCL.

(4) Cette ligne comprend dans la colonne "autres mouvements" des reclassements de charges à payer, des affectations chez Sofinco de provisions liées au goodwill pendant la période des 12 mois suivant l'acquisition et des reclassements afférents aux stocks de provisions des entités africaines classées en "activités destinées à être cédées".

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2007
Risques sur les produits épargne logement	1 072		81		-225			928
Risques d'exécution des engagements par signature	394		136	-16	-131	-1	-6	376
Risques opérationnels (1)	581		138	-41	-113		-14	551
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (2)	1 651	293	737	-212	-104	-13	5	2 357
Litiges divers	1 080	79	441	-311	-154	-4	35	1 166
Participations	16	3	16		-7		4	32
Restructurations	68	-1	1	-7			-43	18
Autres risques (3)	990	77	513	-125	-291	-2	56	1 218
Provisions	5 852	451	2 063	-712	-1 025	-20	37	6 646

(1) Les principaux contributeurs sont les services financiers spécialisés, la gestion d'actifs, LCL et les caisses régionales.

(2) La ligne "Engagements sociaux (retraites) et assimilés" recense les avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies tels que détaillés dans la note 7.4, mais également les provisions sur les engagements sociaux liés au plan de compétitivité chez LCL.

(3) Cette ligne comprend les provisions pour risques divers, dont notamment celles liées au nouveau schéma directeur immobilier en Ile-de-France de LCL.

Provision épargne logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	39 780	40 742
Ancienneté de plus de 10 ans	25 845	30 293
Total plans d'épargne-logement	65 625	71 035
Total comptes épargne-logement	14 736	15 137
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	80 361	86 172

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont sur base d'inventaire à fin novembre 2008, et hors prime d'état.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Plans d'épargne-logement :	1 241	1 195
Comptes épargne-logement :	3 784	3 624
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	5 025	4 819

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	129	92
Ancienneté de plus de 10 ans	220	272
Total plans d'épargne-logement	349	364
Total comptes épargne-logement	569	564
Total provision au titre des contrats épargne-logement	918	928

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

7 AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS

7.1 DETAIL DES CHARGES DE PERSONNEL

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Salaires et traitements (1)	-7 599	-7 713
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-589	-567
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-114	-153
Autres charges sociales	-1 991	-1 954
Intéressement et participation	-641	-711
Impôts et taxes sur rémunération	-554	-519
Total charges de personnel	-11 488	-11 617

(1) dont charges sur plans de stocks-options Crédit Agricole S.A. pour 31 M€ au 31 décembre 2008 contre 41 millions d'euros au 31 décembre 2007

7.2 EFFECTIF FIN DE PERIODE

Effectifs	31.12.2008	31.12.2007
France	115 102	116 079
Etranger	49 001	47 047
Total	164 103	163 126

7.3 AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A COTISATIONS DEFINIES

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein du Groupe divers régimes de retraite obligatoire à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises AGIRC/ARRCO, complété par des régimes supplémentaires en vigueur notamment au sein de l'UES Crédit Agricole S.A.

7.4 AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

<i>en millions d'euros</i>		31.12.2008	31.12.2007
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/n-1	3 479	2 586
	Ecart de change	-50	-49
	Coût des services rendus sur la période (1)	126	603
	Coût financier	124	109
	Cotisations de l'employé	10	6
	Modification / Réduction / liquidation de plan	-379	2
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	4	20
	Indemnités de cessation d'activité	0	-1
	Prestations versées (obligatoire)	-280	-290
	(Gains) / pertes actuariels (2)	-142	493
	Dette actuarielle au 31/12/n	2 892	3 479

<i>en millions d'euros</i>		31.12.2008	31.12.2007
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus sur l'exercice	126	603
	Coût financier	124	109
	Rendement attendu des actifs sur la période	-90	-92
	Amortissement du coût des services passés	13	-1
	Amortissement des gains / (pertes) actuariels	81	57
	Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations	8	0
	Gains / (pertes) sur la limitation de surplus	-18	0
		Charge nette comptabilisée au compte de résultat	244

<i>en millions d'euros</i>		31.12.2008	31.12.2007
Variation de juste valeur des actifs du régime et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	1 970	1 750
	Ecart de change	-34	-36
	Rendement attendu des actifs	83	86
	Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime (2)	-75	163
	Cotisations de l'employeur	182	107
	Cotisations de l'employé	8	6
	Modification / Réduction / liquidation de plan	-289	7
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	-5	18
	Indemnités de cessation d'activité	-3	-1
	Prestations versées	-68	-130
		Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	1 769

<i>en millions d'euros</i>		31.12.2008	31.12.2007
Position nette	Dette actuarielle fin de période	2 892	3 479
	Coût des services passés non comptabilisés	0	0
	(Gains) / pertes sur la limitation de surplus	18	0
	Dette actuarielle nette fin de période	2 910	3 479
	Juste valeur des actifs / Droits à remboursement fin de période	1 769	1 970
	Position nette - passif fin de période	1 141	1 509

(1) dont 437 M€ au titre du plan de compétitivité LCL

(2) Certains régimes de retraite font l'objet de contrat mutualisé entre toutes les entités du groupe Crédit Agricole. Un changement de clé de répartition a été réalisé en 2007 pour les cotisations, les engagements et les fonds constitués. Cette méthode s'appuie sur les données financières des populations concernées et non plus sur le nombre d'équivalents temps plein. L'effet se neutralise donc totalement sur le périmètre complet du groupe Crédit Agricole.

Information sur les actifs des régimes	31.12.2008	31.12.2007
Composition des actifs		
-% d'obligations	81,2%	70,5%
-% d'actions	9,2%	19,6%
-% autres actifs	9,6%	9,9%

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31.12.2008	31.12.2007
Taux d'actualisation (1)	3% à 6,72%	2,25% à 4,99%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	4%	4%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	4,15%	4,15%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	3,5% à 4%	2% à 3,5%
Taux d'évolution des coûts médicaux	4,50%	4,50%

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

(2) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

7.5 AUTRES ENGAGEMENTS SOCIAUX

Parmi les différents systèmes de rémunération Variable collective existant dans le Groupe, la Rémunération Variable Collective (RVC) de Crédit Agricole S.A. constitue une enveloppe globale regroupant l'intéressement et la participation. Cette enveloppe est calculée en fonction du niveau de performance de l'entreprise, mesurée au travers du bénéfice net par action (BNPA) de Crédit Agricole S.A.

Un niveau de BNPA donné permet ainsi de déterminer un pourcentage de masse salariale à distribuer.

Le montant de la participation, calculée selon la formule légale, est déduit de la RVC, pour obtenir l'intéressement.

Autres rémunérations : en France, les principales entités du Groupe versent des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail. Les montants sont variables suivant les usages et les conventions collectives en vigueur (jusqu'à 1.5 mois de salaire brut dans certaines filiales).

7.6 PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS

Dans le cadre des autorisations votées par les Assemblées générales extraordinaires des 22 mai 2002, du 21 mai 2003 et du 17 mai 2006, des plans d'options d'achat d'actions de Crédit Agricole S.A. ont été mis en œuvre par le Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2007, huit plans d'options d'achat d'actions avaient été mis en œuvre par le Conseil d'administration de Crédit Agricole SA

En 2008, un nouveau plan a été mis en place.

PLANS D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE L'ANNEE 2003

Par autorisation de l'AGM du 22 mai 2002, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a mis en place, le 15 avril 2003, un plan d'options d'achat d'actions en faveur des dirigeants et de certains cadres de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales. Le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées dans le cadre de ce plan est de 4 231 847 titres, au prix d'exercice de 14,59 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du Conseil.

Dans le cadre de l'harmonisation des différents plans d'options d'achat d'actions existant dans certaines filiales du Groupe (Crédit Agricole Indosuez, Crédit Agricole Asset Management et Crédit Lyonnais Asset Management),

Crédit Agricole S.A. a transformé ces plans d'options existants dans ces filiales en options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A., en application de l'autorisation qui lui avait été conférée lors de l'AGM du 21 mai 2003, et a ainsi procédé à l'attribution d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. au profit des bénéficiaires des trois filiales précitées, après paiement en espèces des plus-values observées au 31 décembre 2003. Le nombre d'actions attribuées dans le cadre de ces plans est de 6 257 460 titres, au prix d'exercice de 18,09 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du Conseil.

PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE L'ANNEE 2004

Le Conseil d'administration du 23 juin 2004, sur autorisation votée par l'Assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2003, a procédé à l'attribution d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. en faveur des dirigeants et de certains cadres de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales ; en outre, certaines de ces options résultent de la transformation des plans d'options existant dans la filiale BFT, opération visant à poursuivre l'harmonisation des plans d'options dans le Groupe. Au total, le nombre d'actions attribuées dans le cadre de ce plan est de 10 861 220 titres, au prix d'exercice de 20,48 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du Conseil.

PLANS D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE L'ANNEE 2005

Le Conseil d'administration du 25 janvier 2005, sur autorisation votée par l'Assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2003, a procédé à une attribution de 25 296 options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A., résultant de la transformation de plans d'options existants dans la filiale CL Suisse, au prix d'exercice de 22,57 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du Conseil. Les Conseils d'administration du 19 juillet 2005 et du 16 novembre 2005 ont procédé respectivement, au profit de deux salariés venant rejoindre le Groupe, à l'attribution de 5 000 options au prix d'exercice de 20,99 euros et de 15 000 options au prix d'exercice de 24,47 euros, ces prix correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse sans décote, ayant précédé les réunions des conseils.

PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE L'ANNEE 2006

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a fixé les modalités d'attribution d'un plan d'options d'achat d'actions et donné pouvoir au Président pour procéder à la mise en œuvre.

Ainsi, un plan d'options d'achat d'actions à destination des dirigeants sociaux et de certains cadres de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales portant sur 12 029 500 options au prix unitaire de 33,61 euros, au profit de 1 745 attributaires.

PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE L'ANNEE 2007

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 17 juillet 2007 a procédé à l'attribution d'un plan d'options d'achat d'actions au profit de 6 salariés venant rejoindre le Groupe au prix d'exercice de 29,99 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du conseil.

PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE L'ANNEE 2008

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 15 juillet 2008 a procédé à l'attribution, le 16 juillet 2008, d'un plan d'options d'achat d'actions au profit de 3 salariés venant rejoindre le Groupe au prix d'exercice de 14,42 euros correspondant au prix le plus élevé des deux prix obtenus, soit par la moyenne des cours d'ouverture, sans décote, des 20 dernières séances de bourse ayant précédé la réunion du conseil, soit par 80 % du cours moyen d'acquisition des actions Crédit Agricole S.A. auto-détenues.

A la suite des opérations sur le capital de novembre 2003, janvier 2007 et juin 2008, le conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. a procédé à des ajustements sur le nombre d'options et le prix d'exercice des plans.

La période d'exercice des plans d'avril et de décembre 2003, du plan de juillet 2004 étant ouverte, il a été procédé, conformément aux décisions du Conseil d'Administration, à l'ajustement des nombres d'options et des

prix d'exercices de ces deux plans afin de tenir compte des opérations sur le capital de novembre 2003, janvier 2007 et juin 2008.

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des plans existants au 31 décembre 2008 sont décrites dans les tableaux ci-après :

Description des plans d'options de souscription d'actions Crédit Agricole S.A. :

Plans d'options d'achats d'actions Crédit Agricole S.A.	2003		2004	2005			2006	2007	2008	Total
	Date de l'Assemblée générale autorisant les plans	22/05/2002	21/05/2003	21/05/2003	21/05/2003	21/05/2003	21/05/2003	17/05/2006	17/05/2006	
Date du Conseil d'administration	15/04/2003	17/12/2003	23/06/2004	25/01/2005	19/07/2005	16/11/2005	18/07/2006	17/07/2007	15/07/2008	
Date d'attribution des options	15/04/2003	17/12/2003	05/07/2004	25/01/2005	19/07/2005	16/11/2005	06/10/2006	17/07/2007	16/07/2008	
Date de durée du plan	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	
Durée de la période d'incessibilité	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	
Date de départ de l'exercice des options	15/04/2007	17/12/2007	05/07/2008	25/01/2009	19/07/2009	16/11/2009	06/10/2010	17/07/2011	16/07/2012	
Date d'expiration des options	15/04/2010	17/12/2010	05/07/2011	25/01/2012	19/07/2012	16/11/2012	05/10/2013	16/07/2014	15/07/2015	
Nombre d'attributaires	428	288	1 488	17	1	1	1 745	6	3	
Nombre d'options attribuées	4 614 334	6 822 658	11 843 796	25 296	5 000	15 000	12 029 500	127 500	74 000	35 557 084
Prix d'exercice	13,38 €	16,60 €	18,78 €	22,57 €	20,99 €	24,57 €	33,61 €	29,99 €	14,42 €	
Conditions de performance	non	non	non	non	non	non	non	non	non	
Conditions en cas de départ du Groupe										
Démision	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	
Licenciement	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	
Retraite	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	
Décès	maintien ⁽¹⁾	maintien ⁽¹⁾	maintien ⁽¹⁾	maintien ⁽¹⁾	maintien ⁽¹⁾	maintien ⁽¹⁾	maintien ⁽¹⁾	maintien ⁽¹⁾	maintien ⁽¹⁾	
Nombre d'options										
Attribuées aux mandataires sociaux	43 791		152 642				170 000	0	0	
Attribuées aux 10 plus gros attributaires	476 228	2 567 187	621 471		41 725		790 000	127 500	74 000	
Levées en 2008	48 873	77 904	10 904							137 681
Annulées et levées depuis l'origine	2 707 604	1 049 736	1 376 374	2 321			561 500			5 697 535
Nombre d'options existantes au 31 décembre 2008	1 906 730	5 772 922	10 467 422	22 975	5 000	15 000	11 468 000	127 500	74 000	29 859 549
Juste valeur (en % du prix d'acquisition)	31,90%	21,80%	18,00%	18,30%	18,30%	18,30%	28,60%	22,70%		
Méthode de valorisation utilisée	Black et Scholes	Black et Scholes	Black et Scholes	Black et Scholes	Black et Scholes	Black et Scholes	Black et Scholes	Black et Scholes	Black et Scholes	

(1) Maintien en cas de levée par les ayants droit dans les 6 mois suivant le décès.

Statistiques sur les plans d'options de souscription d'actions Crédit Agricole S.A. :

Plans d'Options d'achat d'actions Crédit Agricole SA	2003		2004	2005			2006	2007	2008	Total
Date du conseil d'administration	15/04/2003	17/12/2003	05/07/2004	25/01/2005	19/07/2005	16/11/2005	06/10/2006	17/07/2007	15/07/2008	
Nombre d'options										
Existantes au 31 décembre 2007	1 955 603	5 850 826	11 271 160	22 975	5 000	15 000	11 850 500	127 500		31 098 564
Attribuées en 2008									74 000	74 000
Annulées en 2008			792 834				382 500			1 175 334
Exercées en 2008	48 873	77 904	10 904							137 681
Existantes au 31 décembre 2008	1 906 730	5 772 922	10 467 422	22 975	5 000	15 000	11 468 000	127 500	74 000	29 859 549

Couverture des plans d'option d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. :

La couverture des plans d'options 2004, échéance 2011 et du plan d'options 2006, échéance 2013 est assurée à travers des options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A.

Les autres plans d'options ont fait l'objet d'une couverture par détention directe d'actions Crédit Agricole S.A.

Principales hypothèses retenues pour la valorisation des plans d'options

Crédit Agricole S.A. évalue les options attribuées et comptabilise une charge déterminée à la date d'attribution des plans calculée à partir de la valeur de marché des options du jour de l'attribution. Seules les hypothèses relatives à la population des bénéficiaires (perte des droits en cas de démission ou de licenciement) peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition et donner lieu à un réajustement de la charge.

PLANS

Date d'attribution	15/04/2003	17/12/2003	05/07/2004	25/01/2005	19/07/2005	16/11/2005	06/10/2006	17/07/2007	16/07/2008
Durée de vie estimée	5 ans	5 ans	5 ans		5 ans		7 ans	7 ans	7 ans
Taux de perte de droit	5%	5%	5%		5%		1,25%	1,25%	1,25%
Taux de dividende estimé	3,46%	3,01%	3,34%		3,22%		3,03%	4,20%	6,37%
Volatilité à la date d'attribution	40%	27%	25%		25%		28%	28%	40%

Le modèle de Black et Scholes a été retenu pour l'ensemble des plans de souscription d'actions Crédit Agricole S.A

8. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

Engagements donnés et reçus

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Engagements donnés		
Engagements de financement	204 222	227 204
. Engagements en faveur des établissements de crédit	5 967	8 918
. Engagements en faveur de la clientèle	198 255	218 286
Ouverture de crédits confirmés	173 275	196 227
- Ouverture de crédits documentaires	9 075	12 613
- Autres ouvertures de crédits confirmés	164 200	183 614
Autres engagements en faveur de la clientèle	24 980	22 059
Engagements de garantie	103 129	104 498
. Engagements d'ordre des établissements de crédit	14 351	12 617
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 716	2 478
Autres garanties	11 635	10 139
. Engagements d'ordre de la clientèle	88 778	91 881
Cautions immobilières	4 882	5 334
Garanties financières	7 149	9 663
Autres garanties d'ordre de la clientèle	76 747	76 884
Engagements reçus		
Engagements de financement	16 693	13 718
. Engagements reçus des établissements de crédit	15 835	3 074
. Engagements reçus de la clientèle	858	10 644
Engagements de garantie	220 832	202 812
. Engagements reçus des établissements de crédit	46 450	42 153
. Engagements reçus de la clientèle	174 382	160 659
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	25 364	23 916
Autres garanties reçues	149 018	136 743

Actifs donnés en garantie de passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31/12/2007
Titres prêtés	6 244	4 398
Dépôts de garantie sur opérations de marché	33 614	7 100
Titres et valeurs donnés en pension	151 411	162 196
Total	191 269	173 694

Garanties détenues

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par le groupe Crédit Agricole et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives à l'exception des garanties détenues par Calyon pour 120 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Elles correspondent principalement aux pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Calyon n'en possède ni au 31 décembre 2008 ni au 31 décembre 2007.

Créances reçues et apportées en garantie dans le cadre de la SFEF

Le groupe Crédit Agricole participe aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF). Dans le cadre de cette opération, les Caisses Régionales et certaines filiales du Groupe apportent des créances en garantie à Crédit Agricole S.A., qui les apporte ensuite à la SFEF pour garantir les prêts que cette dernière octroie au Groupe. Au total, 4.8 milliards d'euros de créances ont été apportés en garantie à la SFEF dans le cadre de cette opération. Les Caisses Régionales et filiales conservent l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

9. RECLASSEMENT D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés (notamment actif financier non coté sur un marché actif);
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés.

- **Principes retenus par le groupe Crédit Agricole:**

Les reclassements hors de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

- **Reclassements effectués par le groupe Crédit Agricole :**

En application de l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, trois entités (Calyon, Emporiki et BFT) ont réalisé des reclassements tels que permis par l'amendement de la norme IAS 39. Les reclassements effectués par Emporiki et BFT ne sont pas significatifs pour le Groupe.

En conséquence, seules les informations sur les reclassements réalisés, au 4^{ème} trimestre 2008, par Calyon, filiale de banque de financement et d'investissement du Groupe, sont données ci-dessous.

Nature, justification et montant des reclassements opérés

Calyon a opéré des reclassements des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers la catégorie « prêts et créances » pour les actifs financiers pour lesquels Calyon a changé d'intention de gestion, qui est désormais de conserver ces actifs financiers dans un avenir prévisible, et non plus de les céder à court terme. Ces actifs n'étaient plus au 1^{er} octobre 2008 négociables sur un marché actif.

Ces reclassements ont été opérés à la date du 1^{er} octobre 2008.

La valeur de reclassement, à cette date et les valeurs à la clôture de ces actifs financiers transférés sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur de reclassement	Valeur au bilan 31/12/2008	Valeur de marché estimée 31/12/2008
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	12 126	11 716	10 946

- Variation de juste valeur comptabilisée en résultat relative aux actifs reclassés**

<i>(en millions d'euros)</i>	Variation de juste valeur comptabilisée	
	En 2008, à la date de reclassement	En 2007
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	-1 842	-1 577

- Contribution des actifs transférés au résultat depuis le reclassement**

La contribution des actifs transférés dans le résultat de l'exercice, depuis la date de reclassement comprend l'ensemble des profits, pertes, produits et charges comptabilisés en résultat.

<i>(en millions d'euros)</i>	Impact résultat 2008 avant impôt, depuis le reclassement	
	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	124	-637

- Informations complémentaires**

A la date du reclassement, les actifs financiers reclassés présentent des taux d'intérêt effectifs compris entre 0,8% et 8,5% avec des flux de trésorerie futurs non actualisés estimés à 17 620 millions d'euros.

10. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<i>(en millions d'euros)</i>				
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	78 696	77 503	86 286	86 550
Prêts et créances sur la clientèle	698 870	695 139	630 648	629 665
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	24 433	25 412	26 466	26 675
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	149 449	149 758	151 544	151 846
Dettes envers la clientèle	527 896	531 020	485 140	484 443
Dettes représentées par un titre	204 499	204 060	195 436	195 308
Dettes subordonnées	31 565	31 695	22 531	22 729

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que le groupe Crédit Agricole S.A. a pris en compte au 31 décembre 2008 le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des passifs exigibles à vue.

Juste valeur des actifs et passifs valorisés sur la base de données non observables

Les paramètres utilisés pour les modèles de valorisation sont jugés observables si le Département des risques de marché peut obtenir des données indépendantes de celles fournies par les Front Offices, à partir de plusieurs sources de façon régulière (quotidienne si possible), par exemple auprès de brokers ou auprès de systèmes organisant la contribution de données de la part d'un nombre suffisant d'acteurs. Une équipe dédiée rattachée au Département des risques de marché, vérifie régulièrement la pertinence des données ainsi obtenues, et la documente formellement.

A l'inverse, certains produits complexes, à composante de paniers, dont la valorisation requiert par exemple des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché, peuvent être classés comme non observables.

Pour les produits fondés sur des paramètres non observables, les instruments concernés sont pour l'essentiel des produits complexes de taux, des structurés de crédit (certains produits de corrélation dont la valorisation intègre des spreads de crédit non observables), des dérivés actions (certains produits multi-sous-jacents), voire des produits hybrides, et dans une moindre mesure des produits de change et de commodities. Certains instruments de marché même traditionnels mais à maturité longue peuvent également être classés dans la catégorie « non observable » lorsque les paramètres de valorisation ne sont disponibles sur le marché que sur des durées inférieures à leur maturité contractuelle et nécessitent d'être extrapolés pour le calcul de la juste valeur.

Au 31 décembre 2008, les instruments financiers dont la juste valeur est déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché observables sont :

- les parts de CDO à sous-jacents immobilier américain ;
- les couvertures sur certains des CDO à sous-jacents immobilier américain mentionnés ci-dessus ;
- des produits de type CDO indexés sur du risque de crédit corporate^(*) ;
- dans une moindre mesure, les autres produits dérivés de taux, d'actions et de crédit.

^(*) La valorisation des CDO corporates est faite à l'aide d'un modèle de pricing qui distribue les pertes anticipées par le marché en fonction de la subordination des transactions. Ce modèle utilise à la fois des données observables (marges sur les « Credit Default Swaps ») et des données dont l'observabilité s'est fortement dégradée au cours de l'exercice (corrélations issues de CDO sur panier type de noms corporates).

La variation de juste valeur de 25 milliards d'euros sur l'exercice 2008 reflète pour l'essentiel l'effet des dépréciations constatées sur les parts de CDO et leurs couvertures.

	31/12/2008			
	Valeur comptable (si différente de la juste valeur)	Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers	dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché (1)	variation de la période de la juste valeur issue de techniques de valorisation non basées sur des données de marché (1) (2)
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		547 126	38 670	24 659
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat		31 554		
Actifs financiers disponibles à la vente		192 387		
Prêts et créances	777 566	772 642	2 100	-54
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		496 547	9 273	-5244
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat		557		

(1) : Ces techniques de valorisation sont présentées dans la partie "facteurs de risques" du rapport de gestion

(2) La variation de juste valeur sur l'exercice 2008 comprend :

- l'effet des dépréciations constatées sur les parts de CDO à sous-jacents immobiliers américain et leurs couvertures, pour 3 milliards d'euros,
- pour le reste, la variation de valeur d'autres produits dérivés de taux, de crédit ou d'actions (notamment des CDO corporate) valorisés sur la base de données devenues non observables en 2008. Cependant, sur ces derniers produits, la variation de juste valeur présentée dans le tableau ci-dessus ne prend pas en compte les effets de leurs couvertures, celles-ci étant composées d'instruments plus simples valorisés sur la base de données observables.
- A titre d'illustration, le produit net bancaire des activités incluant essentiellement des produits valorisés à partir des données non observables et les instruments de couverture associés a été pour l'exercice 2008 de l'ordre de -4 milliards d'euros.

Au 31 décembre 2008, la sensibilité des justes valeurs déterminées à partir de techniques de valorisation non observables à des hypothèses alternatives raisonnables des paramètres utilisés dans les modèles s'élève environ à 355 millions d'euros.

	31.12.2007			
	Valeur comptable (si différente de la juste valeur)	Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers	dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché (1)	variation de la période de la juste valeur issue de techniques de valorisation non basées sur des données de marché (1) (2)
(en millions d'euros)				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		426 845	14 506	-3 179
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat		34 098		
Actifs financiers disponibles à la vente		190 428		
Prêts et créances	716 934	716 215		
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		332 241	272	
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat		675		

(1) : Ces techniques de valorisation sont présentées dans la partie "facteurs de risques" du rapport de gestion

(2) La variation de juste valeur de -3 milliards d'euros sur l'exercice 2007 reflétait pour l'essentiel l'effet des dépréciations constatées sur les parts de CDO et leurs couvertures.

Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007
Marge différée au 1er janvier	450	444
Marge générée par les nouvelles transactions de l'année	119	292
Comptabilisé en résultat durant la période		
Amortissement et transactions annulées / remboursées / échues	-208	-211
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant l'année		-75
Marge différée en fin de période	361	450

- **Produits devenus observables en 2008**
Néant.
- **Produits devenus non observables en 2008**
Néant

11. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

EVOLUTION DU RESEAU DE BANQUES DE DETAIL EN AFRIQUE

Crédit Agricole S.A. et Attijariwafa Bank ont annoncé le 25 novembre 2008 la signature d'un accord portant sur :

- L'acquisition par Attijariwafa Bank de la participation de Crédit Agricole S.A. dans son réseau de banques de détail en Afrique : Crédit du Congo (81% du capital), Société Ivoirienne de Banque (51% du capital), Société Camerounaise de Banque (65% du capital), Union Gabonaise de Banque (59% du capital) et Crédit du Sénégal (95% du capital), pour un montant global de 250 millions d'euros soit MAD 2,8 milliards.

En décembre 2008, ces activités ont été reclassées en application d'IFRS 5 en Résultat, Actifs et Passifs non courants destinés à être cédés.

- L'acquisition par Crédit Agricole S.A. de 24% supplémentaires du capital du Crédit du Maroc détenus par Wafa Assurance, pour un montant de 144 millions d'euros, soit MAD 1,6 milliards, portant ainsi sa participation à 77%.
- L'acquisition par Sofinco, filiale à 100% de Crédit Agricole S.A., de 15% du capital de Wafasalaf, permettant de renforcer la participation de Sofinco à 49% du capital, pour un montant de 71 millions d'euros, soit MAD 0,8 milliard.

CRÉDIT AGRICOLE S.A. VA CRÉER AVEC LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE UN PÔLE COMMUN DE GESTION D'ACTIFS D'ENVERGURE MONDIALE

Crédit Agricole S.A. et la Société Générale ont annoncé le 26 janvier 2009 leur volonté de rapprocher leurs activités de gestion d'actifs, donnant ainsi naissance à un pôle commun de gestion d'actifs d'envergure mondiale.

Ce rapprochement donnera naissance à un nouvel acteur majeur, qui se hissera au 4^{ème} rang européen et au 9^{ème} rang mondial. Il anticipe ainsi l'évolution profonde du paysage de l'asset management, dont la consolidation est en marche.

Ce nouveau pôle réunit 100 % des activités du groupe CAAM auxquelles la Société Générale apporte ses activités de gestion européennes et asiatiques ainsi que 20 % de TCW, sa filiale de gestion d'actifs aux Etats-Unis. Le nouvel ensemble sera détenu à hauteur de 70% par Crédit Agricole S.A. et 30% par la Société Générale.

Sa vocation est d'être le fournisseur de référence de solutions d'épargne pour les réseaux de banque de détail des groupes Crédit Agricole et Société Générale et un asset manager multi-expertises répondant aux besoins des clients institutionnels.

L'opération devrait être clôturée au cours du second semestre 2009.

AUGMENTATION DE CAPITAL D'EMPORIKI BANK

Emporiki Bank, détenue à hauteur de 77,56% par Crédit Agricole S.A., a annoncé lors du Conseil d'Administration du 4 février 2009 qu'elle soumettra à son Assemblée Générale Extraordinaire du 26 février 2009 le principe d'une augmentation de capital d'un montant maximum de 850 millions d'euros, devant être effectuée dans le courant du premier semestre 2009.

Crédit Agricole S.A. a annoncé son intention de souscrire à cette augmentation de capital à hauteur de sa quote-part, et d'en garantir la souscription complémentaire.

PRISE DE CONTROLE DE CACEIS

Crédit Agricole S.A. a annoncé le 25 février 2009 entrer en négociations exclusives avec Natixis, en vue d'acquérir une participation complémentaire dans Caceis SAS à hauteur de 35% du capital et des droits de vote de Caceis SAS pour un montant de 595 millions d'euros.

Après réalisation de cette transaction, conditionnée notamment à l'aboutissement des négociations exclusives, à l'accord des autorités compétentes et à la consultation des instances représentatives du personnel, Crédit Agricole S.A. détiendra 85% du capital de Caceis (au lieu de 50% précédemment) et en assurera donc le contrôle exclusif, Natixis en détenant 15% .

Cette opération renforcera la position du groupe dans les métiers de Services financiers aux institutionnels.

Avec environ 2 200 milliards d'euros d'encours en conservation et 1 000 milliards d'euros d'encours en administration de fonds, Caceis figure parmi les leaders mondiaux de ces activités.

Par cette transaction, le groupe :

- Augmentera le socle de ses résultats récurrents dans une activité à croissance soutenue et faiblement consommatrice de fonds propres
- Disposera d'une capacité accrue pour renforcer l'efficacité opérationnelle de cette plateforme industrielle. Celle-ci a, en outre, vocation à s'ouvrir à d'autres partenaires européens afin de bénéficier des économies d'échelle inhérentes à ces métiers
- Bénéficiera d'une complémentarité renforcée avec les métiers d'Asset Management

Cette opération sera relative sur les résultats du groupe dès 2009 et aura une incidence limitée sur le ratio tier one du groupe.

Ces 3 dernières opérations n'ont eu aucune incidence sur les comptes de 2008.

12. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2008

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(a)	Implantation	Méthode 31-décembre-08	% de contrôle		% d'intérêt	
				31-déc-08	31-déc-07	31-déc-08	31-déc-07
BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE							
Établissement bancaire et financier							
2.549 Caisses locales		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
39 Caisses régionales		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque Chalus		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque Thémis		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8
Cofam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Interfimo		France	Globale	99,0	99,0	98,9	98,7
LCL		France	Globale	100,0	99,8	100,0	99,8
Mercagentes		Espagne	Globale	82,4	82,4	82,4	82,4
Sircam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés de crédit-bail et location							
Locam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement							
Bercy Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Centre France Développement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACF Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CADS Développement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calixte Investissement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Cofinep		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Centre Est Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Est Champagne Agro Partenaires (ex Nord Est Agro Partenaires)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Est Champagne Partenaires	S (4)	France	Globale		100,0		100,0
Participex		France	Globale	94,7	94,1	94,7	94,2
Prestimmo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sepi		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sequana		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Socadif		France	Globale	91,3	91,3	91,3	91,3
Vauban Finance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurance							
Assurances du CA Nord-Pas de Calais		France	Globale	97,5	97,5	97,5	97,5
Groupe CAMCA		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers							
Adret Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Alli Domes	S (3)	France	Globale		100,0		100,0
Alsace Elite		France	Globale	94,9	94,9	94,9	94,9
C.L. Verwaltungs und Beteiligungsgesellschaft GmbH		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8
CA Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 4		France	Globale	99,0	99,0	99,0	99,0
Caapimmo 6		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Caryatides Finance		France	Globale	88,0	88,0	88,0	88,0
Centre France Location Immobilière		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Creagrisere		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8
Crédit Lyonnais Europe		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8
Crédit Lyonnais Preferred Capital		États-Unis	Globale	100,0	100,0	0,0	0,0
Créer S.A.		France	Equivalence	30,0	30,0	30,0	30,0
Europimmo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fonds dédié Elstar	E	France	Globale	100,0		100,0	
Fonds diversifiés Centre Loire	E	France	Globale	100,0		100,0	
Force Alpes Provence		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(a)	Implantation	Méthode 31-décembre-08	% de contrôle		% d'intérêt	
				31-déc-08	31-déc-07	31-déc-08	31-déc-07
Force Alsace		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Aquitaine		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force CACF		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force CAM Guadeloupe Avenir		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Charente Maritime Deux Sèvres		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Lorraine Duo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Midi		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Oise		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Run		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Tolosa		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Toulouse Diversifié		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force 4		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Gard Diversifié		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Green Island		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Inforsud FM	S (3)	France	Globale		100,0		95,4
Inforsud Gestion		France	Globale	88,4	88,4	88,4	88,4
Morbihan Gestion	E	France	Globale	100,0		100,0	
NMP Gestion	E	France	Globale	100,0		100,0	
Nord de France Immobilier (ex SAS JPF)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ozenne Institutionnel		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Patrimocam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Patrimocam 2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
PCA IMMO		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
PG IMMO	E	France	Globale	100,0		100,0	
S.A.S. Immnord		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. PALM PROMOTION	E	France	Equivalence	30,8		30,8	
SARL Prospective Informatique		France	Globale	100,0	100,0	99,9	99,9
SCI Capimo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI du Vivarais		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Euralliance Europe		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Hautes Faventines		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Les Fauvins		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Les Palmiers du Petit Pérou		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Scica HL		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Kalliste Assur		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sparkway		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SPI SNC	S (4)	France	Globale		100,0		100,0
Sté Immobilière de Picardie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sté Picarde de Développement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Services centraux des titres							
CA Titres		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Développement touristique-immobilier							
S.A. Foncière de l'Erable (ex S.A. Sedaf)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SARL Arcadim Fusion		France	Globale	65,0	65,0	65,0	65,0
SCI Crystal Europe		France	Globale	100,0	100,0	99,9	99,9
SCI Quartz Europe		France	Globale	100,0	100,0	99,9	99,9
BANQUE DE DÉTAIL À L'INTERNATIONAL							
Établissement bancaire et financier							
Banca Popolare Friuladria S.p.A.		Italie	Globale	78,7	85,0	66,9	66,9
Bankinter	E	Espagne	Equivalence	22,0		22,0	
Bankoia		Espagne	Globale	99,1	99,0	99,1	99,0
Banque Internationale de Tanger		Maroc	Globale	52,6	52,6	52,6	52,6

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(a)	Implantation	Méthode 31-décembre-08	% de contrôle		% d'intérêt	
				31-déc-08	31-déc-07	31-déc-08	31-déc-07
BES (Banco Espirito Santo)		Portugal	Equivalence	10,8	10,8	23,8	24,0
BNI Madagascar		Madagascar	Globale	51,0	51,0	51,0	51,0
Cariparma		Italie	Globale	85,0	85,0	85,0	85,0
Crédit Agricole Egypt S.A.E		Égypte	Globale	59,6	59,3	59,6	59,3
Crédit Agricole Financement		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez Mer Rouge		Djibouti	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit du Congo		Congo	Globale	81,0	81,0	81,0	81,0
Crédit du Maroc		Maroc	Globale	52,6	52,6	52,6	52,6
Crédit du Sénégal		Sénégal	Globale	95,0	95,0	95,0	95,0
Crédit Uruguay Banco		Uruguay	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Asset Management Mutual Funds		Grèce	Globale	56,7	52,9	56,7	52,9
Emporiki Bank		Grèce	Globale	77,6	72,4	77,6	72,4
Emporiki Bank Albania S.A.		Albanie	Globale	77,6	72,4	77,6	72,4
Emporiki Bank Bulgarie A.D.		Bulgarie	Globale	77,6	72,4	77,6	72,4
Emporiki Bank Cyprus		Chypre	Globale	71,3	66,0	71,3	66,0
Emporiki Bank Germany GmbH		Allemagne	Globale	77,6	72,4	77,6	72,4
Emporiki Bank Romania S.A.		Roumanie	Globale	77,1	71,3	77,1	71,3
Emporiki Management		Grèce	Globale	77,6	72,4	77,6	72,4
Europabank		Belgique	Equivalence	50,0	50,0	66,7	66,7
JSC Index Bank HVB		Ukraine	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lukas Bank		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lukas S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Meridian Bank CA Group		Serbie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A. Crédit Agricole (Belgique)		Belgique	Globale	50,0	50,0	66,7	66,7
SCB Cameroun		Cameroun	Globale	65,0	65,0	65,0	65,0
Société Financière et Immobilière Marocaine		Maroc	Globale	52,6	52,6	52,6	52,6
Société Ivoirienne de Banque		Côte D'Ivoire	Globale	51,0	51,0	51,0	51,0
Union Gabonaise de Banque		Gabon	Globale	58,7	58,7	58,7	58,7
Assurance							
Emporiki Insurances	E	Grèce	Proportionnelle	38,8		38,8	
Emporiki Life		Grèce	Proportionnelle	38,8	36,2	38,8	36,2
Divers							
Belgium CA S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Bespar		Portugal	Equivalence	32,6	32,6	32,6	32,6
Emporiki Development & Real Estate Management		Grèce	Globale	77,6	72,4	77,6	72,4
Emporiki Group Finance P.I.c.		Royaume-Uni	Globale	77,6	72,4	77,6	72,4
Emporiki Venture Capital Developed Markets Ltd.		Chypre	Globale	77,6	72,4	77,6	72,4
Emporiki Venture Capital Emerging Markets Ltd.		Chypre	Globale	77,6	72,4	77,6	72,4
Euler Hermes Emporiki		Grèce	Equivalence	16,8	15,7	16,8	15,7
Greek Industry Of Bags		Grèce	Globale	45,5	42,5	45,5	42,5
Industry Of Phosphoric Fertilizer		Grèce	Equivalence	25,8	30,5	25,8	30,5
IUB Holding		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Keytrade		Belgique	Equivalence	50,0	50,0	40,0	40,0
Sopar Serbie	S (4)	France	Globale		100,0		100,0
SERVICES FINANCIERS SPECIALISÉS							
Établissement bancaire et financier							
Agos S.p.A.		Italie	Globale	61,0	51,0	61,0	50,5
Ajax Finance B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Alsolia		France	Equivalence	20,0	20,0	20,0	19,8
Antera Incasso B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Assfibo Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
BC Finance		France	Globale	55,0	55,0	55,0	55,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(a)	Implantation	Méthode 31-décembre-08	% de contrôle		% d'intérêt	
				31-déc-08	31-déc-07	31-déc-08	31-déc-07
CA Deveurop BV		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Carrefour Servizi Finanziari S.p.A.		Italie	Equivalence	40,0	40,0	24,4	20,2
CREALFI		France	Globale	51,0	51,0	51,0	50,5
Credibom		Portugal	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Crediet Maatschappij " De Ijssel" B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Credigen Bank		Hongrie	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Crédit Lift S.p.A.		Italie	Globale	100,0	100,0	61,0	50,5
Creditplus Bank AG		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Dan-Aktiv		Danemark	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
De Kredietdesk B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Dealerservice B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
DMC Groep N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Ducato S.p.A.	E	Italie	Globale	100,0		61,0	
EFL Services		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Credicom		Grèce	Globale	100,0	100,0	88,8	85,7
Eurofactor AG (Allemagne)		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor France		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor Italia S.p.A.	E	Italie	Globale	100,0		100,0	
Eurofactor S.A./NV (Belgique)		Belgique	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor UK (Angleterre)		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor S.A. (Portugal)		Portugal	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofintus Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Euroleenlijn B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
FAFS Re Limited	E	Irlande	Proportionnelle	50,0		50,0	
FC France S.A.		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
FGA Capital S.p.A. (ex FGAFS)		Italie	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
FGA stock S.A. (ex Targasys stock)	S (4)	Espagne	Proportionnelle		50,0		49,5
FIA-NET	E	France	Globale	100,0		100,0	
Fiat Auto Financial Services (Wholesale) Ltd.		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Fiat Auto Financial Services Ltd.		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Fiat Auto KreditBank	S (4)	Autriche	Proportionnelle		50,0		49,5
Fiat Bank Polska S.A.		Pologne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Fiat Bank GmbH		Allemagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Fiat Credit Belgio S.A.		Belgique	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Fiat Credit Hellas S.A.		Grèce	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Fiat Distribudora Portugal		Portugal	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Fiat Finance Holding S.A.	S (4)	Luxembourg	Proportionnelle		50,0		49,5
Fiat Finance S.A.		Luxembourg	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Fiat Finansiering A/S		Danemark	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Fiat Handlarservice GmbH	S (4)	Allemagne	Proportionnelle		50,0		49,5
Fidis Bank GmbH		Autriche	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Fidis Credit Denmark	S (4)	Danemark	Proportionnelle		50,0		49,5
Fidis Finance Polska Sp. Zo.o.		Pologne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Fidis Finance S.A.		Suisse	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Fidis Insurance Consultants S.A.		Grèce	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Fidis Leasing Polska Sp. Zo.o.		Pologne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Fidis Leasing GmbH		Autriche	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Fidis Nederland B.V.		Pays-Bas	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
FGA Capital Ireland Plc (ex Fidis Retail Financial Services Plc)		Irlande	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Fidis Retail IFIC S.A.		Portugal	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Finalia		Belgique	Equivalence *	49,0	51,0	49,0	51,0
Financieringsmaatschappij Mahuko N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Finaref AB		Suède	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref AS		Norvège	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Benelux		Belgique	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref OY		Finlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(a)	Implantation	Méthode 31-décembre-08	% de contrôle		% d'intérêt	
				31-déc-08	31-déc-07	31-déc-08	31-déc-07
Finaref S.A.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Bank N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Finata Sparen N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Finata Zuid-Nederland B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
FL Auto S.N.C		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
FL Location SNC		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
FORSO Denmark	E	Danemark	Proportionnelle	50,0		50,0	
FORSO Finland	E	Finlande	Proportionnelle	50,0		50,0	
FORSO Norway	E	Norvège	Proportionnelle	50,0		50,0	
FORSO Sweden	E	Suède	Proportionnelle	50,0		50,0	
IDM Finance B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
lebe Lease B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
InterBank N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Inter-Factor Europa (Espagne)		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
J.J.P. Akkerman Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Krediet '78 B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Logos Finanziaria S.p.A.		Italie	Globale	51,0	51,0	31,1	25,8
Mahuko Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Matriks N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
MENAFINANCE		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
NVF Voorschotbank B.V.		Pays-Bas	Globale *	100,0	50,0	100,0	49,5
Regio Kredietdesk B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Ribank		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Sedef		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Sofinco		France	Globale	100,0	99,0	100,0	99,0
SSF (Sofinco Saudi Fransi)		Arabie Saoudite	Globale	100,0	100,0	65,5	65,1
Tarcredit EFC S.A.		Espagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
VoordeelBank B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Wafasalaf		Maroc	Equivalence	34,0	34,0	34,0	33,6
Sociétés de crédit-bail et location							
Auxifip		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Climauto		France	Globale	100,0	100,0	99,9	99,5
Crédit Agricole Leasing		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing Italia	E	Italie	Globale	100,0		100,0	
Crédit du Maroc Leasing		Maroc	Globale	100,0	100,0	68,4	68,4
Credium		République Tchèque	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Emporiki Leasing S.A.		Grèce	Globale	82,0	72,4	82,0	72,4
Emporiki Rent		Grèce	Globale	100,0	100,0	88,8	85,7
Elica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FAL Fleet Services S.A.S.		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Fiat Auto Contracts Ltd.		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Finamur		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finplus Renting S.A.		Espagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Leasys S.p.A.		Italie	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Leicer		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxbail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcourtage		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcredit		France	Globale	100,0	99,9	100,0	99,9
NVA (Négoce Valorisation des actifs)		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
Savarent S.p.A.		Italie	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Silbail Longue Durée (SLD)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ucallease		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,5
Unifergie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unimat		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(a)	Implantation	Méthode 31-décembre-08	% de contrôle		% d'intérêt	
				31-déc-08	31-déc-07	31-déc-08	31-déc-07
Sociétés d'investissement							
Argence Investissement S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Argence Participation		France	Globale	100,0	99,9	100,0	99,9
Nordic Consumer Finans		Danemark	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurance							
Arès		Irlande	Globale	100,0	100,0	61,0	50,5
Divers							
ADM	S (4)	France	Globale		100,0		55,0
BC Provence	S (4)	France	Globale		100,0		55,0
CLIENTYS	E	France	Globale	54,9		54,9	
Crédit LIFT		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Eda		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Finanpar	S (4)	France	Globale		100,0		55,0
GEIE Argence Développement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GEIE Argence Management		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Groupe Sofinco	S (3)	France	Globale		100,0		99,0
SOFILEAD	E	France	Globale	100,0		100,0	
Sofinco Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Valris		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
MÉTIERS DE GESTION D'ACTIFS							
Établissement bancaire et financier							
BFT (Banque Financement et Trésorerie)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BGP Indosuez		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA (Suisse) S.A.		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Alternative Investment Products Group SGR		Italie	Globale	90,0	90,0	90,0	90,0
CA Asset Management España Holding	S (*)	Espagne	Globale		100,0		100,0
CA Asset Management Hong Kong Ltd.		Hong-Kong	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Asset Management Japan Ltd.		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Asset Management Ltd.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Asset Management Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Asset Management Singapore Ltd.		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAAM		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAAM AI Holding		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAAM AI Ltd.		Bermudes	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAAM AI S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAAM AI Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAAM Capital Investors		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAAM Real Estate Italia SGR		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAAM Securities Company Japan KK		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAAM SGR		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACEIS Bank		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
CACEIS Bank Deutschland GmbH		Allemagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
CACEIS Bank Luxembourg		Luxembourg	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
CACEIS Corporate Trust		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
CPRAM		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Asset Management Group		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Luxembourg Bank	S (4)	Luxembourg	Globale		100,0		100,0
Crédit Foncier de Monaco		Monaco	Globale	70,1	70,1	68,9	68,9
CREELIA		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
E.P.E.M. Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(a)	Implantation	Méthode 31-décembre-08	% de contrôle		% d'intérêt	
				31-déc-08	31-déc-07	31-déc-08	31-déc-07
Fastnet Belgique		Belgique	Proportionnelle	50,0	50,0	26,1	26,1
Fastnet Irlande		Irlande	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Fastnet Pays-Bas		Pays-Bas	Proportionnelle	50,0	50,0	26,1	26,1
Finanziaria Indosuez International Ltd.		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fund Channel		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Gestion Privée Indosuez (G.P.I)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nonghyup-CA		Corée Du Sud	Equivalence *	40,0	40,0	40,0	40,0
Segespar Finance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Segespar Intermediation		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sim S.p.A. Selezione e Distribuzione	S (4)	Italie	Globale		100,0		100,0
Sociétés d'investissement							
CACEIS S.A.S.		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
CAI BP Holding		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CASAM		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CASAM Advisers LLC		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CASAM Americas Inc. (ex CASAM US Holding Inc.)		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CASAM Americas LLC	S (4)	États-Unis	Globale		100,0		100,0
Lyra Capital LLC		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lyra Partners LLC	S (4)	États-Unis	Globale		100,0		100,0
Assurance							
Argence Gestion Assurances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurances Mutuelles Fédérales		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurfi		France	Globale	55,0	55,0	55,0	55,0
BES Seguros		Portugal	Globale	75,0	75,0	56,0	56,0
BES Vida		Portugal	Globale	100,0	100,0	61,9	62,0
BFT opportunité		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Colisée Actions France Europe	S (3)	France	Globale		100,0		100,0
Colisée Actions 1	S (3)	France	Globale		100,0		100,0
Colisée Placements	S (3)	France	Globale		100,0		100,0
Crédit Agricole Assurances (CAA)	E	France	Globale	100,0		100,0	
Crédit Agricole Assurances Italia Holding	E	Italie	Globale	100,0		100,0	
Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)	E	France	Globale	100,0		100,0	
Crédit Agricole Life Insurance Europe (Ex Predica Europe S.A.)		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Reinsurance S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Vita S.p.A. (ex Po Vita Compagnia di Assicurazione S.p.A)		Italie	Globale *	100,0	50,0	92,5	39,3
Edram opportunités	E	France	Globale	100,0		100,0	
Federval		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Assurances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Insurance Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Life Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Risques Divers		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Vie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Foncière Hypersud		France	Proportionnelle	51,4	51,4	51,4	51,4
GRD1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD10		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD11		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD12		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD14		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD2		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD4		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD5		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD7		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD8		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(a)	Implantation	Méthode 31-décembre-08	% de contrôle		% d'intérêt	
				31-déc-08	31-déc-07	31-déc-08	31-déc-07
GRD9		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Médicale de France		France	Globale	99,8	99,8	99,8	99,8
Pacifica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2005 FCPR A		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006 FCPR A		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2007 FCPR A	E	France	Globale	100,0		100,0	
Predica 2008 FCPR A	E	France	Globale	100,0		100,0	
Prediquant actions Amérique (ex prédiquant actions)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant actions Asie	E	France	Globale	100,0		100,0	
Prediquant actions Europe	E	France	Globale	100,0		100,0	
Prediquant opportunité		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Holding (Ireland) Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Lux		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Reinsurance Company Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Via Vita	E	France	Globale	100,0		100,0	
Divers							
Brooke Securities Holdings Inc. (ex Brooke Securities Holdings)		États-Unis	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Brooke Securifis Inc.		États-Unis	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
CAAM AI S Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAAM DISTRIBUTION A.V.	E (*)	Espagne	Globale	100,0		100,0	
CAAM ESPANA S.L.	E (*)	Espagne	Globale	100,0		100,0	
CAAM FINANCIAL SOLUTIONS		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAAM FONDOS S.G.I.I.C	E (*)	Espagne	Globale	100,0		100,0	
CAAM Real Estate		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACEIS Fastnet		France	Proportionnelle	50,0	50,0	46,9	46,5
CACEIS Fastnet American Administration		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
CACEIS Fastnet Suisse		Suisse	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Fastnet Luxembourg		Luxembourg	Proportionnelle	50,0	50,0	26,1	26,1
Ideam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Investor Service House S.A.		Luxembourg	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
OC Financial Services Inc. (ex Olympia Financial Services Inc.)		Canada	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Olympia Capital (Bermuda) Ltd. (ex Olympia Capital Ltd.)		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Olympia Capital (Ireland) Ltd. (ex Olympia Ireland Ltd.)		Irlande	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Olympia Capital Associates L.P.		États-Unis	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Olympia Capital Inc.		États-Unis	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Olympia Capital Ltd. Cayman		États-Unis	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Partinvest S.A.		Luxembourg	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI La Baume		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Systela	S (4)	France	Globale		79,2		78,0
Winchester Fiduciary Services Ltd.		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Winchester Global Trust Company Ltd. (ex Winchester International Trust Company Ltd.)		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT							
Établissement bancaire et financier							
Aquadana S.L.		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Al BK Saudi Al Fransi - BSF		Arabie Saoudite	Equivalence	31,1	31,1	31,1	31,1
Altra Banque	S (2)	France	Equivalence		34,0		34,0
CA (Suisse) Bahamas		Bahamas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyon Algérie		Algérie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyon Australia Ltd.		Australie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyon Bank Hungary Ltd.	S (3)	Hongrie	Globale		100,0		100,0
Calyon Bank Polska S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyon Bank Slovakia A.S.	S (3)	Slovaquie	Globale		100,0		100,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(a)	Implantation	Méthode 31-décembre-08	% de contrôle		% d'intérêt	
				31-déc-08	31-déc-07	31-déc-08	31-déc-07
Calyon Bank Ukraine		Ukraine	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyon Leasing Japan CO Ltd. (ex Crédit Lyonnais Company Japan)		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyon Merchant Bank Asia Ltd.		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyon Rusbank S.A.		Russie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyon Saudi Fransi Limited	E	Arabie Saoudite	Proportionnelle	55,0		55,0	
Calyon Yatirim Bankasi Turk A.S.		Turquie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyon S.A.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Cogeneq		Monaco	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR Online		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
INCA SARL	E	Luxembourg	Globale	65,0		65,0	
LF Investments		États-Unis	Globale	99,0	99,0	99,0	99,0
LYANE BV	E	Luxembourg	Globale	100,0		65,0	
Newedge Group	E	France	Proportionnelle *	50,0		50,0	
Sociétés de Bourse							
Altura	S (*)	Espagne	Proportionnelle		50,0		34,2
CAI Cheuvreux		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAI Cheuvreux España S.A.		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAIC International Ltd.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAIC Italia Sim S.p.A.		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAIC Nordic AB		Suède	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAIC North America Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAIC Securities Ltd.	S (*)	Hong-Kong	Globale		100,0		100,0
Calyon Finacial	S (*)	France	Globale		100,0		100,0
Calyon Finacial Hong Kong	S (*)	Hong-Kong	Globale		100,0		100,0
Calyon Finacial Inc.	S (*)	États-Unis	Globale		100,0		100,0
Calyon Finacial Singapore	S (*)	Singapour	Globale		100,0		100,0
Calyon Securities Japan		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Groupe Cholet Dupont		France	Equivalence	33,4	33,4	33,4	33,4
Sociétés de crédit-bail et location							
Cardinalimmo		France	Globale	49,6	49,6	49,6	49,6
Financière Immobilière Calyon		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement							
Banco Calyon Brasil		Brésil	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Cafi KEDROS		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyon Air Finance S.A.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyon Capital Market Asia BV		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyon Capital Market International (CCMI)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyon Finance Guernsey		Royaume-Uni	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
Calyon Financial Products		Royaume-Uni	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
Calyon Global Banking		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyon Global Partners Group		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyon Holdings		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyon Investments		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyon North America Holding	S (*)	États-Unis	Globale		100,0		100,0
Calyon Securities USA Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Capital Plus	S (3)	Royaume-Uni	Globale		100,0		100,0
CLIFAP		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CLINFIM		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Compagnie Française de l'Asie (CFA)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Lyonnais Securities Asia BV		Hong-Kong	Globale	100,0	100,0	89,3	70,6
Doumer Finance S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Doumer Philemon		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
EDELAAR EESV		Pays-Bas	Globale	90,0	90,0	80,0	90,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(a)	Implantation	Méthode 31-décembre-08	% de contrôle		% d'intérêt	
				31-déc-08	31-déc-07	31-déc-08	31-déc-07
Ester Finance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fininvest		France	Globale	98,3	98,3	98,3	98,3
Fletirec		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Giaralpa SARL (ex Calyon Financing Luxembourg SARL)	S (3)	Luxembourg	Globale		100,0		100,0
I.P.F.O.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
ICF Holdings	S (3)	Royaume-Uni	Globale		100,0		100,0
Mescas		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Safec		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Shaun		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurance							
CAIRS Assurance S.A.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers							
Alcor		Hong-Kong	Globale	99,1	99,1	96,5	99,1
Aylesbury		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Bletchley Investments Limited		Royaume-Uni	Globale	82,2	82,2	100,0	100,0
C.A.P.B. Levante		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
C.A.P.B. Norte		Espagne	Globale	100,0	95,0	100,0	95,0
CA Conseil S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAI Preferred Funding		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAI Preferred Funding II		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calixis Finance		France	Globale	89,8	89,8	89,8	89,8
Calliope SRL		Italie	Globale	90,0	90,0	60,3	60,3
Calyon Asia Shipfinance Service Ltd.		Hong-Kong	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyon CLP		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyon Financial Canada	S (*)	Canada	Globale		100,0		100,0
Calyon Financial Solutions	E	France	Globale	99,6		99,6	
CASAM Systeia Equity Quant	S (3)	Irlande	Globale		99,9		99,9
CASAM Systeia Event Driven	S (3)	Irlande	Globale		99,9		99,9
CASAM Systeia Global Macro	S (3)	Irlande	Globale		97,7		97,7
Chauray		France	Proportionnelle	34,0	34,0	34,0	34,0
DGAD International SARL		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
European NPL S.A.		Luxembourg	Globale	67,0	67,0	67,0	67,0
Immobilière Sirius S.A. (ex The Fastnet House S.A.)		Luxembourg	Globale *	100,0	50,0	100,0	50,0
Indosuez Finance Limited		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Holding SCA II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Management Luxembourg II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Island Refinancing SRL	E	Italie	Globale	100,0		67,0	
Korea 21st Century TR		Corée Du Sud	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
LSF Italian Finance Cpy SRL		Italie	Globale	90,0	90,0	67,0	67,0
MERISMA		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sagrantino		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	67,0	67,0
Sagrantino Italy SRL		Italie	Globale	90,0	90,0	67,0	67,0
SNC Doumer		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
SPV LDF 65	E	Luxembourg	Globale	65,0		65,0	
UBAF		France	Proportionnelle	47,0	47,3	47,0	47,3
GESTION POUR COMPTE PROPRE ET DIVERS							
Crédit Agricole							
Crédit Agricole S.A.		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Établissement bancaire et financier							
BFC Antilles Guyane		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8
Crédit Agricole Covered Bonds		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(a)	Implantation	Méthode 31-décembre-08	% de contrôle		% d'intérêt	
				31-déc-08	31-déc-07	31-déc-08	31-déc-07
Foncaris		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
G.F.E.R (Groupement de Financement des Ent. Régionales)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
G.P.F (Groupement des Provinces de France)		France	Globale	99,0	99,0	99,0	99,0
GIE Attica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Radian		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Developpement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam International		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Courcelles		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement							
CASANLI		Luxembourg	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Crédit Agricole Bourse		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Capital Investissement et Finance (CACIF)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Private Equity		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Lyonnais Capital-investissement		France	Globale	100,0	99,9	100,0	99,9
Crédit Lyonnais Venture Capital		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
Delfinances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurazeo		France	Equivalence	24,9	23,5	16,6	16,2
IDIA Agricapital		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. La Boetie		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam		France	Globale	99,8	99,8	99,8	99,8
Sacam Assurance Cautions		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers							
AEPRIM	E	France	Globale	100,0		100,0	
CA Brasil DTVM		Bésil	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Grands Crus		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Preferred Funding LLC		États-Unis	Globale	100,0	100,0	6,5	6,5
CACI 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Cedicam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR Holding (CPRH)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR Investissement (INVT)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Capital Investissement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier Transaction		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Lyonnais L B 01		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROPAY France	E	France	Globale	84,0		48,4	
Finasic		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GIE Silca		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
HOLDING EUROCARD	E	France	Globale	55,0		54,9	
Litho Promotion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Progica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
R.S.B.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Miromesnil		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Segur		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Progica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Max Hymans		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Pasteur 3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Quentyvel		France	Globale	100,0	96,7	100,0	96,7
SCI Raspail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Segespar Informatique Technique Services		France	Globale	100,0	100,0	93,7	93,7
SIS (Société Immobilière de la Seine)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sodica S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ul Vavin 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unibiens		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(a)	Implantation	Méthode 31-décembre-08	% de contrôle		% d'intérêt	
				31-déc-08	31-déc-07	31-déc-08	31-déc-07
Uni-Edition		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unimo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Développement touristique-immobilier							
Groupe Monné-Decroix		France	Globale	100,0	70,0	100,0	70,0
(1) Entrées (E) et sorties (S) du périmètre. (2) Société cédée au hors-groupe ou perte de contrôle. (3) Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif ou cessation d'activité. (4) Entité fusionnée avec une autre entité consolidée. (*) Changement de méthode de consolidation.							

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Comme indiqué dans la note « cadre général » des états financiers, les comptes consolidés de l'entité de reporting groupe Crédit Agricole, réseau doté d'un organe central, sont établis sur la base d'une communauté d'intérêts constituée de l'ensemble des Caisses locales, des Caisses régionales et de l'organe central Crédit Agricole S.A.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe aux états financiers qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'amendement de la norme IAS 39 qui ouvre la possibilité de reclasser certains actifs financiers.

II. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une forte volatilité des marchés et d'une crise économique a entraîné de multiples conséquences pour les entreprises en général et pour les établissements de crédit, notamment au plan de leurs activités et de leur financement. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce.

Principes comptables

- Les notes 1 et 9 de l'annexe aux états financiers exposent le changement de méthode appliqué par le groupe Crédit Agricole concernant l'amendement de la norme IAS 39 qui ouvre la possibilité de reclasser dans d'autres catégories certains actifs financiers initialement détenus à des fins de transaction ou classés en actifs disponibles à la vente. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par le groupe Crédit Agricole, nous nous sommes assurés de la correcte application de ce changement de méthode comptable et du caractère approprié de l'information donnée à ce titre dans la note 9 de l'annexe aux états financiers.

Estimations comptables

- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux états financiers, le groupe Crédit Agricole constitue des dépréciations pour couvrir les risques avérés de non-recouvrement de créances, inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe aux états financiers.
- Le groupe Crédit Agricole utilise des modèles internes pour l'évaluation de la juste valeur de certains instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour la détermination et le contrôle des modèles et des paramètres utilisés et la prise en compte des risques associés à ces instruments, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe aux états financiers.
- Comme indiqué dans les notes 1 et 10 de l'annexe aux états financiers, le groupe Crédit Agricole a mis en place des modalités spécifiques de valorisation des instruments financiers exposés directement ou indirectement à la crise financière. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour recenser et évaluer ces risques et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe aux états financiers.
- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux états financiers, le groupe Crédit Agricole a procédé à des estimations pour intégrer la variation de son propre risque de crédit dans la valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur par résultat. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
- D'autres estimations sont réalisées dans le cadre habituel de la préparation des comptes consolidés, comme exposé en note 1 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation et les dépréciations durables sur titres de capitaux propres non consolidés, les charges liées aux régimes de retraites et avantages sociaux futurs, les provisions pour risques opérationnels, les provisions pour risques juridiques, la dépréciation des écarts d'acquisition, les impôts différés et la constatation de l'actif de participation aux bénéfices différée des assurés et la justification de son caractère recouvrable. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues, en tenant compte du contexte particulier lié à la crise, à apprécier les évaluations qui en résultent et à vérifier qu'une information appropriée est donnée dans les notes de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France à la vérification des informations données dans le rapport de gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 11 mai 2009

Les Commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Gérard Hautefeuille

Valérie Meeus

Personne responsable du document de référence et de ses actualisations

M. Georges Pauget, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young et Autres, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence et de l'actualisation A01.

Les états financiers consolidés du groupe Crédit Agricole pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant aux pages 242 à 243 de la présente actualisation, qui contient une observation.

Fait à Paris, le 12 mai 2009

Le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Georges PAUGET

CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young et Autres

Société représentée par Valérie Mééus

41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

PricewaterhouseCoopers Audit

Société représentée par Gérard Hautefeuille

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Commissaires aux comptes suppléants

Picarle et Associés

Société représentée par Denis Picarle

11, allée de l'Arche
92400 Courbevoie

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Pierre Coll

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Barbier Frinault et Autres a été désigné en tant que Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994 pour 6 ans puis renouvelé pour 6 ans par l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2000. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006.

La société, représentée par Valérie Mééus, est membre du réseau Ernst & Young depuis le 5 septembre 2002.

Elle a pris le nom de **Ernst & Young et Autres** depuis le 1^{er} juillet 2006.

Alain Grossmann avait été nommé Commissaire aux comptes suppléant par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994 pour 6 ans puis renouvelé pour 6 ans par l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2000. Ce mandat a pris fin à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006.

La société **Picarle et Associés** a été nommée Commissaire aux comptes suppléant de la société Ernst & Young et Autres, pour une durée de 6 exercices, par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006.

PricewaterhouseCoopers Audit a été nommé Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Gérard Hautefeuille.

Pierre Coll a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société PricewaterhouseCoopers Audit par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006.

Crédit Agricole S.A.
Société anonyme au capital de 6 679 027 488 euros
RCS Paris 784 608 416
91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris
Tél. (33) 1 43 23 52 02
www.credit-agricole-sa.fr